



### Catégories de contrats, conventions et marchés soumis pour approbation au CA

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

#### Exposé des motifs

L'article 22 du décret n°89-902 sur les IEP dispose que :

« Le conseil d'administration détermine la politique générale de l'établissement.

Il détermine les catégories de contrats, conventions ou marchés qui doivent lui être soumis pour approbation. »

Après études des objets des conventions signés par le directeur actuellement en vigueur, ayant été soumises ou non au conseil d'administration pour approbation, le directeur de l'IEP propose que les types de conventions, contrats ou marchés suivants soient systématiquement soumis au Conseil d'Administration pour approbation :

- les conventions en matière d'acquisitions immobilières ;
- les contrats en dépense, et notamment les marchés publics de travaux, de services, de fournitures et de prestations dont le montant exige le respect d'une procédure formalisée<sup>1</sup> ;
- les partenariats nationaux comme internationaux ayant pour objet une double diplomation ou une délocalisation de formation ;
- les conventions pluriannuelles avec des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche dont l'objet est en lien avec la politique de site ;
- les conventions établies dans le cadre du réseau des IEP du concours commun.

Par ailleurs, le directeur propose d'informer à chaque conseil d'administration des conventions pluriannuelles approuvées et signées par lui depuis la séance précédente.

#### **Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

**Après avoir délibéré a approuvé** la proposition de définition des catégories de contrats, conventions ou marchés qui doivent lui être soumis pour approbation et le principe d'une information trimestrielle sur les conventions pluriannuelles approuvées et signées par le directeur.

---

<sup>1</sup> Les seuils de procédure formalisée sont de 144000 € pour les marchés de fournitures et de services et de 5548000 € pour les marchés de travaux. Les seuils sont révisés annuellement conformément à la réglementation en vigueur, et notamment la directive 2014/24/UE concernant les marchés publics des pouvoirs adjudicateurs, modifiée par le Règlement (UE) 2017/2365.

**Résultats des votes :**

**Membres présents ou représentés : 27**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Le Chatelier', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Gilles LE CHATELIER



CA du 2 mars 2018

Délibération n° 2-20180302

## Création d'une fondation Sciences Po Lyon abritée au sein de la Fondation pour l'Université de Lyon

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat,

Vu les statuts de la Fondation pour l'Université de Lyon,

### Exposé des motifs

Sciences Po Lyon dans le cadre du projet de *Public Factory* souhaite pouvoir créer une chaire en innovation publique mais aussi une chaire en innovation sociale dans le cadre d'une collaboration à venir avec l'EN3S.

Pour recueillir les financements de type mécénat nécessaires à ces projets, Sciences Po Lyon doit se doter d'une fondation partenariale. La Fondation pour l'Université de Lyon abrite les fondations des Universités Lyon 1, Lyon 3 et de l'ENISE notamment. Le directeur de l'IEP de Lyon sollicite donc l'accord du Conseil d'Administration pour élaborer avec la Fondation pour l'Université de Lyon une convention définissant les conditions de création de cette fondation abritée et les règles de fonctionnement au sein de la fondation abritante.

La convention sera ensuite soumise au CA de l'IEP de Lyon et au CA de la Fondation pour l'Université de Lyon pour approbation.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

**Après avoir délibéré autorise** le directeur à élaborer avec la Fondation pour l'Université de Lyon une convention définissant les conditions de création de cette fondation abritée et les règles de fonctionnement au sein de la fondation abritante.

### Résultats des votes :

**Membres présents ou représentés : 27**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



### Approbation du Compte Financier 2017 de l'IEP de Lyon

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu les décrets n° 2012-1246 et n°2012-1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;

L'agent comptable entendu,

**Après avoir délibéré,**

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 27.9 ETPT sous plafond et 13.4 ETPT hors plafond
- 4 162 964 € d'autorisations d'engagement réalisés (4 467 630 € de prévisions)
- 4 028 886 € de crédits de paiement réalisés (4 449 891 € de prévisions)
- 4 287 085 € de recettes réalisées (4 626 048 € de prévisions)
- 258 199 € de solde budgétaire (excédent) réalisé (176 157 € de prévisions)
- 254 658 € de variation de trésorerie réalisé (176 157 € de prévisions)
- 256 692 € de résultat patrimonial réalisé (457 € de prévisions)
- 486 948 € de capacité d'autofinancement réalisé (206 457 € de prévisions)
- 292 771 € de variation de fonds de roulement réalisée (176 157 € de prévisions)

Article 2 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur 256 692 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

**Résultats des votes :**

**Membres présents ou représentés : 27**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



# **COMPTE FINANCIER 2017**

**Note de l'ordonnateur**

**CA du 02/03/2018**

L'année 2017 restera marquée comme l'année du passage de l'Institut au volet budgétaire de la GBCP dans son système d'information.

En effet, le décret du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique à vocation à enrichir l'information sur la situation financière des organismes. La GBCP valorise la comptabilité budgétaire en plus de la comptabilité générale afin d'améliorer le pilotage des organismes et des finances publiques. Ces règles permettent aussi de mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle.

Ce nouveau cadre budgétaire et comptable impliquant un changement de modèle modifie en profondeur l'utilisation des deniers publics et sa mise en place avec une année de retard dans notre système d'information au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ne s'est pas faite sans difficultés. L'ouverture de l'exercice 2017 s'est faite tardivement (22/02/17), les situations budgétaires sont encore incomplètes actuellement et demandent un retraitement important de l'information.

L'Institut a également dû se saisir de l'application CHORUS Pro, système de facturation électronique au service de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités et des entreprises. Cet outil permet d'adresser des factures dématérialisées à nos clients et de recevoir des factures de nos fournisseurs.

Ces changements se sont accompagnés d'une démarche d'amélioration de l'organisation des chaînes de dépenses et de recettes avec la rédaction de procédures à destination du service et de ses usagers, de la mise en place de tableaux de suivi partagés entre les différents acteurs, de l'acquisition d'un outil de passation des marchés allégeant et sécurisant le travail en la matière.

### Contexte générale et objectifs fixés pour le budget 2017

Avant la présentation des tableaux, il est important de rappeler le contexte général, le budget 2017 avait été construit à partir d'une analyse des recettes et des dépenses de l'année antérieure et en application de choix budgétaire précis. Une lettre de cadrage avait été rédigée et transmise début octobre 2016 afin poursuivre les efforts entrepris en faveur d'une maîtrise des dépenses tout en proposant une formation riche et variée qui réponde aux attentes des étudiants aussi bien en formation initiale que continue, tout en étant attentif aux évolutions du monde de l'emploi.

Les éléments principaux de cette note de cadrage étaient les suivants :

- Maîtrise des dépenses avec une vigilance particulière sur les dépenses de personnel
- Réussir l'ouverture du campus de St Etienne dans de bonnes conditions
- Revaloriser le régime indemnitaire des personnels BIATSS titulaires
- Mettre en place un plan de formation des personnels
- Soutenir la création d'une association des personnels

- Soutenir la vie étudiante et développer les services d'accompagnement proposés pour garantir les conditions d'une égale réussite
- Soutenir la recherche en lien avec la politique de site
- Réaliser différents travaux de réaménagement et équipement de locaux

La présente note reviendra sur ces objectifs et les réalisations effectives.

## **I – Du budget au compte financier**

Le budget a été approuvé par le conseil d'administration (Budget Initial (BI) voté le 5 décembre 2016 puis le Budget Rectificatif n°1 (BR1) le 11 décembre 2017, il est exécuté et mis en œuvre par le Directeur de l'Institut. Il répartit les crédits entre les différents services, les responsables de formation ou de structures de recherche et leur notifie le niveau des ressources mis à leur disposition.

L'enregistrement des ordres de recettes et de dépenses émis par l'ordonnateur doit correspondre à la comptabilité constatée par l'agent comptable, responsable des comptes et de l'information financière.

La comptabilité générale tenue par l'agent comptable retrace l'exécution budgétaire mais aussi l'ensemble des informations relatives à la situation financière et patrimoniales de l'Institution.

La comptabilité générale, comme le précise le recueil des normes comptable pour les établissements publics, fait apparaître :

- Le bilan, permettant de distinguer :
  - o l'actif : élément du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'organisme composé de l'actif immobilisé, l'actif circulant et la trésorerie ;
  - o le passif : comporte les obligations à l'égard de tiers, les provisions et la trésorerie inscrite au passif ;
  - o les fonds propres constitué des financements reçus, des réserves et du résultat de l'exercice de l'organisme.
- Le compte de résultat qui retrace les charges et les produits dont le solde, le résultat, représente à la clôture de l'exercice, l'enrichissement (bénéfice) ou appauvrissement (perte) pour l'établissement.
- L'annexe est un complément de données figurant dans le bilan et le compte de résultat.

## **II – La présentation des différents tableaux GBCP**

### **1) Tableau 1 – Tableau des emplois**

Cet état recense l'ensemble des emplois rémunérés par l'organisme et présente ces emplois en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) et constitue une base de calcul pour la prévision de la masse salariale. Il est le fruit du document prévisionnel des emplois et crédits de personnel (DPGEC). Cet état répartit la masse salariale en deux catégories, les emplois sous plafond Etat et les emplois hors plafond (plafond voté par le CA de l'établissement)

Les plafonds définis au BI n'ont pas été modifiés au BR et ont été respectés.

## 2) Tableau 2 – Les autorisations budgétaires

Ce tableau vise à présenter les autorisations budgétaires en Autorisation d'Engagement (AE) et en Crédit de Paiement (CP) et les prévisions de recettes par catégorie, globalisées d'une part et fléchées d'autre part.

### a) Le résultat budgétaire

Le budget exécuté en recette étant de 4 287 085 €, le solde budgétaire s'élève à 258 199 €.

#### Budget 2017 en dépenses et en recettes

Budget Rectificatif n°1 2017		Budget exécuté 2017	
CP	Recettes	CP	Recettes
4 449 891,00 €	4 626 048,00 €	4 028 886,39 €	4 287 085,25 €
Solde budgétaire		CP non consommés	
176 157,00 €		421 004,61 €	
	Solde budgétaire		
		258 198,86 €	

### b) l'exécution des dépenses

#### Consommation des autorisations d'engagement (AE) – Dépenses engagées en 2017

	Dépenses consommées en AE			Total consommé en AE
	Fonctionnement	Investissement	Personnel	
Fonctionnement Général	1 200 906,94 €	219 566,96 €	2 139 918,63 €	3 560 392,53 €
Formations	306 034,55 €	€	€	306 034,55 €
Recherche	110 095,79 €	524,84 €	€	110 620,63 €
Vie Etudiante	50 401,55 €	€	€	50 401,55 €
Bibliothèque	135 515,12 €	€	€	135 515,12 €
<b>Total</b>	<b>1 802 954 €</b>	<b>220 092 €</b>	<b>2 139 919 €</b>	<b>4 162 964 €</b>



	2017				
	Crédits ouverts en AE (BI)	Crédits ouverts en AE (BR)	AE consommées	AE non consommées	taux de consommation/BR
Personnel	2 189 688,00 €	2 189 688,00 €	2 139 918,63 €	49 769,37 €	97,7%
Fonctionnement et intervention	1 853 802,00 €	1 956 942,24 €	1 802 953,95 €	153 988,29 €	92,1%
Investissement	571 000,00 €	321 000,00 €	220 091,80 €	100 908,20 €	68,6%
Total	4 614 490,00 €	4 467 630,24 €	4 162 964,38 €	304 665,86 €	93,2%

Le montant des AE non consommées (304 665 €) se répartit de la façon suivante :

- 51 % en fonctionnement
- 33 % en investissement
- 16 % en personnel

#### Consommation des crédits de paiement (CP) – Dépenses exécutées en 2017

	Dépenses consommées en CP			Total consommé en CP
	Fonctionnement	Investissement	Personnel	
CR Fonctionnement Général	1 116 649,51 €	193 651,57 €	2 139 918,63 €	3 450 219,71 €
CR Formation	296 904,37 €	€		296 904,37 €
CR Recherche	111 848,39 €	524,84 €		112 373,23 €
CR Vie Etudiante	48 149,81 €	€		48 149,81 €
CR Bibliothèque	121 239,27 €	€		121 239,27 €
Total	1 694 791 €	194 177 €	2 139 919 €	4 028 886 €

Le montant des dépenses budgétaires en consommation de CP s'élève à 4 028 886.39 €. Par nature, les dépenses budgétaires de personnel constituent 53.11% du montant total des dépenses.

Les dépenses de fonctionnement représentent un peu plus de 42 % de l'ensemble des dépenses et les dépenses d'investissement représentent 4,8% des dépenses totales.

	2017				
	Crédits ouverts en CP (BI)	Crédits ouverts en CP (BR)	CP consommés	CP non consommés	taux de consommation/BR
Personnel	2 189 688,00 €	2 189 688,00 €	2 139 918,63 €	49 769,37 €	97,7 %
Fonctionnement et intervention	1 836 063,00 €	1 939 203,24 €	1 694 791,35 €	244 411,89 €	87,3%
Investissement	571 000,00 €	321 000,00 €	194 176,41 €	126 823,59 €	60,5%
Total	4 596 751,00 €	4 449 891,24 €	4 028 886,39 €	421 004,85 €	90,5%

Au regard des objectifs de l'année 2017 et des taux d'exécution, les explications suivantes peuvent être apportées :

Masse salariale : l'écart positif s'explique par la prévision d'une enveloppe dédiée au recrutement éventuel de contractuels pour assurer des remplacements qui n'a été que très peu consommée, mais une attention doit être portée à la consommation plus importante que prévue d'heures de vacation d'enseignement (+3.8%) alors que la volonté initiale était de maintenir la consommation atteinte en 2016.

Un travail sur l'amélioration des outils de pilotage des charges d'enseignement est en cours mais ne pourra pas être éprouvé sur le budget 2018.

### Fonctionnement et intervention :

Les projets principaux de l'établissement ont pu être menés à bien tout en maintenant le niveau existant des dépenses de formation:

- Réussir l'ouverture du campus de St Etienne dans de bonnes conditions : 3805 € consommés essentiellement au titre des frais de transport entre les campus et du soutien à la vie associative ;
- Mettre en place un plan de formation des personnels : 17 024 € consommés sur 2017 ;
- Soutenir la création d'une association des personnels : une première subvention de 9 000 € versée sur le budget 2017 ;
- Soutenir la vie étudiante et développer les services d'accompagnement proposés pour garantir les conditions d'une égale réussite : 53 150 € consommés au titre de la vie associative et des aides sociales, 12 000 € versés au titre des bourses de mobilité, mise en place de permanence d'une psychologue en partenariat avec l'association Apsytude (12 070 € en AE et 7 170 € en CP) et déploiement d'une plateforme d'aide à la recherche de logement Studapart (10 800 € en AE et 3600 € en CP) ;
- Soutenir la recherche en lien avec la politique de site : 110 000 € consommés au titre des crédits alloués aux équipes de recherche et à la commission scientifique. Une partie des crédits dédiés aux appels d'offre n'a pas été consommée en 2017, la CS a actualisé ses critères d'attribution pour 2018 ;
- Déploiement d'une nouvelle identité graphique : nouveau logo et nouvelle charte graphique déclinée sous différentes formes et supports. (coût total d'environ 22 000 €).

Par ailleurs, la maîtrise des dépenses de fonctionnement général a permis à l'IEP, d'une part, de rattraper le retard d'une année existant quant au paiement des sommes dues à l'université Lyon2 au titre de la convention d'association entre les deux établissements soit , 93 000 € au titre de l'année 2015/2016 et 100 000 € au titre de l'année 2016/2017; et, d'autre part, d'augmenter en cours d'année le budget de fonctionnement dédié à la documentation (+ 27 000 €) notamment pour créer un fond documentaire à disposition des étudiants du campus de St Etienne au sein de la BU de l'Université Jean Monnet.

### Investissement :

Les principaux travaux et équipements réalisés sont les suivants sur cette année :

- Création de la salle des personnels, rénovation de bureaux, transformation d'une tisanière en un bureau et création d'une salle de réunion au sein du bâtiment administratif ;
- Installation d'un système de visioconférence à l'amphi Leclair destiné notamment à la diffusion des cours proposés dans le cadre du Collège des Hautes Etudes Lyon Sciences (CHEL[s]) (56 000 €), installation d'un système de contrôle d'accès dans les locaux associatifs (14 000 €), renouvellement parc informatique et audiovisuel (environ 50 000 €).

Les 100 908 € d'AE non consommés s'expliquent par la non réalisation des travaux de réaménagement de la scolarité prévue en 2017. Le choix du projet architectural a été finalisé en janvier 2018 et les travaux sont programmés pour juin.

### c) Les prévisions et réalisation des recettes

	Recettes			Taux de réalisation
	RE - BI	RE - BR	RE - réalisées	
Subvention pour charges de service public	1 647 062,00 €	1 703 426,00 €	1 706 582,00 €	100%
Autres financements de l'Etat	302 075,00 €	336 522,00 €	112 264,57 €	33%
Autres financements publics	400 838,00 €	398 259,55 €	383 705,21 €	96%
Recettes propres	2 139 133,00 €	2 187 840,69 €	2 084 533,47 €	95%
Autres financements publics fléchés	250 000,00 €			
<b>Total</b>	<b>4 739 108,00 €</b>	<b>4 626 048,24 €</b>	<b>4 287 085,25 €</b>	<b>93%</b>

Nous avons réajusté les recettes lors du budget rectificatif de décembre. En effet, nous connaissons certains montants définitifs comme les encaissements des inscriptions aux concours communs, la taxe d'apprentissage, le versement des soldes de certaines conventions avec la Région.

Toutefois, nous constatons un écart de 338 963 € entre le montant des RE en BR et le réalisé. En effet, nous attendions en fin d'année un versement de la part de l'UDL correspondant aux avances faites par l'IEP au titre du plan campus. Il manquait une pièce justificative lors de notre demande de versement, cette pièce leur a bien entendu été transmise cependant le versement se fera en 2018. Cela explique 85% de l'écart (290 700 €).

Par ailleurs, les recettes attendues de la formation IEPL n'ont pas été à la hauteur des prévisions soit 57 k€ de non réalisées. La forte baisse des recettes IEPEL en 2017 par rapport à 2016, qui certes était une année record, est un point fort de vigilance pour la direction. La révision de la politique tarifaire votée en mars 2017, ainsi que la modernisation de la plateforme qui sera réalisée en 2018, avec le soutien financier de la région Auvergne Rhône Alpes, devraient avoir un effet positif sur 2018. Un travail de communication est sans doute à réaliser pour accroître le nombre d'inscrits.

### Tableau 3 – Dépenses par destinations et recettes par origines

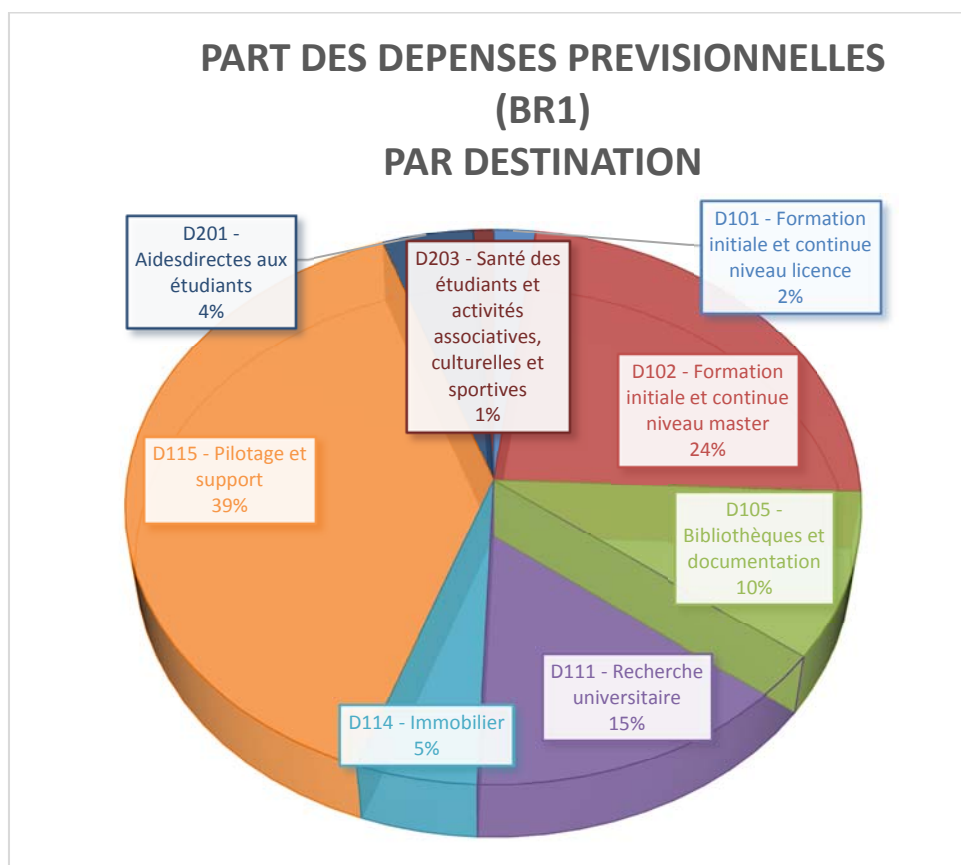
Cet état permet de ventiler les dépenses par destination et par nature. La destination indique la finalité de la dépense et tient compte de la structuration du programme budgétaire dont l'organisme relève.

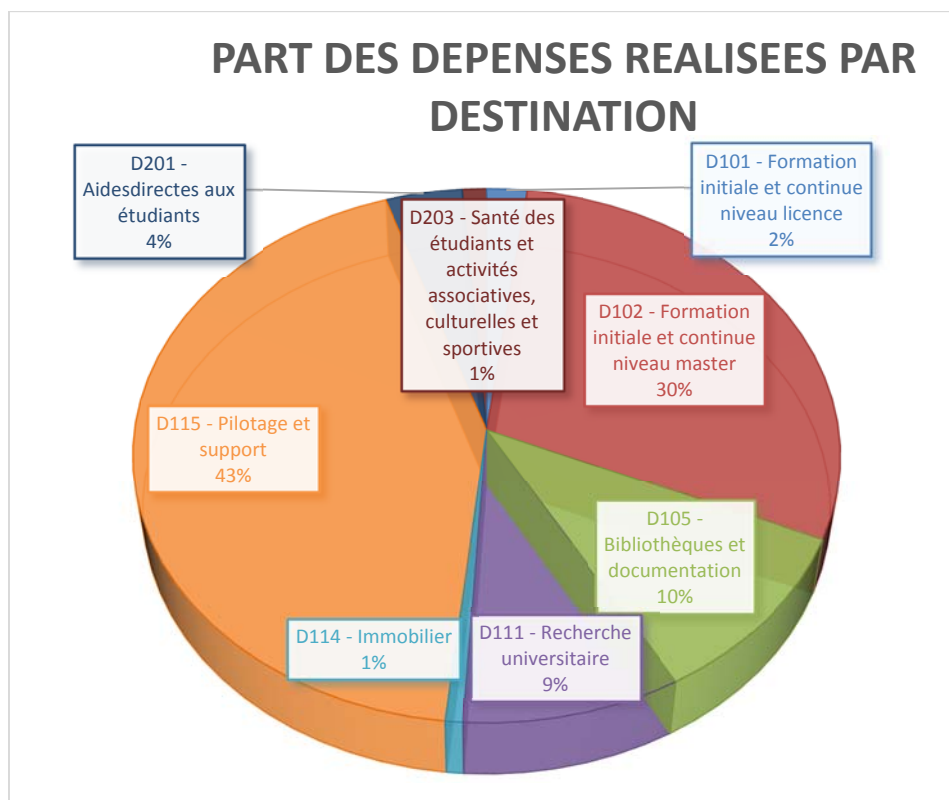
La loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 dite « LOLF », a remplacé l'ordonnance du 05/01/1959. Elle réforme profondément le cadre budgétaire de l'Etat. Elle est fondée sur deux principes :

- une logique de performance de la gestion publique d'une part,
- et d'autre part une transparence de l'information budgétaire propre à instituer un contrôle étroit par le Parlement.

C'est ainsi qu'une nomenclature budgétaire par destination des dépenses est mise en place par l'article 7 de la LOLF. Pour l'enseignement supérieur, l'essentiel de l'action de formation et de recherche est regroupée dans le programme 150 Formations supérieures et Recherche Universitaire alors que la vie universitaire est regroupée dans le programme 231 Vie de l'étudiant.

La logique de présentation de l'action de l'établissement en destination LOLF vise donc à donner aux administrateurs une vision la plus sincère et la plus stratégique.





Les écarts constatés entre les prévisions et la réalisation correspondent et confirment ce que nous avons déjà abordé dans le tableau 2.

En effet, certains travaux n'ont pu être réalisés comme le montre l'écart de 3% pour l'immobilier. La recherche a également un écart 6% entre le prévisionnel et le réalisé.

#### Tableau 4 – Equilibre financier

Cet état présente d'un côté le besoin de financement et de l'autre les financements. Nous distinguons le solde budgétaire du tableau des autorisations budgétaires d'une part et les opérations de trésorerie d'autre part. Il doit être présenté obligatoirement en équilibre.

#### Tableau 5 – Opérations pour le compte de tiers

Ce tableau retrace les opérations traitées en comptabilité générale uniquement en comptes de tiers.

L'IEP de Lyon a géré en compte de tiers les bourses MIRA financées par la Région Auvergne Rhône Alpes aidant financièrement les étudiants dans leur mobilité, et les Bourses AMI correspondant à l'Aide à la Mobilité Internationale pour les étudiants effectuant un stage ou des études à l'étranger et bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

Les bourses Explora'Sup, devenues BRMI, sont désormais versées directement par la région aux étudiants et ne devraient plus figurer dans ce tableau, ceci explique le réalisé égal à 0.

## Tableau 6 – Situation patrimoniale (Tableau réalisé par l'Agent Comptable car il s'agit de comptabilité générale – cf note de l'agent comptable)

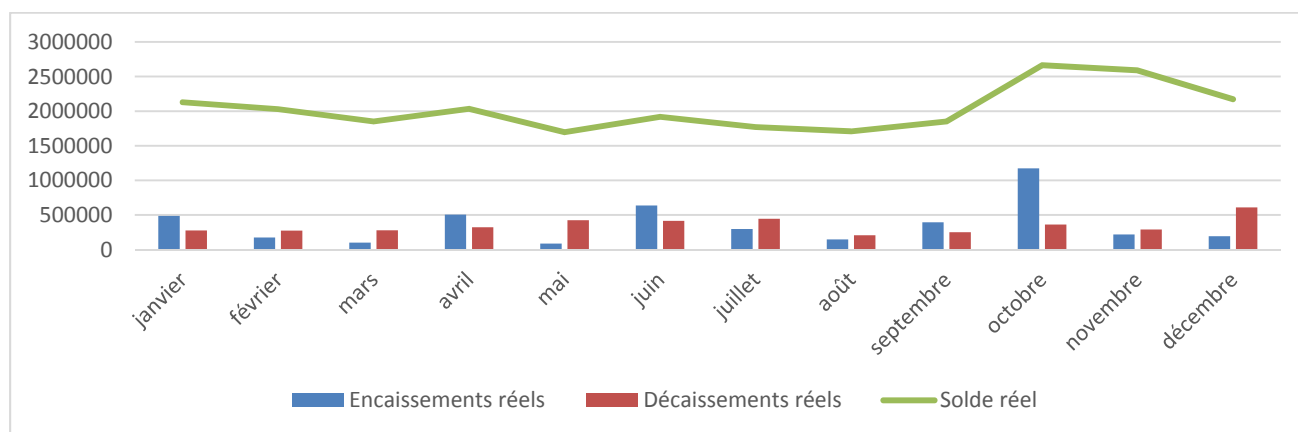
Le compte de résultat prévisionnel décrit la prévision de l'activité courante de l'organisme pour l'exercice considéré. Il regroupe l'intégralité des produits et des charges. Il vise à traduire l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés tels que les opérations de dépenses et de recettes, ainsi que de la variation prévisionnelle de valeur des actifs de l'organisme sur l'exercice (amortissement et dépréciation) et pour finir les autres variations prévisibles de la situation patrimoniale de l'organisme ayant un impact sur le résultat.

L'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés présente la capacité (en ressources) ou l'insuffisance (en emploi) de financement. Par ailleurs, cet état est établi selon le principe de constatation des droits et obligations et renseigne sur l'évolution prévisionnelle annuelle de la situation patrimoniale de l'organisme. Enfin il présente la variation du fonds de roulement (292 771€). Pour rappel le fond de roulement est déterminé par la différence entre les ressources durable et les emplois stables de l'organisme.

## Tableau 7 – Plan de trésorerie

Le plan de trésorerie a pour objectif d'évaluer le montant mensuel des encaissements et des décaissements ainsi que le solde de trésorerie en fin de mois. Ce plan fait l'objet d'une actualisation et est transmis au contrôleur budgétaire de l'établissement et au rectorat tous les trimestres.

Le solde mensuel varie entre 1 696 573 € (mai) et 2 662 321 € (octobre), l'établissement a donc toujours été dans une situation ne présentant pas de risque de difficultés de paiement.



## Tableau 8 – Opérations liées aux recettes fléchées

Cet état permet de retracer l'exécution passée de l'encaissement et l'exécution à prévoir de la réalisation des recettes fléchées.

Ce tableau n'a pas été modifié concernant le montant des recettes fléchées perçues mais des dépenses à hauteur d'un peu plus de 12k€ ont été constatées. Ces dépenses correspondent à la levée de retenue de garantie, Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et diagnostic amiante avant les travaux concernant la verrière et toitures.

Pour rappel, la réfection des toitures dans le cadre du plan campus ayant été reprogrammée pour le printemps 2019, seule l'étude préalable sera payée en 2018 pour un montant estimé à 40 000 € (planification validée avec l'UdL en septembre 2017).

L'intérêt du fléchage de certaines recettes (tels les crédits reçus au titre du Plan Campus) est de faire clairement apparaître leur impact sur l'évolution de la trésorerie.

### **Tableau 9 – Tableau des opérations pluriannuelles**

Ce tableau concerne toutes les dépenses budgétaires de l'organisme ayant vocation à être exécutées sur plusieurs exercices au titre desquelles on retrouve principalement pour l'IEP, les projets d'investissement. Il retrace par opération, l'avancement en dépense (AE/CP) et en recette (RE) sur les années antérieures et postérieures à l'exercice considéré.

Cela permet ainsi de disposer d'une vision des restes à réaliser par opération et d'apprécier leur soutenabilité dans le temps.

Comme évoqué au point précédent un peu plus de 12 000 € ont été consommés dans le cadre du plan campus. De plus nous constatons un écart entre le prévisionnel et le réalisé de + 18 894 € concernant les investissements dans le cadre du plan d'équipement informatique.

**INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE LYON**  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 décembre 2017**



## I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1 Présentation de l'IEP

Fondé en 1948, l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon est un établissement public administratif d'enseignement supérieur.

Par décret du 23 février 2016, l'établissement est associé à l'Université Lyon II.

L'IEP n'est pas soumis au régime des responsabilités et compétences élargies (loi LRU du 10 août 2007). Par conséquent, la gestion de la partie de la masse salariale correspondant aux personnels titulaires reste assurée par l'Etat.

L'établissement compte 1 583 étudiants inscrits au titre du diplôme IEP ou diplômes d'établissement au 31 décembre 2017.

L'IEP participe à la tutelle de quatre unités de recherche (dont 3 UMR).

### 1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2017 est marqué par la mise en œuvre d'une **nouvelle version du système d'information financière** Cocktail, adapté au suivi des dispositions de la gestion budgétaire et comptable publique. Si toutes les fonctionnalités ne sont pas encore développées, l'outil adopte néanmoins les nouvelles règles de présentation des états financiers.

En comptabilité générale, cela se traduit par la **valorisation du service fait**, étape qui n'existait pas auparavant et qui permet de constater la charge à payer dès la constatation du service fait par le service ordonnateur.

En 2017, un **inventaire physique** des biens a été effectué par un prestataire. Cette démarche a permis de mettre en conformité l'inventaire enregistré en comptabilité et l'existant reconnu physiquement, en procédant à la sortie d'inventaire d'un nombre important de fiches d'immobilisations anciennes mises au rebut ou réformées.

## II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

### 2.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux dispositions de l'instruction M9 en matière de réglementation budgétaire, financière et comptable des établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'aux principes comptables généralement admis en France.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Application du Recueil des Normes Comptables pour les Etablissements Publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

Le Recueil des normes comptables, pour les organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, est applicable aux états financiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (exercice clos le 31 décembre 2016), avec possibilité, à titre dérogatoire en 2016, de différer l'application de certaines dispositions comme le prévoit l'article 4 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant adoption de ce recueil.

### 2.2 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée soit entre 3 et 5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

- constructions de bâtiment	30 ans
- installations générales, agencements et aménagements	20 ans
- installations techniques complexes	10 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel scientifique	10 ans
- matériel de bureau	10 ans
- matériel d'enseignement	5 ans
- matériel de transport	5 ans
- outillage	5 ans
- matériel informatique/matériel audiovisuel	5 ans

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

### **2.3 Patrimoine immobilier confié en dotation par l'Etat**

L'établissement n'étant pas soumis au régime des responsabilités et compétences élargies, le patrimoine immobilier affecté par l'Etat ne figure pas dans le bilan de l'établissement et n'a pas donné lieu à une évaluation par France Domaine.

### III - NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées de logiciels, représentent une valeur brute de 196 644 € au 31 décembre 2017 contre 205 837 € au 31 décembre 2016. Il n'y a pas d'acquisitions nouvelles sur l'exercice mais des sorties d'inventaire figurent pour 9 193 €.

La dotation aux amortissements s'élève à 12 652 € pour l'exercice 2017.

#### 3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent une valeur brute de 5 268 079 € au 31 décembre 2017 pour une valeur nette de 3 713 591 €, contre respectivement 6 505 014 € et 3 837 338 € au 31 décembre 2016.

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 194 177 €.

Il n'y a pas d'immobilisations en cours.

La réalisation d'un inventaire physique en 2017 a conduit à la sortie de 1 431 111 € correspondant à des biens mis au rebut ne figurant plus dans l'existant.

La dotation aux amortissements relative à l'exercice 2017 est de 314 477 €.

#### 3.3 Détail et échéance des créances

Tableau des créances				
Rubriques et postes	31/12/17	Degré de liquidité		31/12/16
		<= 1 an	> 1 an	
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>241 600</b>	<b>241 600</b>	<b>0</b>	<b>173 693</b>
- Créances sur des entités publiques	113 311	113 311		57 817
- Créances clients et comptes rattachés	70 539	70 539		35 209
- Opérations pour comptes de tiers	0	0		
- Créances sur les autres débiteurs	2 030	2 030		25 439
- Charges constatées d'avance	55 720	55 720		55 228
<b>TOTAUX</b>	<b>241 600</b>	<b>241 600</b>	<b>0</b>	<b>173 693</b>

### 3.4 Fonds propres

La variation des fonds propres s'analyse comme suit :

<b>Fonds propres au 31 décembre 2016</b>	<b>5 020 339 €</b>
Variation nette des financements de l'actif (1)	- 100 319 €
Résultat de l'exercice	256 692 €
<b>Fonds propres au 31 décembre 2017</b>	<b>5 176 711 €</b>

(1) *Variation nette des financements de l'actif :*

<i>Financements reçus</i>	<i>0</i>
<i>- Quote-part de subventions reprise au résultat</i>	<i>100 319</i>

### 3.5 Détail et échéance des dettes

<b>Tableau des dettes</b>					
Rubriques et postes	31/12/17	Degré d'exigibilité du passif			31/12/16
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
<b>Dettes financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes non financières</b>	<b>960 350</b>	<b>960 350</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>930 557</b>
- Fournisseurs et rattachés	37 134	37 134			98 272
- Dettes fiscales et sociales	1 037	1 037			0
- Avances et acomptes reçus	20 503	20 503			20 503
- Opérations comptes de tiers	0				0
- Autres dettes non financ.	51 597	51 597			9 000
- Produits constatés d'avance	850 079	850 079			802 781
<b>TOTAUX</b>	<b>960 350</b>	<b>960 350</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>930 557</b>

### 3.6 Produits et charges constatés d'avance

En Euros	31-déc-17	31-déc-16
CCA provenant de consommations intermédiaires	55 720	55 228
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>55 720</b>	<b>55 228</b>
Droits d'inscription 2017/2018	850 079	802 781
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>802 781</b>	<b>605 287</b>

Les charges constatées d'avance correspondent à divers postes de dépenses (assurance, abonnement, location...).

Les produits constatés d'avance correspondent à 6/10<sup>ème</sup> des droits d'inscriptions encaissés entre juillet et décembre 2017 au titre de l'année universitaire 2017-2018.

### 3.7 Charges à payer et produits à recevoir

En Euros	31-déc-17	31-déc-16
Factures non parvenues fonctionnement	37 131	5 612
Charges à payer liées au personnel	18 000	9 000
<b>Charges à payer</b>	<b>55 131</b>	<b>14 612</b>
<b>Produits à recevoir</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**4.1 Ventilation des produits d'exploitation**

En Euros	31-déc-17	31-déc-16
Droits d'inscription	1 375 162	1 145 394
Subventions d'exploitation (1)	2 275 403	2 036 159
Prestations de formation continue	294 891	255 856
Autres prestations de services	410 547	398 323
Mise à disposition de personnel facture	6 253	1 227
Produits des activités annexes	400	2 200
Autres	3 908	4 372
Reprises sur amortissements et provisions	100 319	101 270
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>4 466 884</b>	<b>3 944 802</b>

(1) Les subventions d'exploitation se répartissent comme suit :

En Euros	31-déc-17	31-déc-16
Subventions de fonctionnement de l'Etat	1 720 868	1 687 079
Subventions des autres ministères	31 563	30 889
Subventions des collectivités publiques	258 650	70 487
Subventions de l'Union Européenne	183 412	113 351
Autres	80 910	134 353
<b>Total des subventions d'exploitation</b>	<b>2 275 403</b>	<b>2 036 159</b>

<b>V - AUTRES INFORMATIONS</b>
--------------------------------

**5.1 Événements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels.

**5.2 Effectifs**

L'établissement n'étant pas soumis au régime des responsabilités et compétences élargies, il n'assure que la gestion des personnels contractuels recrutés sur fonds propres.

**5.3 Engagements financiers**

Engagements donnés : néant

Engagements reçus : néant









**BILAN - ACTIF**

ACTIF	MONTANT BRUT	EXERCICE 2017		EXERCICE 2016
		AMORT. & PROVISIONS	MONTANT NET	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	196 644	187 193	9 451	22 103
<b>Immobilisations corporelles</b>	5 268 079	1 554 488	3 713 591	3 837 338
Terrains	0	0	0	0
Constructions	3 960 372	759 301	3 201 071	3 343 518
Installations techniques, matériels, et outillages	23 185	22 088	1 098	548
Collections	770	0	770	770
Biens historiques et culturels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	1 283 752	773 100	510 652	492 502
Immobilisations mises en concession	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0	0
Immobilisations grevées de droits	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>	0	0	0	0
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 464 724</b>	<b>1 741 682</b>	<b>3 723 042</b>	<b>3 859 441</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>	0	0	0	0
<b>Créances</b>	185 880	0	185 880	118 465
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne	113 311		113 311	57 817
Créances clients et comptes rattachés	70 539	0	70 539	35 209
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0		0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	0
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0		0	0
Créances sur les autres débiteurs	2 030	0	2 030	25 439
Charges constatées d'avance (dont prime de	55 720		55 720	55 228
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	<b>241 600</b>	<b>0</b>	<b>241 600</b>	<b>173 693</b>
<b>TRESORERIE</b>				
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	2 172 420		2 172 420	1 917 762
Autres	0		0	0
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>2 172 420</b>	<b>0</b>	<b>2 172 420</b>	<b>1 917 762</b>
Comptes de régularisation	0		0	0
Écarts des conversion Actif	0		0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 878 743</b>	<b>1 741 682</b>	<b>6 137 062</b>	<b>5 950 896</b>

**BILAN - PASSIF**

PASSIF	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Financements reçus</b>	1 623 949	1 724 269
Financement de l'actif par l'Etat	1 526 175	1 613 385
Financement de l'actif par des tiers	97 774	110 884
Fonds propres des fondations	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves	3 296 070	3 257 300
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	256 692	38 770
Provisions réglementées	0	0
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>5 176 711</b>	<b>5 020 339</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires	0	0
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0	0
Dettes financières et autres emprunts	0	0
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 134	98 272,19
Dettes fiscales et sociales	1 037	0,00
Avances et acomptes reçus	20 503	20 503,40
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispos	0	0,00
Autres dettes non financières	51 597	9 000,00
Produits constatés d'avance	850 079	802 781,00
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>960 350</b>	<b>930 557</b>
<b>TRESORERIE</b>		
Autres éléments de trésorerie passive	0	0
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Comptes de régularisation	0	0
Ecart de conversion Passif	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 137 062</b>	<b>5 950 896</b>

**Compte de résultat - CHARGES**

<b>CHARGES</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats	0	0
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	1 503 352	1 323 589
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	1 573 725	1 481 273
Charges sociales	526 208	523 690
Intéressement et participation	0	0
Autres charges de personnel	6 755	6 898
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	269 577	250 416
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	330 576	320 164
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 210 192</b>	<b>3 906 031</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages	0	0
Transfert aux entreprises	0	0
Transfert aux collectivités territoriales	0	0
Transfert aux autres collectivités	0	0
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0	0
Dotations aux provisions et dépréciations	0	0
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0	0
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>4 210 192</b>	<b>3 906 031</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Charges d'intérêt	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Pertes de change	0	0
Autres charges financières	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0	0
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Impôt sur les sociétés	0	0
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>	<b>256 692</b>	<b>38 770</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4 466 884</b>	<b>3 944 802</b>

**Compte de résultat - PRODUITS**

<b>PRODUITS</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>	2 275 403	2 036 159
Subventions pour charges de service public	1 720 868	1 687 079
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	514 247	322 633
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0	0
Dons et legs	0	2 000
Produits de la fiscalité affectée	40 289	24 447
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>	2 091 161	1 807 372
Ventes de biens ou prestations de services	2 087 253	1 803 000
Produits de cessions d'éléments d'actif	0	0
Autres produits de gestion	3 908	4 372
Production stockée et immobilisée	0	0
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<b>Autres produits</b>	100 319	101 270
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fon	0	0
Reprises du financement rattaché à un actif	100 319	101 270
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0	0
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 466 884</b>	<b>3 944 802</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des participations et des prêts	0	0
Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Intérêts sur créances non immobilisées	0	0
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Gains de change	0	0
Autres produits financier	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0	0
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 466 884</b>	<b>3 944 802</b>

TABLEAU 1  
Autorisations d'emplois  
DRFIP

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	27,9	13,4	41,3
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	27,9	13,4	41,3

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME								TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME			
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI				EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI				ETP	ETPT	masse salariale	masse salariale exécutée
	ETPT	ETP	masse salariale	masse salariale exécutée	ETPT	ETP	masse salariale	masse salariale exécutée				
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 1 + 2 + 3 )</b>	27,9	27,9	1 207 736	1 177 854	13,4	13,4	369 821	326 349	41,3	41,3	1 577 557	1 504 203
<b>1 - TITULAIRES</b>	3,8	3,8	380 224	369 567	0	0	0	0	3,8	3,8	380 224	369 567
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont CAP, déconcentrés dans l'organisme)	3,8	3,8	380 224	369 567	0	0	0	0	3,8	3,8	380 224	369 567
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2 - NON TITULAIRES</b>	24,1	24,1	827 512	808 287	13,4	13,4	369 821	326 349	37,5	37,5	1 197 333	1 134 636
* Non titulaires de droit public	24,1	24,1	827 512	808 287	13,4	13,4	369 821	326 349	37,5	37,5	1 197 333	1 134 636
- en fonction dans l'organisme :	24,1	24,1	827 512	808 287	13,4	13,4	369 821	326 349	37,5	37,5	1 197 333	1 134 636
. Contractuels sous statut :	24,1	24,1			13,4	13,4	0	0	37,5	37,5	0	0
o CDI	15,4	15,4	554 680	458 846	0	0	0	0	15,4	15,4	554 680	458 846
o CDD	8,7	8,7	272 832	349 441	13,4	13,4	369 821	326 349	22,1	22,1	642 653	675 790
. Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
o CDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
o CDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
o CDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
o CDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>					0	0	0	0	0	0	0	0
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 4 + 5 )</b>									74,9	74,5	5 721 919	
<b>4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT</b>									74,9	74,5	5 721 919	
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)									74,9	74,5	5 721 919	
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)									0	0	0	0
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)									0	0	0	0
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)									0	0	0	0
<b>5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES</b>									0	0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur									0	0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur									0	0	0	0



Tableau 1 - EPSCP  
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif 2017

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			<b>Emplois sous plafond Etat *</b>		
			En ETPT	<b>Emplois financés hors SCSP</b>	
				En ETPT	
Catégories d'emplois	Nature des emplois				<b>Global</b>
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		-
			CDI		-
	Non permanents	CDD	7,0	1,0	8,0
<b>S/total EC</b>			<b>7,0</b>	<b>1,0</b>	<b>8,0</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>					-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	3,8		3,8
		CDI	15,4		15,4
	Non permanents	CDD	1,7	12,4	14,1
<b>S/total Biatss</b>			<b>20,9</b>	<b>12,4</b>	<b>33,3</b>
<b>Totaux</b>			<b>27,9 (1)</b>	<b>13,4</b>	<b>41,3</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>					<b>Plafond global des emplois voté par le CA **</b>
					(2)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

TABLEAU 2  
 Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES						
	AE			CP		
	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
<b>Personnel</b>	2 028 733	2 189 688	2 139 919	2 028 733	2 189 688	2 139 919
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>						
<b>Fonctionnement et intervention</b>	1 581 363	1 956 942	1 802 954	1 502 587	1 939 203	1 694 791
<b>Investissement</b>	261 580	321 000	220 092	242 079	321 000	194 177
le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche : personnel fonctionnement investissement						
<b>TOTAL DES DEPENSES AE - CP</b>	<b>3 871 675</b>	<b>4 467 630</b>	<b>4 162 964</b>	<b>3 773 399</b>	<b>4 449 891</b>	<b>4 028 886</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>				<b>267 056</b>	<b>176 157</b>	<b>258 199</b>

RECETTES			
	RE		
	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
	4 040 455	4 626 048	4 287 085
<b>Recettes globalisées</b>			
Subvention pour charges de service public	1 687 079	1 703 426	1 706 582
Autres financements de l'Etat	30 889	336 522	57 289
Fiscalité affectée			
Autres financements publics	318 192	398 260	405 709
Recettes propres	2 004 296	2 187 841	2 117 505
	0	0	0
<b>Recettes fléchées*</b>			
Financements de l'Etat fléchés			
Autres financements publics fléchés			
Recettes propres fléchées			
<b>TOTAL DES RECETTES RE</b>	<b>4 040 455</b>	<b>4 626 048</b>	<b>4 287 085</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>			

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 3  
Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	DEPENSES							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D101 - Formation initiale et continue niveau licence	71 289	71 289	13 165	9 930	0	0	84 454	81 219
D102 - Formation initiale et continue niveau master	878 787	878 787	324 932	311 449	0	0	1 203 719	1 190 235
D103 - Formation initiale et continue niveau doctorat							0	0
D105 - Bibliothèques et documentation	268 741	268 741	164 513	145 276	0	0	433 254	414 017
D111 - Recherche universitaire	262 415	262 415	103 030	104 784	525	525	365 969	367 723
D113 - Diffusion des savoirs et musées							0	0
D114 - Immobilier			31 416	29 376			31 416	29 376
D115 - Pilotage et support	658 288	658 288	959 866	890 198	219 567	193 652	1 837 721	1 742 137
Etudiants								
D201 - Aides directes aux étudiants			155 228	155 228			155 228	155 228
D202 - Aides indirectes							0	0
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	399	399	50 803	48 552			51 203	48 951
<b>TOTAL</b>	<b>2 139 919</b>	<b>2 139 919</b>	<b>1 802 954</b>	<b>1 694 791</b>	<b>220 092</b>	<b>194 177</b>	<b>4 162 964</b>	<b>4 028 886</b>

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total
	Subvention pour charges de service public - BI	Autres financements de l'Etat - BI	Fiscalité affectée - BI	Autres financements publics - BI	Recettes propres - BI	Financements de l'Etat fléchés - BI	Autres financements publics fléchés - BI	Recettes propres fléchées - BI	
Subvention pour charges de service public	1 706 582								1 706 582
Droits d'inscription					1 363 526				1 363 526
Formation continue, diplômes propres et VAE					584 624				584 624
Taxe d'apprentissage					40 289				40 289
Contrats et prestations de recherche hors ANR					13 112				13 112
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir									0
ANR hors investissements d'avenir									0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				118 686					118 686
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				210 358					210 358
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		57 289		42 800					100 089
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									0
Autres recettes				33 866	115 954				149 820
<b>Total</b>	<b>1 706 582</b>	<b>57 289</b>	<b>0</b>	<b>405 709</b>	<b>2 117 505</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 287 085</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (excédent) 258 199**

Tableau 4 - EPSCP  
 Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)			
	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
Solde budgétaire (déficit) *	-	-	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>			
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			
<i>dont solde budgétaire FU</i>			
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			
<i>dont solde budgétaire SIE</i>			
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	-		
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	32 975	148 180	34 205
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	-		89 737
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)</b>	<b>32 975</b>	<b>148 180</b>	<b>123 942</b>
<b>Variation de trésorerie (abondement)</b>	<b>415 503</b>	<b>176 157</b>	<b>254 658</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>	-		
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	<i>415 503</i>	<i>176 157</i>	<i>266 840</i>
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>448 478</b>	<b>324 337</b>	<b>378 600</b>

Financements (couverture des besoins)			
	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
Solde budgétaire (excédent) *	267 056	176 157	258 199
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	267 056	176 157	258 199
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			
<i>dont solde budgétaire FU</i>			
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			
<i>dont solde budgétaire SIE</i>			
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements		-	
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)	40 970	148 180	34 205
Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	140 452	-	86 196
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)</b>	<b>448 478</b>	<b>324 337</b>	<b>378 600</b>
<b>Variation de trésorerie (prélèvement)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 181</b>
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>			<i>12 181</i>
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>			
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>	<b>448 478</b>	<b>324 337</b>	<b>378 600</b>

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

La variation de trésorerie :

- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en (a) et (d),
- s'explique par D, (b), (c), (e).

Décomposition de la variation de trésorerie

= différence entre variation de trésorerie (I ou II) et (a)

\* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement  
 Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

\*\* Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)  
 \*\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

SAIC : service d'activités industrielles et commerciales  
 FU : fondation universitaire  
 BAI : budget annexe immobilier  
 SIE : service inter-établissements

**TABLEAU 5**  
**Opérations pour compte de tiers**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions décaissements			Prévisions encaissements		
			Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
Bourses AMI	C 467	Aide Mobilité Internationale	17 600	17 600	17 600	17 600	17 600	17 600
Bourses MIRA	C 467	Accueil Sup (RRA)	15 375	11 070	16 605	23 370	11 070	16 605
BR - Région	C 467	Bourses Explora'Sup		119 510			119 510	
<b>TOTAL</b>			<b>32 975</b>	<b>148 180</b>	<b>34 205</b>	<b>40 970</b>	<b>148 180</b>	<b>34 205</b>

*Repris au tableau "Équilibre financier" (tableau 4)*

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

Tableau 6 - EPSCP  
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	PRODUITS	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
Personnel <i>dont charges de pensions civiles*</i>	2 049 265	2 189 688	2 139 919	Subventions de l'Etat	1 687 079	1 703 426	1 720 868
				Fiscalité affectée			
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	1 856 767	2 258 203	2 070 274	Autres subventions	349 081	444 082	554 536
				Autres produits	1 908 642	2 300 841	2 191 481
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>3 906 031</b>	<b>4 447 891</b>	<b>4 210 192</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>3 944 802</b>	<b>4 448 348</b>	<b>4 466 884</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>38 770</b>	<b>457</b>	<b>256 692</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>			
<b>TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>3 944 802</b>	<b>4 448 348</b>	<b>4 466 884</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>3 944 802</b>	<b>4 448 348</b>	<b>4 466 884</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>38 770</b>	<b>457</b>	<b>256 692</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	320 164	319 000	330 576
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	101 270	113 000	100 319
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>257 664</b>	<b>206 457</b>	<b>486 948</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	RESSOURCES	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	257 664	206 457	486 948
Investissements	242 079	321 000	194 177	Financement de l'actif par l'Etat		290 700	0
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			
Remboursement des dettes financières	256 900			Autres ressources			
				Augmentation des dettes financières			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>498 979</b>	<b>321 000</b>	<b>194 177</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>257 664</b>	<b>497 157</b>	<b>486 948</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>		<b>176 157</b>	<b>292 771</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>	<b>241 315</b>		

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
Variation FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-241 315	176 157	292 771
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-656 818	0	38 113
Variation TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	415 503	176 157	254 658
FONDS DE ROULEMENT FINAL	1 160 898	176 157	1 453 669
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT FINAL	-756 864	0	-718 751
TRESORERIE FINALE	1 917 762	176 157	2 172 420

\* montant issu du tableau "équilibre financier"

Tableau 7- EPSCP  
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	<b>1 917 762</b>	<b>2 128 523</b>	<b>2 029 306</b>	<b>1 850 673</b>	<b>2 034 463</b>	<b>1 696 573</b>	<b>1 917 922</b>	<b>1 769 634</b>	<b>1 708 262</b>	<b>1 850 653</b>	<b>2 662 321</b>	<b>2 589 467</b>	
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	<b>474 348</b>	<b>168 359</b>	<b>99 253</b>	<b>499 490</b>	<b>57 880</b>	<b>635 438</b>	<b>291 894</b>	<b>146 239</b>	<b>391 875</b>	<b>1 174 048</b>	<b>216 124</b>	<b>132 137</b>	<b>4 287 085</b>
Subvention pour charges de service public	410 500			410 500		574 700	61 427			246 299		3 156	1 706 582
Autres financements de l'Etat								31 563	12 108			13 618	57 289
Fiscalité affectée													0
Autres financements publics	18 600	32 563	21 700	6 201	30 340	20 873	181 436	46 342	9 133		0	38 521	405 709
Recettes propres	45 248	135 796	77 553	82 789	27 540	39 865	49 031	68 334	370 634	927 749	216 124	76 843	2 117 505
<b>Recettes budgétaires fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'Etat fléchés													0
Autres financements publics fléchés													0
Recettes propres fléchées													0
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts : encaissements en capital													0
Prêts : encaissements en capital													0
Dépôts et cautionnements													0
<b>Opérations gérées en comptes de tiers :</b>	<b>11 692</b>	<b>5 384</b>	<b>0</b>	<b>5 535</b>	<b>28 196</b>	<b>1 477</b>	<b>5 648</b>	<b>0</b>	<b>1 651</b>	<b>0</b>	<b>1 363</b>	<b>59 456</b>	<b>120 401</b>
TVA encaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements		5 280		5 535	17 855		5 535						34 205
Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	11 692	104	0	10 341	1 477	113	0	1 651	0	1 363	59 456	86 196	86 196
<b>A. TOTAL</b>	<b>486 040</b>	<b>173 743</b>	<b>99 253</b>	<b>505 025</b>	<b>86 076</b>	<b>636 915</b>	<b>297 542</b>	<b>146 239</b>	<b>393 526</b>	<b>1 174 048</b>	<b>217 486</b>	<b>191 593</b>	<b>4 407 486</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	<b>182 619</b>	<b>252 900</b>	<b>276 656</b>	<b>320 005</b>	<b>414 773</b>	<b>415 566</b>	<b>445 770</b>	<b>207 011</b>	<b>251 135</b>	<b>362 380</b>	<b>288 769</b>	<b>599 122</b>	<b>4 016 705</b>
Personnel	181 727	153 592	148 027	149 210	159 146	331 603	264 328	187 653	140 433	129 301	114 674	180 225	2 139 919
Fonctionnement	892	99 308	128 629	160 652	235 810	83 294	160 583	19 358	107 834	221 145	93 538	383 748	1 694 791
Intervention													0
Investissement				10 143	19 817	669	20 859		2 868	11 934	80 557	35 149	181 995
<b>Dépenses liées à des recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 193</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 572</b>	<b>1 416</b>	<b>12 181</b>
Personnel													0
Fonctionnement													0
Intervention													0
Investissement					9 193						1 572	1 416	12 181
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts : remboursements en capital													0
Prêts : décaissements en capital													0
Dépôts et cautionnements													0
<b>Opérations gérées en compte de tiers :</b>	<b>92 660</b>	<b>20 060</b>	<b>1 230</b>	<b>1 230</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 102</b>	<b>123 942</b>
TVA décaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	11 685	20 060	1 230	1 230									34 205
Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	80 975						60	600	0	0	0	8 102	89 737
<b>B. TOTAL</b>	<b>275 279</b>	<b>272 960</b>	<b>277 886</b>	<b>321 235</b>	<b>423 966</b>	<b>415 566</b>	<b>445 830</b>	<b>207 611</b>	<b>251 135</b>	<b>362 380</b>	<b>290 341</b>	<b>608 640</b>	<b>4 152 828</b>
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>210 761</b>	<b>-99 217</b>	<b>-178 633</b>	<b>183 790</b>	<b>-337 890</b>	<b>221 349</b>	<b>-148 289</b>	<b>-61 372</b>	<b>142 391</b>	<b>811 669</b>	<b>-72 855</b>	<b>-417 047</b>	<b>254 658</b>
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>2 128 523</b>	<b>2 029 306</b>	<b>1 850 673</b>	<b>2 034 463</b>	<b>1 696 573</b>	<b>1 917 922</b>	<b>1 769 634</b>	<b>1 708 262</b>	<b>1 850 653</b>	<b>2 662 321</b>	<b>2 589 467</b>	<b>2 172 420</b>	

Tableau 8 - EPSCP  
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	Réalisé N	N+1	N+2	N+3
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>	-	323 444	335 625	44 925	44 925
<b>Recettes fléchées (b)</b>	1 744 200	-	290 700	563 200	308 900
Financements de l'État fléchés Autres financements publics fléchés * Recettes propres fléchées	1 744 200	0	290 700	563 200	308 900
<b>Dépenses sur recettes fléchées (c)</b>	2 067 644	12 181	-	563 200	263 975
Personnel AE=CP					
Fonctionnement et intervention AE CP					
Investissement	2 067 644	12 181	0	563 200	263 975
AE	2 067 644	12 181		563 200	263 975
CP	2 067 644	12 181		563 200	263 975
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	- 323 444	- 335 625	- 44 925	- 44 925	-

Repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)

Opération Plan Campus



Tableau 9 - EPSCP  
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement						Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	Total des AE consommées l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Total des CP consommés pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(6bis)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(11bis)	(12)=(1)-(3)-(6bis)	(13)=(3)+(6bis)-(8)-(11bis)
Op. 1															
Op. 2															
<b>total contrats de recherche</b>															
Op. 1															
Op. 2															
<b>total contrats de formation continue</b>															
Op. 1															
Op. 2															
<b>Total contrats d'enseignement</b>															
Opération Plan Campus	2 907 000	2 631 377	2 067 644		12 181	12 181	12 181	2 631 377	2 067 644		12 181	12 181	12 181	827 175	827 175
Plan équipement informatique	1 008 174	610 660	512 174		131 394	131 394	131 394	610 660	512 174		131 394	131 394	131 394	364 606	364 606
<b>Total prog. pluriannuels d'investissement</b>	<b>3 915 174</b>	<b>3 242 037</b>	<b>2 579 818</b>	<b>0</b>	<b>143 575</b>	<b>143 575</b>	<b>143 575</b>	<b>3 242 037</b>	<b>2 579 818</b>	<b>0</b>	<b>143 575</b>	<b>143 575</b>	<b>143 575</b>	<b>1 191 780</b>	<b>1 191 780</b>
<b>Total</b>	<b>3 915 174</b>	<b>3 242 037</b>	<b>2 579 818</b>	<b>0</b>	<b>143 575</b>	<b>143 575</b>	<b>143 575</b>	<b>3 242 037</b>	<b>2 579 818</b>	<b>0</b>	<b>143 575</b>	<b>143 575</b>	<b>143 575</b>	<b>1 191 780</b>	<b>1 191 780</b>
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :															
Ss total personnel															
Ss total fonctionnement et intervention															
Ss total investissement	3 915 174	3 242 037	2 579 818	0	143 575	143 575	143 575	3 242 037	2 579 818	0	143 575	143 575	143 575	1 191 780	1 191 780

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs				Restes à encaisser
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements prévus BR pour l'année n	Encaissements réalisés pour l'année n	
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)	(18)=(15)-(16)-(18)
Op. 1							
Op. 2							
<b>total contrats de recherche</b>							
Op. 1							
Op. 2							
<b>total contrats de formation continue</b>							
Op. 1							
Op. 2							
<b>Total contrats d'enseignement</b>							
Opération Plan Campus	2 907 000	-	2 907 000	1 744 200	290 700	-	1 162 800
Plan équipement informatique	1 008 174	1 008 174	-	-	-	-	-
<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>	<b>3 915 174</b>	<b>1 008 174</b>	<b>2 907 000</b>	<b>1 744 200</b>	<b>290 700</b>	<b>-</b>	<b>1 162 800</b>

TABLEAU 10  
 Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI 2017	
Stocks initiaux	<b>1 Niveau initial de restes à payer</b>	98 276	
	<b>2 Niveau initial du fonds de roulement (CF 2016)</b>	1 160 898	
	<b>3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement</b>	-756 864	
	<b>4 Niveau initial de la trésorerie</b>	1 917 762	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée		
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	1 917 762		
Flux de l'année	<b>5 Autorisations d'engagement</b>	4 162 964	
	<b>6 Résultat patrimonial</b>	256 692	
	<b>7 Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	486 948	
	<b>8 Variation du fonds de roulement</b>	292 771	
	<b>9 Opérations bilanciell</b>	<b>SENS</b>	<b>0</b>
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -	
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	
	Cautionnements et dépôts	-	
	<b>10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires</b>	<b>SENS</b>	<b>12 835</b>
	Variation des stocks	+ / -	
	Production immobilisée	+	
	Annul. recettes ex. ant / Charges sur créances irrécouvrables	-	12 835
	Produits divers de gestion courante	+	
	<b>11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires</b>	<b>SENS</b>	<b>21 738</b>
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	21 738
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		
<b>12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11</b>		<b>258 199</b>	
12.a Recettes budgétaires		4 287 085	
12.b Crédits de paiement ouverts		4 028 886	
<b>13 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers</b>		<b>0</b>	
<b>14 Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers</b>		<b>3 541</b>	
<b>15 Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14</b>		<b>254 658</b>	
15.a dont variation de la trésorerie fléchée		12 181	
15.b dont variation de la trésorerie non fléchée		242 477	
<b>16 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14</b>		<b>38 113</b>	
<b>17 Restes à payer</b>		<b>134 078</b>	
Stocks finaux	<b>18 Niveau final de restes à payer</b>	232 354	
	<b>19 Niveau final du fonds de roulement</b>	1 453 669	
	<b>20 Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	-718 751	
	<b>21 Niveau final de la trésorerie</b>	2 172 420	
	21.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	12 181	
21.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	2 160 238		

Comptabilité budgétaire  
 Comptabilité générale



SCIENCE  
POLITIQUE  
LYON

CA du 2 mars 2018

Délibération n° 4-20180302

## Tarifs d'inscription en formation initiale pour l'année universitaire 2018-2019

### Exposé des motifs :

L'IEP a modifié les tarifs d'inscription au Diplôme d'IEP en 2016.

Conformément à l'engagement pris par la direction, aucune modification n'est proposée pour 2018-2019, ni pour le diplôme d'IEP, ni pour les Diplômes d'Etablissement existants, ni pour le CPAG.

Les tarifs d'inscription des étudiants de 5<sup>ème</sup> année en mutualisation entrante ou sortante ont été intégrés.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

**Après avoir délibéré a approuvé les tarifs d'inscription en formation initiale pour l'année 2018-2019 tels que récapitulés dans le document joint en annexe**

### Résultats des votes :

**Membres présents ou représentés : 24**

**Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



## Tarifs d'inscription en formation initiale pour l'année universitaire 2018-2019

### Tarifs d'inscription au diplôme de l'IEP (1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> année)

Les droits d'inscriptions reposent sur le revenu du foyer fiscal (revenu global brut) auquel est rattaché l'étudiant pondéré par le nombre de parts. Ce dernier permet de déterminer le montant annuel des droits d'inscriptions à payer selon le tableau suivant :

TRANCHE /RBG pondéré	Montant annuel des droits d'inscriptions
Inf ou égal à 12 000 €	0 €
12 001-15 500 €	470 €
15 501-18 000 €	690 €
18 001-22 000 €	880 €
22 001-27 000 €	1130 €
27 001 -33 000 €	1650 €
33 001 – 39 000 €	2600 €
Sup à 39 000 €	3770 €

### Tarifs d'inscription applicables dans le cadre de la mutualisation inter IEP des spécialités/parcours de 5<sup>ème</sup> année

Mutualisation entrante (étudiant inscrit au diplôme d'IEP dans un autre établissement venant effectuer sa 5 <sup>ème</sup> année à Lyon)	paiement des droits IEP en fonction des revenus du foyer fiscal + droits master si inscrit en master.
Mutualisation sortante (étudiant inscrit au diplôme d'IEP à Lyon allant effectuer sa 5 <sup>ème</sup> année dans un autre IEP)	Paiement d'un droit forfaitaire de 235 € si non boursier

## Tarifs d'inscription aux diplômes d'établissement

Diplôme/public	Tarifs
DE sur Monde Arabe Contemporain <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudiants du diplôme IEP</li> <li>• Etudiants de Lyon 2</li> <li>• Etudiants externes</li> <li>• Etudiants du diplôme IEP (1 an)</li> <li>• Etudiants de Lyon 2 (1 an)</li> <li>• Etudiants externes (1 an)</li> </ul>	315.00€ 435.75€ 493.50€ 630.00€ 871.50€ 987.00€
DE sur le Monde Extrême-Oriental Contemporain <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudiants du diplôme IEP</li> <li>• Etudiants de Lyon 2</li> <li>• Etudiants externes</li> </ul>	315.00€ 435.75€ 493.50€
DE sur l'Amérique Latine et les Caraïbes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudiants du diplôme IEP</li> <li>• Etudiants de Lyon 2</li> <li>• Etudiants externes</li> <li>• Etudiants du diplôme IEP (1 an)</li> <li>• Etudiants de Lyon 2 (1 an)</li> <li>• Etudiants externes (1 an)</li> </ul>	231.00€ 330.75€ 493.50€ 462.00€ 661.50€ 987.00€
DE sur Les USA <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudiants du diplôme IEP</li> <li>• Etudiants de Lyon 2</li> <li>• Etudiants externes</li> <li>• Etudiants du diplôme IEP (1 an)</li> <li>• Etudiants de Lyon 2 (1 an)</li> <li>• Etudiants externes (1 an)</li> </ul>	231.00€ 330.75€ 493.50€ 462.00€ 661.50€ 986.50€
DE sur l'Afrique Subsaharienne Contemporaine <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudiants du diplôme IEP</li> <li>• Etudiants de Lyon 2</li> <li>• Etudiants externes</li> <li>• Etudiants du diplôme IEP (1 an)</li> <li>• Etudiants de Lyon 2 (1 an)</li> <li>• Etudiants externes (1 an)</li> </ul>	231.00€ 330.75€ 493.50€ 462.00€ 661.50€ 986.50€

DE d'Etudes Européennes	
• Etudiants du diplôme IEP	231.00€
• Etudiants de Lyon 2	330.75€
• Etudiants externes	493.50€
• Etudiants du diplôme IEP (1 an)	462.00€
• Etudiants de Lyon 2 (1 an)	661.50€
• Etudiants externes (1 an)	986.50€
DE sur la Russie Contemporaine	
• Etudiants du diplôme IEP	231.00€
• Etudiants de l'UJM	231.00€
• Etudiants externes	493.50€

**Tarifs d'inscription aux certificats d'études destinés aux étudiants étrangers :**

Attestation d'Etudes Politiques (1 semestre)	750 €
Certificat d'Etudes Politiques (2 semestre)	1500 €
Diploma of French and European Studies (1 semestre)	1400 €

**Tarifs d'inscription au CPAG :**

Etudiants non boursiers	728 €
Etudiants boursiers	437 €



**Tarif d'inscription au diplôme d'IEP de Lyon applicable aux étudiants effectuant leur mobilité de 3<sup>ème</sup> année dans un pays du Monde arabe ou en Iran**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu les différentes tranches tarifaires d'inscription au diplôme d'IEP votées annuellement par le Conseil d'Administration,

**Exposé des motifs**

Les cours de langue (arabe, farsi) des étudiants en mobilité de 3<sup>ème</sup> année dans le Monde arabe et en Iran sont payants, à la différence des autres mobilités pour lesquelles les seuls frais d'inscription à payer sont ceux de Sciences Po Lyon (principe de la réciprocité dans les échanges où chaque étudiant paie les FI dans son université d'origine).

Le coût de ces cours de langue s'élève en moyenne à 1500 €.

Les étudiants sont informés très en amont de leur candidature de l'existence de ces frais complémentaires. Pour autant, la direction de Sciences Po Lyon souhaite prendre en compte ce surcoût dans la détermination des droits d'inscriptions qu'ils acquitteront à l'établissement.

Il est ainsi proposé que les étudiants concernés pour l'année N/N+1, sur présentation d'une demande écrite transmise au service de scolarité-mobilité internationale avant le 15 juin de l'année N, se voient appliquer la tranche tarifaire directement inférieure à celle qu'ils auraient dû acquitter en fonction du revenu brut global pondéré du foyer fiscal auquel ils sont rattachés.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

**Après avoir délibéré a approuvé** le principe d'application de la tranche tarifaire directement inférieure à celle qu'ils auraient dû acquitter en fonction du revenu brut global pondéré du foyer fiscal auquel ils sont rattachés pour les étudiants effectuant leur mobilité de 3<sup>ème</sup> année dans le Monde arabe ou en Iran.

Cette délibération s'applique à compter de l'année 2018, la directrice générale des services est chargée de son exécution.

**Résultats des votes :**

**Membres présents ou représentés : 27**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



CA du 2 mars 2018

Délibération n° 6-20180302

## Tarifs d'inscription en formation continue pour l'année universitaire 2018-2019

### Exposé des motifs :

L'IEP de Lyon, conformément à l'engagement politique de la direction, développe son offre de formation continue en proposant à compter de la rentrée 2018, l'accès au diplôme d'IEP (grade master) en formation continue et en proposant un dispositif d'accompagnement à la VAE.

Les seules modifications proposées par rapport à l'année 2017/2018 sont les suivantes :

- Création d'un tarif pour les apprenants devant se réinscrire en année de spécialité pour terminer leur cursus, tarif forfaitaire correspondant au tarif T2 du diplôme d'IEP
- Création d'un tarif « prise en charge de la formation par un organisme » pour les cours de langue.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

**Après avoir délibéré a approuvé** les tarifs d'inscription en formation continue pour l'année 2018-2019 tels que récapitulés dans le document joint en annexe

### Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

GILLES LE CHATELIER





## Tarifs Formation continue 2018-2019

Tarifs nets de taxe (Exonération – article 261-4-4 du CGI)

- **Tarif 1** : prise en charge de la formation par un organisme
- **Tarif 2** : candidats individuels, demandeurs d'emploi indemnisés
- **Tarif 3** : demandeurs d'emploi non indemnisés ou en fin de droits (le demandeur d'emploi arrive en fin de droits dans le mois au cours duquel il a touché sa dernière indemnité journalière)

FORMATIONS DIPLÔMANTES ET CERTIFIANTES	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3
<b>Master mention Sciences Politique</b>			
Parcours au choix : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse des politiques publiques</li> <li>✓ Évaluation et suivi des politiques publiques</li> <li>✓ Politiques publiques de l'Alimentation et Gestion du risque sanitaire</li> </ul>	5 500 €	3 000 €	256 €
<b>Diplôme Grade - Master de Sciences Po Lyon</b>			
Examen d'entrée directe en 4 <sup>ème</sup> année du diplôme, spécifique aux candidats de formation continue	120 €		
Années 4 et 5 du diplôme	6 000 €	3 500 €	1 500 €
	+ droits d'inscription annuels / Tarif T4 (880€)		
<b>Certificats de spécialité (5A)</b>			
Cycle de formation intégré à l'un des parcours de 5 <sup>ème</sup> année du diplôme de Sciences Po Lyon : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Affaires européennes : entreprises et institutions</li> <li>▪ Carrières publiques</li> <li>▪ Communication, culture et institutions</li> <li>▪ Conduite de projets et développement durable des territoires</li> <li>▪ Coopération et développement au Maghreb et au Moyen-Orient</li> <li>▪ Gestion de projets, coopération et développement en Amérique latine</li> <li>▪ Globalisation et gouvernance</li> <li>▪ Journalisme, médias et territoires</li> <li>▪ Management des services publics et des partenariats public/privé</li> <li>▪ Stratégie des échanges culturels internationaux</li> </ul>	3 500 €	2 500 €	1 000 €
	<b>En cas de réinscription sur l'année universitaire suivante : 470 €</b>		
<b>Diplômes d'établissement (DE)</b>			
Etude des aires géographiques et culturelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Afrique Subsaharienne Contemporaine (DEASC)</li> <li>▪ Amérique Latine et les Caraïbes (DEALC)</li> <li>▪ Etats-Unis (DELUSA)</li> <li>▪ Etudes Européennes (DEEE)</li> <li>▪ Monde Arabe Contemporain (DEMAC)</li> <li>▪ Monde Extrême Oriental (DEMEOC)</li> </ul>	2 500 €	1 500 €	800 €
<b>Certificat d'études politiques et internationales (CEPI)</b>	2 000 €	1 000 €	500 €
<b>VALIDATION DES ACQUIS</b>			
<b>Validation des acquis de l'expérience (VAE)</b> → Coût de la formation revu en fonction du résultat de la VAE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faisabilité</li> <li>• Forfait sans accompagnement</li> <li>• Forfait avec accompagnement</li> </ul>		90 € 450 € 1 300 €	
<b>Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)</b>		90 €	

Formation suivie dans le cadre d'un contrat de professionnalisation	Suivant le barème légal en vigueur		
<b>CENTRE DE PRÉPARATION A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (CPAG)</b>			
Préparation aux concours de catégorie A	<b>1 000 €</b>	<b>728 €</b>	<b>728 €</b>
<b>MODULES</b>			
Modules CPAG	<b>400 €</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>
Enseignements du diplôme IEP (hors spécialité) et des DE : - Cours fondamentaux (CF) - Conférences de méthode (CDM) & Cours spécialisé (CS)		<b>250 €</b> <b>350 €</b>	
<b>FORMATIONS SPÉCIFIQUES</b>			
<b>Formation inter-entreprises</b>			
- Formation généraliste / Matinales	<b>300 €/ jour (6h)</b>		
- Atelier méthodologique / Workshop	<b>500 €/ jour (6h)</b>		
- Les laboratoires de pratiques	<b>300 €/ demi-journée (3h)</b> <b>500 € pour le porteur de projet</b>		
	Pour ces 3 formations, possibilité d'établir un tarif inférieur, par convention avec le partenaire		
<b>Formation intra – entreprise sur demande</b>	Suivant convention		
<b>Formation en langues</b>	<b>900 €/ an</b> (60h)	<b>450 €/ an</b> (60h)	<b>450 €/ an</b> (60h)
<b>Formations pour les élus</b>	Prix journée (6h) :		
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Inscription individuelle</b> (selon le programme établi)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- moins de 2 000 habitants : 350 €</li> <li>- 2 000 habitants à 4 999 habitants : 430 €</li> <li>- 5 000 habitants à 10 000 habitants : 500 €</li> <li>- plus de 10 000 habitants : 650 € ou Conseillers Généraux ou Régionaux</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Formation pour un groupe de 6 à 12 personnes</b> + frais du formateur en cas de déplacement (hébergement, restauration, déplacement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- moins de 2 000 habitants : 1 960 €</li> <li>- 2 000 habitants à 4 999 habitants : 2 060 €</li> <li>- 5 000 habitants à 10 000 habitants : 2 400 €</li> <li>- plus de 10 000 habitants : 3 100 €</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Formation pour un groupe inférieur à 6 et supérieur à 12</b></li> </ul>	Suivant convention		
<b>CYCLES DE CONFÉRENCES</b>			
<b>Rendez-vous avec l'Actualité</b> (6 à 7 conférences par an) <b>et accès aux Conférences Sciences Po</b> (3 en moyenne par mois)	100 €/ année universitaire		



SCIENCE  
POLITIQUE  
LYON

CA du 2 mars 2018

Délibération n° 7-20180302

**Tarifs d'inscription aux formations à distance (IEP en ligne)  
pour l'année universitaire 2018-2019**

**Exposé des motifs :**

La dernière modification de grille tarifaire a été appliquée à la rentrée 2017.  
Il est proposé par la direction de l'IEP de reconduire les tarifs adoptés en 2017 pour l'année universitaire 2018-2019.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

**Après avoir délibéré a approuvé** les tarifs d'inscription aux formations à distance (IEP en ligne) pour l'année 2018-2019 tels que récapitulés dans le document joint en annexe

**Résultats des votes :**

**Membres présents ou représentés : 27**

**Pour : 27**

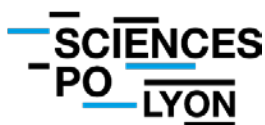
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



**Tarifs d'inscription aux formations à distance (IEP en ligne)  
pour l'année universitaire 2018-2019**

<b>Formations Complètes</b>			
<b>UNITÉ</b>	<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>PRIX TTC</b>	
		<b>INSTITUTIONNEL (1)</b>	<b>INDIVIDUEL</b>
Attaché Territorial 2019 Externe	CG+NS+CJ	650	440
Attaché Territorial 2019 Interne	NS+CJ	450	300
Attaché Territorial 2019 3 <sup>ème</sup> Concours	NS+CJ	450	300
Inspecteur des Douanes 2018 (option Droit Public)	NS+DP+EG+CJ+OFP	990	620
Inspecteur des Douanes 2018 (option Droit de l'Union)	NS+DE+EG+CJ+OFP	990	620
IRA 2018 Externe	CG+DP+DE+EG+UFP+CJ+QS+GRH	1 650	950
IRA 2018 Interne	NS+CJ	450	300
IRA 2018 3 <sup>ème</sup> Concours	NS+CJ	450	300
CapDir	QM+PS+CJ	675	450
EN3S 2018 (Culture Générale, oral Droit, oral Économie)	CG+NS+PS+UCJ+ODP+ OEG	1250	850
EN3S 2018 (Questions Managériales, oral Droit, oral Économie)	QM+NS+PS+CJ+DPA+ OEG	1250	850
EN3S 2018 (Ecrit au complet + Grand Oral)	1 Matière au choix (U02 ou U03 ou U05 ou U17) + U07 + U15 + U08	900	580
EN3S 2018 (Questions Managériales, oral Droit)	QM+NS+PS+CJ+ODP	1050	710
EN3S 2018 (Questions Managériales, oral Économie)	QM+NS+PS+CJ+OEG	1050	710
EN3S 2018 (Culture Générale, oral Droit Public)	CG+NS+PS+CJ+ODP	1 050	700
EN3S 2018 (Culture Générale, oral Économie)	CG+NS+PS+CJ+OEG	1 050	700
EN3S 2018 (Droit Public, oral Économie)	DP+NS+PS+CJ+OEG	1 050	700
EN3S 2018 (Economie, oral Droit Public)	EG+NS+PS+CJ+ODP	1 050	700
EN3S 2018 (Questions Managériales, oral Droit Public)	QM+NS+PS+CJ+ODP	1 050	700
EN3S 2018 (Questions Managériales, oral Économie)	QM+NS+PS+CJ+OEG	1 050	700
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Droit Public, oral Droit Public)	NS+DP+CJ+ODP	850	530

Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Droit Public, oral Droit de l'Union)	NS+DP+CJ+ODE	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Droit Public, oral Economie)	NS+DP+CJ+EGA	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Droit Public, oral Finances Publiques)	NS+DP+CJ+OFP	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Droit Union, oral Droit Union)	NS+DE+CJ+ODE	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Droit Union, oral Droit Public)	NS+DE+CJ+ODP	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Droit Union, oral Economie)	NS+DE+CJ+OEG	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Droit Union, oral Finances Publiques)	NS+DE+CJ+OFP	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Economie, oral Economie)	NS+EG+CJ+OEG	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Economie, oral Droit Public)	NS+EG+CJ+ODP	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Economie, oral Droit de l'Union)	NS+EG+CJ+ODE	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Economie, oral Finances Publiques)	NS+EG+CJ+OFP	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Finances publiques, oral Finances Publiques)	NS+FP+CJ+OFP	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Finances publiques, oral Droit Public)	NS+FP+CJ+ODP	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Finances publiques, oral Droit de l'Union)	NS+FP+CJ+ODE	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2018 (options Finances publiques, oral Economie)	NS+FP+CJ+OEG	850	530

**(1) Financement pris en charge par l'employeur ou par une institution**

**Tarifs spécifiques pour les étudiants inscrits au CPAG ou à l'IEP de Lyon :**

Les étudiants inscrits à l'IEP ou au CPAG de Lyon pourront s'inscrire à toute formation de préparation aux Cours administratifs ouvertes par IEP@ avec une réduction de 40% sur les prix du Tarif individuel. Les autres conditions d'inscription restant inchangées.

**Calendrier spécifique : 60€**

<b>Tarifs 2018/2019 – Formations à la carte</b>				
		<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>PRIX TTC</b>	<b>PRIX TTC</b>
			<b>INSTITUTIONNEL (1)</b>	<b>INDIVIDUEL</b>
<b>UNITÉS D'ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ</b>				
CG	U02	Culture Générale	250	140
DP	U03	Droit Public	250	140
DE	U04	Institutions, Droit et Politiques de l'Union Européenne	250	140
EG	U05	Economie Générale	250	140
FP	U06	Finances et Gestion Publiques	250	140
NS	U07	Note de synthèse sur dossier administratif	250	150
QS	U13	Questions Sociales	250	140
GRH	U14	GRH - Gestion des Ressources Humaines	250	140
PS	U15	Protection Sociale	250	200
QM	U17	Questions managériales	250	150
<b>UNITÉS D'ÉPREUVES D'ADMISSION (2)</b>				
ODP	U03A	Oral de Droit Constitutionnel et Administratif	200	150
ODE	U04A	Oral des Institutions, Droit et Politiques de l'Union Européenne	200	150
OEG	U05A	Oral d'Economie Générale	200	150
OFP	U06A	Oral de Finances et Gestion Publiques	200	150
CJ	U08	Conversation avec le jury	200	150
OPS	U15A	Questions sanitaires et de protection sociale	200	150
OSP	U18A	Science politique	200	150
<b>(1) Financement pris en charge par l'employeur ou par une institution</b>				
<b>(2) Unité d'enseignement disponible seulement si vous avez choisi au moins une unité d'enseignement d'admissibilité.</b>				
<b>Tarifs spécifiques pour les étudiants inscrits au CPAG ou à l'IEP de Lyon</b>				
Les étudiants inscrits à l'IEP ou au CPAG de Lyon pourront s'inscrire à toute formation de préparation aux Cours administratifs ouvertes par IEPEL@ avec une réduction de 40% sur les prix du Tarif individuel. Les autres conditions d'inscription restant inchangées.				
<b>Calendrier spécifique : 60€</b>				



CA du 2 mars 2018

Délibération n° 8-20180302

## Tarifs d'inscription aux examens d'entrée à l'IEP organisés en 2018

### Exposé des motifs :

L'IEP organise trois examens d'entrée.

L'examen d'entrée en première année est mutualisé avec d'autres IEP dit du concours commun dans le cadre d'une convention validée au CA du 11 décembre 2017.

Les examens d'entrée en deuxième et quatrième année sont organisés par l'IEP de Lyon seul.

Les frais d'inscriptions perçus servent à couvrir les coûts d'organisation de ces examens.

### **Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu la délibération n°7-20171211 du conseil d'administration du 11 décembre 2017,

**Après avoir délibéré a approuvé les tarifs d'inscription aux examens d'entrée à l'IEP organisés en 2018 :**

Examens d'entrée en première année :

Candidats boursiers : 60 €

Candidats non boursiers : 180 €

Examens d'entrée en deuxième et quatrième année :

Candidats boursiers : 40 €

Candidats non boursiers : 90 €

### **Résultats des votes :**

**Membres présents ou représentés : 26**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



CA du 2 mars 2018

Délibération n° 9-20180302

## Tarifs d'inscription à l'examen d'entrée à l'IEP de la Banque d'Epreuves Littéraires (BEL) 2018

### Exposé des motifs :

L'IEP participe au « consortium » de la BEL via une possibilité pour les candidats admis d'accéder en 4<sup>ème</sup> année.

Les frais d'inscriptions perçus servent à couvrir les coûts d'organisation de ces examens.

### **Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

**Après avoir délibéré a approuvé** les tarifs d'inscription aux épreuves de la BEL organisés en 2018 :

Candidats boursiers : 30 €

Candidats non boursiers : 60 €

### Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER





CA du 2 mars 2018

Délibération n° 10-20180302

## Tarifs applicables aux candidatures au CPAG pour 2018-2019

### Exposé des motifs :

L'IEP de Lyon propose deux modalités de candidature au CPAG :

- Un test d'entrée pour les candidats en formation initiale et en reprise d'étude non financée non titulaires d'un diplôme d'IEP.
- Une admission sur dossier pour les étudiants titulaires d'un diplôme d'IEP et les candidats relevant de la formation continue financée.

Les frais d'inscription demandés servent à couvrir les coûts d'organisation des tests et les frais de gestion des dossiers de candidatures.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

**Après avoir délibéré a approuvé les tarifs applicables aux candidatures au CPAG pour 2018-2019 :**

Test d'entrée : 75 €

Dossier de candidature : 40 €

### Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



SCIENCE  
POLITIQUE  
LYON

CA du 2 mars 2018

Délibération n° 11-20180302

### Tarifs d'inscription individuelle au stage PRUNE 2018-2019

#### Exposé des motifs :

L'IEP propose, en partenariat avec le CIEF, aux étudiants étrangers accueillis dans le cadre d'une mobilité académique, un stage d'intégration dit stage « PRUNE » incluant des enseignements de Français Langue Etrangère (FLE) et des enseignements de méthodologie du travail adaptés au système d'enseignement français (40 heures d'enseignement au total).

L'inscription au stage est obligatoire pour les étudiants ERASMUS et le coût de ce stage est financé par l'enveloppe Erasmus + les concernant.

L'inscription au stage est optionnelle pour les autres étudiants en mobilité et il est donc proposé de facturer à l'étudiant le coût du stage au tarif de **300 €**. (tarif identique à celui voté en 2017)

#### **Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

Vu le code de l'Education,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

**Après avoir délibéré a approuvé le tarif d'inscription individuelle au stage « PRUNE » pour l'année 2018-2019.**

#### Résultats des votes :

**Membres présents ou représentés : 26**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



SCIENCES  
PO  
LYON

CA du 2 mars 2018

Délibération n° 12-20180302

### Tarifs d'inscription individuelle au TOEFL 2018-2019

#### Exposé des motifs :

L'IEP a signé une convention avec l'organisme ETS qui permet de proposer aux étudiants un tarif préférentiel d'inscription au TOEFL. Le tarif ainsi proposé est de **60 €**. L'inscription à cette épreuve est optionnelle, le score obtenu n'est pas pris en compte dans la validation du diplôme, et n'est donc pas couverte par les frais d'inscriptions acquittés en début d'année universitaire.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

**Après avoir délibéré a approuvé le tarif d'inscription individuelle au TOEFL pour l'année 2018-2019.**

#### Résultats des votes :

**Membres présents ou représentés : 26**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



— SCIENCES  
— PO — LYON

CA du mars 2018

Délibération n° 13-20180302

**Tarifs de location des locaux de l'IEP  
applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

**Exposé des motifs :**

L'IEP peut proposer à la location pour les besoins d'organismes extérieurs de l'enseignement supérieur ou autres ses amphithéâtres, la salle Michel SEURAT, la salle du conseil ou la salle informatique. Ces locations ne sont possibles que sur des créneaux ne remettant pas en cause le fonctionnement des enseignements ou des services.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du mars 2018,**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

**Après avoir délibéré a approuvé les tarifs de location des locaux de l'IEP, applicables à compter du 1er janvier 2018, tels que récapitulés dans le document joint en annexe.**

**Résultats des votes :**

**Membres présents ou représentés : 27**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



**Tarifs de location des locaux de l'IEP applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

	<b>Tarifs ens.supérieur et partenaires</b>	<b>Tarifs autres organismes</b>
<b>Par demi-journée de 4 heures ou par soirée</b>		
<b>Grand amphi :</b>		
sans utilisation de matériel audiovisuel	<b>350 €</b>	<b>700€</b>
avec utilisation de matériel audiovisuel	<b>400 €</b>	<b>800€</b>
<b>Petit amphi :</b>		
sans utilisation de matériel audiovisuel	<b>300 €</b>	<b>600€</b>
avec utilisation de matériel audiovisuel	<b>400 €</b>	<b>800€</b>
<b>Amphi Leclair :</b>		
sans utilisation de matériel audiovisuel	<b>350€</b>	<b>750€</b>
avec utilisation de matériel audiovisuel	<b>400€</b>	<b>800€</b>
<b>Salle polyvalente ou salle du conseil</b>	<b>200€</b>	<b>400€</b>
<b>Salle informatique :</b>		
par demi-journée	<b>250€</b>	<b>500€</b>
à partir de la 3 <sup>ème</sup> journée consécutive	<b>200€</b>	<b>400€</b>
<b>Salle 20 places</b>	<b>100€</b>	<b>200€</b>
<b>Salles 40-50 places</b>	<b>150€</b>	<b>300€</b>



CA du 2 mars 2018

Délibération n° 14-20180302

## Tarif d'impression applicable aux étudiants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018

### Exposé des motifs :

Chaque étudiant dispose annuellement d'un quota de 400 copies ou impressions gratuites chargé sur sa carte multiservice. Au-delà de ce quota, les copies ou impressions sont payantes. Le tarif proposé couvre les coûts de consommables et de maintenance des copieurs.

### **Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

**Après avoir délibéré a approuvé le tarif d'impression applicable aux étudiants à partir du 1er janvier 2018 :**

- impression recto simple noir et blanc : 0.01 €

### Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



CA du 2 mars 2018

Délibération n° 15-20180302

**Modalités de remboursement des frais de déplacement temporaire pris en charge par l'IEP sur l'année 2018 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)**

**Exposé des motifs :**

Mise en œuvre du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, et de l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

**Après avoir délibéré a approuvé**

1) le taux de remboursement des frais supplémentaires de repas est fixé à 15, 25 €. Ce taux peut ponctuellement être porté 35 € dans le cadre de conférences ou réunions stratégiques.

En aucun cas, il ne pourra être remboursé de somme supérieure aux frais réels engagés par l'agent.

2) les taux de remboursement des frais de nuitées sont fixés comme suit pour la France :

- 120 € pour Paris,
- 90 € pour les communes de plus de 200 000 habitants,
- 70 € pour les autres communes.

En aucun cas, il ne pourra être remboursé de somme supérieure aux frais réels engagés par l'agent.

3) Chaque application des modalités dérogatoires aux taux de remboursements des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement donne lieu à un accord explicite et préalable du directeur. Ces règles dérogatoires peuvent tenir compte de situations particulières et sont appliquées lorsque l'intérêt du service l'exige.

**Résultats des votes :**

**Membres présents ou représentés : 27**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



## Marché public

### Prestation de services : voyages et hébergement

Vu le code de l'Éducation ;  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;  
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;  
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;  
Vu la délibération n° 1-20180302 du conseil d'administration du 2 mars 2018 relative aux catégories de contrats, conventions et marchés soumis pour approbation ;

#### Exposé des motifs

La convention de prestation de service « voyages » (transport et l'hébergement) de Sciences Po Lyon arrive à échéance.

Du fait des montants envisagés sur cette famille d'achat, il a été procédé à un appel d'offre ouvert en application de la réglementation relative à la commande publique.

Il est proposé au conseil d'administration de retenir le prestataire JANCARTHER BUSINESS TRAVEL, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

**Après avoir délibéré a approuvé** le choix du prestataire JANCARTHER BUSINESS TRAVEL dans le cadre du marché public de service relatif aux voyages (transports et hébergement).

#### Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER





### Accréditation du diplôme de l'IEP au grade Master

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

#### Exposé des motifs

Le décret n°2017-959 du 10 mai 2017 a modifié l'article D612-34 du code de l'Éducation qui disposait que le grade de master était conféré de plein droit aux titulaires des diplômes de fin d'études délivrés par les Instituts d'Études Politiques. Désormais, le grade de master est conféré de plein droit aux titulaires des diplômes délivrés par les Instituts d'Études Politiques, en application de l'article D714-10 du code de l'Éducation et figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Par conséquent, l'IEP de Lyon a rédigé un dossier de demande d'accréditation répondant aux critères définis par l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et master.

Ce dossier est soumis au Conseil d'Administration pour approbation avant transmission au CNESER pour avis consultatif puis décision de la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

**Après avoir délibéré a approuvé** le dossier de demande d'accréditation conférant le grade de master au diplôme de fin d'études de l'IEP de Lyon.

#### Résultats des votes :

**Membres présents ou représentés : 26**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



## **OBTEINTION DU GRADE DE MASTER POUR LE DIPLÔME DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON**

### **- DEMANDE DE RENOUELEMENT –**

Selon l'article D. 612-34 du Code de l'éducation et l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de diplôme conférant grade de master

2017-2018

Les Instituts d'Études Politiques .....	3
I. L'établissement .....	4
1. Présentation de l'établissement .....	4
2. L'autonomie pédagogique et scientifique de l'IEP .....	6
3. La composition de l'équipe pédagogique .....	8
4. La représentation des usagers, des personnels et des personnalités extérieures .....	10
5. Des relations formalisées avec le monde professionnel concerné .....	11
6. Un dispositif de suivi de cohorte et d'insertion des diplômés .....	12
7. La démarche qualité et l'évaluation des enseignements .....	13
8. L'évaluation périodique par une instance reconnue par l'Etat .....	16
9. Les partenariats engagés avec des unités de recherche labellisées au titre de la recherche universitaire .....	17
10. Les modalités d'implication de ses personnels dans des travaux d'unités de recherche reconnues par l'Etat .....	18
11. Les modalités d'implication de ses personnels dans des travaux de recherche soutenus .....	19
12. Positionnement au sein de l'offre de formation du site .....	20
II. L'organisation du cursus et les moyens d'enseignement et de formation .....	21

1. L'organisation des formations.....	21
2. Les modalités pédagogiques permettant l'accueil et l'accompagnement de publics diversifiés, garantissant le droit à l'égalité des chances et prévoyant l'évaluation des connaissances et des compétences.....	27
3. L'équilibre entre connaissances scientifiques, compétences transversales et compétences professionnelles en lien avec les objectifs de formation.....	29
4. Le recours aux technologies de l'information et de la communication et la place du numérique dans l'organisation de la formation.....	29
5. La place des périodes d'expérience en milieu professionnel dans la formation.....	31
6. La délivrance du supplément au diplôme.....	35
7. La transparence des informations sur l'offre de formation et ses contenus.....	35
8. Les moyens pédagogiques spécifiques dévolus à l'acquisition, au minimum, de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.....	36
9. Les modalités de mise en place de l'initiation à la recherche pour tous, en liaison avec les projets ultérieurs de l'étudiant (éventuellement, une poursuite de son cursus au niveau d'une formation doctorale).....	37
III. Les aptitudes et les compétences visées pour le futur diplômé.....	38
1. La capacité à conduire une démarche projet dans un cadre collectif et collaboratif, en autonomie, dans une démarche innovante et à assumer la responsabilité d'une conduite de projet.....	38
2. L'adaptabilité à différents contextes professionnels et culturels, y compris dans une démarche ouverte à l'international.....	41
3. Une initiation à la recherche et la formalisation de ce travail d'initiation en liaison avec l'équipe pédagogique et en fonction de ses projets ultérieurs, qui peut passer par différents supports de communication, dont l'écrit.....	42
IV. Annexes (voir document Annexes).....	42

## Les Instituts d'Études Politiques

Créé par décret du 4 mai 1948, lors de la deuxième vague d'implantation des IEP en France, Sciences Po Lyon a toujours accordé son offre de formation et ses activités de recherche à cette injonction initiale, prolongée et précisée dans l'article 2 du décret 89-901 du 18/12/1989 qui fixe plus nettement encore le cap des missions dévolues aux IEP.

Les Instituts d'études politiques ont aujourd'hui pour missions principales :

- de contribuer, tant en formation initiale qu'en formation continue, à la formation des cadres supérieurs des secteurs public, parapublic, associatif et privé et notamment des fonctions publiques de l'État et des collectivités territoriales ;
- de développer, notamment en relation avec les autres établissements d'enseignement supérieur de leur site respectif avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et avec la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), la recherche en SHS, notamment en science politique et administrative ;
- de proposer aux étudiants tant nationaux qu'internationaux qui y séjournent une formation d'excellence dans les domaines des SHS ;
- de développer une conscience civique et critique qui permette aux étudiants des IEP de s'adapter à un monde de plus en plus ouvert et internationalisé ;
- de délivrer à cet effet un diplôme propre (voir modèle en annexe). Ils peuvent également participer à la préparation de diplômes nationaux et de diplômes d'Université. Lorsque les Instituts d'études politiques ont un statut d'établissement public administratif (EPA) associé, les conditions de cette participation sont prévues par convention avec leur université d'association.

Les Instituts d'études politiques (couramment appelés « Sciences Po, suivi du nom de la ville ») délivrent tous aujourd'hui un diplôme en 5 ans après le baccalauréat, conférant le grade de Master.

Chaque établissement a sa propre histoire, son propre environnement, et ses propres spécialités, et ils ont des tailles différentes. Mais tous ont en commun une approche pluridisciplinaire des SHS et une forte ouverture à l'international puisque tous imposent une année de mobilité à l'étranger. En clair, un modèle de formation singulier.

Ces formations offrent aux étudiants motivés et passionnés d'actualité une voie exigeante et stimulante, qui leur permet d'aborder le marché du travail avec un triple bagage, reconnu par les recruteurs :

- la maîtrise de l'expression écrite et orale, y compris en langue étrangère, acquise par des travaux en petits groupes (conférences de méthode, séminaires intégrés, exercices de mise en situation...) ;
- des connaissances solides dans les différentes disciplines des sciences humaines et sociales (science politique, économie, histoire contemporaine, droit public, gestion, sociologie, géographie humaine, relations internationales) qui leur

permettent une analyse efficace des enjeux du monde contemporain. Une attention particulière est aussi accordée à la maîtrise des méthodologies des sciences sociales (qualitatives et quantitatives) et à leur mise en application, par exemple, dans le cadre de projets tutorés ou de travaux de recherche ;

- des compétences professionnelles acquises pendant les deux années du 2<sup>e</sup> cycle et validées par des périodes longues de stage.

L'acquisition de ces savoirs, savoir-faire et savoir-être, renforce la sensibilité des IEP à l'insertion professionnelle de leurs étudiants. Les principaux secteurs d'insertion sont ceux des politiques et affaires publiques, du développement économique, du management et de l'expertise, des ressources humaines, des relations internationales, des questions européennes, de la communication et du journalisme, ainsi que l'ensemble des métiers de cadres des secteurs privé, public et associatif.

Par ailleurs, les IEP du concours commun oeuvrent, de manière coordonnée, en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur. A ce titre, ils ont créé en 2008 un concours commun d'entrée en première année, qui participe à la simplification et à la démocratisation de l'accès à leurs écoles. Aujourd'hui près de 10.000 candidats se présentent à ce concours unique chaque année.

Au même moment, conscients de la sous-représentation des élèves issus de milieux socialement et économiquement défavorisés dans l'enseignement supérieur long, les IEP ont développé, sur leurs territoires respectifs, un programme d'égalité des chances à destination de collégiens et lycéens en situation de défaveur (le programme IEPEI). Ce programme a pour ambition d'inciter et d'accompagner des élèves de la classe de Troisième à la Terminale vers l'enseignement supérieur long et les filières sélectives, grâce à un réseau de partenariats noués avec le ministère de l'éducation nationale, avec des collectivités territoriales, des partenaires privés et culturels.

Enfin, les IEP sont fortement engagés dans une politique de recherche dans les SHS et jouent un rôle d'animation scientifique et citoyenne au cœur de la cité, en contribuant aux débats publics par l'organisation de conférences ouvertes et l'animation d'actions de valorisation de la recherche. Ce rôle est largement partagé avec les nombreuses associations étudiantes des IEP.

## I. L'établissement

### 1. Présentation de l'établissement

L'Institut d'Études Politiques de Lyon aussi appelé Sciences Po Lyon est un établissement public administratif (EPA) régi par le décret 89-902 du 18 décembre 1989.

Sciences Po Lyon comptait en 2016 (bilan social) 68 enseignants et enseignants-chercheurs et 52 personnels BIATSS et environ 250 intervenants extérieurs.

Le compte financier 2016 a été arrêté à 4 040 455 € de recettes réalisées et 3 871 675 € d'Autorisations d'engagement consommées (hors masse salariale Etat).

Le campus de Lyon représente une surface en bâtiments (3) de 6532 m<sup>2</sup> SHON.

Créé en 1948, Sciences Po Lyon fait partie des neuf Instituts d'Études Politiques (IEP) de région qui, avec Sciences Po Paris, constituent le réseau français des IEP. Il est pleinement intégré dans le groupe des IEP du concours commun qui compte Aix-en-Provence, Lille, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse. Associé à l'Université Lumière Lyon 2 par convention du 30 septembre 2015, membre fondateur de la COMUE Université de Lyon, mais aussi du Collège des Hautes Études Lyon Sciences (CHEL[S]), il s'intègre dans une logique de site qui s'appuie sur des partenariats structurants avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et, plus récemment, avec la ville et la métropole de Saint-Étienne dans le cadre de l'ouverture du campus de Sciences Po Lyon à St-Etienne à la rentrée 2017 en partenariat étroit avec l'Université Jean Monnet.

L'établissement a très fortement évolué au cours des quinze dernières années à la suite des choix stratégiques de la direction inscrits dans le cadre de l'évolution globale de l'enseignement supérieur français et plus spécifiquement du site de Lyon-St Etienne: déclinaison de la réforme LMD avec passage progressif d'une formation en 3 ans à une formation en 5 ans valant grade de master, autonomie des universités et des établissements d'enseignement supérieur, création des PRES puis des COMUE, internationalisation de l'espace de l'enseignement supérieur, demandes accrues pour une formation pluridisciplinaire et sélective.

L'Institut d'Etudes Politiques s'est développé en s'intégrant à une dynamique de site. C'est en lien avec l'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon que Sciences Po Lyon a créé des UMR très bien évaluées au cours des deux dernières vagues (Triangle et IAO). L'équipe d'accueil ELICO – qui a également fait l'objet d'une évaluation très positive – est multi-tutelle. Mais surtout l'IEP a été membre du PRES, membre fondateur de la COMUE. Il compte parmi les 11 établissements membres du consortium IDEX obtenu en février 2017. Tout comme l'établissement avait participé au Programme d'Avenir Lyon Saint-Etienne PALSE (et avait bénéficié de financements lui permettant de développer certaines formations de master en collaborations avec d'autres établissements et d'accompagner une politique de recherche), il est présent dans la mise en œuvre du projet IDEX.

Sciences Po Lyon a progressivement acquis une réelle autonomie politique et administrative (ressources humaines, finances, patrimoine, SI, documentation). Conscient de la nécessité pour un établissement de taille modeste, seule grande école du site uniquement axée sur les SHS, de nouer des partenariats solides avec les autres établissements du site (Universités et Ecoles) pour garantir la visibilité et la qualité de sa

formation et de sa recherche, l'Institut d'Études Politiques de Lyon a impulsé des collaborations tout à fait inédites avec l'Université Jean Monnet (en favorisant des doubles parcours avec l'Institut d'Administration des Entreprises et la licence d'économie et gestion), l'Université Lumière Lyon 2 (en portant ensemble la mention Science Politique). Avec l'École Normale Supérieure de Lyon mais également l'École Centrale de Lyon, Vet-Agro Sup et le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse, Sciences Po Lyon a créé le Collège des Hautes Etudes Lyon Sciences (CHEL[S]) permettant d'offrir aux étudiants les cours d'autres établissements mais également en initiant un cours commun et un MOOC, et a ainsi pu s'affirmer comme un établissement pivot en matière de sciences humaines et sociales au sein de l'Université de Lyon.

En accueillant 1175 étudiants (auxquels il faut ajouter 250 à 300 étudiants internationaux), Sciences Po Lyon propose une formation extrêmement attractive et sélective. Le premier cycle est principalement consacré aux fondamentaux (histoire, droit, science politique, science économique et langues) tout en offrant également des enseignements d'ouverture. Les étudiants du premier cycle peuvent compléter leur formation par un diplôme d'établissement (DE) dédié à une aire culturelle (Moyen Orient, Extrême Orient, Afrique Subsaharienne, Amérique Latine, Amérique du Nord, Europe et enfin Russie depuis la rentrée 2017). Ce cycle s'achève par une année de mobilité. Le deuxième cycle est dédié à la spécialisation. Après un premier bilan du passage en 5 ans réalisé en 2004, l'établissement a travaillé à l'amélioration de l'articulation entre le tronc commun des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années (le socle de connaissances nécessaire pour diplômer un étudiant de l'Institut d'études politiques) et la spécialisation (favorisant l'insertion professionnelle de nos diplômés). Ce sont désormais 10 spécialités qui sont proposées à nos étudiants et qui sont complétées par 6 parcours de 2<sup>ème</sup> année de Master mis en œuvre par l'Institut d'Etudes Politiques (délivrés par l'Université Lyon 2, l'École normale supérieure de Lyon ou encore l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne)

## **2. L'autonomie pédagogique et scientifique de l'IEP**

L'Institut d'Etudes Politiques de Lyon est autonome dans sa politique de recrutement. Le directeur – après avis du comité de direction – sollicite une réunion des collègues de la discipline concernée pour définir un profil de poste. Les recrutements en science politique, droit, civilisation et science économique ont tous été rattachés au laboratoire Triangle au cours des quatre dernières années. Ceux en histoire ont été rattachés au laboratoire LARHRA. Et ceux en sciences de l'information et de la communication au laboratoire ELICO. Ainsi Sciences Po Lyon a souhaité renforcer la dynamique de site en matière de recherche. Il est à noter que dans le cadre de l'IDEX, Sciences Po Lyon s'est engagé à participer davantage à des recrutements prenant en compte les besoins du site. Ainsi l'établissement pourra suivre les recommandations des collègues académiques sur les besoins du site dans les disciplines enseignées à Sciences Po Lyon si ces besoins rejoignent ceux de l'établissement.

Sciences Po Lyon est actuellement tutelle de deux UMR (TRIANGLE et IAO), de la MSH du Site de Lyon St Etienne et d'une EA (ELICO). La MSH, l'IAO et ELICO sont sous la direction d'enseignants-chercheurs de Sciences Po Lyon.

Au cours des dernières années, l'équipe de direction a souhaité normaliser et rationaliser les procédures de recrutement. Une charte des comités de sélection a été rédigée en 2015, avec une actualisation régulière, et est systématiquement adressée aux présidents des comités en question.

Le contenu de l'offre de formation (maquettes) est soumis pour avis à la Commission des Etudes et de la Vie Etudiante avant d'être soumis au Conseil d'Administration pour décision.

Les propositions d'évolution sont souvent issues des discussions ayant lieu au sein des commissions pédagogiques de cycle ou pour les changements plus profonds d'une mission de réflexion confiée à un ou plusieurs enseignants.

Le pilotage opérationnel de l'offre de formation au sein du diplôme d'IEP est assuré par la direction des études qui est composée de deux directrices des études (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle), d'un directeur de la mobilité internationale et d'une responsable des études qui assure un accompagnement plus individualisé des étudiants concernant leur cursus et choix d'orientation. (cf. [organigramme annexe 1](#))

Les cours de tronc commun 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année sont assurés très majoritairement par des enseignants-chercheurs de l'établissement. Les conférences de méthode – qui ne sont pas directement rattachées aux cours magistraux – font l'objet d'une coordination assurée par un enseignant-chercheur ou un Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche de l'Institut d'Etudes Politiques. Pour les cours d'ouverture – optionnels -, des vacataires – collègues d'autres établissements du site – sont sollicités aux côtés des enseignants chercheurs du site. Une conférence de méthode "projet professionnel" est assurée par des professionnels – en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année – la coordination est assurée par la directrice de la formation continue et de l'insertion professionnelle (MCF de gestion à Sciences Po Lyon). La troisième année est – pour la très grande majorité de nos étudiants – une année de mobilité à l'étranger dans une des universités partenaires. C'est le directeur de la mobilité internationale – enseignant statutaire à l'IEP et membre de l'équipe de direction – qui s'assure de la cohérence du parcours dans ces universités au regard de nos attentes pédagogiques. Les formations de deuxième cycle s'articulent autour d'une quatrième année qui amorce une spécialisation et une cinquième année (soit en spécialité interne soit en diplôme national de master). La quatrième année a fait l'objet d'une réforme mise en œuvre à la rentrée 2016. Les étudiants s'inscrivent dans des secteurs (Affaires Publiques; Affaires Internationales; Communication; Actions, Changements et Territoires) en lien avec leur choix de cinquième année. Leur formation reste en partie commune (à l'ensemble de la quatrième année) et en partie spécialisée (autour de tronc communs de secteurs). Des cours projets ont été créés et permettent – en lien avec le choix de spécialité ou de diplôme national de master – de préciser



l'orientation des étudiants. La cinquième année est composée très majoritairement des spécialités. Elles concernent des aires culturelles (Amérique Latine, Méditerranée et Monde Arabe), la communication, le journalisme, les partenariats publics-privés, la globalisation, le développement territorial et la préparation aux concours administratifs.

En ce qui concerne les diplômes nationaux de master, l'Institut d'Etudes Politiques assure l'organisation et l'offre pédagogique de 3 parcours de la mention science politique : parcours Analyse des Politiques Publiques, Evaluation et Suivi des Politiques Publiques Politiques de l'alimentation et gestion des risques sanitaires. Ces parcours – autrefois masters à part entière – ont été créés il y a une quinzaine d'années par des enseignants (Professeurs des Universités et Professeurs associés) de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon. Les trois parcours accueillent des étudiants d'autres établissements : Université Lumière Lyon 2, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, VetAgro Sup.

D'autres parcours de mention de masters sont proposés aux étudiants de Sciences Po Lyon et reposent sur l'engagement fort d'enseignants statutaires de l'établissement. C'est le cas du parcours ASIOC de la mention Etudes européennes et internationales. Ce parcours est en partie issu d'une ancienne spécialité de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon. Le corps enseignant est composé de collègues de l'ENS de Lyon et de Sciences Po Lyon. Le parcours AlterEurope de la même mention a été créé par trois établissements (Sciences Po Lyon, ENS de Lyon et Université Jean Monnet). Le parcours AlterVille (de la mention Villes et Environnements Urbains) a lui-même été créé par deux établissements (Sciences Po Lyon et Université Jean Monnet)

### **3. La composition de l'équipe pédagogique**

Pour l'année universitaire 2016-2017, Sciences Po Lyon comptait 42 enseignants-chercheurs titulaires, 18 Pr et 26 MCF, en activité dans l'établissement (3 MCF en détachement, 2 à l'étranger et un au Tribunal Administratif de Lyon), 5 PRAG, 5 PAST et 11 ATER (5 temps plein et 6 mi-temps).

Parmi les enseignants-chercheurs titulaires en activité, 15 appartiennent à la section 04 (Science Politique) soit plus du tiers de l'effectif des titulaires appartenant à la section cœur de métier de l'établissement. 14 d'entre eux exercent leur activité de recherche au sein de l'UMR 5206 TRIANGLE dont Sciences Po Lyon est tutelle et un à l'UMR 8070 CERLIS.

A cet effectif s'ajoutent 4.5 ATER qui effectuent tous leur recherche au sein de l'UMR TRIANGLE et 3 PAST recrutés sur un profil science politique.

8 enseignants-chercheurs appartiennent à la section 02 droit public, 3 exercent leur activité au sein de l'UMR TRIANGLE, une au sein de l'UMR 7074 CTAD, une au sein de l'EA 3976 IDEDH. Par ailleurs une MCF appartient à la section 01 droit privé et est directrice de l'UMR 5062 IAO et un PAST a été recruté sur un profil droit public.

4 enseignants-chercheurs appartiennent à la section 22 Histoire et exercent tous leur activité de recherche au sein de l'UMR 5190 LARHRA.

5 enseignants-chercheurs appartiennent à la section 05 économie, 2 exercent leur activité de recherche au sein de l'UMR TRIANGLE, 2 au sein de l'UMR 5593 LET.

5 enseignants-chercheurs appartiennent à la section 71 Info-com, 4 exercent leur activité de recherche au sein de l'EA 4147 ELICO, dont la directrice est une Professeure de Sciences Po Lyon et un n'est membre d'aucune équipe de recherche. Un PAST a également été recruté sur un profil communication.

Enfin, l'IEP compte un enseignant-chercheur appartenant à la section 11 Langues et littérature anglo-saxonne (UMR TRIANGLE), un enseignant-chercheur appartenant à la section 15 langue et littérature chinoise (UMR IAO), un enseignant-chercheur appartenant à la section 19 sociologie (UMR TRIANGLE) et un enseignant-chercheur appartenant à la section 06 Gestion (UMR TRIANGLE).

Concernant les PRAG, 4 enseignent l'anglais et 1 l'arabe.

A la rentrée 2017, suite à des départs à la retraite et à une transformation de poste, ont été recrutés 1 MCF en histoire (UMR LARHRA), 1 MCF en Science Politique (UMR TRIANGLE) et 1 MCF en économie (UMR TRIANGLE).

La politique de recrutement de l'IEP est donc guidée, pour le volet enseignement, par la volonté de couvrir les disciplines centrales du diplôme et, pour le volet recherche, par la volonté de renforcer les équipes dans lesquelles ses enseignants-chercheurs sont déjà très présents et où une cohérence d'établissement est possible.

Par ailleurs, Sciences Po Lyon a, depuis plusieurs années, fait le choix d'utiliser un support vacant de professeur pour accueillir des professeurs invités (12 par an en moyenne) qui sont issus d'établissements partenaires appartenant aux zones géographiques couvertes par les 6 Diplômes d'Etablissement (7 depuis la rentrée 2017) proposés sur les aires culturelles. Ces professeurs invités dispensent leurs enseignements au sein de ces DE, de cours d'ouverture proposés en 4<sup>ème</sup> année ou du Diploma of French and European Studies proposé aux étudiants étrangers non francophones accueillis dans le cadre de convention (étudiants étatsuniens et japonais essentiellement).

A ces enseignants statutaires s'ajoutent de nombreux intervenants extérieurs recrutés en vacations horaires ou sous convention de prestation de formation pour intervenir dans le diplôme d'IEP et/ou dans un des DE proposés en 1<sup>er</sup> cycle.

Ainsi 63 intervenants extérieurs ont participé aux enseignements en 1<sup>er</sup> cycle pour environ 2700 HED dont 1000 heures de langues, 1000 HED de CDM en méthodologie des sciences sociales, histoire, économie, philosophie politique et projet professionnel. 520 HED de cours d'ouverture ou de cours fondamentaux, sur des thématiques ciblées

en histoire, économie, communication, dispensées par des enseignants-chercheurs d'autres établissements ou des professionnels du secteur.

40 intervenants extérieurs ont participé aux enseignements en 4<sup>ème</sup> année pour environ 1500 HED dont 550 HED de langues, 350 HED de cours fondamentaux ou de cours projets spécifiques à chaque secteur de 4<sup>ème</sup> année.

Une centaine d'intervenants extérieurs ont participé aux enseignements en 5<sup>ème</sup> année (spécialités du diplôme ou parcours de master mis en œuvre par l'IEP) pour un total d'environ 1850 HED.

Les intervenants du 1<sup>er</sup> cycle et de 4<sup>ème</sup> année sont sélectionnés par la direction des études et ceux de 5<sup>ème</sup> année par chaque responsable de spécialité pour leur expérience professionnelle sur la thématique ciblée par l'enseignement puis les candidatures validées par la direction des études depuis la rentrée 2017. En effet au printemps 2017, Sciences Po Lyon a mis en place une application de candidatures en ligne qui permet à la direction des Etudes d'accéder au CV de chaque candidat avant de valider la candidature et à l'établissement de constituer une CVthèque.

Par ailleurs, la commission scientifique valide les candidatures des intervenants devant dispenser plus de 24 HED.

#### **4. La représentation des usagers, des personnels et des personnalités extérieures**

Prévu par l'article 5 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux, le conseil de perfectionnement n'existe pas encore à sciences po Lyon.

La commission des études et de la vie étudiante (CEVE) de Sciences Po Lyon réunit direction des études, enseignants des différentes disciplines, et étudiants des de toutes les années. Cette commission rend un avis consultatif. Récemment mise en place, elle sera saisie de la question afin de créer des conseils de perfectionnement communs pour les quatre grands domaines : affaires publiques, communication et journalisme, affaires internationales, actions, changements et territoires. Les conseils de perfectionnement seront composés d'enseignants, d'étudiants et ainsi que de personnalités extérieures qui pourront être des *alumni* et des professionnels du secteur. Ils seront mis en œuvre à la rentrée 2019.

Le regard des professionnels sur la formation est assuré par les membres du Conseil d'administration nommé et par les liens étroits tissés avec les entreprises.

Composition du conseil d'Administration :

10 enseignants ou enseignants-chercheurs, 1 BIATSS, 9 usagers, 10 personnalités extérieures dont 4 membres de droit.

Composition de la commission permanente :

Les membres élus du CA (enseignants ou enseignants-chercheurs, BIATSS, usagers)

Composition de la commission scientifique :

8 enseignants-chercheurs (élus), un usager doctorant (élu), 2 personnalités extérieures, 5 membres de droit (directeur, représentants UMR ou EA dont Sciences Po Lyon est tutelle, responsable du doctorat de science politique)

Composition de la Commission Bibliothèque:

4 usagers, les directrices des études 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle, le président de la commission scientifique, le directeur, la DGS, la directrice de la bibliothèque

Composition des commissions pédagogiques (une par année d'études):

Des usagers (élus) : un par groupe de CDM en 1<sup>er</sup> cycle, un par parcours en 2<sup>ème</sup> cycle, 6 enseignants ou enseignants-chercheurs, la directrice des études du cycle concerné, la responsable des études, la responsable de la scolarité, la directrice de la bibliothèque.

Composition de la Commission des Etudes et de la Vie Etudiante :

Les 6 enseignants ou enseignants-chercheurs membres des commissions pédagogiques, 6 usagers (4 issus des commissions pédagogiques et deux élus du CA).

Les membres de la direction des études, le directeur, la responsable de scolarité, la chargée de mission vie étudiante.

## **5. Des relations formalisées avec le monde professionnel concerné**

L'établissement souhaite au travers de la diversité de sa formation et de la spécificité de son modèle, être et devenir davantage demain un acteur central sur son territoire.

Outre les activités de recherche et de formation continue, le projet de création d'une **Fabrique de l'innovation publique** avec un enseignement par projet co-construit avec les entreprises et les collectivités ainsi que la mise en œuvre de l'alternance dans les parcours de formation contribueront à développer et surtout à renforcer les partenariats avec une réelle interpénétration *Entreprise – Ecole*.

De multiples partenaires, acteurs des secteurs public et privé, institutions et personnes physiques se mobilisent depuis de nombreuses années pour participer à la vie du diplôme et à la formation des élèves (enseignements, soutien financier, forum *Métiers Stages Emplois*, accueil de stagiaires...). Compte tenu des nouvelles orientations en matière de

renforcement de l'expérience en milieu professionnel des étudiants en formation initiale (expérience professionnelle de 1<sup>er</sup> cycle, développement de l'alternance) et de développement de l'accès des publics de formation continue à ses formations (ouverture du diplôme aux apprenants en formation continue), l'établissement a créé en septembre 2016 un **pôle *Formation continue & Insertion professionnelle***. L'objectif est de structurer et développer les relations avec le monde professionnel avec notamment la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des étudiants à l'insertion professionnelle, le développement des formations en alternance avec des contrats d'apprentissage, le développement de parcours de formation continue intégrés au cursus de formation initiale et la conception d'une offre de formation continue spécifique ciblée, adaptée et innovante.

L'Institut d'Etudes politiques a noué de très nombreux partenariats avec des entreprises, associations, collectivités publiques et institutions culturelles. Tout au long de la formation, les partenaires sont mobilisés par les enseignants ou les associations étudiantes en vue de l'organisation d'évènements qui complètent la formation offerte. Ces partenariats ont nourri une offre de formation étendue en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années et ont permis de renforcer la dimension professionnelle dans l'acquisition de compétences des étudiants conduisant ainsi à une plus grande coopération entre le milieu académique et le milieu professionnel. Ils se matérialisent selon des modalités diverses : il s'agit tout d'abord des interventions dans les enseignements de 4<sup>ème</sup> ou de 5<sup>ème</sup> année (enseignements spécialisés cœur de métier, enseignements en mode projet et modules de projets tutorés. Une mise en situation professionnelle qui permet aux apprenants de traiter une problématique concrète en relation avec le milieu professionnel et de mettre ainsi en pratique, en groupe de travail et de manière transversale, l'ensemble des connaissances acquises au sein d'une spécialité. Cela prend également la forme d'une responsabilité d'un module d'enseignements spécialisés. Enfin, l'accueil de stagiaires est déterminant. Les partenaires de l'Institut d'études politiques offrent de nombreux stages de courte ou de longue durée dans de multiples secteurs d'activité avec des missions variées accessibles à tous les niveaux de la formation. Ainsi l'IEP est en capacité de mettre à disposition de ses étudiants environ 350 offres de stage par an.

**Voir tableau annexe 2**

## **6. Un dispositif de suivi de cohorte et d'insertion des diplômés**

Sciences Po Lyon ne dispose pas au sein de son équipe administrative d'un agent statisticien mais l'établissement bénéficie dans le cadre de la convention qui le lie à l'Université Lumière Lyon 2 du service des études statistiques et de l'aide au pilotage (sesap) de l'Université, ce d'autant plus facilement que les étudiants de Sciences Po Lyon sont gérés administrativement et pédagogiquement dans la base APOGEE de l'Université Lyon2. Le sesap fournit à Sciences Po Lyon toutes les données nécessaires au suivi des cohortes étudiantes.

En revanche, Sciences Po Lyon réalise en autonomie les enquêtes relatives à l'insertion professionnelle des diplômés. Jusqu'en 2016, l'IEP réalisait deux enquêtes par an, une 6 mois après l'obtention du diplôme et une 18 mois après l'obtention du diplôme. Aucune relance téléphonique n'était effectuée à l'issue de l'envoi du questionnaire et les taux de réponse (environ 50%) restaient insuffisants pour une exploitation pertinente des données. Aucune exploitation statistique approfondie n'était réalisée faute de compétences en interne.

A la rentrée 2016, la nouvelle équipe de direction a décidé de proposer un stage à une étudiante de M2 Statistiques et informatique décisionnelle afin de réviser l'enquête, de la dispenser via *limesurvey*, d'assurer les relances téléphoniques et surtout de mettre en place des outils statistiques facilement exploitables par actualisation des données d'entrée pour l'agent du Pôle Formation Continue et Insertion Professionnelle qui sera en charge de l'enquête les années suivantes. Cet agent s'est formé au cours de l'année 2016-2017 en travaillant aux côtés de l'étudiante stagiaire.

Le choix est fait de ne conserver qu'une seule enquête à 18 mois.

Le taux de réponse à l'enquête réalisée au printemps 2017 auprès des diplômés 2015 est de 75.2%. ([le rapport d'étude est joint en annexe 3](#)).

L'enquête montre que parmi les diplômés actifs, **90.1 % ont un emploi**, la durée moyenne de recherche d'emploi est de 3.5 mois et le salaire brut annuel moyen (temps plein en France) de 31 503 € primes comprises.

Une analyse de l'enquête par spécialité suivie en 5<sup>ème</sup> année est mise à disposition de chaque responsable, outil indispensable pour faire évoluer les formations. La directrice de la Formation Continue et de l'Insertion Professionnelle est chargée d'exploiter ces données avec chaque responsable de spécialité pour proposer des évolutions soit spécifiques à la spécialité soit transversales en 1er ou 2ème cycle.

Par exemple, les commentaires libres des diplômés montrent une attente forte concernant le renforcement de la place des stages dans le cursus, ce que l'établissement met en place dès l'année 2017-2018 avec l'expérience professionnelle obligatoire en premier cycle.

Par ailleurs, en 2017 Sciences Po Lyon a fortement accru sa collaboration avec l'association des diplômés qui s'engage très activement dans la mise en place d'actions à destination des jeunes diplômés (*afterworks*, rénovation du site web, présence sur les réseaux professionnels). La présidente de l'association des diplômés est membre invitée du CA de l'établissement.

## **7. La démarche qualité et l'évaluation des enseignements**

De manière collective, plusieurs instances ont pour objectif de s'interroger sur l'amélioration de l'offre de formation de Sciences Po Lyon et plus généralement sur les

problématiques concernant la vie universitaire et touchant toutes les années à Sciences Po Lyon.

La Commission des Etudes et de la Vie Etudiante (CEVE) se réunit ainsi 3 fois par année universitaire. Sous l'égide de la direction des études, cette commission se compose :

- des membres de la direction de Sciences Po Lyon,
- de représentants des étudiants des années 1, 2, 4 et 5 émanant des commissions pédagogiques,
- de représentants des élus étudiants au CA (un par collège) désignés par les élus de chaque collège,
- d'enseignants de Sciences Po Lyon nommés selon leur discipline de rattachement de manière à ce que les grandes disciplines socles des enseignements en IEP soient représentées (science politique, économie droit et histoire auquel s'ajoutent la science de l'information et de la communication et les langues),
- de membres du service de la scolarité.

La CEVE est consultée et formule un avis sur toute question relevant des études et de la vie étudiante devant faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration. La commission est également force de proposition et de réflexion dans ces domaines.

Il existe ensuite une **Commission pédagogique** par année d'études (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année). Elle se réunit deux fois par an, à mi-semester et poursuit l'objectif de favoriser une réflexion concertée et constructive entre les étudiants, les enseignants et le service des études. Elle est le lieu permettant d'aboutir à une définition commune des problèmes et un espace de réflexion sur les solutions à y apporter.

Elle est composée :

- des délégués étudiants,
- du directeur des études du cycle concerné,
- du responsable des études,
- du responsable de la scolarité
- du responsable de la bibliothèque
- des représentants enseignants désignés pour les disciplines Droit, Economie, Histoire, Science politique, Science de l'information et de la communication et le responsable des langues.

Le choix de ne faire siéger que les représentants enseignants et non l'ensemble des enseignants vise à permettre aux premiers d'engager avec les collègues d'une même discipline une réflexion sur cette dernière à chaque étape du cursus.

La discussion collective avec l'ensemble des enseignants de toutes les disciplines est quant à elle envisagée dans le cadre des **réunions pédagogiques**. Elles sont organisées par le directeur des études de chaque cycle, à la fin de chaque semestre. Ces réunions ont pour vocation d'offrir un nouvel espace à tous les enseignants pour échanger sur les problématiques spécifiques ou communes et permettre un enseignement des matières fondamentales, toujours au plus près des besoins de formation des étudiants. Ces réunions ont déjà permis la constitution de groupe de travail autour de sujet tels que la conception de l'épreuve du Grand Oral, le sens de l'évaluation des étudiants, les attendus fondamentaux des étudiants à chaque étape de leur cursus et les compétences à acquérir.

De manière individuelle, les enseignants sont invités à proposer à la fin de chaque semestre un questionnaire d'évaluation aux étudiants ayant suivi le cours afin de leur permettre d'avoir une meilleure connaissance de la façon dont les éléments pédagogiques sont appréciés par leurs étudiants.

Pour ce faire, un **questionnaire commun** à l'ensemble des années, élaboré au sein d'un des groupes de travail issu de la Commission des Etudes et de la vie étudiante, est envoyé aux enseignants quelques semaines avant la fin des cours.

Il est laissé la liberté aux enseignants qui le souhaitent d'élaborer eux-mêmes leur propre questionnaire pour pallier les défauts possibles d'un questionnaire qui pourrait être perçu comme trop généraliste. Les enseignants peuvent aussi privilégier un questionnaire mis en ligne. Pratiquement, les questionnaires sont soit distribués et récupérés directement par les enseignants eux-mêmes lors de leur dernière séance de cours (cas des conférences de méthode), soit distribués par les enseignants, et récupérés par le service scolarité chargé de les faire suivre aux enseignants concernés (cas des cours fondamentaux, cours d'ouverture et cours spécialisés).

Ces questionnaires permettent ensuite aux enseignants de proposer des points de discussion lors des réunions pédagogiques.

Ils sont donc un moyen d'articuler une réflexion individuelle, propre à chaque enseignant au regard de sa pratique et une réflexion collective source d'inspiration entre collègues et indéniablement de dynamisation des enseignements.

Enfin, depuis un an, un chargé de mission innovation pédagogique et un chargé de mission "évolution de la maquette ont engagé une démarche pour penser l'**innovation pédagogique** dans l'établissement. Ce travail prend certes en compte la question de l'insertion des nouvelles technologies et des usages numériques (pratique et objectif poursuivi). Cela étant, il tend également à repenser les modes de transmission des connaissances dans un amphithéâtre ou dans un cours. Il ne s'agit donc pas tant de passer à du « tout numérique » mais plutôt d'améliorer, parfois avec des outils simples et connus, les pratiques enseignantes toujours dans le but de stimuler les étudiants et assurer un suivi au plus près des compétences attendues d'un étudiant de Sciences Po Lyon.



## 8. L'évaluation périodique par une instance reconnue par l'Etat

Dans le cadre de la campagne d'évaluation 2014-2015 (vague A) portée par l'HCERES ([joint en annexe 4](#)), pour la première fois une évaluation du diplôme d'IEP a été faite, distincte de l'évaluation globale de l'établissement. Cette évaluation sera sans aucun doute plus approfondie et l'auto-évaluation mieux renseignée par l'établissement lors de la prochaine campagne car cette première auto-évaluation a été demandée tardivement en cours de campagne sans document type réellement adapté à ce cursus en 5 ans et avec un délai de réponse très court (cf la réponse des directeurs des IEP de Bordeaux, Grenoble, Lyon et Toulouse à la synthèse des évaluations des diplômes d'IEP).

L'avis du comité d'experts était globalement positif même si des points sont évidemment à améliorer.

« Avec deux premières années généralistes, une troisième année de mobilité à l'étranger et les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années de spécialisation la structure de la formation est classique pour une IEP, mais tout à fait cohérente au regard des objectifs de la formation. »

La synthèse de l'évaluation du diplôme est la suivante :

### Points forts :

*Dimension internationale renforcée grâce à des spécialités de 5<sup>e</sup> année dédiées aux affaires internationales*

*Bonne implantation dans l'environnement socio-économique et scientifique*

*Nombreux partenariats académiques en France comme à l'étranger*

*Qualité de l'équipe pédagogique académique et professionnelle*

### Points faibles :

*Pilotage globalement informel*

*Dossier insuffisamment renseigné sur les spécialités de 5<sup>e</sup> année*

*Politique des stages perfectible.*

Conclusions : *l'instauration de mécanismes formalisés de pilotage et de suivi des compétences notamment à l'issue de la 3<sup>e</sup> année à l'étranger, la création d'un double-diplôme international et une politique des stages renforcée permettraient certainement d'améliorer encore un peu plus une formation professionnalisante déjà très satisfaisante.*

La direction de Sciences Po Lyon ayant pris ses fonctions à la rentrée 2016 a déjà mis en œuvre plusieurs actions pour répondre aux attentes du HCERES :

- Une enquête d'insertion professionnelle renouvelée afin d'en faire un véritable outil de pilotage au service de la direction de la Formation continue et de l'insertion professionnelle et des responsables de spécialités.
- La rédaction des fiches RNCP des différentes spécialités et donc une réflexion sur la cohérence du diplôme et les compétences acquises.
- La mise en place à compter de la rentrée 2017 d'une expérience professionnelle obligatoire en premier cycle, d'un stage long en fin de cursus et plus globalement d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants annexés au règlement des études et des examens.
- La réalisation d'un diagnostic sur les partenariats internationaux de l'établissement et l'engagement de discussion avec l'Université de Loughborough et l'Université de Leipzig pour la mise en place de double-diplômes.
- Le chantier de la mise en place d'un conseil de perfectionnement n'a pas encore été abordé mais la composition et les missions des commissions pédagogiques et de la Commission des Etudes, devenue Commission des Etudes et de la Vie étudiante, ont été revues pour en faire de véritables lieux d'échange sur la politique de formation de l'établissement.

## **9. Les partenariats engagés avec des unités de recherche labellisées au titre de la recherche universitaire**

L'interaction formation / recherche est un point clé de l'enseignement donné à Sciences Po Lyon. L'ensemble des formations est ainsi adossé à un environnement scientifique de premier plan, sur la base en particulier de la co-tutelle par Sciences Po Lyon de trois laboratoires, qui sont au fondement même de notre potentiel de recherche et nourrissent nos différentes formations et filières professionnalisantes. Les deux-tiers des enseignants-chercheurs sont rattachés à ces trois laboratoires.

- **L'UMR 5206 Triangle** et le principal laboratoire du site Lyon-Saint Etienne pour la science politique et l'histoire des idées politiques et économiques (tutelles : ENS de Lyon, Université Lyon 2, Sciences Po Lyon, Université Jean-Monnet Saint-Etienne). Triangle accueille vingt-deux enseignants-chercheurs de l'Institut, principalement en science politique, mais aussi en sciences économiques, droit public et civilisation américaine.
- **L'UMR 5962 IAO** (Institut d'Asie orientale ; tutelles : ENS de Lyon et IEP de Lyon) accueille quatre enseignants-chercheurs de Sciences Po Lyon, là encore dans plusieurs disciplines.
- Enfin, **l'EA 4147 ELICO** (Equipe de recherche de Lyon en science de l'information et de la communication, sous la tutelle de Lyon 1, 2, 3, IEP Lyon et ENSSIB) accueille quatre enseignants-chercheurs, en sciences de l'information et de la communication.

Sciences Po Lyon est aussi cotutelle de **la MSH** (Maison des sciences de l'homme) et participe donc à la définition et au déploiement de sa politique scientifique. L'ISH abrite notamment les trois laboratoires dont Sciences Po Lyon est cotutelle.

Ajoutons que Sciences Po Lyon est partie prenante du **Labex IMU** (Intelligence des mondes urbains), qui à la fois porte des travaux de recherche de plusieurs des enseignants-chercheurs (via ses trois laboratoires sous tutelle) et adosse le master Altervilles, désormais intégré comme parcours de la mention de master Villes et environnements urbains qui a ouvert en septembre 2016.

Une convention a été signée en 2015 avec la Chaire d'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire (basée à l'Université Lumière Lyon 2) et soutient donc ses activités scientifiques et de formation initiale et continue. Jérôme Blanc est membre du conseil d'orientation de la Chaire. Enfin, en 2016 sciences Po Lyon a signé deux conventions de constitution du GIS (groupement d'intérêt scientifique) : l'un intitulé « Etudes asiatiques » et l'autre « ESPRIT » (Etudes de Stratégie, Politiques et Relations Internationales).

En complément de la politique scientifique déléguée par Sciences Po Lyon aux laboratoires dont il est cotutelle, l'établissement développe sa propre politique scientifique via les soutiens accordés par la Commission scientifique. Celle-ci soutient l'organisation de colloques (nationaux et internationaux, accueillis dans les locaux ou organisés ailleurs), la publication de livres (y compris via la traduction de textes), des Labos et projets juniors (au travers du CHEL[S], et enfin des projets de recherche de ses enseignants-chercheurs entrant dans les axes définis par son appel à projets propre (AAPP).

Cet AAPP permet de stimuler la recherche en incitant au montage de projets pluridisciplinaires, à l'image de l'établissement, et rapprochant plusieurs laboratoires, dont l'un d'entre eux doit être sous tutelle de l'IEP. L'AAPP est un moyen d'amorcer un programme qui donnera lieu par la suite au dépôt de projets dans le cadre d'un guichet tel que l'ANR ou l'ERC.

Au total, Sciences Po Lyon affecte à la recherche un budget annuel de l'ordre de 65 000 euros, aussi bien par les dotations aux laboratoires sous tutelle que par celles allouées par la Commission scientifique.

## **10. Les modalités d'implication de ses personnels dans des travaux d'unités de recherche reconnues par l'Etat**

Les enseignants-chercheurs de Sciences Po Lyon prennent une part active dans les responsabilités scientifiques et administratives de leurs laboratoires. Avant de devenir directeur de l'IEP, Renaud Payre a été directeur adjoint puis directeur de l'UMR Triangle ; Isabelle Garcin-Marrou est directrice de l'EA ELICO ; Béatrice Jaluzot est directrice de l'UMR IAO. Cette implication illustre la proximité qui s'est établie entre l'établissement et ses laboratoires sous tutelle. Beaucoup sont par ailleurs membres des conseils de

laboratoires et dirigent des axes, équipes ou pôles de ces laboratoires. Ainsi, Gilles Pollet, actuel directeur de l'ISH, et Cécile Robert sont responsables du pôle « Action publique » à Triangle ; Jérôme Blanc est responsable du pôle « Économie : histoire, institution et société » à Triangle ; Christine Cornet est responsable de l'équipe « Mondes urbains, territoires et frontières » à l'IAO. De son côté, Isabelle Garcin-Marrou, directrice d'ELICO, est membre du comité de pilotage du Labex IMU. Ces cinq personnes croisent par ailleurs leur implication dans leur laboratoire et dans l'établissement par leur participation à la Commission scientifique de Sciences Po Lyon.

Concernant les **Ecoles Doctorales**, mentionnons tout d'abord le lien fort de l'IEP de Lyon avec l'ED 483 « sciences sociales » (Histoire, géographie, archéologie, aménagement, urbanisme, architecture, science politique, sociologie, anthropologie, ergonomie) et le fait que l'IEP de Lyon a toujours été responsable de la mention de doctorat « science politique » (responsable : Gilles Pollet, IEP Lyon et responsable-adjointe : Dorota Dakowska Lyon 2). Nous sommes également en lien, par le biais de nos enseignants-chercheurs HDR, avec l'ED 485 EPIC (Education, Psychologie, Information-Communication), dont Isabelle Garcin-Marrou est directrice adjointe, avec l'ED 486 SEG (Sciences Economiques et Gestion), et dans une moindre mesure avec l'ED 492 (Droit).

## **11. Les modalités d'implication de ses personnels dans des travaux de recherche soutenus**

Les enseignants-chercheurs de l'IEP de Lyon bénéficient de l'accompagnement au dépôt de projets ANR et européens fournis en particulier par leurs laboratoires de rattachement, et en particulier de l'UMR 5206 Triangle. Une veille informationnelle est assurée par les personnels de ces laboratoires, mais aussi directement par l'IEP de Lyon, via une lettre d'information recherche diffusée à un rythme mensuel et préparée par le directeur ou la directrice de la recherche et de l'innovation (Albane Geslin puis Jérôme Blanc) un agent qui assure notamment une fonction d'assistance recherche.

Plusieurs types de soutiens ont été mobilisés ces dernières années par les enseignants-chercheurs de l'IEP de Lyon, dans le cadre de l'ANR ou des Labex notamment. Plusieurs **programmes ANR** ont été dirigés par des enseignants-chercheurs de l'établissement, comme le programme « Fabriquer la confiance par la transparence » soutenu via le PALSE (Programme Avenir Lyon Saint-Etienne) dirigé par Alistair Cole. Outre les travaux soutenus dans le cadre du **Labex IMU** dont Sciences po Lyon est directement partie prenante, notons que le **Labex ICCA** (Industries de la Culture et Création Artistique) soutient un programme codirigé par Françoise Paquien-Séguy (2015-17).

D'autres financeurs extérieurs sont sollicités en fonction de leur pertinence compte tenu des objets de recherche : par exemple, la FonCSI (Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle) a soutenu le programme dirigé par Gwenola Le Naour et intitulé "Des risques territorialisés entre conflits et compromis. Une analyse comparée des sites de Pont-de-Claix et de Saint-Fons » (2011-2016). Ou encore, le Leverhulme Trust

International Network a soutenu le programme dirigé par Alistair Cole et intitulé « Territorial Governance in Western Europe: between Convergence and Capacity » (2012-15). Notons enfin que certains ont aussi développé des programmes soutenus par l'ISH, comme Antoine Parent ("Analyzing the dynamics of economics through recurrence plots », appel à projets interne de l'ISH 2014).

Enfin, trois professeurs sont membres de l'**Institut Universitaire de France** (IUF).

## **12. Positionnement au sein de l'offre de formation du site**

L'offre de formation – conçue comme un ensemble intégré de la première année à la cinquième année – se distingue des Universités et des autres grandes écoles puisqu'il s'agit de la seule formation pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales sélectionnant sur concours d'entrée sur le site Lyon/Saint-Etienne. Le très haut niveau d'exigence en langue vivante 1 et l'obligation de se former à une deuxième langue vivante ainsi que la mobilité longue obligatoire en 3<sup>ème</sup> année sont des éléments très spécifiques à la formation proposée par l'IEP de Lyon. La possibilité de suivre un diplôme d'établissement (DE) sur une aire culturelle au cours du premier cycle, est offerte à tous les étudiants de sciences po Lyon entrant en première année mais également à ceux du site de la COMUE.

En ce qui concerne le deuxième cycle, les étudiants suivent une quatrième année en s'inscrivant dans un secteur de spécialité. Chaque secteur contient des parcours qui, par les enseignements proposés, préfigurent les spécialités de 5<sup>ème</sup> année. La spécialisation sur les aires culturelles reste forte à travers des spécialités comme CODEMMO (Méditerranée et Monde Arabe), GEPROCODAL (Amérique Latine), Affaires Européennes ou encore des parcours de masters pilotés par Sciences Po Lyon comme ASIOC (consacré à l'Asie). La spécialité "Carrières Publiques" permet de préparer aux concours administratifs (A et A+). Elle est directement liée au Centre de Préparation à l'Administration Générale (CPAG). La spécialité "Stratégie des Echanges Culturels Internationaux" s'inscrit dans l'offre de formation du site assez riche dans le domaine culturel. Reposant comme les autres formations de l'IEP sur des partenariats forts et stables avec les établissements culturels de la Métropole de Lyon et de la Région Auvergne Rhône Alpes, elle est néanmoins la seule qui développe une dimension internationale. La spécialité "Journalisme Médias et Territoires" s'est développée en lien avec d'autres formations (notamment les écoles de journalisme). Elle permet aux étudiants, qui réussissent en fin de 4<sup>ème</sup> année le concours d'une école de journalisme reconnue par la Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (CPNEJ), de valider la 5<sup>ème</sup> année de Sciences Po Lyon et la 1<sup>ère</sup> année de l'école en même temps. La spécialité "Management des Services Publics et Partenariats Public Privé" n'est pas sans concurrent sur le site (ex Master Management Territorial de l'IAE de Lyon). Elle repose sur des partenariats institutionnels forts avec des cabinets de conseil et des collectivités (comme le Conseil départemental de l'Ain). En 2017, l'IEP a présenté pour cette formation une demande de création d'UFA, actuellement en cours d'instruction, elle

accueille déjà des contrats de professionnalisation et a reçu un avis favorable du CFA de l'enseignement supérieur de la région. Par ailleurs la spécialité "Conduite de projets et développement durable des territoires" a été construite en partenariat avec le Master "Conseil en développement territorial" (CDT) de l'Université Jean Monnet (Saint-Etienne).

Sciences Po Lyon s'inscrit, par ailleurs, pleinement dans l'offre pédagogique de site et développe depuis longtemps des partenariats avec les autres établissements de l'Université de Lyon dans le cadre du 2<sup>ème</sup> cycle et plus récemment, de façon très novatrice à l'échelle nationale, dans le cadre du premier cycle.

En effet, avec l'ouverture d'un **nouveau campus à Saint-Etienne**, Sciences Po Lyon a offert la possibilité à ses étudiants de préparer, en parallèle des trois premières années du diplôme, une licence d'économie et de gestion, avec aménagements horaires et reconnaissance d'équivalences. Ce partenariat équilibré avec l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Université Jean Monnet permet en retour à des étudiants de l'IAE de préparer un DU, exonéré de droits d'inscription, composé de cours du diplôme de Sciences Po Lyon. Un projet d'ouverture d'un double cursus avec la licence de droit public de l'Université Jean Monnet est également en cours de discussion.

Dans le cadre du deuxième cycle, des partenariats existent avec d'autres grandes écoles. On peut évoquer le partenariat avec l'Ecole de Management de Lyon (EMLyon)

Enfin Sciences Po Lyon a enrichi sa formation à travers la création du CHEL[s]. Les étudiants de Sciences Po Lyon ont l'opportunité d'aller suivre des cours dans les 4 autres établissements partenaires. Ils bénéficient également d'un cours commun. En 2014-2015 et 2015-2016, il portait sur Décisions Complexité Risques et avait été coordonné par un Professeur de Sciences Po Lyon. En 2016-2017 et 2017-2018 il porte sur le Progrès.

## II. L'organisation du cursus et les moyens d'enseignement et de formation

### 1. L'organisation des formations

Le diplôme de l'IEP est organisé en dix semestres, structurés en deux cycles, le premier étant constitué des années un à trois, et le second articulé autour des années quatre et cinq (**Schéma des études – Annexe 5**). Les enseignements se déroulent sur deux campus, l'un à Lyon et l'autre à Saint-Etienne. Concernant le campus de Saint-Etienne, 45 étudiants de premier cycle (1<sup>ère</sup> année) ont rejoint ceux du 2<sup>e</sup> cycle depuis la rentrée 2017.

**a. Modalités de recrutements et objectifs associés** Depuis 2008, l'entrée en 1<sup>ère</sup> année à Sciences Po Lyon se fait dans le cadre du concours commun avec les IEP d'Aix, Lille, Strasbourg, Rennes et Toulouse, rejoints en 2014 par l'IEP de Saint-Germain-en-Laye. Cette voie d'accès est ouverte aux bacheliers de l'année et de l'année antérieure, quelle

que soit la série du baccalauréat. Le nombre annuel de places ouvertes à Lyon est de 240 depuis septembre 2017, les effectifs se répartissant sur deux campus : à Lyon (190 étudiants) et Saint-Etienne (50 étudiants).

De 2014 à 2017, l'entrée en 2<sup>ème</sup> année à Sciences Po Lyon s'est faite également par un « concours commun ». A compter de la rentrée 2018, une voie d'entrée spécifique à l'IEP de Lyon lui succédera. Cette voie d'accès s'adresse à des étudiants titulaires d'au moins 60 crédits ECTS et permettra le recrutement de 50 étudiants. L'objectif est d'intégrer des étudiants au profil « sciences sociales » issus principalement de l'université et des classes préparatoires BL.

Enfin, l'entrée en 4<sup>ème</sup> année à Sciences Po Lyon concerne également une quarantaine d'étudiants. Il attire chaque année plus de 200 candidats, obligatoirement titulaires de 180 crédits ECTS acquis en France ou à l'étranger par voie d'équivalence. L'accès en 4<sup>ème</sup> année permet de diversifier et d'enrichir la promotion avec des étudiants majoritairement issus des filières universitaires (droit, science politique, histoire, philosophie, sociologie, économie...) qui arrivent avec un projet professionnel précis.

Des voies d'accès spécifiques dans le cadre de la **Banque d'épreuves littéraires (BEL)**, l'Ecole des Chartes, ou les double-diplômes (avec l'EM Lyon et l'IUL) permettent également de compléter l'accès en 4<sup>ème</sup> année en attirant des étudiants issus de formations complémentaires et permettant aux étudiants de Sciences Po Lyon issus du 1<sup>er</sup> cycle d'accéder à des formations croisées.

Enfin, une convention avec l'Institut de l'Engagement permet également de recruter des étudiants en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année sur dossier et entretien. Cela concerne annuellement entre 5 à 7 étudiants, toute année confondue. Ce recrutement permet d'intégrer des jeunes aux profils diversifiés qui se sont distingués dans la réalisation de leur **service civique** et qui nourrissent un projet d'études ou professionnel en adéquation avec nos formations.

**b. L'organisation du 1er cycle et le projet pédagogique** Les trois premiers semestres du cursus sont consacrés à l'acquisition du socle commun de connaissances dans les quatre disciplines fondamentales (droit, histoire, science politique, et économie), tandis que le quatrième semestre amorce une ouverture vers d'autres disciplines que sont les relations internationales, les sciences de l'information et la communication, ou encore les questions urbaines.

De plus, les étudiants suivent obligatoirement deux langues vivantes sous la forme d'un enseignement alliant compétences linguistiques et civilisationnelles. Ils bénéficient d'un enseignement TICE et le sport est obligatoire. Enfin, ils choisissent deux cours par an parmi une liste de cours d'ouverture proposés.

Les compétences visées sont l'expression orale (pratique de l'exposé, controverse, débats), les compétences écrites et argumentatives (la dissertation, le commentaire, le dossier), et le travail en groupe (enquête de terrain). Le caractère pluridisciplinaire du

premier cycle doit permettre aux étudiants d'acquérir une culture commune solide et de s'ouvrir à plusieurs disciplines en vue de préciser leur orientation et leur projet professionnel futur.

La troisième année est celle de la mobilité obligatoire à l'internationale, qui s'effectue à plus de 90% en académique (le reste étant des séjours mixtes, à savoir un semestre académique + stage de 4 à 6 mois). Les étudiants sont accueillis en échange dans plus de 160 universités partenaires, pour y suivre des enseignements selon un contrat pédagogique (learning agreement) élaboré avant leur départ et en cohérence avec la formation dispensée à l'IEP. La validation de l'année de mobilité s'effectue sur des critères précis et formalisés : pour les étudiants en mobilité vers les pays de la zone ERASMUS+, les dispositions européennes légales s'appliquent. Ainsi l'étudiant doit valider l'équivalent de 60 ECTS . Il est cependant autorisé à passer en 4eme année s'il obtient au moins 40 ECTS (les 20 ECTS restants devront impérativement être obtenus durant la 4<sup>ème</sup> année).

Les étudiants hors-UE font également l'objet d'une attention minutieuse, la réussite aux examens est exigée dans chacun des cours suivis et Sciences Po Lyon valide la 3<sup>e</sup> année de l'étudiant avec une note finale de mobilité. L'examen de la situation de chacun des étudiants est permise grâce à l'existence de responsables d'aires géographiques (10 enseignants responsables qui couvrent l'ensemble des partenariats internationaux, dans le monde entier). Le learning agreement suppose que chaque étudiant fasse valider le choix : soit de 30 ECTS de cours par semestre (ERASMUS+), soit un minimum de 4 cours thématiques par semestre (hors-Europe), chaque semestre comptant environ 200h de cours. Le suivi et la validation des étudiants en mobilité se fait donc en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs précis, harmonisés et conformes aux dispositions légales. Le jury de 3eme année statue sur le passage en 4<sup>ème</sup> année.

L'objectif est de clore le 1<sup>er</sup> cycle par une expérience à l'étranger permettant de rencontrer d'autres manières d'enseigner et d'autres cultures. Les étudiants qui optent pour l'année mixte acquièrent alors une première expérience professionnelle longue. Cette année est une année riche en expérience qui permet aux étudiants de mûrir personnellement et de préciser leur projet professionnel.

Durant les deux premières années, les étudiants choisissent à 80% de compléter leur cursus par une inscription dans un des diplômes d'établissement (DE) « Aire culturelle » (au choix Afrique subsaharienne, Amérique latine, Asie orientale, Etats-Unis, Europe, le Monde arabe et la Russie) ce qui peut s'accompagner de l'apprentissage d'une nouvelle langue (au choix arabe, chinois, japonais ou russe). Cette ouverture vers l'international se poursuit pour de nombreux étudiants par une mobilité et un master en lien.

**c. L'organisation du 2nd cycle et le projet pédagogique** Le second cycle est organisé en quatre semestres. Si la priorité est donnée à la spécialisation et à la professionnalisation, **il conserve une partie de tronc commun** : un enseignement de chacune des quatre disciplines fondamentales, au moins une langue vivante, une



initiation à la gestion de projet (semestre 7), une initiation à la recherche (semestres 7 et 8). La possibilité de choisir des cours spécialisés (semestre 8) en interne ou dans l'offre CHEL[s] permet également aux étudiants de personnaliser leur parcours via une offre pointue et diversifiée.

L'objectif est de consolider un socle commun de connaissances, d'intégrer les étudiants admis directement en 4<sup>ème</sup> année dans un diplôme cohérent.

Les étudiants optent pour un secteur choisi parmi quatre possibles et un parcours (semestres 7 et 8) qui permet une première spécialisation.

- Affaires internationales, comprenant trois parcours « Firms et mondialisation », « Relations internationales contemporaines » et « Enjeux de la globalisation » ;
- Affaires publiques, comprenant quatre parcours « Action et gestion publique », « Affaires juridiques », « Enjeux de la globalisation » et « Economie et management des organisations et des ressources humaines » ;
- Communication, comprenant trois parcours « Communication, culture et institutions », « Journalisme » et « Economie et management des organisations et des ressources humaines » ;
- Actions, changements et territoires, comprenant quatre parcours « AlterVilles », « AlterEurope », « Conduite de projets et développement durable des territoires » et « Politiques et enjeux de santé » ;

Les enseignements se déroulent sur le campus de Lyon pour les trois premiers secteurs et sur le campus de Saint-Etienne pour le secteur « Actions, changements et territoires ». Par ailleurs, s'agissant de ce dernier secteur, tous les parcours (à l'exception du parcours Conduite de projets et développement durable des territoires) sont mutualisés avec des parcours de master 1. Les étudiants doublement inscrits dans le diplôme de Sciences Po Lyon et dans le master suivent en plus de leur cursus IEP des cours spécifiques au master 1. Pour les semestres 9 et 10, Sciences Po Lyon offre des spécialités de 5<sup>ème</sup> année et des parcours de deuxième année de master qui détermineront la professionnalisation du parcours de l'étudiant. - S'agissant du secteur de 4<sup>e</sup> année Actions, changement et territoires sur le campus de Saint-Etienne, ces parcours ont été construits dans une logique de double diplomation avec l'université Jean-Monnet. Les parcours AlterVilles et Altereurope, s'articulent sur les deux années de master, alors que COPTER ne repose sur une double diplomation qu'au niveau de la 2<sup>e</sup> année de master. Les étudiants sont inscrits dans les deux établissements et valident un cursus croisé en grande partie, auquel s'ajoutent des éléments spécifiques à chacun des diplômes (Tronc commun de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année pour l'IEP). Ces cursus permettent aux étudiants d'acquérir et valider des compétences communes aux autres étudiants du diplôme d'IEP mais aussi des compétences spécifiques en analyse territoriale et urbaine (AlterVilles), en questions internationales portant sur les territoires aux marges de l'Europe (AlterEurope) et en développement économique et durable des territoires (COPTER). Le choix de la double diplomation a permis une synergie pédagogique entre l'IEP et l'Université Jean-Monnet et une économie de moyens.

Dans cet esprit, les étudiants intégrant en 5e année une deuxième année d'un master co-géré ou dans lequel l'IEP est impliqué pédagogiquement, obtiennent deux diplômes à la fin de leur cursus en validant leur master et le tronc commun de 5e année. L'obligation de suivre et valider ce tronc commun de 5e année de l'IEP (15 ECTS) vient ainsi s'ajouter aux éléments de spécialisation acquis.

S'agissant des double-diplômés avec l'EM Lyon et l'Institut d'urbanisme (Lyon2), ceux-ci ont fait l'objet d'une convention permettant à des étudiants des deux établissements d'être doublement diplômés à l'issue d'un cycle de master en deux ans. Concernant les effectifs de 2016-2017, 10 étudiants de 4e année entraînent dans le cadre du double-diplôme avec l'IUL (5 étudiants issus du premier cycle de l'IEP et 5 étudiants issus de la licence d'urbanisme) ; 20 étudiants de 4e année entraînent dans le cadre du double-diplôme avec l'EM Lyon (11 étudiants issus du premier cycle de l'IEP et 9 étudiants issus de la première année de l'EM Lyon).

A chaque fois, les maquettes des deux établissements ont été croisées pour la première année de ces deux double-diplôme permettant la reconnaissance dans les deux établissements des enseignements dispensés dans l'autre établissement. Pour la 2e année du cycle, les étudiants suivent leur spécialisation à l'IEP, à l'EM Lyon ou dans le master Urbanisme et aménagement, selon leur situation. L'obligation supplémentaire de validation du tronc commun de 5e année garantit un socle commun comptant pour 15 ECTS. Ces deux accords permettent aux étudiants d'acquérir des compétences en urbanisme alliées à une bonne appréhension des enjeux des politiques publiques (convention avec l'IUL) et une formation solide en management doublée de compétences en géopolitique, relations internationales, communication ou management public (convention avec l'EM Lyon).

- Enfin, s'agissant de la possibilité laissée aux étudiants d'effectuer leur 5e année de l'IEP à l'extérieur de l'IEP et d'obtenir deux diplômes (celui de l'IEP et celui de leur master), l'orientation retenue est celle du partenariat de site (UDL) et de réseaux (mutualisation Inter IEP) auxquels s'ajoutent des accords spécifiques (Université Dauphine, Ecoles de journalisme, etc.. Pour les étudiants optant pour des projets très spécifiques, la possibilité d'effectuer une 2e année de master en dehors de ces partenariats est accordée sur exposition d'un projet spécifique et vers des formations non disponibles dans le réseau (exemple : métiers de l'édition, métiers du vin, agronomie, droit du sport, concours de l'agrégation...). Ce choix permet de répondre au mieux aux perspectives professionnelles des étudiants, leur permettant ainsi d'envisager le plus rapidement possible leur insertion dans le monde professionnel. En même temps, la formation de l'IEP en 5e année pour ces étudiants n'est pas absente, bien au contraire, elle consiste en un tronc de commun de 5eme année appelé communément SAS. Les étudiants suivent des cours à Sciences Po Lyon entre la 4eme et la 5eme année : un cours de 36 heures d'histoire, 24h de formation en lien avec leur secteur de 4eme année (affaires publiques, affaires internationales...), un cours sur les contrats de travail (9h) et enfin un cours de langue vivante. Le grand oral

organisé en fin de 4<sup>ème</sup> année pour des raisons pratiques fait également partie de cette formation qui justifie la double diplomation. Ce tronc commun de 5<sup>ème</sup> année est évoquée dans le règlement des études et des examens (annexe 10) et comprend 15 ECTS.

Les étudiants peuvent ainsi se professionnaliser dans les métiers des fonctions publiques (concours), les domaines du développement, de la gestion de projets à l'international, de l'analyse et de la conduite des politiques publiques, des partenariats publics/privés, de la gouvernance dans un monde globalisé, de la culture, de la communication, du journalisme ou de la recherche. Par ailleurs, pour des étudiants ayant un projet précis ne pouvant être poursuivi dans l'offre interne, des procédures permettent d'envisager une mobilité en 5<sup>e</sup> année et une double diplomation, via la mutualisation des spécialités des IEP, une politique de site (DNM du site de l'UDL). L'articulation entre la 4<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> année s'inscrit dans une cohérence pédagogique avec une progression des enseignements, plus académiques en 4<sup>ème</sup> année et plus pratiques en 5<sup>ème</sup> année, tout en laissant une certaine souplesse aux étudiants qui peuvent ainsi personnaliser leur parcours de spécialisation en fonction d'une grille de correspondance qui leur est donnée au moment de la phase de choix.

**c. L'articulation entre le 1er et le 2nd cycle** C'est au cours de la troisième année (semestres 5 et 6), que les étudiants effectuent leur choix de spécialisation qui conditionnera le second cycle. Préparé dès la deuxième année (réunion collective, rendez-vous individuels à la demande, forum des métiers et forum des masters), cette étape vers le choix du second cycle s'effectue en ligne.

La très grande majorité des étudiants du premier cycle poursuivent en second cycle. On ne compte en effet que 8 abandons entre la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> année en septembre 2017 : sur ces 8 abandons, on note 7 réorientations (ScPo Paris, poursuites d'études à l'étranger, ...) et 1 a choisi d'arrêter ses études pour raisons personnelles. 3 étudiants ont demandé une année de césure pour projet personnel, et 2 autres redoublent leur 3<sup>e</sup> année.

La mise en place d'un module de "Projet professionnel" de la 1<sup>ère</sup> année à la 5<sup>e</sup> année assure une ligne directrice dans le cursus. Cet accompagnement à l'orientation, permet à chaque étudiant de progresser dans ses apprentissages et la maturation de son projet professionnel.

Le maintien d'un socle commun jusqu'au semestre 9 permet également de conserver une cohérence dans le projet pluridisciplinaire du diplôme d'IEP.

**d. Déclinaison en semestres, mise en œuvre des ECTS, volumes horaires et modalités de contrôle des connaissances** D'une manière générale, les enseignements sont organisés en semestre à l'exception de quelques cours (cours projet,

recherche...) mais ils sont validés à l'année. Les crédits ECTS attribués à chaque enseignement permettent aux étudiants internationaux accueillis en échange de panacher les enseignements et mutualiser des enseignements entre établissements. La validation des ECTS est quant à elle annualisée : une moyenne générale égale ou supérieure à 10 permet la validation de 60 ECTS.

Pour les semestres 1 à 4 et 7 et 8 deux types d'enseignements dominant : les cours fondamentaux (CF) qui sont dispensés sous la forme de cours magistraux et évalués à l'issu d'un examen final (dissertation, questions de cours, commentaires, synthèse...) ; les conférences de méthodes (CDM) qui sont organisées en groupe classe de 15 à 25 étudiants et sont évaluées en contrôle continu (exposés, travaux de groupe, débats, examen sur table...)

S'agissant du semestre 9, les enseignements de spécialité ou de deuxième année de master sont organisés en unité d'enseignements avec des enseignements qui font l'objet d'une validation et des enseignements sous forme de conférence, sans validation.

[Voir maquette des enseignements en annexe 6](#)

## **2. Les modalités pédagogiques permettant l'accueil et l'accompagnement de publics diversifiés, garantissant le droit à l'égalité des chances et prévoyant l'évaluation des connaissances et des compétences**

L'accueil des publics diversifiés est une priorité de Sciences Po Lyon qui se décline dès les concours d'entrée jusqu'à la diplomation.

### **Au niveau des concours d'entrée**

En vue de recruter des étudiants issus de toutes les catégories sociales, nous avons développé un **Programme Egalité des Chances et Démocratisation (PECED)** adossé aux dispositifs **PEI** et **Cordées de la réussite**. L'objectif premier est d'agir au niveau du choix d'orientation d'élèves qui spontanément, en raison de leurs origines familiales, sociales et territoriales, ne s'inscriraient pas au concours, mais aussi de manière plus large pour les ouvrir et les préparer à l'enseignement supérieur et à ses difficultés. Ce programme compte aujourd'hui **49 lycées partenaires** (contre 30 en 2011) et s'organise en collaboration avec les professeurs référents de ces lycées.

Cette préparation gratuite aux épreuves du concours commun avec l'accès à des ressources, la mise en place de cours en présentiel, et un système d'étudiants tuteurs bénéficie à **380 élèves de terminale en 2017-2018**.

**La politique de modulation des droits d'inscription en fonction des revenus familiaux :**

Les droits d'inscriptions reposent sur le revenu du foyer fiscal (revenu brut global) auquel est rattaché l'étudiant pondéré par le nombre de parts. Ce dernier permet de déterminer le montant annuel des droits d'inscriptions à payer selon le tableau suivant :

TRANCHE /RBG pondéré	Montant annuel des droits d'inscriptions
Inf ou égal à 12 000 €	0 €
12 001-15 500 €	470 €
15 501-18 000 €	690 €
18 001-22 000 €	880 €
22 001-27 000 €	1130 €
27 001 -33 000 €	1650 €
33 001 – 39 000 €	2600 €
Sup à 39 000 €	3770 €

Environ 35 % (36% en 2017-2018) des étudiants sont exonérés des droits d'inscription et le montant moyen par étudiant se situe autour de 1000 € (1024 € en 2017-2018).

### Après l'admission

Tous les étudiants entrés directement en 2e ou en 4e année bénéficient d'une session de pré-rentrée avec un programme intensif de cours de remise à niveau dans certaines disciplines fondamentales (droit, économie et science politique) sur une période de 15 jours environ. L'objectif poursuivi est de leur permettre d'accéder à un socle commun minimum de connaissances afin de permettre leur intégration à Sciences Po Lyon et de favoriser leur réussite.

Les étudiants intégrés via les accords avec l'**Institut de l'engagement** bénéficient d'un **tutorat** lors du premier semestre de leur intégration, qui peut, au besoin, se prolonger en fonction de leur situation.

Les étudiants en situation de handicap se voient proposer des conditions adaptées (informatique, aménagement des locaux, tutorat si nécessaire, accès à un.e AVS...) en fonction de leurs besoins. En cas de nécessité, la possibilité de valider une année en deux ans est également ouverte.

Par ailleurs, les étudiants pour lesquels des situations particulières requièrent des aménagements spécifiques ponctuels ou pérennes se voient proposer par la direction des études et à leur demande des solutions individualisées : aménagement des emplois du temps ou dispenses d'assiduité (étudiants salariés, congé maternité, sportif ou artiste

de haut niveau), années blanches (problème de santé), report ou aménagement d'examens (maternité, problèmes de santé...).

Enfin, la direction des études comme les services de scolarité aménagent des rencontres individuelles sur rendez-vous ou non avec tout étudiant rencontrant des difficultés. Cela permet une orientation vers les services de la médecine préventive ou ceux du CROUS (une assistante sociale du CROUS s'occupe plus spécifiquement des étudiants du campus de Lyon). Depuis la rentrée 2017, des permanences de psychologues ont été mise en place sur le campus de Lyon en partenariat avec l'association APSYTUDE, tandis que les psychologues de la médecine préventive de l'Université Jean-Monnet reçoivent les étudiants du campus Saint-Etienne.

### **3. L'équilibre entre connaissances scientifiques, compétences transversales et compétences professionnelles en lien avec les objectifs de formation**

La formation qui mène au diplôme de Sciences Po Lyon est une formation complète et équilibrée. Elle est adossée à un corpus académique, avec des enseignants-chercheurs rattachés à des laboratoires de recherche reconnus. C'est donc une formation par la recherche mais qui sait également s'appuyer sur des objectifs d'acquisition de compétences professionnelles, et ce dès la première année d'études. Le tronc commun avec les matières fondamentales et l'enseignement des langues vivantes permet d'obtenir des compétences transversales, grâce à une formation commune généraliste.

### **4. Le recours aux technologies de l'information et de la communication et la place du numérique dans l'organisation de la formation**

La place du numérique et le recours aux technologies de l'information et de la communication sont en progression chaque année. Les étudiants entrés en 1<sup>ère</sup> année ont un enseignement TICE obligatoire et évalué avec un volet « outils numériques », « ressources numériques », et « environnement numérique de travail ». Les étudiants admis en 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année bénéficient également d'un accompagnement à la prise en main des outils et ressources numériques.

Par ailleurs, la plupart des enseignants accèdent à une plateforme Moodle qui est utilisée pour déposer des supports de cours, des articles mais également pour y proposer des échanges collaboratifs.

Toutes nos salles sont équipées afin de permettre la diffusion de supports projetés et depuis la rentrée 2017 trois salles sont équipées en visioconférence afin de pouvoir retransmettre à distance des conférences sur nos deux campus, ou certains cours dans le cadre de nos partenariats inter-établissements comme celui du CHEL[s]

Dans le cadre du CHEL[s], deux MOOC ont été créés. Le premier portait sur « Décision, complexité, risque » et a été coordonné par un enseignant-chercheur de Sciences Po

Lyon. Le second portait sur « La fabrique du progrès ». Un troisième est en cours de préparation pour la rentrée 2018.

Le dépôt numérique des mémoires de 4<sup>e</sup> année et le référencement des meilleurs permet de valoriser les travaux de recherche conduits par les étudiants. L'accès à distance aux ressources numériques a été un choix fort en matière de politique documentaire. Les étudiants bénéficient ainsi d'un accès continu à plus de 10 000 revues et ouvrages ce qui leur permet de compléter leurs enseignements, de préparer les travaux évalués en contrôle continu et de mener leurs recherches.

Depuis trois ans, Sciences Po Lyon propose aux étudiants internationaux un service d'aide à la prise de notes partagée *Framapad*, ils peuvent ainsi suivre en temps réel les prises de notes collaboratif (UNIPAD). Ce dispositif, développé par une enseignante en Français langue étrangère fonctionne grâce à la participation d'étudiants francophones volontaires. Ils peuvent ensuite accéder à ces prises de notes durant une semaine, au sein de groupes de stockage en ligne.

Enfin, un travail a été engagé sur l'innovation pédagogique, notamment en lien avec l'Institut Français de l'Éducation (IFÉ) qui inclut l'appropriation d'outils pédagogiques numériques et/ou interactifs. Quelques enseignants ont déjà mis en place des expérimentations sous forme de quizz instantanés par exemple, tandis que les enseignements du tronc commun de 5<sup>e</sup> année sont concentrés en une quinzaine de jours, mobilisent des ressources numériques ou vidéos, pour des cours partiellement à distance et en présentiel.

Concernant la gestion des étudiants, le service scolarité utilise actuellement l'application APOGEE (administrée par l'Université Lyon2). L'établissement souhaite à échéance des inscriptions administratives 2019 basculer sur le SI Scolarité de la suite Cocktail afin d'être pleinement autonome dans la gestion de ses formations et surtout pouvoir interfacier le SI Scol avec le SI RH et le SI GFC et optimiser le suivi des services d'enseignement et des emplois du temps.

La communication institutionnelle avec les étudiants s'organise classiquement avec une adresse mail [prenom.nom@sciencespo-lyon.fr](mailto:prenom.nom@sciencespo-lyon.fr) attribuée à chaque inscrit et l'existence de listes de diffusion par année d'études ainsi qu'un intranet étudiant mis à jour par le service de scolarité et mobilité internationale et le service communication.

Le site internet et les sites intranet (personnels et étudiants) sont en cours de refonte, l'information mise à disposition des étudiants gagnera fortement en lisibilité et en qualité.

Par ailleurs, l'établissement dispose d'une page Facebook gérée par le service communication servant à relayer les événements organisés et les actions en lien avec la vie étudiante, une autre page Facebook est gérée par la Bibliothèque depuis la rentrée 2017.

**5. La place des périodes d'expérience en milieu professionnel dans la formation**  
**Dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle : construction du projet professionnel et expérience en milieu professionnel** Cet accompagnement des étudiants durant tout le cursus de formation, structuré à la rentrée 2016, comporte le **cycle des RDV de l'insertion professionnelle** qui favorise les échanges avec le milieu professionnel et **l'organisation régulière de périodes d'expérience en milieu professionnel** pour développer l'acquisition de compétences directement opérationnelles.

Ce dispositif a été renforcé à la rentrée 2017 afin d'améliorer l'accompagnement des étudiants en introduisant deux changements majeurs dans le processus de construction de leur projet professionnel : la systématisation des rencontres avec des professionnels notamment dans le cadre du Forum *Métiers Stages Emplois* et l'obligation d'effectuer une expérience professionnelle de 1<sup>er</sup> cycle.

Le cycle des rendez-vous de l'insertion professionnelle doit permettre, avec la collaboration des partenaires de l'établissement, d'accompagner de manière continue et progressive, les étudiants dans la construction de leur projet professionnel et l'acquisition de compétences en matière de recherche de stages et d'emplois. Il comporte des enseignements méthodologiques et des rencontres avec des professionnels.

Les **enseignements méthodologiques** organisés depuis de nombreuses années permettent aux étudiants d'aller à la rencontre des professionnels dès la 1<sup>ère</sup> année afin de découvrir un secteur d'activité ou une fonction et déterminer ou affiner ainsi leur orientation, puis, dans les années suivantes, de construire leur curriculum vitae, d'écrire une lettre de motivation et de se préparer à un entretien de recrutement.

L'enseignement *Projet professionnel de 1<sup>er</sup> cycle* restructuré à la rentrée 2017, a vocation à mieux accompagner les étudiants dans la construction de leur projet professionnel par la mise en place d'un suivi personnalisé durant les trois premières années du diplôme. L'enseignant référent en charge d'un groupe assurera désormais l'encadrement et le suivi des étudiants jusqu'en fin de 3<sup>ème</sup> année, un véritable **tutorat** pour une construction évolutive du projet professionnel de l'étudiant et un encadrement de qualité. Un enseignement en droit du travail ainsi que des interventions spécifiques dans les spécialités professionnelles du diplôme ou les masters, organisés en dernière année, permettent de compléter ce processus d'accompagnement vers l'emploi.

**Des conférences *Métiers* ponctuelles et facultatives** sont organisées tout au long de l'année par le Pôle *Formation continue & Insertion professionnelle* et/ou les associations étudiantes pour répondre à une demande des étudiants sur un secteur ou des dispositifs particuliers (métiers de la défense, VIE-VIA...

Le **forum annuel *Métiers - Stages - Emplois*** a été réorganisé à la rentrée 2016 afin de mettre les projets professionnels au cœur du dispositif avec une orientation stages-emplois davantage marquée. L'objectif est de favoriser les échanges avec des



professionnels et de permettre ainsi aux étudiants de bénéficier d'informations précises et ciblées, du retour d'expériences d'anciens élèves et de conseils personnalisés.

Compte tenu des retours dans le cadre de l'évaluation conduite à l'issue de ce forum nouvelle formule, cette dynamique de réorganisation se poursuivra en 2018 avec le maintien des conférences *Métiers*, le développement de l'espace *Stages - Emplois avec un renforcement de l'atelier CV et l'organisation d'un job dating*, le maintien des échanges personnalisés avec la création de groupes *Retour d'expériences*.

Ce dispositif de rapprochement étudiants / entreprises et d'accompagnement à la construction de son projet professionnel, restructuré avec la création des *RDV de l'insertion professionnelle* pour davantage de complémentarité entre les outils existants et de lien entre les acteurs Entreprise/Ecole/Alumni, **sera renforcé sur trois axes** conformément à la stratégie de l'établissement afin de gagner en efficacité :

- **le développement des liens avec le réseau des alumni. Les liens entre l'équipe de direction et alumni ont été renforcés.** L'objectif est de donner de la visibilité sur les entreprises et les postes occupés et de s'appuyer sur ce réseau pour favoriser conseils et mises en relation.
- **la structuration, la fidélisation et le développement** du réseau des partenaires est une priorité de l'établissement. Ainsi a été décidé l'organisation d'une soirée annuelle *Partenariat Entreprise* comportant un atelier dédié à l'insertion professionnelle et aux relations Entreprise / Ecole.
- **la création d'un module « Stratégie de recherche d'emploi »** permettant de compléter le module « *Projet professionnel* » existant. Au-delà de la formalisation du projet professionnel et de la construction du dossier de candidature, il s'agit de comprendre la stratégie des recruteurs et les limites du marché de l'emploi

### **Développement de l'expérience en milieu professionnel et acquisition de compétences directement opérationnelles et contextualisées**

- **Obligation d'une expérience professionnelle de 6 mois minimum pour l'obtention du diplôme.**

L'expérience professionnelle devient une condition indispensable pour une insertion professionnelle rapide et de qualité. C'est pourquoi, l'établissement offre la possibilité de réaliser des expériences en milieu professionnel durant tout le parcours de formation afin de permettre à chaque étudiant de mieux s'orienter et d'acquérir des compétences directement opérationnelles, facteur-clé d'amélioration de l'employabilité.

Les étudiants ont désormais **l'obligation de réaliser au moins deux expériences en milieu professionnel** durant leur parcours de formation :

- **Une expérience professionnelle de 1er cycle**

Cette immersion de courte durée dans une organisation (entreprise, association, collectivité publique...) en lien avec la réflexion sur le projet professionnel a vocation à aider l'étudiant à découvrir le milieu professionnel et à préciser son orientation (secteur d'activité, fonction...).

Cette expérience professionnelle de 1<sup>er</sup> cycle, obligatoire depuis la rentrée 2017, et encadrée par l'enseignant référent de la CDM *Projet professionnel de 1<sup>er</sup> cycle*, peut prendre la forme d'un stage d'une durée minimum de 6 semaines à temps plein ou de deux stages d'une durée minimum cumulée de deux mois ou encore, dans certains cas, d'un emploi salarié.

- **Une période longue de professionnalisation en fin de parcours / 5<sup>ème</sup> année**

Cette expérience professionnelle de longue durée, de 4 à 6 mois équivalent temps plein selon les parcours de formation, organisée en 5<sup>ème</sup> année, doit permettre l'acquisition de compétences directement opérationnelles en vue de l'insertion professionnelle à court terme. Cette expérience professionnelle pourra, selon les spécialités et les masters, être organisée en alternance et/ou en fin de parcours, dans le cadre d'une convention de stage, d'un contrat de professionnalisation, d'un CDD ou à partir de 2018, sous réserve de l'ouverture de l'UFA, d'un contrat d'apprentissage.

Les étudiants peuvent compléter cette expérience professionnelle avec deux stages facultatifs :

- **Un stage d'immersion dans le cadre de la mobilité en 3<sup>ème</sup> année (séjour mixte)**

Outre l'acquisition de compétences pratiques ciblées (missions spécifiques) en vue de préparer le parcours de spécialisation en 4<sup>ème</sup> année, cette immersion en milieu professionnel d'une durée minimum de 4 mois permet une première formation davantage contextualisée, indispensable pour une compréhension progressive des mécanismes et de la culture de l'organisation.

- **Un stage de spécialisation en fin de 4<sup>ème</sup> année (juin - août)**

Ce stage d'une durée minimum de 4 à 6 semaines selon les secteurs d'activité permet, en fonction du profil de l'étudiant en matière d'expérience professionnelle, d'acquérir des compétences complémentaires ciblées au travers de nouvelles missions spécifiques et/ou d'aider à son choix d'orientation professionnelle en 5<sup>ème</sup> année (choix du stage de professionnalisation).

Outre l'expérience professionnelle obligatoire en 1<sup>er</sup> cycle introduite à la rentrée 2017, la politique de renforcement de l'expérience en milieu professionnel se traduit par le développement de l'alternance dans les parcours de formation spécialisés en 2<sup>nd</sup> cycle.

- **Développement des formations en alternance.**

Le développement de l'alternance est **une priorité stratégique de l'Institut d'études politiques de Lyon** afin d'améliorer la qualité de ses formations, qui exigent pour certaines d'entre elles la mise en œuvre de l'alternance.

Les compétences professionnelles sont aujourd'hui acquises dans le cadre d'une formation classique avec pour la grande majorité des étudiants, un stage d'une durée de 4 à 6 mois équivalent temps plein en fin de parcours. Si ce stage de longue durée en fin de parcours constitue un réel tremplin pour l'insertion professionnelle, force est de constater qu'il est insuffisant pour répondre à cette attente croissante du milieu professionnel de compétences directement opérationnelles et contextualisées. En effet, les enseignements en mode projet (études de cas, mises en situation...) et ce stage de longue durée ont permis d'améliorer l'acquisition de compétences pratiques, un réel *plus* dans l'objectif d'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

L'établissement a donc engagé **une démarche de demande d'ouverture d'une UFA à titre expérimental pour la rentrée 2018** afin de garantir :

- une meilleure adéquation formation / emploi par une pratique régulière en milieu professionnel sur une période d'un an, et intégrée au processus d'acquisition des savoirs,
- une intégration plus rapide dans le milieu professionnel par une formation davantage contextualisée qui permet une compréhension progressive des mécanismes et de la culture spécifiques de l'organisation, diminuant ainsi la phase d'intégration.
- la réussite de l'apprentissage et de la formation par un accompagnement personnalisé inscrit dans la durée qui permet de stimuler les talents et de combler les faiblesses, conduisant ainsi à un meilleur ciblage de la recherche d'emploi à l'issue de la formation.

Ce dispositif de rapprochement Etudiants / Entreprises et d'accompagnement à la construction de son projet professionnel avec la création des *RDV de l'insertion professionnelle*

### **Ouverture du diplôme de Sciences Po Lyon à la formation continue à la rentrée 2018**

Le Diplôme de Sciences Po Lyon est désormais accessible aux professionnels en formation continue : une formation intégrée au cursus classique des années 4 et 5 années. Pendant 24 mois à temps complet, la formation inclut une expérience professionnelle de 4 à 6 mois (stage, projet dans l'entreprise pour les professionnels en activité, contrat de professionnalisation...) en lien avec la spécialité professionnelle de 5<sup>e</sup> année choisie. Pour accéder au diplôme de sciences po en formation continue, il y aura une admissibilité (examen du projet du candidat, dissertation sur un ouvrage de sciences sociales et épreuve écrite d'anglais ou certification en langue de niveau B2 (CECRL) en

lien avec la spécialisation de 5<sup>ème</sup> année choisie), et une admission (entretien avec le jury d'audition des candidats au titre de la formation continue).

Le nombre d'heures d'enseignement peut être réduit en cas de demande de VAE (validation des acquis de l'expérience). L'apprenant pourra, en fonction de la décision du jury de validation des acquis, obtenir la validation des crédits ECTS ou simplement une dispense d'assiduité avec obligation de se présenter à l'examen. Le stage peut être remplacé par un projet d'étude ou de recherche à conduire dans leur entreprise pour les professionnels en activité, sous réserve de l'adéquation avec le parcours de formation.

La formation peut être aménagée sur une durée de 3 ans, notamment avec la possibilité de valider la 4<sup>ème</sup> année en deux ans.

## **6. La délivrance du supplément au diplôme**

Une réflexion commune est en cours avec les autres IEP de région pour mettre en avant les compétences communes et la spécificité de chacun. A Lyon, si cette délivrance n'est pas encore effective, la direction des études s'est saisie de la question qui a été discutée lors de la CEVE de novembre. Un groupe de travail mixte (direction des études et élus étudiants) a été mis en place et fera des propositions pour le mois de mars 2018. Le supplément au diplôme sera mis en place pour l'année universitaire 2019.

## **7. La transparence des informations sur l'offre de formation et ses contenus**

Des supports de communication présentant le contenu des différentes formations à Sciences Po Lyon sont à la disposition des jeunes souhaitant intégrer l'école comme des étudiants l'ayant intégrée. Leur diffusion est assurée sur le site internet mais également en présentiel dans les salons (Lyon, Saint-Etienne et Paris) ou dans les établissements du secondaire dans lesquels des étudiants ou des personnels (responsable des concours, service des études, chargé de communication) se rendent et assurent la présentation de l'établissement et de son offre de formation.

Les étudiants disposent sur l'intranet d'un accès aux descriptifs des cours, de leurs objectifs et des ressources documentaires à mobiliser. Cette présentation normalisée est mise à jour annuellement par les enseignants avant diffusion par le service de la scolarité. Pour l'offre de cours au choix (cours d'ouverture en premier cycle, ou cours spécialisés en second cycle), ces descriptifs permettent aux étudiants d'effectuer leur sélection. Pour les étudiants de 3<sup>e</sup> année en mobilité, qui doivent effectuer avant leur retour leur choix de spécialisation en second cycle, l'accès à ces descriptifs est déterminant. Par ailleurs, cette présentation permet aux étudiants internationaux accueillis de construire leur contrat pédagogique. Chaque année un forum des masters et spécialités est organisé en mars à destination de tous les étudiants, et plus particulièrement les étudiants de 2<sup>e</sup> année avant leur départ en mobilité. Cette rencontre avec les responsables de formation permet la présentation des contenus précis des enseignements, des perspectives de stages, et des débouchés professionnels. Enfin, les changements de maquettes font l'objet d'un vote en Conseil d'administration répercutés ensuite dans le règlement des

études et des examens mis à disposition de toute la communauté sur l'intranet. Lorsqu'il s'agit de modifications importantes qui touchent l'équilibre des maquettes, l'ajout ou la suppression d'un parcours en second cycle, celles-ci sont au préalable débattues au sein de la commission des études et de la vie étudiante

## **8. Les moyens pédagogiques spécifiques dévolus à l'acquisition, au minimum, de la maîtrise d'une langue vivante étrangère**

La place accordée à l'enseignement des langues dans le diplôme est un axe fort de notre offre de formation.

- En **1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> année**, les étudiants de Sciences Po Lyon doivent choisir **deux langues vivantes obligatoires**. Cet enseignement est ensuite mobilisé lors d'une année de mobilité obligatoire à l'international.
- A leur retour, en **4<sup>e</sup> année**, les étudiants doivent à nouveau choisir deux langues vivantes obligatoires. Celles-ci peuvent être différentes de celles du premier cycle et prendre en compte l'évolution de leur projet professionnel. Un aménagement est également prévu, sous la forme d'un cours d'anglais renforcé de 2h30 (contre 1h30 pour les cours de langues classiques), notamment pour les étudiants en entrée directe qui auraient connu une rupture dans l'enseignement de leur LV2. Cet aménagement reste exceptionnel et est soumis à une autorisation du responsable des langues.

En **5<sup>e</sup> année**, les étudiants doivent valider **au moins une langue vivante**, sous la forme d'un enseignement de ou en langue étrangère dans leur spécialité, d'une soutenance si l'étudiant a suivi une formation ou un stage intégralement dispensé dans une langue étrangère, ou de la rédaction et la soutenance d'un travail de synthèse dans la langue de leur choix (anglais, allemand, espagnol ou italien).

**Le large panel de langues** ([liste des langues enseignées à l'IEP de Lyon annexe 7](#)) proposé est une spécificité et une force de notre diplôme et permet de répondre aux demandes de nos étudiants revenant pour la plupart d'une année de mobilité à l'international avec un niveau autonome C1 (Cadre européen commun de référence pour les langues) dans la langue d'étude de l'université partenaire. Outre les enseignements en anglais, espagnol, allemand et italien, les étudiants ont la possibilité de débiter ou poursuivre l'apprentissage de l'arabe, du japonais, du chinois ou de russe de manière intégrée à la maquette du diplôme. L'introduction d'une initiation au portugais du Brésil dans le cadre du DE sur l'Amérique latine et les Caraïbes est venue compléter cette offre. Enfin, les étudiants internationaux bénéficient d'enseignements de français langue étrangère (FLE) et de méthodologie (dissertation, exposés, etc...).

Aucune démarche de certification obligatoire en fin de cursus n'est pour l'instant mise en œuvre. L'IEP organise dans ses locaux des sessions de TOEFL pour les étudiants de 2A dans la perspective de leur demande de mobilité. Une réflexion est en cours pour proposer cette certification en langues vivantes aux étudiants à l'issue de leur cursus.

Sciences Po Lyon étant un établissement de taille modeste, nous chercherons un partenariat avec un établissement du site lyonnais déjà apte à délivrer une certification.

Concernant les **outils numériques spécifiques** utilisés dans l'acquisition des langues, la plateforme de formation en ligne permet de mettre à disposition différents supports (powerpoint, articles, vidéos, etc.) pour que les étudiants puissent suivre les différents enseignements en langues. Le campus de Saint-Etienne est en outre équipé d'un laboratoire de langues avec écrans individuels permettant, par exemple, de mettre en place un suivi personnalisé avec des exercices d'écoute et d'enregistrements individuels.

### **9. Les modalités de mise en place de l'initiation à la recherche pour tous, en liaison avec les projets ultérieurs de l'étudiant (éventuellement, une poursuite de son cursus au niveau d'une formation doctorale)**

Dès la 2<sup>e</sup> année, les étudiants reçoivent un enseignement consacré aux méthodes des sciences sociales avec un travail d'enquête sur le terrain qui leur permet d'acquérir et de questionner les différentes méthodologies (quantitatives, qualitatives, travail d'archive...) et une première initiation aux techniques qualitatives.

Tous les étudiants de 4<sup>e</sup> année ont un enseignement d'initiation à la recherche. En début d'année ils choisissent un séminaire de recherche dans une liste qui en compte une vingtaine. Ces séminaires sont assurés par des enseignants-chercheurs de différentes disciplines : science politique, droit, sociologie, économie, gestion, sciences de l'information et de la communication, histoire ([liste des séminaires proposés en 2017-2018 annexe 8](#)).

Les séminaires sont organisés en 10 séances sur l'année et regroupent entre 8 et 15 étudiants selon que le séminaire est assuré par un ou deux enseignants. Les étudiants choisissent en accord avec l'enseignant un travail de recherche. Dans le cadre du séminaire, ils bénéficient d'un accompagnement méthodologique collectif et d'un suivi individualisé. Le cadre du séminaire permet également un travail collectif entre les étudiants qui présentent devant leurs pairs l'avancée de leurs travaux.

En complément, les équipes de la bibliothèque dispensent des formations ZOTERO afin d'accompagner les étudiants dans la recherche documentaire et le référencement avec une sensibilisation supplémentaire à la question du plagiat, déjà posée dès la 1<sup>ère</sup> année dans les cadres des enseignements TICE.

Le rendu attendu est, au choix de l'étudiant, un état d'avancement ou un mémoire. S'agissant de l'état d'avancement, il correspond à un travail rédigé d'une trentaine de pages dans lequel l'étudiant a construit les éléments de problématiques, finalisé la recherche documentaire et élaboré un protocole de recherche qu'il a expérimenté sans l'avoir finalisé. L'état d'avancement ne donne pas lieu à une soutenance orale.

Le mémoire correspond à un rendu écrit de 80 à 100 pages et fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury composé de l'enseignant responsable du séminaire et d'un collègue expert dans le sujet.

A compter de la rentrée 2017, la direction a souhaité mettre en place le prix du meilleur mémoire afin de valoriser un excellent travail de recherche tels que peuvent en conduire les étudiants.

En 5<sup>e</sup> année, les étudiants rédigent un mémoire de recherche ou de stage. Dans les deux cas, la **méthodologie** est celle d'un travail de recherche s'appuyant sur un protocole, des sources et une problématisation. Même si l'étudiant n'envisage pas la poursuite d'un doctorat, cette démarche de recherche appliquée à une expérience professionnelle de stage permet de développer des compétences réflexives et analytiques qui seront un atout dans leur vie professionnelle future.

Enfin, pour les étudiants s'orientant vers un doctorat après leur diplôme de Sciences Po Lyon, l'offre de master permet des spécialisations dès la 5<sup>e</sup> année en Analyse des politiques publiques, en histoire de la pensée politique et en études asiatiques. Pour les étudiants ayant opté pour d'autres spécialisations, il est possible de suivre un séminaire de recherche en plus de leur cursus en vue de la poursuite en doctorat

### **III. Les aptitudes et les compétences visées pour le futur diplômé**

#### **1. La capacité à conduire une démarche projet dans un cadre collectif et collaboratif, en autonomie, dans une démarche innovante et à assumer la responsabilité d'une conduite de projet**

La démarche projet est une compétence centrale dans la formation dispensée par Sciences Po Lyon qui se décline en plusieurs objectifs : le travail collectif, l'autonomie, l'innovation et la responsabilité.

En préambule, il convient de souligner que la démarche du travail collectif est initiée dès le 1<sup>er</sup> cycle même si les exercices proposés ne sont pas encore véritablement en mode projet.

Au semestre 3, l'enquête conduite dans le cadre de la CDM Méthodes des sciences sociales nécessite que les étudiants travaillent en petits groupes (3 à 5 étudiants), obéissant à une commande selon un protocole clairement posé. Cela permet aux étudiants de développer une rigueur dans la méthodologie propre aux sciences sociales, d'expérimenter la conduite d'un travail en commun sur un terrain extérieur au cadre universitaire et de participer à un projet collectif à l'échelle de la promotion pouvant donner lieu selon les années à une publication ou à une valorisation en partenariat. Ainsi,

pour l'édition 2016-2017, la même enquête a été conduite dans le cadre de tous les IEP du réseau Concours communs dans le cadre des élections présidentielles.

Par ailleurs, la préparation du projet de mobilité pour les semestres 5 et 6, a été pensée et organisée dans une volonté de rendre les étudiants acteurs d'un projet personnel construit. Le choix de l'université d'accueil et du pays de destination sont à articuler avec un projet personnel et/ou professionnel pour lesquels les étudiants sont invités à faire preuve d'initiative et d'autonomie bien qu'assistés par le service des études et de la mobilité. La construction d'un budget prévisionnel comme l'élaboration du contrat pédagogique, ou la recherche de stage (s'il s'agit d'une année mixte) sont les étapes obligatoires du montage du dossier mobilité. En 4<sup>e</sup> année, l'initiation à la recherche permet également de développer l'autonomie des étudiants puisqu'ils sont amenés à choisir leur sujet de recherche, et sont invités dans un dialogue avec l'enseignant responsable du séminaire à progresser dans leur démarche scientifique.

Le développement des démarches d'innovation est au cœur du projet d'établissement. A ce titre et en lien avec les efforts déployés pour améliorer la professionnalisation de ses étudiants, Sciences Po Lyon a monté depuis la rentrée 2017 un cours projet spécifique dédié à **l'entrepreneuriat**, en partenariat avec le Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat de l'Université de Lyon, *Beelys*. De façon globale, ce cours projet a pour objectif de développer chez les étudiants l'esprit d'entreprendre en visant l'acquisition des connaissances et compétences professionnelles requises dans l'exercice de la conduite de projet appliquée au monde de l'entreprise.

Une quinzaine d'étudiants, sélectionnés sur la base de leur projet personnel et professionnel, travaillent en équipe de 4 à 6 à l'élaboration d'un projet virtuel de création d'entreprise, accompagné par des professionnels et en coordination avec un enseignant-chercheur de Sciences Po Lyon en lien avec *Beelys*. Cet accompagnement donne lieu au suivi de différentes formations et enseignements dispensés par des professionnels en matière notamment d'analyse de marché, d'étude de faisabilité économique et technique d'un projet, ou encore de techniques juridiques et financières, la formation prenant fin par la présentation d'un business plan et une soutenance orale des équipes. Cette présentation fait l'objet d'une évaluation formellement prise en compte à travers l'octroi d'ECTS au sein du diplôme de Sciences Po Lyon.

Enfin, la démarche **gestion de projet** avec déploiement d'une méthodologie applicable dans le monde professionnel se déploie pleinement dans le second cycle.

Dans cette optique, un cours d'initiation à la gestion de projet est assuré depuis la rentrée universitaire 2016/2017 pour l'ensemble des étudiants de 4<sup>ème</sup> année. Ce cours fait partie des enseignements de tronc commun. Il doit obligatoirement être suivi pour valider l'année. Les étudiants sont ainsi placés en situation concrète tout en étant suivis par un enseignant dans les différentes étapes de montage d'un projet.

Les thématiques des cours projets sont diversifiées (**cf. liste des cours projets proposés en 2017/2018 en annexe 9**) de sorte que les étudiants peuvent être répartis



dans les différents cours au regard de leur choix de secteur, de parcours, voire selon leur demande d'orientation en 5<sup>ème</sup> année. Cette répartition « sur mesure » des étudiants est assurée par la responsable des études.

L'organisation des cours projet repose sur un équilibre subtil entre autonomie et accompagnement des étudiants. Dans un premier temps, les enseignants veillent à donner les clefs fondamentales au montage de projet d'une manière générale puis au regard de la spécificité de la thématique du cours (environnement, contrainte financière, anticipation, prise de contact, cibler le public ou les attentes, contraintes techniques, etc.). Dans un deuxième temps, ils accompagnent les étudiants en validant leurs avancées et en confrontant les expériences afin de les aider à surmonter certaines étapes parfois plus complexes. Enfin, ils procèdent à une évaluation des projets lors d'une séance de restitution.

Dans chaque cours, les étudiants travaillent sur un projet réel ou fictif, proposé par l'enseignant ou par les étudiants. Le volume horaire en présentiel de ces cours a été limité à 16 heures afin de permettre aux étudiants de consacrer du temps au montage du projet en autonomie, en dehors d'une salle de cours et donc sans le regard de l'enseignant. Ils se confrontent ainsi à la réalité de manière concrète et peuvent ensuite revenir « en classe » pour discuter de leurs avancées avec l'enseignant et les autres groupes d'étudiants.

L'évaluation des cours projets est fondée à la fois sur un travail écrit et une soutenance orale. Pour ce faire, chaque groupe rédige un rapport de 10 à 15 pages composé d'une introduction mettant en avant les objectifs visés, le cahier des charges du projet et une conclusion sous forme d'analyse critique de l'expérience.

Ensuite, chaque groupe présente son projet devant l'ensemble des étudiants puis ils débattent de leur travail. Cet exercice est envisagé sous forme de jeu de rôle. Les étudiants doivent en effet se mettre en condition de présentation d'un projet à de potentiels financeurs.

Cette démarche d'initiation permet aux étudiants d'être opérationnels en fin de cursus, la place des modules « outils de gestion » ou « gestion de projets » étant au cœur des maquettes pédagogiques et ce, sous des formes différentes.

A titre d'exemples :

- Dans la spécialité Coopération et développement au Maghreb et au Moyen-Orient, les étudiants de toute la promotion sont encadrés dans le montage d'un projet d'entrepreneuriat social collaboratif encadré par l'ONG Arc-en-ciel et en partenariat avec des acteurs locaux, qui les conduit sur le terrain (au Liban ou en Tunisie alternativement) pour une mission de 10 à 15 jours en clôture de leur formation, juste avant leur départ en stage long.
- Dans la spécialité Stratégies des échanges culturels internationaux, les étudiants par groupe de 4 ou 5 mènent pendant 4 mois un projet collaboratif avec des

institutions culturelles du département qui leur confient une mission en relation avec les publics, liées à l'organisation interne, à la construction d'un événement, etc. ...

Dans la spécialité, Globalisation et gouvernance, les étudiants doivent conduire un projet tutoré durant 4 mois. Ils déterminent une thématique concrète et un cas fictif. Ce travail donne ensuite lieu à une soutenance devant un jury.

## **2. L'adaptabilité à différents contextes professionnels et culturels, y compris dans une démarche ouverte à l'international**

Le cursus en 5 ans de Sciences Po Lyon, par son caractère pluridisciplinaire, soumet tous les étudiants à un travail intense d'adaptation à différents domaines d'études et de recherche, avec l'enseignement des disciplines traditionnelles mais aussi de nombreuses thématiques plus professionnelles liées au développement, à l'entrepreneuriat, au management, à la défense et la sécurité ou encore à la diplomatie qui permettent d'avoir une vision plus large des problématiques étudiées et un plus grand contact avec des environnements extérieurs au monde universitaire.

En complément de l'action pédagogique des enseignants titulaires de Sciences Po Lyon, et des intervenants extérieurs venant de divers horizons professionnels, les 12 professeurs internationaux invités chaque année viennent compléter et enrichir le dispositif de formation, offrant à l'ensemble des promotions une variété de thématiques et d'approches incomparable. Les étudiants ont ainsi la possibilité d'orienter leur profil d'études en fonction de leur projet professionnel précis, ce qui constitue un atout attractif pour le modèle de diplôme que nous proposons.

L'année de mobilité obligatoirement passée à l'étranger en 3e année (avec plus de 160 destinations possibles dans le monde entier) contribue grandement à l'ouverture des étudiants et à leur adaptation à différents milieux, d'autant plus que cette année de mobilité doit se dérouler dans la langue d'enseignement du pays (y compris avec les langues dites rares comme le japonais ou l'arabe qui sont apprises en mode intensif), ce qui constitue un avantage conséquent lors de la recherche d'un emploi, par rapport à des étudiants d'autres institutions où c'est souvent l'anglais qui sert de langue internationale universelle. Les cours choisis et validés, de par leur variété, contribuent aussi à habituer les étudiants à des thématiques différentes, dans des environnements culturels couvrant le monde entier et avec des approches différentes de celles enseignées en France.

En outre, les étudiants de Sciences Po Lyon sont en contact permanent avec les étudiants internationaux entrants (quasiment 300 par an, venant d'environ 40 pays différents). Ceux-ci sont intégrés à de nombreux cours avec les étudiants français, créant une sorte d'internationalisation à domicile, surtout dans les cours enseignés en anglais, où les étudiants internationaux sont souvent en majorité.

### **3. Une initiation à la recherche et la formalisation de ce travail d'initiation en liaison avec l'équipe pédagogique et en fonction de ses projets ultérieurs, qui peut passer par différents supports de communication, dont l'écrit.**

L'institut d'Etudes Politiques est tutelle de trois laboratoires (deux Unités Mixtes de Recherche du CNRS : IAO et Triangle ; une équipe d'accueil ELICO) et est fortement associé à un quatrième laboratoire (UMR LARHRA). Des chercheurs de ces quatre laboratoires enseignent dans l'établissement (cf.p.14-15 et 16)

La recherche est présente en deuxième cycle du diplôme de Sciences Po Lyon.

Un séminaire de recherche est obligatoire en 4<sup>ème</sup> année. L'ensemble des étudiants s'initient ainsi à un travail de recherche, en réalisant un mémoire ou un état d'avancement. Les séminaires, de 24 heures, réunissent une douzaine d'étudiants. Les mémoires font l'objet d'une soutenance devant deux enseignants chercheurs. Les mémoires sont déposés à la bibliothèque de Sciences Po Lyon. Cet enseignement sera mis en avant dans les prochaines années avec la création d'un prix du mémoire de Sciences Po Lyon (permettant la publication du mémoire primé).

Parmi les spécialités et masters ouverts en 5<sup>ème</sup> année, un certain nombre ont une coloration davantage recherche : les parcours Analyse des Politiques Publiques, Histoire de la Pensée Politique de la Mention Science Politique, la spécialité Affaires Européennes sont parmi les filières au sein desquelles se forment les futurs doctorants. Afin de n'exclure aucun candidat au doctorat, une règle a été établie au sein de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon : il convient pour se présenter devant l'Ecole Doctorale de Sciences Sociales d'avoir suivi et validé un séminaire de recherche.

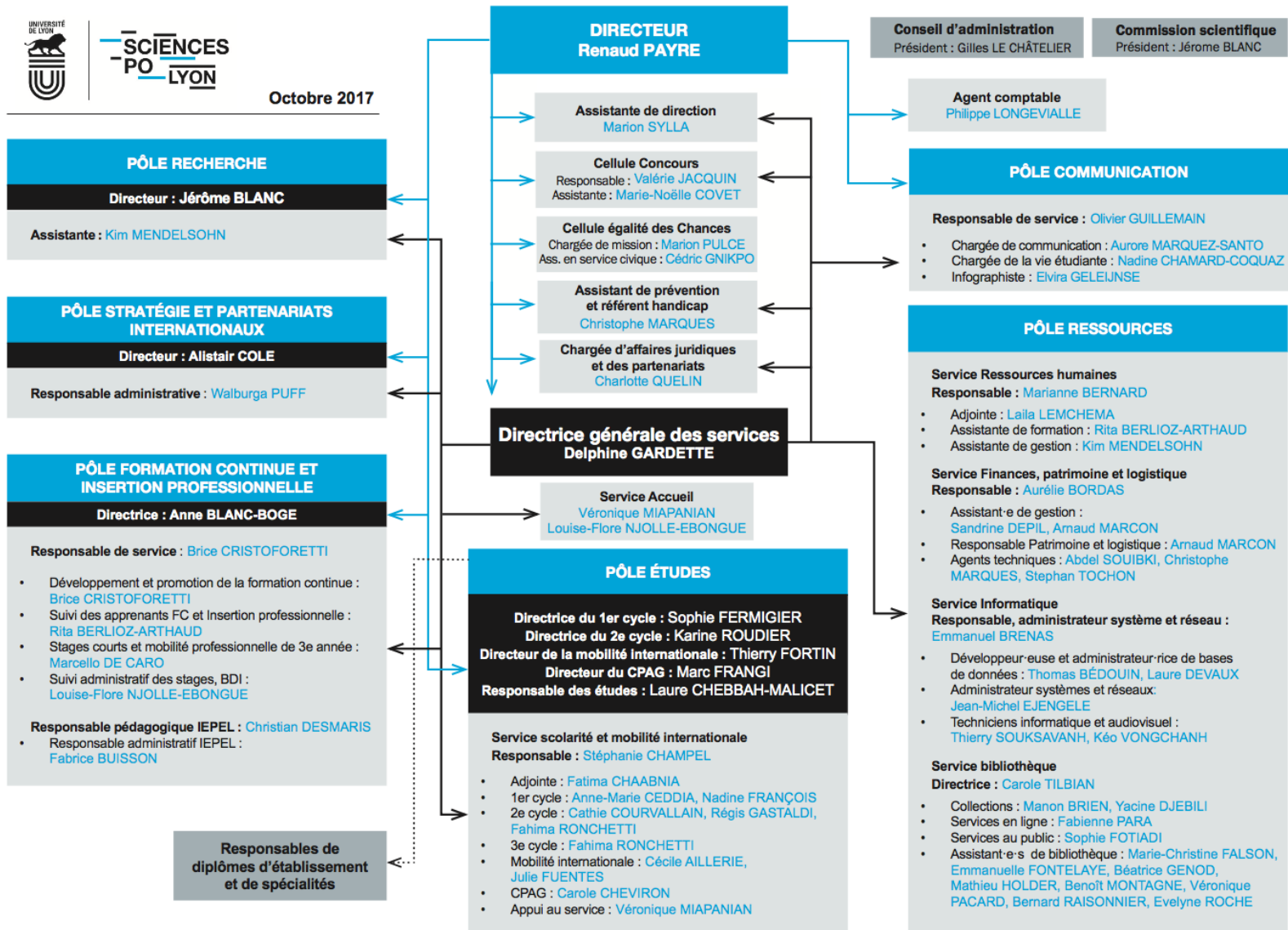
Dans le cadre du collège des Hautes Etudes Lyon Sciences, Sciences Po Lyon a mis en place des laboratoires juniors et des projets juniors qui permettent à des étudiants, dès la 4<sup>ème</sup> année, d'organiser des séminaires et des opérations de recherche.

#### **IV. Annexes (voir document Annexes)**

1. Organigramme rentrée 2017
2. Tableau des principaux partenariats (hors établissements d'enseignement supérieur)
3. Résultats de la dernière enquête insertion professionnelle
4. Le dernier rapport HCERES portant sur l'évaluation du diplôme présenté
5. Schéma des études
6. Maquette avec ECTS, modalité de contrôle, heures de travail personnel
7. Liste des langues enseignées à l'IEP
8. Liste des séminaires 2017-2018
9. Liste des cours projets 2017-2018
10. Règlement des études et des examens 2017-2018

11. Calendrier de la scolarité 2017-2018
12. Modèle du diplôme
13. Fiches RNCP (spécialités COMCI et MSP3P)
14. Tableau de synthèse offre de formation 2<sup>ème</sup> cycle
15. Répartition des étudiants inscrits en 5A 2016-2017

# Annexe 1 organigramme



## Annexe 2 : Tableau des principaux partenariats (hors établissements d'enseignement supérieur)

Entreprises	Collectivités publiques	Institutions culturelles
Boiron Bouygues ES Adim-Vinci Veolia Lyon Parc Auto Michelin Crédit agricole RTE OVEUS EGIS Naldeo Cabinet Argos Cabinet Ereal Stratorial Finances Finance Consult Finance Active	Conseil départemental de l'Ain Conseil départemental du Rhône Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes EPASE Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse Métropole de Lyon Ministère des Affaires étrangères Ville de Lyon Ville de Saint-Etienne Ville de Villeurbanne Ville de Caluire-et-Cuire Ville de Meyzieu	La Caravane des dix mots Le Centre d'Arts Plastiques de Saint-Fons Cinéma Comoedia Cinéma les Alizés European Lab Festival Lumière Institut Lumière La Maison de la danse Le Musée Gallo-romain Théâtre des Asphodèles Théâtre de la Croix-Rousse Théâtre des Célestins Villa Gillet
Associations, ONG	Médias	Autres
AFEV Anciela Arc-en-Ciel <b>Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)</b> Environnement Développement Tiers-Monde (ENDA) Handicap International Fédération des entreprises publiques locales	France 3 Région Le Progrès de Lyon Libération Rue 89	Centre international d'études pour le développement local (CIEDEL) Institut régional d'administration (IRA) Facilitation pour les organisations en responsabilité sociale et environnementale (FORSE) Fédération des entreprises publiques locales Institut national de la recherche agronomique (INRA) La Nacre (agence de développement du spectacle vivant en Rhône-Alpes)

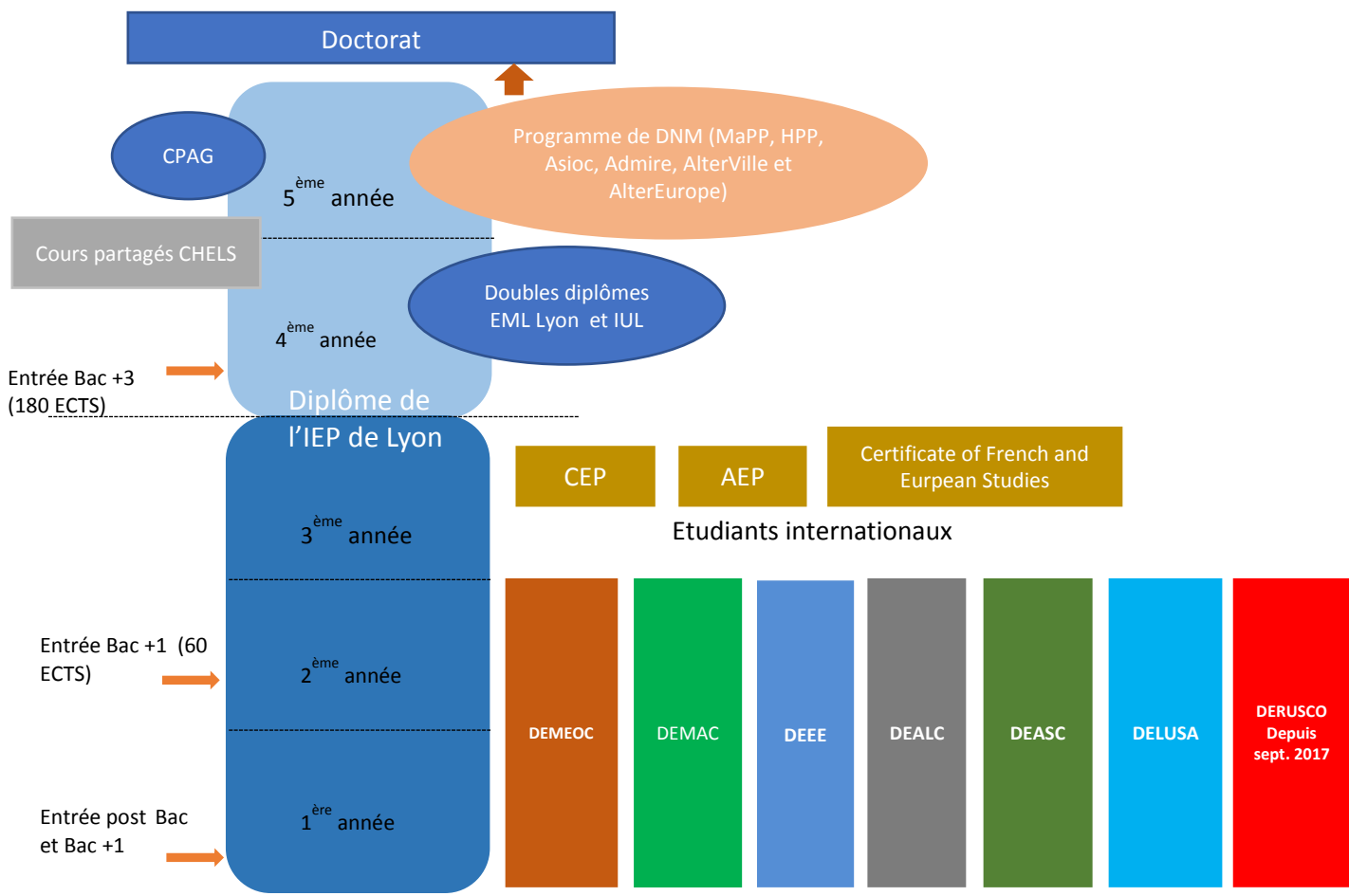
## Annexe 3 : résultats de l'enquête d'insertion professionnelle (voir document pdf)

## Annexe 4: rapport HCERES (voir document pdf)

# Annexe 5 : Schéma des études

2<sup>nd</sup>  
C  
Y  
C  
L  
E

1<sup>er</sup>  
C  
Y  
C  
L  
E



## Annexe 6 : Maquette des enseignements

<b>PREMIER CYCLE</b>					
<b>SEMESTRE 1</b>					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Introduction au droit	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
Introduction aux Sciences Sociales	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
Economie politique générale	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
Sociologie politique	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
Histoire des totalitarismes au XXe siècle	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
Economie politique	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Sociologie politique	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Cours d'ouverture	CF	22	20	3	Examen terminal à l'écrit
Sport		22	0	Cf S2 (annuel)	Contrôle continu
LV1	CF et CDM	28,5	20	Cf S2 (annuel)	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
LV2	CF et CDM	28,5	20	Cf S2 (annuel)	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
TICE	CDM	22	5	1	Dossier
<b>SEMESTRE 2</b>					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Economie de l'entreprise	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
Droit constitutionnel	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
La République et la guerre : la France des années 1870 à 1940	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit



Vie politique française contemporaine	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
Droit constitutionnel	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Histoire de la Révolution à 1940	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Cours d'ouverture	CF	22	20	3	Examen terminal à l'écrit
Sport		22	0	1	Contrôle continu
LV1	CF et CDM	28,5	20	2	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
LV2	CF et CDM	28,5	20	2	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
<b>SEMESTRE 3</b>					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Histoire de la France depuis 1940	CF	36h	30	4	Examen terminal à l'écrit
Philosophie et doctrines politiques	CF	36h	30	4	Examen terminal à l'écrit
Institutions politiques et administratives	CF	36h	30	4	Examen terminal à l'écrit
Les grands courants de la pensée économique : histoire et influences	CF	36h	30	4	Examen terminal à l'écrit
Philosophie politique	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Histoire de la Révolution à 1940	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Méthodes des sciences sociales	CDM	22	30	3	Contrôle continu (oral, écrit) et dossier d'enquête
Cours d'ouverture	CF	22	20	3	Examen terminal à l'écrit
Sport		22	0	Cf S4 (annuel)	Contrôle continu
LV1	CF et CDM	28,5	20	Cf S4 (annuel)	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
LV2	CF et CDM	28,5	20	Cf S4 (annuel)	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)

<b>SEMESTRE 4</b>					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Droit administratif	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Géopolitique contemporaine	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Histoire et théorie de la communication	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Sociologie historique de l'Etat	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Théorie des organisations	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Economie internationale	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Grands enjeux territoriaux	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Information - Communication et sciences sociales	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Sport		22	0	1	Contrôle continu
LV1	CF et CDM	28,5	20	2	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
LV2	CF et CDM	28,5	20	2	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
<b>SEMESTRE 5</b>					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Mobilité académique				30	Modalités différentes selon les universités d'accueil
<b>SEMESTRE 6</b>					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Mobilité académique				30	Modalités différentes selon les universités d'accueil
Ou Mobilité en stage				30	Mémoire de stage

## SECOND CYCLE

### SEMESTRE 7

<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Politiques publiques	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
La Guerre froide au prisme de la consommation de masse (années 50 - fin des années 80)	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Cours projet		16	30	3	Soutenance orale terminale
Séminaire de recherche		10	30	2	Rendus intermédiaires
LV1	CF et CDM	16,5	18	Cf S8 (annuel)	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
LV2	CF et CDM	16,5	18	Cf S8 (annuel)	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
<b>Affaires internationales</b>					
Finances internationales	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Firmes et mondialisation</i>					
Droit du commerce international	CDM	<b>22</b>	24	3	Contrôle continu
Gestion internationale de l'entreprise	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Relations internationales contemporaine</i>					
Approche comparée et internationale de la lutte contre le terrorisme	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Violence internationale et gestion des conflits	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Enjeux de la globalisation</i>					
Théories de la globalisation et débats sur la réalité de la globalisation	CF	24	24	3	Examen terminal à l'écrit
Acteurs de la globalisation	CDM	22	24	3	Contrôle continu

Affaires publiques					
Économie publique	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Action et gestion publique</i>					
Sociologie de l'action collective	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Action publique et territoires	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Affaires juridiques</i>					
Concepts juridiques fondamentaux	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Droit des obligations	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Enjeux de la globalisation (Idem Affaires internationales)</i>					
<i>Parcours EMORH (Idem Communication)</i>					
Communication					
Economie de la connaissance	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Communication des organisations	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Droit de la communication et des médias	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Journalisme</i>					
Sociologie du journalisme	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Analyse du discours	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Communication, culture et institutions</i>					
La mondialisation de l'information et de la culture	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Politiques culturelles	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours EMORH</i>					

Organisations, travail et emploi	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Outils de gestion	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<b>Actions, changements et territoires</b>					
Institutions et politiques européennes	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Economie géographique	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours AlterVilles</i>					
Relations commerciales internationales entre l'UE et les Etats voisins	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Géopolitique des voisinages de l'UE	CF	21	18	3	Examen terminal à l'écrit
Droit du Conseil de l'Europe	CF	21	18	3	Examen terminal à l'écrit
Les relations UE Asie	CF	21	18	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours AlterEurope</i>					
Sociologie et anthropologie urbaine	CF	21	18	3	Examen terminal à l'écrit
Histoire des villes et de l'environnement	CF	21	18	3	Examen terminal à l'écrit
Science politique et politiques publiques de l'urbain	CF	21	18	3	Examen terminal à l'écrit
Droit du gouvernement et des politiques urbaines	CF	21	18	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours COPTER</i>					
Évaluation des politiques publiques	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Gestion de projet	CDM	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Politiques et enjeux de santé</i>					
Sociologie de la médecine	CF	18	15	3	Examen terminal à l'écrit
Droit et politiques de santé	CF	18	15	3	Examen terminal à l'écrit

## SEMESTRE 8

<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Politiques économiques et mondialisation	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Dynamiques de l'ordre juridique international	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Séminaire de recherche		10	80	11	Rendu écrit et soutenance
LV1	CF et CDM	28,5	20		Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
LV2	CF et CDM	28,5	20		Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Cours spécialisé	CF	22	20	3	Examen terminal à l'écrit
<b>Affaires internationales</b>					
Protection internationale des droits de l'Homme	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Cours « Aires culturelles » (liste de cours au choix)	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Firmes et mondialisation</i>					
Firmes multinationales et attractivité des territoires	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Relations monétaires internationales	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Relations internationales contemporaine</i>					
Souveraineté et mondialisation	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Sociologie politique de l'international	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Enjeux de la globalisation</i>					
Développement et organisations internationales au XXe siècle	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Sociologie politique de l'international	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<b>Affaires publiques</b>					

Droit de l'Union européenne	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Sociologie électorale comparée	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Action et gestion publique</i>					
Management de l'organisation publique	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Finances publiques	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Affaires juridiques</i>					
La protection européenne des droits fondamentaux	CDM	22	24	3	Contrôle continu
Droit public économique	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Enjeux de la globalisation (Idem Affaires internationales)</i>					
<i>Parcours EMORH (Idem Communication)</i>					
<b>Communication</b>					
Enjeux du Numérique	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Journalisme</i>					
Actualité des médias	CDM	22	24	3	Contrôle continu
Evénement	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Communication, culture et institutions</i>					
Sociologie de la culture	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Culture et coopération décentralisée	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours EMORH</i>					
Management de l'emploi et des ressources humaines	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Politiques publiques de l'emploi	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<b>Actions, changements et territoires</b>					

Institutions et politiques européennes	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Gouvernances et politiques des territoires	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours AlterVilles</i>					
Conduite de projet en milieux à faible capital urbain	CDM	24	22	3	Contrôle continu
<i>Parcours AlterEurope</i>					
Grandes politiques externes de l'UE	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours COPTER</i>					
Politiques du développement durable	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Communication institutionnelle	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Méthodes d'analyse territoriale	CDM	24	22	3	Contrôle continu
<i>Parcours Politiques et enjeux de santé</i>					
Organisations internationales et gestion des crises sanitaires	CF	18	15	3	Examen terminal à l'écrit
Histoire de la lutte contre les épidémies	CF	18	15	3	Examen terminal à l'écrit
Étude de cas	CDM	18	20	3	Contrôle continu



SEMESTRE 9					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Conservatisme, inégalités sociale et réformes économiques dans les démocraties occidentales	CF	36	20	5	
Cours de secteur (4 proposés)	CF	24		3	
Langue vivante	CDM	20	15	3	
Droit du travail	CF	9	10	1	
Grand Oral			15	3	
Module de professionnalisation : 2 <sup>e</sup> année de master ou spécialité de 5eA				25	
SEMESTRE 10					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Stage long				20	Mémoire de stage
Recherche				20	Mémoire de recherche

## Annexe 7 : L'enseignement des langues à Sciences Po Lyon

- **Volume horaire hebdomadaire par étudiant**

En 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> année : 1h CF (CM), 1h30 CdM (TD) en LV1 et en LV2.

Sauf en LV2 pour les étudiants débutants en arabe, chinois et japonais : 4h de CdM par semaine (pas de CM).

En 4<sup>e</sup> année : 1h30 en LV1 et LV2.

Sauf : Anglais renforcé (2h30), arabe LV2 (3h), chinois et japonais (4h).

- **Langues enseignées**

- Anglais
- Allemand
- Espagnol

- Portugais
- **Chinois**
- **Japonais**
- **Arabe**
- Coréen
- Italien

Les langues en gras sont celles pour lesquelles il existe un niveau grand débutant. D'autres langues sont accessibles à l'ENS dans le cadre du CHELS pour les étudiants souhaitant suivre une LV3, par exemple.

## **Annexe 8 : Liste des séminaires de recherche 2017-2018 proposés aux étudiants de 4eme année**

<b>Intitulé</b>	<b>Discipline(s)</b>
<b>L'Asie aujourd'hui : de l'actualité à la recherche</b>	Histoire, relations internationales
<b>Transformations des organisations et nouvelles formes d'échanges : entre public et privé, marchand et non marchand, quelles régulations ?</b>	Science économique
<b>Analyser les discours politiques</b>	Science politique
<b>Acteurs non institutionnels dans les relations internationales</b>	Science politique
<b>Violence et médias</b>	Sciences de l'information et de la communication
<b>Sociologie des acteurs et enjeux du champ culturel</b>	Sociologie
<b>Récits, fiction, médias : comprendre et analyser</b>	Sciences de l'information et de la communication
<b>Socio-histoire des politiques sociales</b>	Histoire
<b>Violences et conflits dans le monde contemporain</b>	Sciences de l'information et de la communication
<b>Management et performance des organisations</b>	Sciences de gestion
<b>Economie du développement durable</b>	Science économique

<b>Socio-Economie des industries culturelles et créatives</b>	Science économique
<b>Enjeux culturels, institutions et démocratie</b>	Sociologie, science politique
<b>Histoire politique des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles</b>	Histoire
<b>Politique comparée : monde arabe et européen</b>	Science politique
<b>La production de la ville : acteurs, logiques d'action et formes de régulation</b>	Urbanisme et aménagement
<b>Cultures populaires (littérature policière, cinéma, séries, chansons) éthique et politique</b>	Science politique, sociologie
<b>Risques internationaux et nouveaux paradigmes de la sécurité</b>	Science politique
<b>Penser la défense et concevoir la sécurité dans un monde instable</b>	Relations internationales
<b>Monde des affaires en Asie de l'Est</b>	Droit
<b>Droit privé et questions juridiques contemporaines</b>	Droit
<b>Economie publique des transports et politiques publiques</b>	Science économique
<b>Crises du capitalisme : vision historique et contemporaine</b>	Science économique
<b>Kaléidoscope du politique en Amérique Latine</b>	Science politique
<b>Mutations et numérique</b>	Sciences de l'information et de la communication
<b>Genre et sciences sociales</b>	Histoire, sociologie

## Annexe 9 : Liste des cours projets 2017-2018 proposés aux étudiants de 4<sup>ème</sup> année

Intitulé	Thématique	Objectifs
<b>La solidarité internationale</b>	Travailler sur des projets réels ou fictifs en lien avec la solidarité internationale	Découverte -et appropriation de la démarche projet en solidarité internationale ; Utilisation d'outils de diagnostic et de planification
<b>Process Méditerranée</b>	Projet d'entrepreneuriat social dans le monde arabe (Tunisie ou Liban) qui sera conduit en 5 <sup>e</sup> année	Travail préparatoire à la mise en œuvre du projet : définition du cahier des charges ; business plan et recherche de financement ; définition d'une stratégie de communication
<b>Introduction à l'évaluation des politiques publiques</b>	Poser les bases en matière d'évaluation et présenter la "commande" avant de permettre aux étudiants d'expérimenter des méthodes d'évaluation sur des projets fictifs ou réels	Acquérir les principaux concepts et outils autour de l'évaluation (logique d'intervention d'une PP, analyse des parties prenantes, questions évaluatives, référentiel d'évaluation, techniques des sciences sociales) ; comprendre les enjeux et intérêts d'une démarche d'évaluation ; positionner les étudiants en assistance à maîtrise d'ouvrage ; utiliser directement des outils de collecte et d'analyse : entretien, questionnaire.
<b>Living labs - culture et communication avec les usagers</b>	Assurer la préprogrammation culturelle et événementielle d'un atelier in situ, en lien avec le cours projet Gestion d'un projet urbain	Durant l'automne 2018, avec des étudiants de M1 de l'Ecole Nationale d'Architecture de Lyon, il s'agira d'animer un « living lab » pour réaménager la cour Berthelot et les rues adjacentes.
<b>Gestion d'un projet urbain</b>	En lien avec le cours projet Living labs, il s'agit de conduire les étapes d'un projet urbain	Réaliser une étude préliminaire sur un projet urbain choisi par les étudiants sur les thématiques suivantes : aspects politiques, juridiques (droit urbanisme / contrat), aspect managérial, participation des administrés, finances publiques
<b>Relations internationales : conflits internationaux</b>	Sensibiliser aux enjeux de sécurité, à la maîtrise de connaissances sur la sécurité et les conflits et d'acquérir des compétences plus transversales	Contextualiser les connaissances en matière d'actualité internationale, de les mettre en pratique dans un projet collectif et d'acquérir différentes compétences telles que de s'insérer dans un réseau professionnel, travailler en équipe sur des thèmes liés à la sécurité et acquérir une capacité d'analyse.
<b>Initiation à la Finance</b>	Appréhender le financement de projet (notion de robustesse financière, effet de levier, etc.)	Approche économique d'un projet ; Notions basiques de finance (Compte de résultat, bilan,

		comptabilité sociale des entreprises, notions de fiscalité, etc.) ; apprendre à se poser les bonnes questions avant de se lancer dans un projet d'investissement et acquérir les rudiments de la finance (comptabilité, fiscalité, financement de projet, etc.)
<b>Gestion des services publics locaux</b>	Proposer une approche transversale des fondamentaux permettant la gestion des services publics locaux	Acquérir des outils de gestion et de management applicable au secteur public ; appréhender le contexte particulier du secteur public.
<b>Journalisme</b>	Découvrir et développer les techniques journalistiques	Appréhender les outils et les méthodes rédactionnelles et d'enquête en vue d'assurer au semestre suivant la publication du journal de la filière journalisme l'EcornifEUR
<b>Les métiers du collaborateur politique</b>	Proposer une stratégie et des outils pour la campagne des élections européennes d'un(e) candidat(e) non encore élu(e).	Améliorer les outils d'analyses d'un territoire ; comprendre la diversité des situations vécues par les collaborateurs politiques et des compétences demandées ; développer une méthodologie de recommandation stratégique.
<b>Fondamentaux du marketing</b>	Proposer une mise en action très concrète du marketing	Construire la stratégie marketing et le plan marketing concret d'un projet produit, soit en lancement dans une gamme existante, soit en création d'entreprise en commençant par un speed meeting pour la créativité
<b>Web marketing et net influence</b>	Travailler les ressorts du marketing digital autour de projets réels	Apporter la connaissance et la méthodologie du marketing et de la communication digitale et des leviers d'influence digitale ; démontrer une application large public/privé.
<b>Coopération décentralisée</b>	Appréhender le secteur de la coopération décentralisée et ses enjeux actuels	Participer à la mise en œuvre d'activités concrètes correspondant à des commandes ; réaliser une enquête de terrain sur un territoire déterminé (par petits groupes) ; de rendre compte de ce travail lors d'une réunion de restitution en situation professionnelle devant des professionnels
<b>Spectacle vivant</b>	Appréhender les enjeux du secteur du spectacle vivant en travaillant sur des projets réels ou fictifs	Aborder et saisir le fonctionnement du secteur du spectacle vivant (historique, structures, cadre administratif...) ; approcher de manière réflexive et sensible ce secteur (atelier pratique autour du corps, questionnements) ; Faire l'expérience des coulisses d'un lieu (deux visites sur le terrain) ; penser un projet de A à Z (de la conception, au sens en passant les contraintes budgétaires, techniques et administratives)

# **Annexe 10 : Règlement des études et des examens**

## **CHAPITRE 1 - DIPLÔME DE L'IEP DE LYON**

<h3><b>TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU DIPLÔME DE L'IEP DE LYON</b></h3>
----------------------------------------------------------------------------------------------

#### **ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ADMISSION**

Le recrutement des étudiant.e.s se fait sur test d'admission.

Trois niveaux d'accès sont organisés :

- en 1<sup>re</sup> année ouvert aux étudiant.e.s à bac 0 et bac+1
- en 2<sup>e</sup> année ouvert aux étudiant.e.s à bac+1
- en 4<sup>e</sup> année ouvert aux étudiant.e.s à bac+3

Les modalités de ces différentes épreuves sont fixées dans un règlement approuvé par le conseil d'administration.

#### **ARTICLE 2 : ORGANISATION DES ÉTUDES**

1) le Diplôme de l'IEP est constitué de deux cycles

Le premier cycle est composé de 6 semestres pédagogiques

Le second cycle est composé de 4 semestres pédagogiques

Chaque année validée permet l'obtention de 60 ECTS

Conformément à l'article D612-34 du code de l'Éducation, le grade de master est conféré de plein droit aux titulaires du diplôme d'IEP.

2) Les jurys

Le/la directeur-trice de l'IEP arrête annuellement la composition des jurys d'examens.

La composition des jurys est rendue publique au moins 2 semaines avant le début des examens.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats.

Avant la séance de délibération, le jury peut consulter l'ensemble des enseignant.e.s intervenant dans la formation et le service de scolarité pour obtenir toute information utile à l'analyse des résultats obtenus par chaque étudiant.e.

Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du/de la président.e du jury et signé par lui/elle.

3) La Direction des Etudes est composée du/de la directeur/directrice des études du 1<sup>er</sup> cycle, du/de la directeur/directrice des études - mobilité internationale, du/de la directeur/directrice des études du 2<sup>nd</sup> cycle, et du/de la responsable des études. Leurs missions sont définies à l'article 37 du règlement intérieur.

4) les commissions et réunions pédagogiques

Conformément à l'article 35 du règlement intérieur de l'IEP, les Commissions pédagogiques instituées dans les différentes années du diplôme, réunissent à la mi-semestre :

-le/la directeur/rice des études du cycle concerné, qui convoque les réunions, fixe l'ordre du

jour en concertation avec les enseignants et étudiants, conduit les débats et diffuse les comptes rendus;

- les représentant.e.s des enseignant.e.s à la Commission des études et de la vie étudiante
- les délégué.e.s étudiant.e.s (un par groupe de CDM en 1ère année et en 2ème année, un par parcours de 4ème année, deux par secteur de 5ème année)

Les réunions pédagogiques sont organisées entre enseignant.e.s de chaque cycle par le/la directeur/trice des études du cycle concerné.

### **ARTICLE 3 : VALIDATION**

#### 1) Evaluation des Cours Fondamentaux (ci-après CF)

Les examens portant sur les CF de chaque année du diplôme comprennent deux groupes d'épreuves. Chaque groupe d'épreuves a lieu à la fin de chaque semestre (1<sup>ère</sup> session). Une deuxième session est organisée pour les deux groupes d'épreuves à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre.

#### 2) Gestion des absences

L'étudiant.e absent.e à une ou plusieurs épreuves lors de la première session les passe lors de la seconde session.

#### 3) Evaluation des Conférences de méthodes (ci-après CDM) ,

L'évaluation des CDM est réalisée dans le cadre d'un contrôle continu.

L'étudiant.e défaillant.e à l'évaluation de la CDM (absence à tous les contrôles : écrit, oral, rendu de dossier...) se verra attribuer la note de zéro.

#### 4) évaluation des Cours d'ouverture (ci-après CO) et des Cours spécialisés (ci-après CS)

L'évaluation des CO et des CS est réalisée dans le cadre d'un examen terminal à l'issue des 11 séances de cours

L'étudiant.e défaillant.e (absence au contrôle : écrit, oral,...) se verra attribuer la note de zéro.

#### 5) L'obtention du diplôme résulte de la validation de la 5<sup>e</sup> année.

### **ARTICLE 4 : REDOUBLEMENT, ANNEE BLANCHE ET ANNEE DE CESURE**

#### 1) Redoublement

Aucun redoublement n'est possible au cours du cursus. L'étudiant.e non admis.e dans l'année supérieure est donc exclu.e du diplôme.

A titre exceptionnel, il est possible par décision du jury qui se prononce sur la base d'une demande argumentée en ce sens, présentée par l'étudiant.e au directeur de l'IEP et au vu des éléments du dossier scolaire.

Un seul redoublement par année d'études peut être autorisé par décision du jury.

#### 2) Année blanche

Une demande d'année blanche (interruption des études pendant une année universitaire) peut être adressée à la Direction des études pour des raisons médicales ou sociales (sur présentation de justificatifs adressés à la direction des études dans un délai d'un mois après

l'interruption des études)

L'année blanche est accordée pour l'année universitaire en cours par le/la directeur.rice après avis du/de la directeur.rice des Etudes.

En cas de refus, un recours gracieux peut être adressé au/à la Directeur.rice de l'IEP.

### 3) Année de césure

Une demande d'année de césure (interruption des études pendant une année universitaire) peut être adressée à la Direction des Etudes principalement pour les motifs suivants :

- réalisation d'un projet d'auto-entrepreneuriat,
- réalisation d'un service civique ou d'un service volontaire européen,
- détention du statut de sportif de haut niveau ou carrière d'artiste professionnelle.

Les demandes doivent être accompagnées d'une lettre de motivation et des pièces justificatives, et transmises au plus tard le 15 mai précédent l'année de césure.

L'année de césure est accordée par le/la directeur.rice après avis du/de la directeur.rice des Etudes. En cas de refus, un recours gracieux peut être adressé au/à la Directeur.rice de l'IEP.

## **ARTICLE 5 : ASSIDUITÉ**

1) Années 1, 2, 4 : L'assiduité aux enseignements délivrés sous forme de conférences de méthodes et séminaires est obligatoire ; toute absence devra être dûment justifiée. Lorsque l'étudiant.e atteint trois absences dans un enseignement, justifiées ou non, il est déclaré.e défaillant.e mais invité.e néanmoins à poursuivre. Le jury statuera ensuite sur la levée ou non de la défaillance et/ou sur la sanction (diminution de 0,5 à 2 pts de sa moyenne dans la matière concernée) à partir des justificatifs produits. Les justificatifs devront être produits au plus tard une semaine après la reprise des cours.

2) Année 5 : La présence aux enseignements des masters et spécialités est obligatoire. Les sanctions en cas d'absences sont les mêmes que précédemment énoncées, à la différence que leur comptabilisation vaut pour chaque unité d'enseignement.

3) Un.e enseignant.e peut par ailleurs refuser l'accès à son cours en cas de retard. S'il s'agit d'un enseignement obligatoire, cette éviction équivaldra à une absence

## **ARTICLE 6 : SPORT**

Les enseignements de sport sont obligatoires en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années, facultatifs en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années. Les modalités d'évaluation et le régime de dispense sont précisés en annexe 1 du présent règlement.

**ARTICLE 7 : DISPENSES D'ASSIDUITÉ** Les étudiant.e.s dont le statut ou l'activité entraîne une incompatibilité partielle avec le suivi régulier des enseignements obligatoires peuvent, sur présentation de pièces justificatives indiquant leurs contraintes extra-universitaires, au plus tard deux semaines après le début des enseignements obligatoires de chaque semestre, obtenir des services de la scolarité une priorité pour un changement de groupe de conférences de méthodes ou d'emploi du temps.



Les étudiant.e.s peuvent par ailleurs être dispensé.e.s d'assiduité par décision du/de la directeur.rice des Etudes du cycle correspondant, s'ils justifient d'un état de santé, d'une situation de maternité, d'un changement dans leur statut (chargés de famille) ou dans leur activité (étudiant.e.s salarié.e.s, sportifs.ves de haut niveau et artistes), les empêchant de suivre le régime normal de scolarité et, en particulier, d'être présent.e.s aux enseignements obligatoires. Les étudiant.e.s sont invité.e.s, dans la mesure du possible, à trouver des arrangements horaires avec leurs responsables ou leurs employeurs.

La dispense d'assiduité revêt un caractère exceptionnel. Elle n'est pas accordée pour le motif d'un double cursus universitaire. Elle concerne l'ensemble des CDM et le sport, à l'exclusion des CDM de langues qui restent obligatoires dans tous les cas (les enseignants de langues sont toutefois informés par les services de scolarité de la situation des étudiant.e.s concerné.e.s). Le régime de scolarité spécifique aux étudiant.e.s dispensé.e.s d'assiduité est défini dans l'annexe 2 du présent règlement.

#### **ARTICLE 8 : RÉGIMES DÉROGATOIRES**

Un régime dérogatoire au présent règlement pourra être accordé par décision du/de la Directeur.rice de l'IEP, sur proposition de la direction des études.

#### **ARTICLE 9 : PLAGIAT**

Le plagiat est constitué en cas de copie, totale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit, sans citer la source empruntée et en violation du droit d'auteur. Il constitue une contrefaçon au sens des articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Si le cas de plagiat est constaté par un.e enseignant.e pour un travail rendu par un.e étudiant.e dans le cadre d'une conférence de méthodes, d'un cours d'ouverture, d'un cours spécialisé, d'un séminaire, l'enseignant.e attribue la note de 0 pour travail non fait et en informe le/la Directeur.rice pour une éventuelle saisine de la section disciplinaire.

Si le plagiat, constaté par le/la directeur.rice du mémoire ou un membre du jury, concerne un mémoire ou un état d'avancement, le/la responsable du séminaire organise un entretien avec l'étudiant. Il peut également lui signifier l'existence du plagiat à l'occasion de la soutenance du mémoire. Si le plagiat est avéré, la note de 0 est attribuée au mémoire ou à l'état d'avancement pour travail non fait. Le/la ou les enseignant.e.s en informent le/la Directeur.rice de l'IEP pour une éventuelle saisine de la section disciplinaire qui statue. Si le plagiat est révélé après la soutenance, notamment à la suite d'une plainte formulée par l'auteur plagié, la section disciplinaire est saisie par le/la Directeur.rice de l'IEP.

## **TITRE II - DISPOSITIONS RELATIVES À LA 1<sup>RE</sup> ANNÉE**

### **ARTICLE 10 : MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

Les enseignements de première année ainsi que les épreuves d'examen sont communs à tous.tes les étudiant.e.s. Les enseignements et les épreuves d'examen sont fixés dans le titre II du présent règlement.

Les enseignements de première année comprennent des cours fondamentaux, des conférences de méthode, un enseignement de sport. Ils sont organisés en modules.

#### ➤ **COURS FONDAMENTAUX (CF)**

\* **8 cours fondamentaux de modules, semestriels**, affectés chacun du coefficient 2

Nombre de cours au semestre 1 : 4

Nombre de cours au semestre 2 : 4

Nombre d'heures affectées à chaque cours : 36 heures

Nombre de séances : 12 séances de 3 heures

- Introduction au droit
- Droit constitutionnel
- Sociologie politique
- Vie politique française contemporaine
- Economie politique générale
- Economie de l'entreprise
- Histoire des totalitarismes au XXe siècle
- La République et la guerre : la France des années 1870 à 1940

Ces cours sont regroupés en 4 modules : droit, science politique, économie, histoire.

\* **1 cours fondamental de tronc commun** affecté du coefficient 2

Nombre d'heures affectées : 36 heures

Nombre de séances : 12 séances de 3 heures

- Introduction aux sciences sociales

\* **1 cours magistral annuel en langue vivante**

Langues enseignées : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien

Nombre d'heures affectées : 24 heures

Nombre de séances : 24 séances d'une heure

Le cours magistral est obligatoire pour les étudiant.e.s de LV1 et de LV2 dans les 4 langues précitées

En fonction des effectifs en Allemand et en Italien le CM pourra être remplacé par 30 minutes de CDM en plus.

La validation du CM en langue est intégrée au contrôle continu en CDM.

\* **2 cours d'ouverture au choix sur une liste proposée chaque année**

Les étudiant.e.s choisissent un cours d'ouverture par semestre.

Nombre d'heures affectées à chacun de ces cours : 22 heures

- Nombre d'heures affectées : 22 heures, soit 11 séances de 2 heures suivies d'une séance

d'examen de 2h

➤ **CONFÉRENCES DE MÉTHODE (CDM)**

\* **4 CDM semestrielles à raison de 2 CDM par semestre** et affectées chacune du coefficient 2

Nombre d'heures affectées à chaque CDM : 22h

Nombre de séances : 11 séances de 2h

- Droit constitutionnel
- Sociologie politique
- Histoire (1789-1940)
- Economie politique

Chaque CDM est intégrée à l'un des 4 modules correspondants : droit, science politique, histoire, économie.

\* **1 CDM annuelle de Langue Vivante 1** affectée du coefficient 2

Langues enseignées : Allemand, Anglais, Espagnol, Italien

Nombre d'heures : 33h

Nombre de séances : 22 séances de 1h30

Notation : contrôle continu

\* **1 CDM annuelle de Langue Vivante 2** affectée du coefficient 2

Langues enseignées : Allemand, Anglais, Espagnol, Italien

Nombre d'heures : 33h

Nombre de séances : 22 séances de 1h30

Notation : contrôle continu

Langues enseignées aux étudiant.e.s inscrit.e.s en DEMAC , DEMEOC ou DERUSCO

- DEMAC : LV2 Arabe

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 88 heures (44 heures par semestre)

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures (22 séances par semestre)

- DEMEOC : LV2 Japonais ou Chinois

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 88 heures (44 heures par semestre)

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures (22 séances par semestre).

- DERUSCO : LV2 Russe

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 88 heures (44 heures par semestre)

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures (22 séances par semestre)

\* **1 CDM de projet professionnel de 1<sup>er</sup> cycle (année 1)** – semestres 1 et 2 - affectée du coefficient 1

Nombre d'heures : 8 heures réparties en 4 séances de 2 heures en groupe

Notation :

- évaluation du dossier projet professionnel qui comporte une recherche documentaire, la synthèse d'interviews de professionnels sur un thème choisi par l'étudiant, et une synthèse de sa participation au forum Métiers Stages Emplois.
- prise en compte de l'assiduité.

➤ **FORMATION AUX TICE**

Nombre d'heures : 12 heures

3 modules : - Environnement numérique de travail  
- Environnement documentaire  
- Environnement informatique et bureautique

Notation : la note obtenue est affectée du coefficient 1.

➤ **SPORT**

Enseignement annuel de sport affecté du coefficient 1 (pour les dispenses : cf. annexe 1).

## **ARTICLE 11 : RÉPARTITION DES COEFFICIENTS**

	<b>Nombre de cours ou CDM</b>	<b>coefficient</b>	<b>Total coefficient</b>
Cours fondamentaux de module	8	2	16
Cours fondamental de tronc	1	2	2
CDM	4	2	8
CDM et CM LV1	1	2	2
CDM et CM LV2	1	2	2
CO	2	2	4
CDM projet professionnel	1	1	1
Cours sport	1	1	1
TICE	1	1	1
<b>Total coefficients</b>			<b>37</b>

## **ARTICLE 12 : VALIDATION**

L'année est sanctionnée par une admission fondée sur les éléments suivants :

1) Une session d'examen comprenant deux groupes d'épreuves :

- 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves au premier semestre portant sur les cours fondamentaux du 1<sup>er</sup> semestre ;
- 2<sup>e</sup> groupe d'épreuves au deuxième semestre portant sur les cours fondamentaux du 2<sup>e</sup> semestre.

Les épreuves sont, soit des écrits d'une durée de 2 à 4 heures, soit des oraux.

La nature (écrit ou oral) et la durée de l'épreuve sont précisées dans l'annexe 9.

Les notes obtenues lors de ces 2 groupes d'épreuves sont accessibles sur le bureau virtuel de chaque étudiant à titre indicatif et sous réserve d'harmonisation et de validation par le jury..

2) Un contrôle continu portant sur :

- les conférences de méthode ;
- la langue vivante 1
- la langue vivante 2
- le projet professionnel ;
- le sport.

Le contrôle continu de chaque conférence de méthode donne lieu au minimum à 2 notes.

### **ARTICLE 13 : ADMISSION**

#### 1) Conditions d'admission

L'admission est prononcée sous réserve de deux conditions :

- la moyenne générale de toutes les notes affectées de leur coefficient doit être égale ou supérieure à 10 sur 20

ET

- la moyenne des notes de chacun des 4 modules doit être égale ou supérieure à 8 sur 20.

Une deuxième session d'examen est organisée pour les étudiant.e.s non admis.e.s à la première session. Les notes obtenues à la seconde session se substituent dans le calcul de la moyenne à celles obtenues à la première session.

#### 2) Modalités de la 2<sup>ème</sup> session :

Deux hypothèses peuvent se présenter :

- a) en cas de moyenne générale supérieure à 10 avec une moyenne inférieure à 8 dans un ou plusieurs modules, l'étudiant.e présente les épreuves portant sur les cours - à l'intérieur de chaque module concerné - où il/elle a obtenu une note inférieure à 10 en 1<sup>ère</sup> session.
- b) en cas de moyenne générale inférieure à 10, l'étudiant.e présente les épreuves portant sur tous les cours où il a obtenu une note inférieure à 10 en 1<sup>ère</sup> session.

En cas d'échec à un module à la 2<sup>èm</sup> session et dans l'hypothèse d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10, le jury peut décider de demander à l'étudiant.e, de réaliser un dossier sous l'autorité de l'enseignant.e titulaire du cours pour valider son année.

Ce dossier devra être remis au/à la dit.e enseignant.e au plus tard le 31 août de l'année universitaire en cours. La note obtenue à ce dossier ne se substitue pas à celle obtenue lors de l'examen. Elle permet, par délibération du jury, d'obtenir les crédits ECTS correspondant à ce module.

**TABLEAU DES COEFFICIENTS ET DES CRÉDITS ECTS  
PREMIÈRE ANNÉE**

	CF/CDM	Coeff	ECTS/ discipline	NB H	Total ECTS/ Module
<b>MODULE DROIT</b>					
Introduction au droit	CF	2	4	36	11
Droit constitutionnel	CF	2	4	36	
Droit constitutionnel	CDM	2	3	22	
<b>MODULE SCIENCE POLITIQUE</b>					
Sociologie politique	CF	2	4	36	11
Vie politique française contemporaine	CF	2	4	36	
Sociologie politique	CDM	2	3	22	
<b>MODULE ÉCONOMIE</b>					
Économie politique générale	CF	2	4	36	11
Économie de l'entreprise	CF	2	4	36	
Économie politique	CDM	2	3	22	
<b>MODULE HISTOIRE</b>					
Histoire des totalitarismes au XXe siècle	CF	2	4	36	11
La République et la guerre : La France des années 1870 à 1940	CF	2	4	36	
Histoire (1789-1940)	CDM	2	3	22	
<b>TRONC COMMUN</b>					
Langue vivante 1	CDM et CF	2	2	33 et 24	4
Langue vivante 2 *	CDM et CF	2	2	33 et 24	
Cours d'ouverture du premier semestre	CO	2	3	22	6
Cours d'ouverture du deuxième semestre	CO	2	3	22	
Introduction aux sciences sociales	CF	2	4	36	4
Projet Professionnel de 1 <sup>er</sup> cycle –Année 1	CDM	1	-	8	-
Sport (obligatoire) **		1	1		1
Tice		1	1	22	1
<b>Total</b>		<b>37</b>	<b>60</b>		<b>60</b>

\* Si la langue vivante 2 est l'arabe, le chinois ou le japonais le nombre d'heure diffère et il n'y a pas de CF

\*\* Voir annexe 1 relative aux dispenses de sport

ECTS : European Credit Transfert System (Système Européen de Transfert de crédits)

## **TITRE III - DISPOSITIONS RELATIVES À LA 2<sup>E</sup> ANNÉE**

### **ARTICLE 14 : MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

Les enseignements de deuxième année comprennent des cours et des conférences de méthode de tronc commun et un cours d'ouverture, au 1<sup>er</sup> semestre, des cours et des conférences de méthode de pré-spécialisation et un cours d'ouverture, au 2<sup>e</sup> semestre.

#### ➤ **COURS ET CDM DU PREMIER SEMESTRE**

##### **\* 4 cours fondamentaux**

Nombre d'heures affectées à chaque cours : 36 heures

Nombre de séances : 12 séances de 3 heures

- Histoire de la France depuis 1940
- Philosophie et doctrines politiques
- Institutions politiques et administratives
- Les grands courants de la pensée économique : histoire et influences

##### **\* 1 cours d'ouverture au choix sur une liste proposée chaque année**

Nombre d'heures affectées à ce cours : 22 heures

##### **\* 3 CDM**

Nombre d'heures affectées à chaque CDM : 22 heures

Nombre de séances : 11 séances de 2 heures

- Histoire de la France depuis 1940
- Philosophie et doctrines politiques
- Méthodes des sciences sociales

#### ➤ **COURS ET CDM DU DEUXIÈME SEMESTRE**

##### **\* 5 cours fondamentaux**

Nombre d'heures affectées à chaque cours : 24 heures

Nombre de séances : 12 séances de 2 heures

- Droit administratif
- Géopolitique contemporaine
- Sociologie historique de l'Etat
- Histoire et théorie de la communication
- Théorie des organisations

##### **\* 1 cours d'ouverture au choix sur une liste proposée chaque année**

Nombre d'heures affectées à ce cours : 22 heures

##### **\*3 CDM**

Nombre d'heures affectées à chaque CDM : 22 heures

Nombre de séances : 11 séances de 2 heures

CDM Economie internationale



➤ **ENSEIGNEMENTS ANNUELS**

**\* 1 cours magistral annuel en langue vivante**

Langues enseignées : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien

Nombre d'heures affectées : 24 heures

Nombre de séances : 24 séances d'une heure

Le cours magistral est obligatoire pour les étudiant.e.s de LV1 et de LV2 dans les 4 langues précitées

En fonction des effectifs en Allemand et en Italien le CM pourra être remplacé par 30 minutes de CDM en plus.

La validation du CM en langue est intégrée au contrôle continu en CDM.

**\* 1 conférence de méthode de Langue Vivante 1**

Langues enseignées : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 33 heures

Nombre de séances : 22 séances d'1 heure 30

Notation : Contrôle continu

**\* 1 conférence de méthode de Langue Vivante 2**

Langues enseignées : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe confirmé

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 33 heures

Nombre de séances : 22 séances d'1 heure 30

Notation : contrôle continu

Langues enseignées aux étudiant.e.s inscrit.e.s en DEMAC ou DEMEOC

- DEMAC : LV2 Arabe

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 88 heures (44 heures par semestre)

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures (22 séances par semestre)

- DEMEOC : LV2 Japonais ou Chinois

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 88 heures (44 heures par semestre)

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures (22 séances par semestre)

- DERUSCO : LV2 Russe (à compter de la rentrée 2018-2019)

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 88 heures (44 heures par semestre)

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures (22 séances par semestre)

**\* SPORT**

Enseignement annuel de sport affecté du coefficient 1 (pour les dispenses : cf. annexe 1).

## **ARTICLE 15 : VALIDATION**

L'année est sanctionnée par une admission fondée sur les éléments suivants :

a) Une session d'examen comprenant deux groupes d'épreuves :

- 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves au premier semestre portant sur les cours fondamentaux du 1<sup>er</sup> semestre ;
- 2<sup>e</sup> groupe d'épreuves au deuxième semestre portant sur les cours fondamentaux du 2<sup>e</sup> semestre.

Les épreuves sont, soit des écrits d'une durée de 2 à 4 heures, soit des oraux.

La nature (écrit ou oral) et la durée de l'épreuve sont précisées dans l'annexe 9.

Les notes obtenues lors de ces 2 groupes d'épreuves sont accessibles sur le bureau virtuel de chaque étudiant à titre indicatif et sous réserve d'harmonisation et de validation par le jury.

b) Un contrôle continu portant sur :

- les conférences de méthode ;
- la langue vivante 1 ;
- la langue vivante 2 ;
- le sport.

Le contrôle continu de chaque conférence de méthode donne lieu au minimum à 2 notes.

## **ARTICLE 16 : ADMISSION**

1) Conditions d'admission :

L'admission est prononcée sous réserve que la moyenne générale de toutes les notes affectées de leur coefficient soit égale ou supérieure à 10 sur 20.

Une deuxième session d'examen est organisée pour les étudiant.e.s non admis.e.s à la première session.

2) Modalités de la 2<sup>èm</sup> session :

Lorsque les étudiant.e.s ont une moyenne générale inférieure à 10, ils repassent les épreuves concernant les cours où ils ont obtenu une note inférieure à 10. Les notes obtenues à la seconde session se substituent dans le calcul de la moyenne à celles obtenues à la première session.

**TABLEAU DES COEFFICIENTS ET DES CRÉDITS ECTS  
DEUXIEME ANNÉE**

	CF/CDM	Coeff.	ECTS/ discipline	NB H	Total ECTS
<b>SEMESTRE 1</b>					
Histoire de la France depuis 1940	CF	3	4	36	<b>25</b>
Philosophie et doctrines politiques	CF	3	4	36	
Institutions politiques et administratives	CF	3	4	36	
Les grands courants de la pensée économique : histoire et influences	CF	3	4	36	
Histoire de la France depuis 1940	CDM	2	3	22	
Philosophie et doctrines politiques	CDM	2	3	22	
Méthodes des sciences sociales	CDM	2	3	22	
Droit administratif	CF	2	3	24	<b>24</b>
Géopolitique contemporaine	CF	2	3	24	
Histoire et théorie de la communication	CF	2	3	24	
Sociologie historique de l'Etat	CF	2	3	24	
Théorie des organisations	CF	2	3	24	
Economie internationale	CDM	2	3	22	
Grands enjeux territoriaux	CDM	2	3	22	
Information -Communication et sciences sociales	CDM	2	3	22	
<b>ANNUEL</b>					
Langue Vivante 1	CDM et CF	2	2	33 et 24	<b>4</b>
Langue Vivante 2 *	CDM et CF	2	2	33 et 24	
Cours d'ouverture du premier semestre	CO	<b>2</b>	<b>3</b>	22	<b>6</b>
Cours d'ouverture du deuxième semestre	CO	<b>2</b>	<b>3</b>	22	
Sport **(obligatoire)		<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
<b>Total</b>		<b>43</b>	<b>60</b>	<b>534</b>	<b>60</b>

\* Si la langue

vivante 2 est l'arabe, le chinois ou le japonais le nombre d'heure diffère et il n'y a pas de CF

\*\* Voir annexe 1 relative aux dispenses de sport

ECTS : European Credit Transfert System (Système Européen de Transfert de crédits)

## **TITRE IV - DISPOSITIONS RELATIVES À LA 3<sup>E</sup> ANNÉE « ANNÉE DE MOBILITÉ » ET A LA VALIDATION DU 1<sup>ER</sup> CYCLE**

### **ARTICLE 17 : MODALITÉS**

La 3<sup>e</sup> année du diplôme de l'IEP de Lyon est dite de « mobilité ». Cette mobilité peut se dérouler selon les modalités suivantes :

- Option 1 : le séjour académique : 2 semestres d'études dans une université étrangère.
- Option 2 : le séjour mixte : au premier semestre (semestre 5) un semestre d'études dans une université étrangère ; au second semestre (semestre 6) une période de stage d'une durée de 4 mois minimum à 6 mois maximum en France ou dans un pays étranger.

Les étudiant.e.s doivent avoir choisi leur option de mobilité avant la fin du premier semestre de la deuxième année. Ce choix est validé par le/la Directeur.ice de la mobilité internationale et donne lieu à un contrat pédagogique signé par l'étudiant. Ce contrat précise les modalités de la mobilité choisie (séjour académique, séjour mixte) et les lieux où s'effectuera la mobilité (université, structure accueillant le (la) stagiaire).

Le respect de ce contrat conditionnera la validation de la 3<sup>e</sup> année.

L'étudiant.e se verra désigner un responsable pédagogique qui assurera l'encadrement de la mobilité académique et sa validation et / ou un.e tuteur-enseignant.e qui assurera l'encadrement du stage et sa validation.

#### **Cas particuliers :**

- Un.e étudiant.e qui renoncerait (uniquement pour des raisons familiales ou médicales dûment attestées) aux modalités de sa mobilité, telles qu'elles ont été contractées avec le/la Directeur.ice de la mobilité internationale, pourra se voir proposer un nouveau contrat pédagogique personnalisé, à base de CO et/ou de dossier(s) ou toute autre modalité arrêtée par le directeur des études -mobilité internationale. Cette modalité dérogatoire n'est en aucun cas automatique ou de droit.
- Cette disposition concerne également tout.e étudiant.e déjà en stage à l'étranger qui serait dans l'obligation d'interrompre prématurément son stage, toujours pour des raisons dûment attestées.
- En cas de désaccord sur le contrat pédagogique proposé un recours gracieux peut être adressé au/à la Directeur.ice de l'IEP

### **ARTICLE 18 : VALIDATION DU STAGE DANS LE CADRE DU SEJOUR MIXTE**

La validation de ce stage d'immersion organisé dans le cadre d'un séjour mixte, nécessite de satisfaire aux exigences qualitatives et quantitatives suivantes :

- 1) Durée du stage : entre 4 et 6 mois à temps plein pour un semestre (séjour mixte)
- 2) Préparation du stage : L'étudiant aura suivi au cours de sa 2<sup>ème</sup> année un atelier stage spécifique organisé par le Pôle *Formation continue & Insertion professionnelle* en vue de son départ en mobilité professionnelle.  
Le stage fera l'objet d'une convention de stage avec l'établissement, laquelle devra être signée et remise à l'ensemble des parties avant le démarrage du stage.
- 3) Déroulement du stage : Le stagiaire est encadré par un maître de stage désigné par la structure d'accueil et un tuteur pédagogique IEP. Cf. Annexe stage
- 4) Rapport de l'expérience professionnelle : Ce rapport d'une trentaine de pages hors annexes, à remettre aux tuteurs avant le 30 septembre de l'année en cours, comporte deux parties :
  - un bilan des missions réalisées, et des connaissances et compétences acquises (10 pages environ) ;
  - le traitement d'une problématique opérationnelle liée aux missions confiées (20 pages environ), laquelle sera discutée avec les deux tuteurs et obligatoirement validée par le tuteur pédagogique.
- 5) Soutenance : Organisée par le tuteur pédagogique en relation avec le pôle *Formation continue & Insertion professionnelle*, cette soutenance aura lieu, en présence ou non du maître de stage, avant le 31 octobre de la même année.  
En cas d'absence du maître de stage, le tuteur pédagogique aura organisé en amont un échange sur l'évaluation (collecte de la grille d'évaluation du stage et remarques éventuelles sur le rapport).
- 6) Evaluation : L'évaluation de cette mobilité professionnelle en 3<sup>ème</sup> année comporte :
  - une note de stage attribuée par le maître stage (40%) : évaluation de la réalisation des missions, de l'acquisition de compétences et du savoir-être ;
  - une note de rapport de stage et de soutenance (60 %) attribuée par le jury de soutenance.

L'UE *Mobilité professionnelle*, évaluée sur la base des compétences acquises en entreprise, du rapport de l'expérience professionnelle et d'une présentation orale, est affectée de 30 crédits ECTS dans le cadre d'un séjour mixte.

Si cette UE n'est pas validée, le jury de 3<sup>e</sup> année proposera à l'étudiant des modalités de rattrapage.

## **ARTICLE 19 : VALIDATION DU SÉJOUR ACADÉMIQUE**

La validation du séjour académique à l'étranger nécessite de satisfaire aux exigences qualitatives et quantitatives suivantes :

- 1) Le respect du contrat pédagogique correspond à la validation de 30 ou 60 crédits (soit 4 cours semestriels ou annuels et 200 à 250 heures sur un semestre ou 400 à 500 heures sur l'année, ou encore la charge horaire normale d'un.e étudiant.e de l'université d'accueil)

garantis par les notes qui figurent sur le relevé officiel de notre partenaire. Les cours de langues, exception faite des langues rares déjà commencées à l'IEP, ne peuvent faire partie du contrat pédagogique. Lorsque l'étudiant.e a suivi des cours de langue, ils ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des notes obtenues à l'étranger.

- 2) La réalisation pour chaque étudiant.e d'un document de renseignements pratiques destiné à faciliter l'intégration des étudiant.e.s désireux.ses de partir l'année suivante.
- 3) Pour les étudiant.e.s en échange Erasmus (avec ou sans allocation de bourse) l'attestation de présence et le rapport Erasmus.
- 4) Un contact régulier durant l'année avec le/la directeur.rice de la mobilité internationale, les responsables d'aires culturelles et le service scolarité et mobilité internationale, par courrier électronique ;e) La note finale est la moyenne des notes données aux travaux effectués à l'étranger et validés dans le cadre du contrat pédagogique. Le séjour à l'étranger est validé si cette note, convertie dans le système français, est supérieure ou égale à 10.
- 5) La validation du séjour académique correspond à la validation de 30 crédits ECTS dans le cadre d'un séjour mixte ou de 60 ECTS dans le cadre d'une mobilité académique à l'année.

#### **ARTICLE 20 : VALIDATION DE L'ANNEE DE MOBILITE**

- 1) L'année de mobilité est validée si l'étudiant a obtenu 60 ECTS sans compensation entre les unités d'enseignements.
- 2) Rattrapage : Dans le cas où au plus 10 crédits ECTS pour un semestre ou 20 crédits ECTS pour deux semestres (correspondant au 1/3 du nombre total de 30 ou 60 crédits ECTS requis pour les échanges hors Erasmus) n'ont pas été acquis, un travail complémentaire sera exigé de l'étudiant. Celui-ci devra être réalisé avant ou durant la 4<sup>e</sup> année. La forme, le volume et le sujet seront déterminés en accord avec le/la directeur.rice de la mobilité internationale en fonction du nombre d'ECTS ou de notes manquants. Ce ou ces travaux seront rédigés dans la langue d'enseignement de l'institution dans laquelle s'est effectuée la mobilité, sauf exception validée par le directeur des études-mobilité internationale.
- 3) Redoublement : Dans le cas où plus de 10 crédits ECTS pour un semestre ou de 20 ECTS pour deux semestres n'auraient pas été validés, le redoublement pourra être proposé par le jury de la 3<sup>e</sup> année. L'étudiant.e devra satisfaire pendant son année de redoublement au respect d'un contrat pédagogique élaboré par la Direction des études fixant différentes formes d'exercices et / ou de cours (oraux, fiches de lecture, mémoires, suivis de cours à l'IEP) correspondant au nombre de crédits ECTS.
- 4) Non validation : Si le rattrapage n'est pas réalisé dans les délais requis ou ne donne pas satisfaction, l'année ou le semestre à l'étranger ne sera pas validé. La situation de l'étudiant.e sera alors tranchée par le jury de 3<sup>e</sup> année.

#### **ARTICLE 21 : VALIDATION DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EN 1<sup>ER</sup> CYCLE**

À compter de la rentrée 2017, les étudiant.e.s entré.e.s en 1<sup>ère</sup> année auront l'obligation d'effectuer une « expérience professionnelle de 1<sup>er</sup> cycle » en lien avec leur projet professionnel, laquelle s'inscrit dans le dispositif plus global d'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants de Sciences Po Lyon. (Cf Annexe 5).

Cette expérience professionnelle de 1<sup>er</sup> cycle est donc organisée dans le cadre des CDM *Projet professionnel de 1<sup>er</sup> cycle* (Années 1 et 2), qui doivent permettre un accompagnement structuré et personnalisé des étudiants dans la construction progressive de leur projet professionnel et en conséquence dans leur choix d'orientation pour le second cycle en articulant rencontre des professionnels (forum *Métiers Stages Emplois*, interviews...), cours de méthodologie et première période en structure d'accueil.

Chaque étudiant est ainsi encadré par l'enseignant référent de la CDM *Projet professionnel de 1<sup>er</sup> cycle*, également tuteur pédagogique durant la période en structure d'accueil, en relation avec le Pôle *Formation continue & Insertion professionnelle*, dès son entrée à l'IEP, en 1<sup>ère</sup> année ou en 2<sup>ème</sup> année, jusqu'à la fin de la 3<sup>ème</sup> année.

Contenu et modalités d'évaluation :

La préparation et la réalisation de cette expérience professionnelle de 1<sup>er</sup> cycle comporte :

1. Les séances de CDM *Projet professionnel de 1<sup>er</sup> cycle* - Années 1 et 2.
2. La participation au Forum *Métiers Stages Emplois*
3. Une période en structure d'accueil qui prend la forme d'un stage court d'une durée minimum de 6 semaines à temps plein, à réaliser en fin de 1<sup>ère</sup>, de 2<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> année en dehors de la période de cours. Il est également possible de réaliser deux stages d'une durée minimum cumulée de deux mois équivalent temps plein.  
Elle pourra également prendre la forme sous réserve de l'accord du directeur.trice, après avis favorable du directeur.trice du Pôle *Formation continue & Insertion professionnelle* en concertation avec la direction des études, d'un ou plusieurs emplois salariés durant l'année universitaire ou d'un ou plusieurs emplois saisonniers (cumul d'au moins 3 mois équivalent temps plein).

Pour valider cette expérience professionnelle de 1<sup>er</sup> cycle au plus tard en fin de 3<sup>ème</sup> année, l'étudiant doit :

1. Satisfaire aux exigences d'assiduité et aux modalités de validation des CDM de 1<sup>er</sup> cycle (Années 1 et 2)
2. Participer au Forum *Métiers Stages Emplois* en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années.

Outre l'émargement organisé à cette occasion, l'étudiant réalisera une note de synthèse de sa participation à cette journée selon des modalités définies dans le cadre des CDM;

3. Réaliser une période en structure d'accueil et remettre un rapport de l'expérience professionnelle de 1<sup>er</sup> cycle au plus tard avant fin août de la 3<sup>ème</sup> année.

Cette première période en **structure d'accueil**, obligatoire pour la validation du 1<sup>er</sup> cycle, fait l'objet d'une évaluation bien que celle - ci ne soit pas prise en compte dans le calcul de la moyenne des notes et ne donne pas lieu à la validation de crédits ECTS :

- évaluation de la réalisation des missions confiées et de l'acquisition des compétences dans la structure d'accueil par le tuteur;
- évaluation du rapport de l'expérience professionnelle par le tuteur-IEP, tuteur pédagogique, enseignant référent de la CDM *Projet professionnel de 1<sup>er</sup> cycle*.

Ce rapport de 5 à 8 pages, à remettre avant fin septembre de l'année de réalisation de cette période en structure d'accueil et au plus tard avant fin août de la 3<sup>ème</sup> année, doit permettre de faire un bilan descriptif et analytique de l'expérience professionnelle (missions réalisées, connaissances et compétences acquises, difficultés rencontrées, évolution du projet professionnel...), et d'identifier en conséquence les prochaines étapes dans la mise en œuvre du projet professionnel.

Les modalités d'encadrement décrites en annexe 5 et les critères d'évaluation de cette période en structure d'accueil mis au point par le Pôle *Formation continue & Insertion* professionnelle seront précisés dans le cadre de la CDM.



## TITRE V - DISPOSITIONS RELATIVES À LA 4<sup>E</sup> ANNÉE

### ARTICLE 22 : ORGANISATION GÉNÉRALE

Les enseignements de quatrième année comprennent des enseignements de tronc commun pour l'ensemble des étudiant.e.s, des enseignements de tronc commun de secteurs (CDM, CF, CS et séminaires) et des enseignements de parcours.

Le cursus est organisé autour de 4 secteurs (Affaires Internationales, Affaires Publiques, Actions, Changements, Territoires et Communication), et des enseignements de parcours.

Chaque secteur comprend plusieurs parcours.

Secteurs	Affaires Internationales (AI)	Affaires Publiques (AP)	Actions, Changements, Territoires (ACT)	Communication (COM)
Parcours	<ul style="list-style-type: none"><li>● Firmes et mondialisation</li><li>● Relations internationales contemporaines</li><li>● Enjeux de la globalisation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Action et gestion publiques</li><li>● Affaires juridiques</li><li>● Économie et management des organisations et des ressources humaines</li><li>● Enjeux de la globalisation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● AlterEurope</li><li>● AlterVilles</li><li>● Conduite de projets et développement durable des territoires</li><li>● Enjeux et politiques de santé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Communication, culture et institutions</li><li>● Journalisme</li><li>● Économie et management des organisations et des ressources humaines</li></ul>

### ARTICLE 23 : MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La 4<sup>e</sup> année se compose de deux semestres.

Tous les cours sont affectés d'un coefficient 2 à l'exception des cours projets et du travail de recherche (mémoire ou état d'avancement)

Les enseignements de 4<sup>e</sup> année sont les suivants :

#### ➤ ENSEIGNEMENTS DE TRONC COMMUN

##### \* 4 cours de tronc commun

Nombre d'heures affectées à chaque cours : 24 heures

Nombre de séances : 12 séances de 2 heures

Coefficient par cours : 2

- Politiques économiques et mondialisation
- Dynamiques de l'ordre juridique international
- La Guerre froide au prisme de la consommation de masse (années 50 - fin des années 80)
- Politiques publiques

##### \* CDM annuelles de langues vivantes

**Langue vivante 1** : anglais – allemand – espagnol – italien

CDM : 33 heures soit 22 séances de 1 heure 30

**Langue vivante 2** : anglais – allemand – espagnol – italien – russe confirmé :

CDM : 33 heures soit 22 séances de 1 heure 30

- arabe :

CDM : 66 heures soit 22 séances de 3 heures

- chinois – japonais :

CDM : 88 heures soit 44 séances de 2 heures

\* **Un séminaire thématique annuel d'initiation à la recherche**

Nombre d'heures affectées : 20 à 22 heures, soit 10 à 11 séances de 2 heures.

\* **Un cours d'initiation à la gestion de projets**

Nombre d'heures affectées : 16 heures, soit 8 séances de 2 heures.

Pour le secteur ACT ce cours est remplacé par la CDM de secteur

\* **1 cours spécialisé (CS)** au semestre 2 sur une liste proposée chaque année par l'IEP de Lyon ou dans le cadre de l'offre de cours partagée du CHELS

Nombre d'heures affectées : 22 heures, soit 11 séances de 2 heures et une séance d'examen de 2h.

\* **Sport**

Enseignement facultatif.

\* **Stages**

En 4<sup>e</sup> année les étudiant.e.s ont la possibilité de faire un stage court (minimum 4 semaines et maximum 3 mois), après accord de la direction des études et du responsable des stages, selon les modalités indiquées à l'annexe 3 du présent règlement.

➤ **DES ENSEIGNEMENTS DE SECTEURS ET DE PARCOURS**

Chaque secteur offre des enseignements de tronc commun de secteurs et des enseignements de parcours, selon les modalités horaires suivantes :

- Nombre d'heures affectées à chaque cours fondamental et cours spécialisé : 24 heures

Nombre de séances : 12 séances de 2 heures

- Nombre d'heures affectées à chaque CDM : 22 heures

Nombre de séances : 11 séances de 2 heures

• **SECTEUR AFFAIRES INTERNATIONALES (AI)**

\* **Tronc commun de secteur**

- CF Finances Internationales

- CF Protection internationale des droits de l'Homme

- CF Aires culturelles au choix (Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie, Europe, Monde arabe)

\* **Parcours « Enjeux de la globalisation »**

- CF Théories de la globalisation et débats sur la réalité de la globalisation
- CF Développement et organisations internationales au XXe siècle
- CDM Acteurs de la globalisation
- CDM Sociologie politique de l'international

**\* Parcours « Firms et mondialisation »**

- CF Firms multinationales et attractivité des territoires
- CF Relations monétaires internationales
- CDM Droit du commerce international
- CDM Gestion internationale de l'entreprise

**\* Parcours « Relations Internationales Contemporaines »**

- CF Approche comparée et internationale de la lutte contre le terrorisme
- CF Souveraineté et mondialisation
- CDM Sociologie politique de l'international
- CDM Violence internationale et gestion des conflits

• **SECTEUR AFFAIRES PUBLIQUES (AP)**

**\* Tronc commun de secteur**

- CF Droit de l'Union européenne
- CF Politiques publiques comparées
- CF Économie publique

**\* Parcours « Action et gestion publiques »**

- CF Management de l'organisation publique
- CF Sociologie de l'action collective
- CDM Action publique et territoires
- CDM Finances publiques

**\* Parcours « Affaires juridiques »**

- CF Concepts juridiques fondamentaux
- CF Droit des obligations
- CDM La protection européenne des droits fondamentaux
- CDM Droit public économique et pratique de l'interventionnisme économique (Europe, État et Collectivités)

**\* Parcours « Économie et management des organisations et des ressources humaines »**

- CF Organisation, travail et emploi
- CF Management de l'emploi et des ressources humaines
- CDM Politiques publiques de l'emploi
- CDM Outils de gestion

**\* Parcours « Enjeux de la globalisation »**

- CF Théories de la globalisation et débats sur la réalité de la globalisation
- CF Développement et organisations internationales au XXe siècle

- CDM Acteurs de la globalisation
- CDM Sociologie politique de l'international

- **SECTEUR ACTIONS, CHANGEMENTS ET TERRITOIRES (ACT)**

- \* **Tronc commun de secteur**

- CDM Enjeux et échelles de l'action publique
    - CF 2 à choisir parmi 4
      - Institutions et politiques européennes
      - Gouvernances et politiques des territoires
      - Politiques sociales comparées
      - Economie géographique

- \* **Parcours AlterEurope**

- CF Relations commerciales internationales entre l'UE et les Etats voisins
    - CF Géopolitique des voisinages de l'UE
    - CF Droit du Conseil de l'Europe
    - CF Grandes politiques externes de l'UE
    - CF Les relations UE-Asie

- \* **Parcours AlterVilles**

- CF Sociologie et anthropologie urbaine
    - CF Histoire des villes et de l'environnement
    - CF Science politique et politiques publiques de l'urbain
    - CF Droit du gouvernement et des politiques urbaines
    - CDM Conduite de projet en milieu à faible capital urbain

- \* **Parcours Conduite de projets et développement durable des territoires**

- CF Politiques du développement durable
    - CF Evaluation des politiques publiques
    - CF Communication institutionnelle
    - CDM Gestion de projet
    - CDM Méthodes d'analyse urbaine quantitative

- \* **Parcours Enjeux et politiques de santé**

- CF Sociologie de la médecine
    - CF Droit et politiques de santé
    - CF Organisations internationales et gestion des crises sanitaires
    - CF Histoire de la lutte contre les épidémies
    - CDM Étude de cas

- **SECTEUR COMMUNICATION (COM)**

- \* **Tronc commun de secteur**

- CF Économie de la connaissance
    - CF Enjeux du numérique
    - CF Communication des organisations
    - CDM Droit de la communication et des médias

- \* **Parcours « Journalisme »**

- CF Sociologie du journalisme
    - CDM Événement
    - CDM Analyse du discours
    - CDM Actualité des médias

- \* **Parcours « Communication, culture et institutions »**

- CF Sociologie de la culture
    - CF Les enjeux de la mondialisation et de la culture
    - CDM Politiques culturelles
    - CDM Culture et coopération décentralisée

- \* **Parcours « Économie et management des organisations et des ressources humaines »**

- CF Organisation, travail et emploi
    - CF Management de l'emploi et des ressources humaines
    - CDM Politiques publiques de l'emploi
    - CDM Outils de gestion

## **ARTICLE 24 : VALIDATION**

L'année est sanctionnée par une admission fondée sur les éléments suivants :

a) Une session d'examen comprenant deux groupes d'épreuves :

- 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves au premier semestre portant sur les cours fondamentaux du 1<sup>er</sup> semestre ;
- 2<sup>e</sup> groupe d'épreuves au deuxième semestre portant sur les cours fondamentaux du 2<sup>e</sup> semestre.

Les épreuves sont, soit des écrits d'une durée de 2 à 4 heures, soit des oraux.

La nature (écrit ou oral) et la durée de l'épreuve sont précisées dans l'annexe 9.

Les notes obtenues lors de ces 2 groupes d'épreuves sont accessibles sur le bureau virtuel de chaque étudiant à titre indicatif et sous réserve d'harmonisation et de validation par le jury..

b) Un contrôle continu portant sur :

- les conférences de méthode
- la langue vivante 1 (CDM)
- la langue vivante 2 (CDM)
- le séminaire de recherche

- le sport étant facultatif seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés au total des points obtenus en tenant compte des coefficients  
Le contrôle continu de chaque conférence de méthode donne lieu au minimum à 2 notes.

c) Un mémoire ou état d'avancement (EA)

Le mémoire de recherche, de l'ordre de 80 pages de texte hors annexe et bibliographie, donne lieu à une soutenance orale, avec un jury composé de deux enseignants-chercheurs, dont le/la directeur.rice de mémoire et responsable de séminaire.

L'état d'avancement, de l'ordre d'une vingtaine de pages, sera noté par le/la responsable de séminaire sur la base du seul document écrit rendu.

La note de 0 obtenue au mémoire ou à l'état d'avancement est éliminatoire, l'année ne peut être validée.

Le dépôt numérique du mémoire dans les 15 jours suivant la soutenance est obligatoire. Le non respect de cette formalité entraîne la défaillance au mémoire.

d) Cours Initiation à la gestion de projets

Les étudiant.e.s seront évalué.e.s par groupe. Ils remettront un rapport écrit de 10 à 15 pages et effectueront une soutenance de 15 minutes devant les autres étudiant.e.s du groupe et l'enseignant. La note finale correspondra à la moyenne des notes obtenues pour le dossier écrit et pour la soutenance

**ARTICLE 25 : ADMISSION**

a) Conditions d'admission

L'admission est prononcée sous réserve que la moyenne générale de toutes les notes affectées de leur coefficient soit égale ou supérieure à 10 sur 20.

Une 2<sup>ème</sup> session est organisée pour les étudiant.e.s non admis.e.s à la première session.

b) Modalités de la 2<sup>ème</sup> session

Lorsque les étudiant(e)s ont une moyenne générale inférieure à 10, ils repassent les épreuves concernant les cours où ils ont obtenu une note inférieure à 10. Les notes obtenues à la 2<sup>ème</sup> session se substituent dans le calcul de la moyenne à celles obtenues à la première session.

Chaque année, le Grand Oral est organisé à la fin de la 4<sup>e</sup> année. La note obtenue par les étudiant.e.s est conservée et prise en compte pour la validation du module de tronc commun de la 5<sup>e</sup> année.

**TABLEAU DES COEFFICIENTS ET DES CRÉDITS ECTS - Secteur Affaires Internationales (AI)**

INTITULÉS	CF/CDM	Avec mémoire		Avec EA		Heures (hors recherche et projets)	
		coeff	ECTS *	coeff	ECTS		
<b>UE Tronc commun pluridisciplinaire</b>						<b>12</b>	<b>96</b>
Politiques économiques et mondialisation	CF TC	2	3	2	3	24	
Dynamiques de l'ordre juridique international	CF TC	2	3	2	3	24	
La Guerre froide au prisme de la consommation de masse (années 50 - fin des années 80)	CF TC	2	3	2	3	24	
Politiques publiques	CF TC	2	3	2	3	24	

UE Tronc commun de secteur					9	72
Finances internationales	CF TC secteur	2	3	2	3	24
Protection internationale des droits de l'Homme	CF TC secteur	2	3	2	3	24
Aires culturelles (au choix)	CF TC secteur	2	3	2	3	24
UE Tronc commun de parcours (un parcours à choisir)					12	92
PARCOURS ENJEUX DE LA GLOBALISATION						
Développement et organisations internationales au XXe siècle	CF Parcours	2	3	2	3	24
Théories de la globalisation et débats sur la réalité de la globalisation	CF Parcours	2	3	2	3	24
Acteurs de la globalisation	CDM Parcours	2	3	2	3	22
Sociologie politique de l'international	CDM Parcours	2	3	2	3	22
PARCOURS FIRMES ET MONDIALISATION						
Firmes multinationales et attractivité des territoires	CF Parcours	2	3	2	3	24
Relations monétaires internationales	CF Parcours	2	3	2	3	24
Gestion internationale de l'entreprise	CDM Parcours	2	3	2	3	22
Droit du commerce international	CDM Parcours	2	3	2	3	22
PARCOURS RELATIONS INTERNATIONALES CONTEMPORAINES						
Approche comparée et internationale de la lutte contre le terrorisme	CF Parcours	2	3	2	3	24
Souveraineté et mondialisation	CF Parcours	2	3	2	3	24
Sociologie politique de l'international	CDM Parcours	2	3	2	3	22
Violence internationale et gestion des conflits	CDM Parcours	2	3	2	3	22
UE Outils					14	104
Langue vivante 1	CDM	2	2	2	2	33
Langue vivante 2	CDM	2	2	2	2	33
Enseignements projets	Projets	3	7	3	7	16
Cours spécialisé au choix (liste annuelle) SEM 2	CS	2	3	2	3	22
UE Recherche					13	20
Séminaire de recherche	Séminaire	2	2	2	2	20
Mémoire ou Etat d'avancement		8	11			
				4	11	
Sport (Facultatif)**						
<b>Total Parcours</b>		<b>42</b>	<b>60</b>	<b>38</b>	<b>60</b>	<b>374</b>

\* ECTS : European Credit Transfert System (Système Européen de Transfert de crédits) \* Parcours « Firms et mondialisation » : CO fléché « Économie du développement ».

\*\* seuls les points au-dessus de la moyenne comptent

#### TABLEAU DES COEFFICIENTS ET DES CRÉDITS ECTS - Secteur Affaires Publiques (AP)

INTITULÉS	CF/CDM	Avec mémoire		Avec EA		Heures (hors recherche et projets)
		coeff	ECTS *	coeff	ECTS	
UE Tronc commun pluridisciplinaire					12	96
Politiques économiques et mondialisation	CF TC	2	3	2	3	24
Dynamiques de l'ordre juridique international	CF TC	2	3	2	3	24

La Guerre froide au prisme de la consommation de masse (années 50 - fin des années 80)	CF TC	2	3	2	3	24
Politiques publiques	CF TC	2	3	2	3	24
<b>UE Tronc commun de secteur</b>					<b>9</b>	<b>72</b>
Droit de l'Union européenne	CF TC secteur	2	3	2	3	24
Politiques publiques comparées	CF TC secteur	2	3	2	3	24
Économie publique	CF TC secteur	2	3	2	3	24
<b>UE Tronc commun de parcours (un parcours à choisir)</b>					<b>12</b>	<b>92</b>
<b>PARCOURS ACTION ET GESTION PUBLIQUES</b>						
Management de l'organisation publique	CF Parcours	2	3	2	3	24
Sociologie de l'action collective	CF Parcours	2	3	2	3	24
Action publique et territoires	CDM Parcours	2	3	2	3	22
Finances publiques	CDM Parcours	2	3	2	3	22
<b>PARCOURS AFFAIRES JURIDIQUES</b>						
Concepts juridiques fondamentaux	CF Parcours	2	3	2	3	24
Droit des obligations	CF Parcours	2	3	2	3	24
La protection européenne des droits fondamentaux	CDM Parcours	2	3	2	3	22
Droit public économique	CDM Parcours	2	3	2	3	22
<b>PARCOURS ÉCONOMIE ET MANAGEMENT DES ORGANISATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES</b>						
Organisation, Travail, Emploi	CF Parcours	2	3	2	3	24
Management de l'emploi et des ressources humaines	CF Parcours	2	3	2	3	24
Politiques publiques de l'emploi	CDM Parcours	2	3	2	3	22
Outils de gestion	CDM Parcours	2	3	2	3	22
<b>PARCOURS ENJEUX DE LA GLOBALISATION</b>						
Développement et organisations internationales au XXe siècle	CF Parcours	2	3	2	3	24
Théories de la globalisation et débats sur la réalité de la globalisation	CF Parcours	2	3	2	3	24
Acteurs de la globalisation	CDM Parcours	2	3	2	3	22
Sociologie politique de l'international	CDM Parcours	2	3	2	3	22
<b>UE Outils</b>					<b>14</b>	<b>104</b>
Langue vivante 1	CDM	2	2	2	2	33
Langue vivante 2	CDM	2	2	2	2	33
Enseignements projets	Projets	3	7	3	7	16
Cours spécialisé au choix (liste annuelle) SEM 2	CS	2	3	2	3	22
<b>UE Recherche</b>					<b>13</b>	<b>20</b>
Séminaire de recherche	Séminaire	2	2	2	2	20
Mémoire ou Etat d'avancement		8	11	4	11	
Sport (Facultatif)**						
<b>Total Parcours</b>		<b>42</b>	<b>60</b>	<b>38</b>	<b>60</b>	<b>374</b>

\* ECTS : European Credit Transfert System (Système Européen de Transfert de crédits) \* Parcours « Firms et mondialisation » : CO fléché « Économie du développement ».

\*\* seuls les points au-dessus de la moyenne comptent



**TABLEAU DES COEFFICIENTS ET DES CRÉDITS ECTS - Secteur Actions, changements et territoires (ACT)**

INTITULÉS	CF/CDM	Avec mémoire		Avec EA		Heures	
		coeff	ECTS *	coeff	ECTS	(hors recherche et projets)	
<b>UE Tronc commun pluridisciplinaire</b>						<b>12</b>	<b>96</b>
Politiques économiques et mondialisation	CF TC	2	3	2	3	24	
Dynamiques de l'ordre juridique international	CF TC	2	3	2	3	24	
La Guerre froide au prisme de la consommation de masse (années 50 - fin des années 80)	CF TC	2	3	2	3	24	
Politiques publiques	CF TC	2	3	2	3	24	
<b>UE Tronc commun de secteur</b>						<b>13</b>	<b>68</b>
Enseignements projets : Enjeux et échelles de l'action publique	CDM / projet	4	7	4	7	20	
<i>2 cours à choisir parmi :</i>							
Institutions et politiques européennes	CF TC secteur	2	3	2	3	24	
Politiques sociales comparées	CF TC secteur	2	3	2	3	24	
Gouvernances et politiques des territoires	CF TC secteur	2	3	2	3	24	
Economie géographique	CF TC secteur	2	3	2	3	24	
<b>UE Tronc commun de parcours (un parcours à choisir)</b>						<b>15</b>	<b>Entre 108 et 120</b>
<b>PARCOURS ALTEREUROPE</b>							
Relations commerciales internationales entre l'UE et les Etats voisins	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Géopolitique des voisinages de l'UE	CF Parcours	2	3	2	3	21	
Droit du Conseil de l'Europe	CF Parcours	2	3	2	3	21	
Grandes politiques externes de l'UE	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Les relations UE Asie	CF Parcours	2	3	2	3	21	
<b>PARCOURS ALTEVILLE</b>							
Sociologie et anthropologie urbaine	CF Parcours	2	3	2	3	21	
Histoire des villes et de l'environnement	CF Parcours	2	3	2	3	21	
Science politique et politiques publiques de l'urbain	CF Parcours	2	3	2	3	21	
Droit du gouvernement et des politiques urbaines	CF Parcours	2	3	2	3	21	
Conduite de projet en milieu à faible capital urbain	CDM Parcours	2	3	2	3	24	
<b>PARCOURS CONDUITE DE PROJETS ET DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES</b>							
Politiques du développement durable	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Évaluation des politiques publiques	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Communication institutionnelle	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Méthodes d'analyse territoriale	CDM Parcours	2	3	2	3	24	
Gestion de projet	CDM Parcours	2	3	2	3	24	
<b>PARCOURS Enjeux et politique de santé</b>							
Sociologie de la médecine	CF Parcours	2	3	2	3	18	
Droit et politiques de santé	CF Parcours	2	3	2	3	18	
Organisations internationales et gestion des crises sanitaires	CF Parcours	2	3	2	3	18	
Histoire de la lutte contre les épidémies	CF Parcours	2	3	2	3	18	
Étude de cas	CDM Parcours	2	3	2	3	18	
<b>UE Outils</b>						<b>7</b>	<b>90</b>
Langue vivante 1	CDM	2	2	2	2	33	
Langue vivante 2	CDM	2	2	2	2	33	

Cours spécialisé au choix (liste annuelle) SEM 2	CS	2	3	2	3	24
<b>UE Recherche</b>					<b>13</b>	<b>20</b>
Séminaire de recherche	Séminaire	2	2	2	2	20
Mémoire ou		8	11			
Etat d'avancement				4	11	
Sport (Facultatif)**						
<b>Total Parcours</b>		<b>42</b>	<b>60</b>	<b>38</b>	<b>60</b>	<b>413 /410/ ou 422h</b>

\* ECTS : European Credit Transfert System (Système Européen de Transfert de crédits) \* Parcours « Firms et mondialisation » : CO fléché « Économie du développement ».

\*\* seuls les points au-dessus de la moyenne comptent

### TABLEAU DES COEFFICIENTS ET DES CRÉDITS ECTS - Secteur Communication (COM)

INTITULÉS	CF/CDM	Avec mémoire		Avec EA		Heures (hors recherche et projets)	
		coeff	ECTS *	coeff	ECTS		
<b>UE Tronc commun pluridisciplinaire</b>						<b>12</b>	<b>96</b>
Politiques économiques et mondialisation	CF TC	2	3	2	3	24	
Dynamiques de l'ordre juridique international	CF TC	2	3	2	3	24	
La Guerre froide au prisme de la consommation de masse (années 50 - fin des années 80)	CF TC	2	3	2	3	24	
Politiques publiques	CF TC	2	3	2	3	24	
<b>UE Tronc commun de secteur</b>						<b>12</b>	<b>96</b>
Économie de la connaissance	CF TC secteur	2	3	2	3	24	
Communication publique	CF TC secteur	2	3	2	3	24	
Communication des organisations	CF TC secteur	2	3	2	3	24	
Droit de la communication et des médias	CDM TC secteur	2	3	2	3	24	
<b>UE Tronc commun de parcours (un parcours à choisir)</b>						<b>12</b>	<b>92 à 94</b>
<b>PARCOURS JOURNALISME</b>							
Sociologie du journalisme	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Événement	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Analyse du discours	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Actualité des médias	CDM Parcours	2	3	2	3	22	
<b>PARCOURS COMMUNICATION, CULTURE ET INSTITUTIONS</b>							
Sociologie de la culture	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Les enjeux de la mondialisation et de la culture	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Politiques culturelles	CDM Parcours	2	3	2	3	22	
Culture et coopération décentralisée	CDM Parcours	2	3	2	3	22	
<b>PARCOURS ÉCONOMIE ET MANAGEMENT DES ORGANISATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES</b>							
Organisation, Travail, Emploi	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Management de l'emploi et des ressources humaines	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Politiques publiques de l'emploi	CDM Parcours	2	3	2	3	22	

Outils de gestion	CDM Parcours	2	3	2	3	22
<b>UE Outils</b>					<b>12</b>	<b>104</b>
Langue vivante 1	CDM	2	2	2	2	33
Langue vivante 2	CDM	2	2	2	2	33
Enseignements projets	Projets	3	6	3	6	16
Cours spécialisé au choix (liste annuelle) SEM 2	CS	2	2	2	2	22
<b>UE Recherche</b>					<b>12</b>	<b>20</b>
Séminaire de recherche	Séminaire	2	2	2	2	20
Mémoire ou Etat d'avancement		8	10			
				4	10	
Sport (Facultatif)**						
<b>Total Parcours</b>		<b>44</b>	<b>60</b>	<b>38</b>	<b>60</b>	<b>398 / 400 (journalisme)</b>

\* ECTS : European Credit Transfert System (Système Européen de Transfert de crédits) \* Parcours « Firms et mondialisation » : CO fléché « Économie du développement ».

\*\* seuls les points au-dessus de la moyenne comptent

## **TITRE VI - DISPOSITIONS RELATIVES À LA 5<sup>E</sup> ANNÉE ET A L'OBTENTION DU DIPLÔME**

### **ARTICLE 26 : MODALITÉS GÉNÉRALES**

La validation de la 5<sup>e</sup> année permet la délivrance du diplôme de l'IEP de Lyon.

Cette 5<sup>e</sup> année se compose d'un module de tronc commun et d'un module de spécialisation composé d'enseignements validés dans le cadre :

- d'une spécialité de 5<sup>e</sup> année de l'IEP de Lyon
- d'une deuxième année de Master géré ou co-géré par l'IEP de Lyon d'un parcours, d'une spécialité de 5<sup>e</sup> année ou d'une deuxième année de Master d'un autre IEP (à l'exception de Paris) dans le cadre de la convention de mutualisation,
- d'une deuxième année de Master ou d'un MSc dans une université ou école du site de l'UDL, ou dans une université ou école française ou étrangère avec laquelle l'IEP aura signé une convention,
- - d'une deuxième année de Master ou d'un MSc dans une université ou école française ou étrangère pour laquelle l'étudiant.e aura obtenu un accord préalable de la Direction des études. Dans ce dernier cas, la formation visée devra se différencier significativement de celles proposées par l'IEP de Lyon ou son réseau de partenaires.

### **ARTICLE 27 : MODALITÉS PÉDAGOGIQUES DU MODULE DE TRONC COMMUN**

Les enseignements du tronc commun de 5<sup>e</sup> année comprennent :

#### **\* CF de tronc commun**

Conservatisme, inégalités sociales et réformes économiques dans les démocraties occidentales (années 1970-début 21<sup>ème</sup> siècle)

Cours fondamental affecté du coefficient 3

Nombre d'heures : 36 h

Ce cours sera dispensé en présentiel et en ligne via la plateforme e-learning

#### **\* 1 CF de secteur**

- Affaires internationales : CF Théories et pratiques des relations internationales

- Affaires publiques : CF Politiques sociales

- Communication : CF Approche contemporaine de l'information et de la communication

- Action, changements et territoires : CF Local and Territorial Development

Cours fondamental affecté du coefficient 2.

Nombre d'heures : 24 h

#### **\* Langue vivante**

1 LV affectée du coefficient 2

#### **\* Grand oral**

Affecté du coefficient 2

**\* Enseignements « Insertion professionnelle »**

Affectés du coefficient 1

\* Le **Sport** étant facultatif seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés au total des points obtenus en tenant compte des coefficients

**ARTICLE 28 : VALIDATION DU MODULE DE TRONC COMMUN**

La validation du module du tronc commun est fondée sur les éléments suivants :

a) une session d'examen comprenant des épreuves écrites portant sur les cours fondamentaux

b) une épreuve de Grand Oral (épreuve passée à la fin de la 4<sup>e</sup> année)

c) La note de langue est obtenue soit :

- l'intégration d'une note de cours de langue suivie dans son master

- l'intégration d'une note de cours en langue suivie dans sa spécialité ou dans sa 2<sup>e</sup> année de master la réalisation d'une note de synthèse donnant lieu à soutenance orale pour valider la langue vivante. La note de synthèse devra comporter 40 000 signes, espaces et notes compris, ainsi qu'une bibliographie. Elle sera rédigée dans l'une des quatre langues vivantes 1 enseignées à l'IEP (anglais, allemand, espagnol, italien)

La direction des études et le.a responsable des langues valident l'option proposée par l'étudiant.e.

d) Un contrôle de connaissance sous forme de QCM pour l'enseignement d'insertion professionnelle

**ARTICLE 29 : ADMISSION**

L'admission sera prononcée dès lors que l'étudiant.e obtiendra :

- une moyenne générale égale ou supérieure à 10 selon les modalités suivantes :

a) le module de tronc commun compte pour un coefficient 10 de la moyenne générale ;

b) le module de spécialisation compte pour un coefficient 30 de la moyenne générale

ET

- une moyenne égale ou supérieure à 10 pour le module de spécialisation.

**ARTICLE 30 : DEUXIEME SESSION**

La 2<sup>ème</sup> session ne peut concerner que le module de tronc commun dès lors que la moyenne générale est inférieure à 10.

**ARTICLE 31 : JURY DE 5<sup>e</sup> ANNÉE**

La validation de la 5<sup>e</sup> année est prononcée à l'issue d'une délibération du jury présidé par le/la Directeur.rice de l'IEP.

**ARTICLE 32 : DIPLÔME** La délivrance du diplôme est prononcée à l'issue d'une délibération du

jury présidé par le/la Directeur.rice de l'IEP. Le diplôme est affecté d'une mention attribuée selon les règles suivantes :

De 12 à 13.99 de moyenne en 2<sup>ème</sup> cycle : Assez Bien

De 14 à 15.99 de moyenne en 2<sup>ème</sup> cycle : Bien

A partir de 16 de moyenne en 2<sup>ème</sup> cycle : Très Bien

Les mentions sont attribuées sur la base d'une moyenne calculée à partir des moyennes générales de la 4<sup>e</sup> année et de la 5<sup>e</sup> année.

## TABLEAU DES COEFFICIENTS ET DES CRÉDITS ECTS

<b>TABLEAU DES COEFFICIENTS, DES MODULES ET DES CRÉDITS ECTS</b>		
<b>CINQUIEME ANNÉE</b>		
5 <sup>e</sup> année		
<b>Module de tronc commun</b>		
	Coef.	ECTS
Cours fondamental (36h)	3	5
Cours de secteur (24h)	2	3
Langue vivante	2	3
Grand Oral	2	3
Enseignements « insertion professionnelle »	1	1
Sport		
<b>Sous Total</b>	<b>10</b>	<b>15</b>
<b>Module de spécialisation</b>		
UE Enseignements de spécialité	15	25
UE Expérience professionnelle	15	20
<b>Sous Total</b>	<b>30</b>	<b>45</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>60</b>

# CHAPITRE 2- RÈGLEMENT DES SPÉCIALITÉS DE 5E ANNÉE

La cinquième année se compose d'un module de tronc commun et d'un module de spécialisation composé d'enseignements validés dans le cadre d'une deuxième année de Master ou d'une spécialité d'IEP. Ce Master ou cette spécialité pourront être suivis à l'IEP de Lyon, dans un autre IEP dans le cadre de la convention de mutualisation ou dans une université française ou étrangère avec laquelle l'IEP aura signé une convention.

Le présent règlement concerne les spécialités de 5<sup>e</sup> année de l'IEP de Lyon :

- Affaires Européennes : Entreprises et Institutions (**A2EI**)
- Carrières publiques (**CAPU**)
- Communication, culture et institutions (**COMCI**)
- Conduite de Projets et Développement Durable des Territoires (**COPTER**)
- Coopération et Développement au Maghreb et au Moyen-Orient (**CODEMMO**)
- Gestion de Projets, Coopération et Développement en Amérique Latine (**GEPROCODAL**)
- Globalisation et Gouvernance (**2G**)
- Journalisme, Médias et Territoires
- Management des services publics et des partenariats public/privé (**MSP3P**)
- Stratégies des échanges culturels internationaux (**SECI**)

## TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX SPECIALITES DE 5<sup>E</sup> ANNEE

### **ARTICLE 1 : MODALITES PEDAGOGIQUES DES SPECIALITES DE 5<sup>E</sup> ANNEE DE L'IEP DE LYON**

- 1) Les spécialités s'articulent autour d'un semestre d'enseignement et d'un temps de stage obligatoire d'une durée fixée dans l'article 2.
- 2) Les étudiant.e.s de la spécialité Carrières Publiques et ceux qui se destinent à une voie recherche ne sont pas concernés par l'alinéa précédent.
- 3) Les enseignements s'organisent en modules. Chaque module, pour être validé, doit contenir au moins deux notes.

### **ARTICLE 2 : UE *Expérience professionnelle***

- 1) L'expérience professionnelle a une durée obligatoire minimum de 4 à 6 mois équivalent temps plein selon les spécialités.
- 2) Le choix du stage organisé en fin de parcours ou de l'alternance si l'organisation de la spécialité le permet (stage alterné ou contrat de professionnalisation) se fait en accord entre l'étudiant.e et le/la responsable de la spécialité dans le respect du cahier des charges ou livret de stage communiqué dès la rentrée.
- 3) Le ou les stage(s) organisé(s) en alternance et/ou en fin de parcours ne peuvent excéder six mois équivalent temps plein par année d'enseignement.

4) Cette expérience professionnelle peut prendre la forme d'un projet répondant à une problématique posée dans leur entreprise pour les apprenants en formation continue.

5) La soutenance du rapport de stage et/ou du mémoire, dont le cahier des charges spécifique est défini dans chaque spécialité, doit être organisée avant le 15 décembre de l'année civile au cours de laquelle se déroule le stage, ou avant le terme de leur contrat pour les apprenants en contrat de professionnalisation et les apprenants en formation continue (contrat de formation professionnelle) Il doit être expertisé par au moins deux personnes dont au moins un enseignant-chercheur.

### **ARTICLE 3 : RECHERCHE ET POURSUITE EN DOCTORAT**

1) Le mémoire de recherche doit être soutenu devant un jury d'au moins trois enseignants chercheurs.

2) Tout candidat à une école doctorale, après validation de la formation et en accord avec le calendrier de l'école concernée, devra avoir soutenu un mémoire de recherche et suivi un séminaire de recherche durant l'année de spécialité.

### **ARTICLE 4 : ASSIDUITE, PLAGIAT**

1) La présence aux enseignements des spécialités est obligatoire. Les sanctions, en cas d'absences injustifiées, sont précisées dans l'article 5 du chapitre 1.

L'assiduité aux enseignements délivrés sous forme de conférences de méthodes et séminaires est obligatoire ; toute absence devra être dûment justifiée. Un courriel est envoyé par le service de scolarité à l'étudiant.e dès sa deuxième absence sans justification, pour le rappeler au respect de ses obligations. Une absence supplémentaire sans justification entraîne une convocation par la direction des études, pour l'informer des sanctions :

- la diminution de 2 points de sa moyenne dans la matière concernée du fait de cette 3e absence injustifiée ;
- l'interdiction de se présenter aux examens de la première session en cas de 4e absence injustifiée pour ce même enseignement ;
- l'exclusion définitive de l'IEP dès la 5e absence injustifiée pour ce même enseignement.

La présence aux enseignements des masters et spécialités est obligatoire. Les sanctions en cas d'absences injustifiées sont les mêmes que précédemment énoncées, à la différence que leur comptabilisation vaut pour l'ensemble des enseignements.

L'enseignant.e peut par ailleurs refuser l'accès à son cours en cas de retard. S'il s'agit d'un enseignement obligatoire, cette éviction équivaudra à une absence injustifiée.

2) En ce qui concerne le plagiat, les modalités prévues à l'article 10 du chapitre 1 sont étendues à tout enseignement de la spécialité et au mémoire de stage et de recherche.



# CHAPITRE 3– DIPLÔMES D'ETABLISSEMENT D'AIRES CULTURELLES

## TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX DIPLÔMES D'ETABLISSEMENT D'AIRES CULTURELLES

### ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

L'IEP de Lyon délivre des diplômes d'établissement portant sur des aires culturelles. Ces diplômes sont constitués de 4 semestres.

Il existe 7 diplômes :

- Diplôme d'Établissement sur le Monde Arabe Contemporain (DEMAC)
- Diplôme d'Établissement sur le Monde extrême-oriental contemporain (DEMEOC)
- Diplôme d'Établissement sur l'Amérique latine et les Caraïbes (DEALC)
- Diplôme d'Établissement d'Études européennes (DEEE)
- Diplôme d'Établissement sur les États-Unis (DELUSA)
- Diplôme d'Établissement sur l'Afrique subsaharienne contemporaine (DEASC)
- Diplôme d'Établissement sur la Russie contemporaine (DERUSCO)

### ARTICLE 2 : ADMISSION

1) Les diplômes d'établissement d'aires culturelles sont adressés en priorité aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans le diplôme de l'IEP de Lyon pour lesquels les emplois du temps sont rendus compatibles.

Ces derniers choisissent de les intégrer lors de leur admission en 1<sup>ère</sup> année ou en 2<sup>e</sup> année. Dans ce cas, ils doivent valider les 4 semestres en une année universitaire.

2) Les diplômes d'établissement d'aires culturelles sont ouverts aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans des établissements d'enseignement supérieur. Ils peuvent les valider en une ou deux années.

### ARTICLE 3 : VALIDATION

Le diplôme d'établissement d'aires culturelles est délivré aux étudiant.e.s qui ont suivi l'ensemble des enseignements qui le composent et qui obtiennent au moins une moyenne générale de 10/20. L'évaluation est réalisée comme suit :

- les CDM de langue : un contrôle continu et une série de partiels
- les CF : un examen final
- les CDM : des exposés et/ou des dossiers en contrôle continu
- les CO : un examen final

### ARTICLE 4 : DISPENSE D'ASSIDUITE DES ETUDIANT.E.S NON IEP INSCRIT.E.S DANS LES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT

L'assiduité aux enseignements des étudiant.e.s externes à l'IEP et inscrit.e.s dans les diplômes d'établissement est obligatoire. Toute absence doit être dûment justifiée auprès du Service de la Scolarité du 1<sup>er</sup> cycle.

Les étudiant.e.s peuvent être dispensés d'assiduité aux enseignements des DE pour lesquels la présence est obligatoire pour l'année universitaire en cours. La dispense d'assiduité est accordée par le/la directeur.rice des Etudes, sur la base d'un dossier à remettre au plus tard deux semaines après le début des enseignements obligatoires de chaque semestre, et comprenant les pièces justificatives de la demande (justifications médicales, sportives, attestation émise par l'établissement d'origine d'une incompatibilité d'emploi temps ou, pour les étudiant.e.s salarié.e.s, contrat de travail mentionnant les horaires professionnels). L'activité salariée ouvrant droit à la dispense d'assiduité doit atteindre au moins 15 heures par semaine ou 60 heures par mois.

Validation des CDM : les étudiant.e.s dispensé.e.s d'assiduité sont soumis dans chaque CDM au contrôle des connaissances, sous la forme d'un examen écrit ou oral, au choix de l'enseignant.

Validation des CF/CO : les étudiant.e.s dispensé.e.s d'assiduité sont soumis aux mêmes modalités de validation que les étudiant.e.s relevant du régime de droit commun des études. Le calendrier des examens leur est transmis.

## **TITRE II - DEMAC : DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT SUR LE MONDE ARABE CONTEMPORAIN**

Les enseignements du DEMAC se déroulent sur le campus de Lyon et se répartissent de la manière suivante :

### ➤ **PREMIÈRE ANNÉE**

**\* 1 CDM langue vivante Arabe niveau 1 : 88 heures**

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures

**\* 2 Cours fondamentaux**

- CF Histoire du monde arabe contemporain : **22 heures**
- CF Géographie du monde arabe : **22heures**

### ➤ **DEUXIÈME ANNÉE**

**\* 1 CDM langue vivante Arabe niveau 2 : 88 heures**

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures

**\* 2 Cours fondamentaux**

- CF Systèmes politiques du monde arabe : **22 heures**
- CF Crises et conflits dans le monde arabe contemporain : origines et conséquences : **22 heures**

**\* 2 CDM**

- CDM Socio-anthropologie du monde arabe : **22 heures**
- CDM Culture et société: **22 heures**

### ➤ **LISTES DES COURS D'OUVERTURE A VALIDER SUR LES DEUX ANNÉES**

**\* 2 CO à valider**

- **CO** professeur invité : **20 heures**
- **CO** Religions, pouvoir et politique dans le monde arabe : **22 heures**

## NIVEAU DE LANGUE

Les enseignements de langue vivante Arabe peuvent être complétés, si la demande le justifie, par un niveau 3.

# TITRE III - DEMEOC : DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT SUR LE MONDE EXTRÊME-ORIENTAL CONTEMPORAIN

Les enseignements du DEMEOC se déroulent sur le campus de Lyon et se répartissent de la manière suivante :

### ➤ PREMIÈRE ANNÉE

\* **1 CDM de langue** Chinois ou japonais niveau 1 : **88 heures**

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures

\* **2 Cours fondamentaux**

- CF Introduction à l'histoire de la Chine et du Japon: **22 heures**
- CF Politiques et institutions en Asie orientale: **22 heures**

\* **1 CDM**

- CDM Société du monde asiatique : **22 heures**

### ➤ DEUXIÈME ANNÉE

\* **1 CDM de langue** Chinois ou japonais niveau 1 : **88 heures**

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures

\* **2 Cours fondamentaux**

- CF Économie japonaise et intégration régionale en Asie : **22 heures**
- CF Développement économique et géostratégie chinoise : **22 heures**

### ➤ LISTES DES COURS D'OUVERTURE A VALIDER SUR LES DEUX ANNÉES

\* **2 CO à valider et à choisir :**

- **1 CO** Invention de l'Extrême-Orient, géohistoire d'un espace : **22 heures**
- **1 CO** Introduction à l'histoire contemporaine de l'Asie du Sud : **22 heures**
- **1 CO** La Birmanie face à un choix historique : conditions et enjeux : **22 heures**
- **1 CO** L'histoire du Vietnam **22 heures**
- **1 CO** professeur invité : **20 heures**

# TITRE IV - DEALC : DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT SUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Les enseignements du DEALC se déroulent sur le campus de Lyon et se répartissent de la manière suivante :

### ➤ PREMIÈRE ANNÉE

\* **CDM de langue** Langues

- Espagnol LV 1 annuelle : **33 heures**
- Initiation au Portugais annuelle : **33 heures**

\* **1 Cours fondamental**

- CF Des Amériques indiennes aux Amériques latines : **22 heures**

➤ **DEUXIÈME ANNÉE**

\* **CDM de langue Langues**

- Espagnol LV 1 annuelle : **33 heures**
- Portugais annuelle : **33 heures**

\* **1 Cours fondamental**

- CF Les Amériques latines des indépendances à nos jours : **22 heures**

\* **1 CDM Société civile et nouvelles formes d'action collective en Amérique latine : 22 heures**

➤ **LISTES DES COURS D'OUVERTURE A VALIDER SUR LES DEUX ANNÉES**

▶ **4 CO à valider :**

- Anthropologie des cultures latino-américaines : **22 heures**
- Les USA face à l'Amérique latine : **22 heures**
- Géographie de l'Amérique latine : **22 heures**
- 1 cours proposé par un professeur invité : 20 heures

<p style="text-align: center;"><b>TITRE V - DEEE : DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT D'ÉTUDES EUROPÉENNES</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les enseignements du DEEE se déroulent sur le campus de Lyon et se répartissent de la manière suivante :

➤ **PREMIÈRE ANNÉE**

\* Module de langues étrangères

- **1 CDM de langue en LV1 en lien avec les langues dispensées au sein du diplôme de Sciences Po Lyon**

- > LV1 anglais ou allemand : **44 heures**
- > LV I espagnol ou italien : **33 heures**

\* Module économie et société

- **2 Cours fondamentaux**

- > CF Territoires et sociétés en Europe : géopolitique de l'Europe : **22 heures**
- > CF La politique commerciale : une perspective européenne et comparative : **22 heures**

- **1 CDM Institutions internationales et européennes : 22 heures**

➤ **DEUXIÈME ANNÉE**

\* Module de langues étrangères

- **1 CDM de langue en LV1 en lien avec les langues dispensées au sein du diplôme de Sciences Po Lyon**

- > LV1 anglais ou allemand : **44 heures**
- > LV I espagnol ou italien : **33 heures**

\* Module économie et société

**-1 Cours fondamental**

> **1 CF** Introduction au droit de l'Union européenne : **22 heures**

**-1 CDM**

> **CDM** Vie politique européenne : **22 heures**

➤ **LISTES DES COURS D'OUVERTURE A VALIDER SUR LES DEUX ANNÉES**

**\* 2 CO en langue étrangère:**

- A cultural history of Britain (1900-2012) (en anglais) : **22 heures**
- The British contribution to the defense of Europe (en anglais) : **22 heures**
- 1 cours proposé par un professeur invité : **20 heures** (selon l'offre annuelle)

**\* 2 CO en français à choisir :**

- Sociale démocratie en Europe au XXème siècle : **22 heures**
- La nouvelle Russie : **22 heures**
- 1 cours proposé par un professeur invité : **20 heures** (selon l'offre annuelle)

<b>TITRE VI - DELUSA : DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT SUR LES ETATS-UNIS</b>
---------------------------------------------------------------------------

Les enseignements du DELUSA se déroulent sur le campus de Lyon et se répartissent de la manière suivante :

➤ **PREMIÈRE ANNÉE**

**\* 2 Cours fondamentaux**

- CF Initiation à la *common law* et au droit constitutionnel américain : **22 heures**
- CF La construction de l'État Providence aux États-Unis et ses mutations : du New Deal à la réforme de la santé de 2010 : **22 heures**

**\* 1 CDM** Le processus législatif américain : études de cas : **22 heures**

➤ **DEUXIÈME ANNÉE**

**\* 2 Cours fondamentaux**

- CF Les fondamentaux de l'économie américaine depuis 1945 : **22 heures**
- CF la cour suprême : **22 heures**

**\* 1 CDM** American conservatism in theory and practice : **22 heures**

➤ **LISTES DES COURS D'OUVERTURE A VALIDER SUR LES DEUX ANNÉES**

**3 CO à valider et à choisir parmi :**

- La politique étrangère des Etats Unis depuis 1945 : de la guerre froide à la guerre contre le terrorisme : **22 heures**
- La présidence des Etats Unis : **22 heures**
- The special relationship : **22 heures**
- Race and ethnicity in the US : **22 heures**
- The United States : American federalism view from the States **22 heures**
- 1 cours proposé par un professeur invité : **20 heures** (selon l'offre annuelle)

**NIVEAU DE LANGUE**

Une grande majorité des cours étant en anglais, les lectures, examens et autres évaluations seront en anglais, langue qui devra donc être maîtrisée à un haut niveau de compétence

(équivalent de 90 ou 580 au TOEFL).

## **TITRE VII - DEASC : DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT SUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE CONTEMPORAINE**

Les enseignements du DEASC se déroulent sur le campus de Lyon et se répartissent de la manière suivante :

### ➤ **PREMIÈRE ANNÉE**

#### \* **2 Cours fondamentaux**

- CF Géographie de l'Afrique subsaharienne: **22 heures**
- CF Histoire politique de l'Afrique et des Africains du début du XIXe au lendemain des indépendances : **22 heures**

#### \* **1 CDM** Place et rôle des femmes dans les sociétés africaines contemporaines : **22 heures**

### ➤ **DEUXIÈME ANNÉE**

#### \* **2 Cours fondamentaux**

- CF Etat, société en Afrique du Sud : **22 heures**
- CF Géopolitique et géostratégie de l'Afrique : **22 heures**

#### \* **1 CDM** Rôle des religions dans les relations internationales : **22 heures**

### **LISTES DES COURS D'OUVERTURE A VALIDER SUR LES DEUX ANNÉES**

- CO Commerce et mondialisation : l'exception africaine : **22 heures**
- 3 CO d'un professeur invité : **20 heures**

## **TITRE VIII - DERUSCO : DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT SUR LA RUSSIE CONTEMPORAINE**

Les enseignements du DERUSCO se déroulent sur le campus de Saint-Etienne et se répartissent de la manière suivante :

### ➤ **PREMIÈRE ANNÉE**

#### \* **1 CF : 22 heures** : Histoire de la Russie contemporaine ;

#### \* **1 CDM : 22 heures** : Géographie et ressources économiques de la Russie

#### \* **1 CDM Langue Russe: 88 heures**

### ➤ **DEUXIÈME ANNÉE**

#### \* **1 CF: 22 heures** : Le nationalisme dans l'espace post-soviétique.

#### \* **1 CDM : 22 heures** : La transition politique en Russie

#### \* **1 CDM Langue Russe: 88 heures**

### **LISTE DES COURS D'OUVERTURE A VALIDER SUR LES DEUX ANNÉES**

#### ➤ **3 CO à valider :**

- CO 1 **24 heures** : Russia's Global Strategic and Military Influence : 1945-2017

- CO 2 **24 heures** : Villes et sociétés urbaines en Russie
- CO 3 proposé par un professeur invité : **20 heures (chaque année) : thématique annuelle**

### **VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS**

Le DE est délivré aux étudiant.e.s qui ont suivi l'ensemble des enseignements qui le composent et qui obtiennent au moins une moyenne générale de 10/20. L'évaluation est réalisée comme suit :

- CDM de langue : contrôle continu et partiels
- CF : examen final (écrit ou oral).
- CDM : travaux écrits et/ou oraux
- CO : examen final (écrit et/ou oral).

# **CHAPITRE 4 – REGLEMENT DES DOUBLES-DIPLÔMES**

## **TITRE I – DOUBLE DIPLÔME AVEC L'UNIVERSITE JEAN MONNET**

En application de la convention de partenariat entre l'IEP de Lyon et l'Université Jean Monnet, l'IAE de Saint-Etienne organise un parcours de formation pour les étudiant-e-s du premier cycle de Sciences Po Lyon - Campus de Saint-Étienne, leur permettant, sous réserve de réussite aux évaluations, de valider la Licence Economie-Gestion délivrée par l'Université Jean Monnet.

Ce parcours est ouvert uniquement aux étudiants ayant été admis-e-s à Sciences Po- Lyon – Campus de Saint-Etienne.

L'IAE et Sciences Po Lyon examinent le profil et la motivation des étudiants désireux de suivre ce parcours. Il est tenu compte des résultats en mathématiques au baccalauréat.

Les capacités d'accueil de ces étudiants sont de 25.

L'Université Jean Monnet étant seule accréditée à délivrer le diplôme de Licence Economie-Gestion de l'IAE de Saint-Etienne, tous les étudiant-e-s doivent prendre, chaque année, une inscription administrative à l'Université Jean Monnet.

Ils.Elles s'acquitteront alors, selon le calendrier en vigueur à l'Université, des droits nationaux d'inscription attachés au diplôme de Licence.

Programme pédagogique.

Les étudiant-e-s du 1<sup>er</sup> cycle Sciences Po Lyon - Campus de Saint-Etienne - suivent un programme pédagogique aménagé au sein de la Licence Economie-Gestion de l'IAE selon les modalités précisées en annexe 1 à la présente convention et reconduites tacitement chaque année.

Délivrance du diplôme.

La délivrance du diplôme de Licence Economie-Gestion est subordonnée à la réussite de la 3<sup>ème</sup> année du diplôme de Sciences Po Lyon.

Elle est prononcée par le jury compétent de l'IAE.

Règlements des études.

Les étudiant-e-s de Sciences Po Lyon - Campus de Saint-Etienne - sont soumis-e-s au règlement des études de cet établissement pour les enseignements qu'ils.elles suivent dans le cadre de leur 1<sup>er</sup> cycle. Ils. elles sont soumis-e-s au règlement général des études de l'Université Jean Monnet et à celui de l'IAE pour les enseignements qu'ils.elles suivent en



Licence Economie-Gestion, sauf dispositions spécifiques contraires propres énoncées dans le règlement de ce nouveau parcours de licence concernant notamment les modalités d'évaluation.

Les détails de l'organisation pédagogique sont fixés dans la convention d'application et son annexe (documents approuvés au CA de l'IEP en date du 16 juin 2017).

## **TITRE II – DOUBLE DIPLÔME AVEC L'EMLYON**

Les modalités précisées ci-après sont conformes à la convention signée entre l'IEP et l'EMLYON.

### **Contrat pédagogique**

#### ➤ **4<sup>e</sup> année**

##### **- Cours suivis à l'IEP**

Les étudiant.e.s IEP suivent les enseignements de 4<sup>e</sup> année du diplôme désignés ci-dessous :

- CF Sous les pavés, l'histoire. Eclairages transnationaux sur les sixties – 3 ECTS
- CF Politiques publiques – 3 ECTS
- CF Politiques économiques et mondialisation – 3 ECTS
- CF Dynamiques de l'ordre juridique international – 3 ECTS
- 1 séminaire à choisir dans une liste fixée annuellement
- 1 cours projet
- 1 cours au choix : les cours proposés par l'EMLYON dans le cadre du module People management ou un CS du semestre 2 proposé à l'IEP ou un cours du secteur choisi à l'IEP (CF ou CDM du secteur choisi)
- Un mémoire ou état d'avancement

##### **- Cours suivis à l'EMLYON**

Les étudiant.e.s IEP sont intégrés dans le MSc in Management de l'EMLYON. Ils suivront :

- Des cours de base en sciences du management définis par l'EMLYON
- Les cours fondamentaux suivants :
  - Essentiel du marketing
  - Finance pour managers
  - Management des opérations
  - Management stratégique
  - Organizational behavior
  - Responsabilité sociale de l'entrepreneur

Les étudiant.e.s valideront également deux LV suivies à l'IEP ou à l'EMLYON en fonction des contraintes horaires

#### ➤ **5<sup>e</sup> année**

Les étudiant.e.s IEP admis.e.s dans le double diplôme suivent les enseignements désignés ci-dessous :

##### **- Cours suivis à l'IEP**

CF Conservatisme, inégalités sociales et réformes économiques dans les démocraties

occidentales (années 1970-début 21<sup>ème</sup> siècle)

1 CF de secteur (Affaires internationales, Affaires publiques ou Communication)

Le grand Oral

1 Langue vivante

Les étudiants sont dispensés du cours Droit des contrats de travail (sauf s'ils leur manque des crédits)

**- Cours suivis à l'EMLYON**

Les étudiant.e.s IEP choisissent des cours électifs de spécialisation dans la liste proposée par l'EMLYON pour un total de 60 crédits ECTS.

### **Validation du diplôme IEP**

Pour la 4<sup>e</sup> année, l'ensemble des cours suivis à l'IEP constitue le « module IEP », et l'ensemble des cours suivis à l'EMLYON constitue le « module EMLYON », chacun des modules étant affecté d'un coefficient 1.

Pour la 5<sup>e</sup> année, l'ensemble des cours suivis à l'IEP constitue le « module tronc commun », et l'ensemble des cours suivis à l'EMLYON constitue le « module spécialisation ». La validation de la 5<sup>e</sup> année dans le cadre du double diplôme est identique aux modalités générales de la 5<sup>e</sup> année.

### **Inscriptions**

Les étudiant.e.s admis en double diplôme s'acquittent des frais d'inscription de l'IEP ET de l'EM Lyon pour les deux années.

## **TITRE III – DOUBLE DIPLÔME AVEC LE MASTER URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN (IUL – LYON 2)**

Les modalités précisées ci-après sont conformes à la convention signée entre l'IEP et l'IUL-Université Lumière Lyon 2.

### **Contrat pédagogique concernant la 4<sup>e</sup> année**

Les étudiant.e.s admis.e.s dans le double cursus suivent en 4<sup>e</sup> année le programme suivant :

#### **Semestre 1**

➤ **Cours validés à l'IEP (15 ECTS)**

- CF Sous les pavés, l'histoire. Eclairages transnationaux sur les sixties – 3 ECTS
- CF Politiques publiques – 3 ECTS
- CDM Action publique et territoires – 3 ECTS
- Un cours « Enseignements projets » sur une thématique liée à l'urbanisme - 6 ECTS

➤ **Cours validés à l'IUL (14 ECTS)**

- Dynamiques et transformations urbaines (UE1) – 2 ECTS
- Enjeux participatifs, soutenabilité et développement urbain (UE2) - 2 ECTS
- Pratiques de l'urbanisme opérationnel (UE2) - 2 ECTS
- Stratégies territoriales et planification urbaine (UE2) - 2 ECTS
- Atelier infographie (UE4) – 2 ECTS

- Atelier de programmation (UE4) – 2 ECTS
- Un cours au choix pris dans l'UE 3 de l'IUL (Environnement et risques dans l'espace urbain ou Transport et mobilité dans l'espace urbain ou Politiques de l'habitat) – 2 ECTS

<b>Semestre 2</b>
-------------------

➤ **Cours validés à l'IEP (15 ECTS)**

- CF Politiques économiques et mondialisation – 3 ECTS
- CF Dynamiques de l'ordre juridique international – 3 ECTS
- CF Politiques publiques comparées – 3 ECTS
- CF Economie publique- 3 ECTS
- CF Management de l'organisation publique – 3 ECTS

<b>Enseignements annualisés à l'IEP (16 ECTS)</b>
---------------------------------------------------

- LV 1 – 2 ECTS
- LV2 ou LV1 renforcée – 2 ECTS
- Séminaire de recherche : les étudiants issus de la 3<sup>e</sup> année de l'IEP choisissent obligatoirement un séminaire assuré par un enseignant de l'IUL ; les étudiants issus de la Licence de l'IUL choisissent un séminaire dans la liste proposée annuellement – 2 ECTS
- Mémoire de recherche ou Etat d'avancement – 10 ECTS

## **Contrat pédagogique concernant la 5<sup>e</sup> année**

Les étudiant.e.s admis.e.s dans le double cursus suivent en 5<sup>e</sup> année le programme suivant :

Les étudiants suivent et valident le tronc commun de 5<sup>e</sup> année de l'IEP selon les conditions fixées par le règlement des études de l'IEP.

Les étudiants suivent et valident le Master Urbanisme et Aménagement dans le parcours pour lequel ils ont été sélectionnés selon les conditions fixées par le règlement des études de l'IUL.

### **Validation**

Pour la 4<sup>e</sup> année, l'ensemble des cours suivis à l'IEP constitue le « module IEP », et l'ensemble des cours suivis à l'IUL constitue le « module IUL », chacun des modules étant affecté d'un coefficient 1.

Pour la 5<sup>e</sup> année, l'ensemble des cours suivis à l'IEP constitue le « module tronc commun », et l'ensemble des cours suivis à l'IUL constitue le « module spécialisation ». La validation de la 5<sup>e</sup> année de l'IEP dans le cadre du double diplôme est identique aux modalités générales de la 5<sup>e</sup> année.

### **Inscriptions**

Les étudiant.e.s admis en double cursus s'acquittent des frais d'inscription de l'IEP ET du master pour les deux années.

# CHAPITRE 5 – REGLEMENT APPLICABLE AUX ETUDIANTS INTERNATIONAUX EN ECHANGE

## TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

### **Article 1 : Obligations**

Les étudiants s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte anti-plagiat de Sciences Po Lyon.

L'assiduité aux enseignements est obligatoire et vérifiée. Toute absence doit être justifiée.

### **Article 2 : Inscription administrative**

L'inscription administrative est obligatoire et doit être réalisée au plus tard fin octobre pour le premier semestre et fin février pour le 2<sup>ème</sup> semestre. Elle est organisée par le service scolarité et mobilité internationale de Sciences Po Lyon.

### **Article 3 : Inscription pédagogique**

L'inscription pédagogique confirme le projet pédagogique (choix de cours, CEP, AEP, DFES, CSEP, DE) et énumère les cours choisis. Elle est obligatoire et doit être réalisée dans un délai de 2 semaines après le début des cours de chaque semestre auprès du service scolarité et mobilité internationale de Sciences Po Lyon. Des modifications ultérieures ne sont pas autorisées, sauf en cas de force majeure.

Les étudiants internationaux en échange peuvent choisir des cours des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années du diplôme ainsi que des diplômes d'établissement, à l'exception parfois de certaines CDM. La participation aux séminaires de 4<sup>ème</sup> année est conditionnée à l'accord préalable de l'enseignant du séminaire et du directeur de la mobilité internationale de Sciences Po Lyon.

Les étudiants internationaux en échange peuvent également choisir un à trois cours par semestre dans l'offre de cours du CHELS ou de l'université Lumière Lyon 2.

### **Article 4 : Contrôle des connaissances**

Les étudiants des programmes d'échanges sont soumis aux mêmes modalités d'évaluation que les étudiants de Sciences Po Lyon ou à des modalités comparables.

Le schéma général est :

Cours fondamental (CF) : examen écrit après la fin des cours.

Cours d'ouverture (CO) : examen écrit lors de la dernière séance de cours ou oral.

Cours spécialisés (CS) : examen écrit ou oral lors de la dernière séance de cours ou oral.

Conférences de méthode (CDM) : exposé et examen dans le cadre du cours.

Les modalités précises figurent dans les descriptifs des cours.

### **Article 5 : Examens**

Les étudiants internationaux en échange passent les examens dans les mêmes conditions que les étudiants de Sciences Po Lyon ou selon des modalités comparables. Toutefois, l'enseignant du cours peut les autoriser à utiliser un dictionnaire unilingue ou bilingue.

Les étudiants qui ne sont pas inscrits administrativement et pédagogiquement ne sont pas autorisés à passer des examens ou d'autres formes d'évaluation. Tout examen passé pour un cours qui ne figure pas sur la fiche d'inscription pédagogique sera sanctionné par la note de 0/20.

Il est formellement interdit de négocier avec l'enseignant la date et les modalités de l'examen. En cas de non respect de cette règle, l'examen ne sera pas reconnu et la note de 0/20 sera attribuée.

Toute absence à l'examen doit être signalée au moins 24 heures à l'avance au service scolarité et mobilité internationale et doit être justifiée par un certificat médical. Toute absence injustifiée sera sanctionnée par l'attribution de la note 0/20.

Le service scolarité et mobilité internationale organise des examens anticipés à la fin du premier semestre pour les étudiants qui ne peuvent pas se rendre à la session d'examens pour des raisons dûment justifiées. Toute demande d'examen anticipé doit être faite auprès du service scolarité et mobilité internationale. Ce dispositif n'est pas reconduit pour le second semestre, à l'exception des cas de maladie dûment justifiés.

En cas de chevauchement d'examens, le service scolarité et mobilité internationale organise une autre session. La demande doit être faite au Service scolarité et mobilité internationale au moins 15 jours avant la date de l'examen.

### **Article 6 : Rattrapage**

Compte tenu du calendrier universitaire, aucun rattrapage d'examen ne peut être organisé.

### **Article 7 : Les ECTS**

Sciences Po Lyon a adopté le système européen de transfert de crédits (ECTS) défini par le processus de Bologne. Une année d'études représente un volume de 60 ECTS ; un semestre représente le volume de 30 ECTS.

Les cours fondamentaux (CF), cours d'ouverture (CO) et cours spécialisés (CS) de 22 ou 24 heures équivalent à 3 ECTS et les cours fondamentaux (CF) de 36h à 4 ECTS. Les conférences de méthode (CDM) de 22 à 24 heures équivalent à 3 ECTS.

L'échelle de notation ECTS appliquée est :

Note	Note Sciences Po	Mention	Définition
------	------------------	---------	------------

	Lyon		
A	16 et plus	Très bien	Résultats remarquables, avec seulement quelques insuffisances mineures
B	14 - 15	Bien	Résultats supérieurs à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances
C	12 - 13	Assez bien	Généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables
D	11	Passable	Travail honnête, mais comportant des lacunes importantes
E	10	Passable	Les résultats satisfont aux critères minimaux
F	9 et moins		Les résultats ne permettent pas la validation de l'année

### Article 8 : Relevé de notes

Le service scolarité et mobilité internationale de Sciences Po Lyon envoie le relevé de notes officiel à l'université d'origine de l'étudiant à la fin de sa mobilité.

## TITRE II – DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AU CERTIFICAT D'ETUDES POLITIQUES (CEP)

### Article 9 : Régime des études

Le CEP est un diplôme d'établissement qui se prépare en une année universitaire. Il correspond à 60 ECTS et se compose de modules d'enseignements librement choisis parmi les cours enseignés à Sciences Po Lyon. S'y ajoute un cours de FLE obligatoire.

Les cours pour obtenir 60 crédits ECTS doivent impérativement être choisis en tenant compte des contraintes suivantes :

Choix des cours fondamentaux (CF) : Pour obtenir 24 ECTS, il faut choisir parmi les cours de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année soit

- 8 cours fondamentaux (CF) de 22 ou 24 heures à 3 ECTS
- 6 cours fondamentaux (CF) de 36 heures à 4 ECTS

Choix des conférences de méthode (CDM) : Pour obtenir 6 ECTS, il faut choisir parmi les cours de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année, 2 conférences de méthodes, de préférence rattachées à un CF.

Choix des cours d'ouverture (CO) / cours spécialisés (CS) : Pour obtenir 18 ECTS, il faut choisir parmi les cours de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année six cours d'ouverture / spécialisés.

Cours de français : Un cours annuel de français et de méthodologie est obligatoire. Si le français est la langue maternelle de l'étudiant, il peut demander une dérogation et remplacer les 12 ECTS requis par des cours fondamentaux, cours d'ouverture ou cours spécialisés.

### Article 10 : Délivrance du diplôme :

Le CEP est délivré lorsque l'étudiant a réussi les examens permettant d'acquérir 60 ECTS. Etant

donné que Sciences Po Lyon pratique la compensation de notes, un étudiant peut être admis sans avoir réussi tous les examens à condition que sa moyenne soit égale ou supérieure à 10/20. Si la moyenne générale de 10/20 n'est pas atteinte, l'éventuelle validation reste à l'appréciation du jury.

### **TITRE III – DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES A L'ATTESTATION D'ETUDES POLITIQUES (AEP)**

#### **Article 11 : Régime des études**

L'AEP est un diplôme d'établissement qui se prépare en un semestre universitaire. Il correspond à 30 ECTS et se compose de modules d'enseignements librement choisis parmi les cours enseignés à Sciences Po Lyon. S'y ajoute un cours de FLE obligatoire.

Les cours pour obtenir 30 crédits ECTS doivent impérativement être choisis en tenant compte des contraintes suivantes :

Choix des cours fondamentaux (CF) : Pour obtenir 12 ECTS, il faut choisir parmi les cours de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année soit

- 4 cours fondamentaux (CF) de 22 ou 24 heures à 3 ECTS
- 3 cours fondamentaux (CF) de 36 heures à 4 ECTS

Choix des conférences de méthode (CDM) : Pour obtenir 3 ECTS, il faut choisir parmi les cours de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année, une conférence de méthode, de préférence rattachée à un CF.

Choix des cours d'ouverture (CO) / cours spécialisés (CS) : Pour obtenir 9 ECTS, il faut choisir parmi les cours de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année trois cours d'ouverture / spécialisés.

Cours de français : Un cours annuel de français et de méthodologie est obligatoire. Si le français est la langue maternelle de l'étudiant, il peut demander une dérogation et remplacer les 6 ECTS requis par des cours fondamentaux, cours d'ouverture ou cours spécialisés de 3 ECTS.

#### **Article 12 : Délivrance du diplôme :**

L'AEP est délivrée lorsque l'étudiant a réussi les examens permettant d'acquérir 30 ECTS. Etant donné que Sciences Po Lyon pratique la compensation de notes, un étudiant peut être admis sans avoir réussi tous les examens à condition que sa moyenne soit égale ou supérieur à 10/20. Si la moyenne générale de 10/20 n'est pas atteinte, la validation éventuelle reste à l'appréciation du jury.

### **TITRE IV – DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AU DIPLOMA OF FRENCH AND EUROPEAN STUDIES (DFES)**

#### **Article 13 : Régime des études :**

Le DFES est un certificat qui se prépare en un semestre universitaire et correspond à 30 ECTS.

Il se compose de 8 modules d'enseignements en anglais à 3 ECTS sur l'Europe et la France et d'un cours de FLE obligatoire de 96 heures (6 ECTS).

**Article 14 : Délivrance du diplôme :**

Le DFES est délivré lorsque l'étudiant a réussi les examens permettant d'acquérir 30 ECTS. Etant donné que Sciences Po Lyon pratique la compensation de notes, un étudiant peut être admis sans avoir réussi tous les examens à condition que sa moyenne soit égale ou supérieur à 10/20. Si la moyenne générale de 10/20 n'est pas atteinte, la validation éventuelle reste à l'appréciation du jury.

**TITRE V – DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AU CERTIFICAT DE  
SPECIALISATION EN  
ÉTUDES POLITIQUES (CSEP) POUR LES ETUDIANTS VENANT  
D'UNIVERSITES  
PARTENAIRES DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

**Article 15 : Régime des études :**

Le CSEP est un diplôme d'établissement qui se prépare en une année universitaire et correspond à 60 ECTS. Il se compose de modules d'enseignements librement choisis parmi les cours enseignés à Sciences Po Lyon.

Les cours pour obtenir 60 crédits ECTS doivent impérativement être choisis en tenant compte des contraintes suivantes :

- Des cours fondamentaux (CF) à choisir parmi les cours de 4<sup>e</sup> année permettant d'obtenir au total 21 ECTS
- 6 cours optionnels (CO, CS ou CF de DE) à 3 ECTS à choisir dans la liste des cours proposés annuellement par Sciences Po Lyon : 18 ECTS
- 2 conférences de méthode (CDM) de 4<sup>e</sup> année ou de DE : 6 ECTS
- 1 séminaire et un état d'avancement d'un travail de recherche (ou, par dérogation, en accord avec le Service des RI, des cours supplémentaires) : 15 ECTS

**Article 16 : Délivrance du diplôme :**

Le CSEP est délivré lorsque l'étudiant a réussi les examens permettant d'acquérir 60 ECTS. Etant donné que Sciences Po Lyon pratique la compensation de notes, un étudiant peut être admis sans avoir réussi tous les examens à condition que sa moyenne soit égale ou supérieur à 10/20. Si la moyenne générale de 10/20 n'est pas atteinte, la validation éventuelle reste à l'appréciation du jury.

**TITRE VI – : DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX DIPLOMES  
D'ETABLISSEMENT PORTANT SUR UNE AIRE CULTURELLE**

**Article 17 : Admission :**

Les étudiants internationaux en échange peuvent, par dérogation et sur autorisation du



responsable du diplôme et du Directeur de la mobilité internationale, être admis aux DE et les effectuer en un an.

**Article 18 : Régime d'études et validation :**

Le régime d'études, de contrôle de connaissances et de validation est celui propre aux DE. Aucune dérogation n'est possible pour les étudiants internationaux en échange.

# Annexe 11 : Calendrier de la scolarité

## Calendrier des formations 2017-2018

- ✓ Ouverture administrative de sciences po Lyon : Jeudi 24 août 2017
- ✓ Le vendredi 8 septembre : fermeture au public - séminaire de rentrée de l'ensemble de personnels
- ✓ Enseignements :
  - Début des cours : lundi 11 septembre 2017 pour le CPAG et possible pour les masters et les spécialités (5<sup>ème</sup> année)  
Lundi 18 septembre 2017 (1<sup>ère</sup> A, 2<sup>e</sup> A et 4<sup>e</sup> A)
  - Nombre de semaines d'enseignement à répartir sur le calendrier ci-dessous :

CF du diplôme : 12 séances

CO, CS et CF de De : 11 séances suivies d'une séance d'examen de 2h

CDM : 11 séances,

Séminaires : 11 séances de 2h réparties sur les deux semestres

Cours projets : 8 séances

- Calendrier des enseignements :

Cours fondamentaux, cours d'ouverture, cours spécialisés et conférences de méthode :

1<sup>er</sup> semestre : du lundi 18 septembre 2017 au samedi 23 décembre 2017

2<sup>ème</sup> semestre : du lundi 22 janvier 2018 au mercredi 9 mai 2018

Séminaires :

1<sup>er</sup> semestre : du lundi 9 octobre 2017 au samedi 23 décembre 2017

2<sup>ème</sup> semestre : du lundi 22 janvier 2018 au mercredi 9 mai 2018

Cours projets : du lundi 9 octobre 2017 au 9 février 2018

Soutenance la semaine du 5 mars 2018

- ✓ Cours du PECED

Du 18 octobre 2017 au 9 mai 2018 mercredis après-midis hors vacances scolaires

- ✓ Examens première session

- Première session – 1<sup>er</sup> semestre

Tronc commun 5<sup>ème</sup> année : samedi 21 octobre 2017

Cours fondamentaux de DE et CO : à partir du 11 décembre jusqu'au vendredi 22 décembre 2017 (12<sup>ème</sup> séance)

Cours fondamentaux - Diplôme : 4<sup>ème</sup> année : du lundi 8 au vendredi 12 janvier 2018  
1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année : du lundi 15 au vendredi 19 janvier 2018

- Première session – 2<sup>ème</sup> semestre

Cours fondamentaux de DE, CS et CO : à partir du lundi 23 avril 2018 jusqu'au vendredi 27 avril 2018 (12<sup>ème</sup> séance).

Cours fondamentaux diplôme : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année : du lundi 14 mai au vendredi 18 mai 2018

4<sup>ème</sup> année : du mardi 22 mai au vendredi 25 mai 2018

✓ Grand oral : 4<sup>ème</sup> année : lundi 28 et mardi 29 Mai 2018

✓ Examens deuxième session

Cours fondamentaux - Diplôme :

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année : du lundi 2 au vendredi 6 juillet 2018

4<sup>ème</sup> année : du lundi 17 septembre au vendredi 21 septembre 2018

✓ Calendrier des mémoires et des états d'avancement (4<sup>ème</sup> Année)

- Rendu des mémoires et états d'avancement : mercredi 6 juin 2018 ou jeudi 23 août 2018
- Rendu des notes : vendredi 22 juin 2018 et 6 septembre 2018
- Date limite soutenances : jeudi 6 septembre 2018

✓ Jurys

- Réunion bilan premier semestre : 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année Vendredi 16 février 2018

- Jurys de première session

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année : mi-juin 2018

4<sup>ème</sup> année : mi-juillet 2018 et mi-septembre 2018

5<sup>ème</sup> année : promo 2016/17 jury semaine du 20 novembre 2017 et semaine du 22 janvier 2018

Promo 2017/18 : jury : mi-juin 2018

- Jurys de deuxième session

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année : mi-juillet

4<sup>ème</sup> année : mardi 2 octobre 2018

✓ Congés des étudiants

Vacances de Toussaint : du dimanche 29 octobre 2017 au dimanche 5 novembre 2017

Vacances de Noël : du vendredi 22 décembre 2017 au soir au mercredi 7 janvier 2018

Vacances d'hiver : du samedi 17 février 2018 12h au dimanche 25 février 2018

Vacances de printemps : du samedi 14 avril 2018 12h au dimanche 22 avril 2018

Ascension : du mercredi 9 mai 2018 au soir au dimanche 13 mai 20

# Annexe 12 : Modèle du diplôme

		R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Lyon

Vu le décret n° 89.901 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques,  
Vu la délibération du jury,  
En application du décret n° 2005-1119 du 5 septembre 2005,

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon décerne le présent diplôme conférant le Grade de Master à

NOM Prénom

né à CAGNES-SUR-MER (ALPES-MARITIMES), le / /

Diplôme obtenu à la 1<sup>re</sup> session 2016 avec la mention Assez-Bien

Secteur : **AFFAIRES INTERNATIONALES**  
Parcours : **Relations internationales contemporaines**  
Spécialisation : **Affaires européennes : entreprises et institutions**

Le Titulaire,

Le Directeur  
de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Fait à Lyon,  
le 18 mars 2017

  
Renaud PAYRE

N°2016054

# Annexe 13 fiches RNCP

## Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

**CODE RNCP : 28323**

### Intitulé

**MASTER : MASTER Diplôme de l'Institut d'études politiques de Lyon - Spécialité Communication, culture et institutions**

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut d'études politiques de Lyon	Directeur de Sciences Po Lyon

**NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE I (NOMENCLATURE DE 1969)**

**7 (Nomenclature Europe) Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

**128 Droit, sciences politiques, 320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information, 300 Spécialités plurivalentes des services**

**FORMACODE(S) :**

**13096 politique culturelle, 46301 communication entreprise, 32035 conduite projet**

**RESUME DU REFERENTIEL D'EMPLOI OU ELEMENTS DE COMPETENCE ACQUIS**

**Le titulaire de cette certification peut exercer les activités suivantes :**

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de communication
- Définition et mise en œuvre d'actions et de projets de communication et de diffusion de l'information selon la stratégie définie

- Conception et mise en œuvre de stratégies d'attractivité et de développement des publics et/ou de l'offre culturelle
  - Participation à la réalisation de plans d'actions marketing
  - Conception et réalisation de produits / d'outils de communication
  - Création et animation d'un site web
  - Management de projets dans les domaines de la communication (print et web) et de la culture
  - Conception et mise en œuvre de projets d'animation socioculturelle au sein d'un territoire ou d'une structure
  - Conception et réalisation d'actions ou de projets de médiation culturelle
  - Organisation d'événementiels
  - Conseil en développement d'activités culturelles, de nouveaux publics et en communication
- Animation et développement de réseaux de partenaires**

**LE TITULAIRE DE CETTE CERTIFICATION DISPOSE DES COMPETENCES SUIVANTES :**

**\* Compétences en communication et en événementiel :**

- analyser des situations de communication (outils et supports) ;
- analyser un site internet (audit et préconisations) ;
- réaliser des études marketing (études documentaires, études de marché, enquêtes de satisfaction...)
- promouvoir des territoires, des projets, des actions ;
- concevoir et gérer des actions / des projets de communication print et web ;
- concevoir et piloter un plan de communication ;
- définir une ligne éditoriale, élaborer des supports de communication et produire des contenus ;
- concevoir et administrer un site web ;
- animer et fédérer des communautés sur internet ;
- concevoir et organiser des manifestations ou des événements ;
- organiser les relations avec la presse et les médias ;
- organiser une veille médias et analyser les contenus.

**\* COMPETENCES EN MANAGEMENT DE PROJET CULTUREL :**

- concevoir et piloter des projets multi-acteurs ;
- préparer et mettre en œuvre des actions, des projets et des politiques culturelles ;
- repérer des opportunités de financement et les mobiliser ;
- participer au montage d'un dossier de recherche de financement ;
- construire, développer et animer un réseau de partenaires ;
- piloter, coordonner une équipe (service, équipe de projet) ;
- animer un groupe de projet ;
- monter ou répondre à des appels d'offres en matière culturelle.

**\* COMPÉTENCES EN MÉDIATION CULTURELLE :**

- conduire un diagnostic d'analyse des publics, du milieu culturel et faire des préconisations pour créer des liens avec les populations d'un territoire, développer de nouveaux publics... ;
- proposer, planifier et mettre en œuvre des actions permettant de créer ou de faire évoluer des passerelles entre formes culturelles et publics, ou entre différents publics ;
- organiser une veille et un suivi des évolutions du milieu culturel et identifier des actions adaptées aux différents publics ;
- concevoir des outils de médiation culturelle ;



- rédiger un projet de médiation culturelle ;
- gérer les relations avec les publics.

**\* COMPETENCES EN ETUDES ET CONSEIL DANS LES DOMAINES DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

- concevoir et mettre en œuvre des études, des diagnostics ou des enquêtes : collecte des données, analyse des résultats et préconisations ;
- évaluer des actions, des projets et des politiques;
- concevoir des projets d'amélioration / d'évolution à partir d'un état des lieux ;
- monter des prestations de conseil et accompagner le client dans la mise en œuvre.

SECTEURS D'ACTIVITE OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DE CE DIPLOME, CE TITRE OU CE CERTIFICAT **LE TITULAIRE**

**DE CETTE CERTIFICATION PEUT EXERCER DANS LES CONTEXTES D'EMPLOIS SUIVANTS :**

**- Institutions culturelles**

- Collectivités publiques en particulier les collectivités territoriales
- Associations
- Entreprises
- Cabinets de conseil (communication, communication publique, culture)
- Agences de communication
- Entreprises d'édition

**LE TITULAIRE DE CETTE CERTIFICATION PEUT EXERCER LES TYPES D'EMPLOIS SUIVANTS :**

- Chargé, responsable, directeur de la communication externe /interne
- Chargé de mission, responsable des affaires culturelles, du développement culturel au sein des collectivités territoriales
- Médiateur culturel
- Chargé du développement des publics
- Chargé, responsable de projet (communication, culture, événementiel)
- Attaché de presse, chargé des relations presse, chargé des relations publiques
- Consultant en communication, en gestion de projet culturel ou en développement culturel
- Chargé, responsable d'études marketing
- Community manager
- Webmaster

**CODES DES FICHES ROME LES PLUS PROCHES :**

**E1103 : Communication**

**K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics E1107 : Organisation d'événementiel**

**E1101 : Animation de site multimédia M1705 : Marketing**

**MODALITES D'ACCES A CETTE CERTIFICATION DESCRIPTIF DES COMPOSANTES DE LA**

**CERTIFICATION :**

La spécialité ***Communication, culture et institutions***(COMCI) du diplôme *Grade - Master de l'Institut d'études politiques de Lyon* **est composée des UE suivantes :**

**SEMESTRES 1 ET 2 :**

- UE Tronc commun pluridisciplinaire 12 crédits ECTS
- : UE Secteur *Communication* : 12 crédits ECTS
- UE Parcours *Communication, culture et institutions* 12 crédits ECTS  
:
- UE *Outils* : 12 crédits ECTS
- UE *Recherche* : 12 crédits ECTS

**Semestres 3 et 4 :**

- UE *Tronc commun pluridisciplinaire* : 15 crédits ECTS
- UE *Méthodologie de projet* : 6 crédits ECTS

- UE *Contextes juridique et de développement culturel* : 4 crédits ECTS
- UE *Pratiques et analyses de communication* : 10 crédits ECTS
- UE *Publics et médiation culturelle* : 5 crédits ECTS
- UE *Expérience professionnelle* : 20 crédits ECTS
  - Stage de fin d'études de 4 à 6 mois équivalent temps plein **ou** projet en entreprise pour les apprenants en formation continue.
  - Rapport de stage et mémoire avec soutenance orale

\* La validation de la totalité des UE permet d'obtenir le **diplôme de l'Institut d'études politiques de Lyon**, spécialité *Communication, culture et institutions*.

\* La validation des UE des semestres 3 et 4 uniquement permet d'obtenir le **certificat de spécialité professionnelle de niveau I** *Communication, culture et institutions*.

<b>VALIDITÉ DES COMPOSANTES ACQUISES : ILLIMITÉE</b>
------------------------------------------------------

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NO N	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<b>Jury de délivrance du titre</b> : directeur IEP (président du jury), direction des études, responsable de la spécialité, enseignants-chercheurs et intervenants professionnels ayant participé aux enseignements
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem ci-dessus
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Idem ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		<b>Jury de VAE</b> : directeur IEP ou son représentant (président du jury), directeurs Etudes & Formation continue, responsable pédagogique de la spécialité, enseignant-chercheur accompagnateur (rapporteur), 1 ou 2 enseignants-chercheurs et 1 ou 2 professionnels pouvant apprécier la nature des acquis. Majorité d'enseignants - chercheurs.

	OUI	NO N
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n°2005-1119 du 5 septembre 2005 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif au grade de master publié au JO n°209 du 8 septembre 2005

REFERENCE ARRETE CREATION (OU DATE 1ER ARRETE ENREGISTREMENT) :

Décret n°89-901 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Etudes politiques, publié au JO du 19 décembre 1989

Références autres :

Pour plus d'informations Statistiques :

Entre 20 et 25 titulaires de la certification par an.

**AUTRES SOURCES D'INFORMATION :**

[www.sciencespo-lyon.fr](http://www.sciencespo-lyon.fr)

<https://www.sciencespo-lyon.fr/formations/specialites-et-masters/specialites-du-diplome/communication-culture-et-institutions>

**Sciences Po Lyon - IEP Lyon**

**LIEU(X) DE CERTIFICATION :**

Institut d'études politiques de Lyon (Sciences Po Lyon) – Auvergne-Rhône-Alpes - Rhône (69) 14, avenue Berthelot 69365 Lyon

Cedex 07

**Annexe RNCP**

**Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)**

Résumé descriptif de la certification

**CODE RNCP : 28349**

**Intitulé**

**MASTER : MASTER Diplôme de l'Institut d'études politiques de Lyon - Spécialité Management des services publics et des partenariats public-privé**

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut d'études politiques de Lyon	Directeur de Sciences Po Lyon

**NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE**

**I (Nomenclature de 1969) 7 (Nomenclature Europe) Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

**128 Droit, sciences politiques, 310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité**

**FORMACODE(S) :**

**13237 droit public, 13121 gestion publique, 32654 gestion financière**

**RESUME DU REFERENTIEL D'EMPLOI OU ELEMENTS DE COMPETENCE ACQUIS**

**Le titulaire de cette certification peut exercer les activités suivantes :**

- Responsabilité de gestion de structure dans le secteur public local ou dans une entreprise privée (société de conseil, acteur des services publics, établissement financier...).
- Pilotage de la mise en œuvre des politiques publiques et des programmes d'action des services publics.
- Organisation des financements des politiques publiques, des services publics et des montages juridiques associés.
- Négociation et mise en œuvre des relations contractuelles relatives à l'exploitation et au financement de services publics (marchés publics, concessions de travaux, concessions de services, marchés de partenariat, BEA, AOT) avec les différents acteurs.
- Gestion budgétaire et financière d'une collectivité locale ou d'un établissement public (budget, dette, analyse financière...).
- Management de projets multi-acteurs des services publics dans un contexte de réorganisation territoriale.
- Management des processus et des organisations dans un contexte environnemental évolutif (conduite de projet, conduite du changement...)



- Management de la performance des structures de services publics (diagnostic, marges de manœuvre, contrôle de gestion, tableau de bord, mobilisation des équipes, pilotage des compétences...).
- Conseil en organisation et management
- Conseil juridique
- Conseil financier, budgétaire et fiscal auprès des acteurs publics.

<b>LE TITULAIRE DE CETTE CERTIFICATION DISPOSE DES COMPETENCES SUIVANTES :</b>
--------------------------------------------------------------------------------

**\* Compétences contractuelles relatives à un contrat lié aux services publics :**

- passer un marché public (procédures de passation : négociation, choix stratégique de la procédure, contentieux) ;
- négocier, rédiger et suivre la mise en œuvre d'un contrat complexe lié au financement ou à l'exploitation d'un service public (concession, marché de partenariat) ;
- organiser une veille technique (actualité légale, jurisprudentielle ...) ;
- rédiger des actes juridiques et accomplir des démarches auprès d'organismes publics ou privés.

**\* COMPETENCES FINANCIERES PRIVEES RELATIVES A L'ORGANISATION DU FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS :**

- rechercher, mobiliser et négocier des financements ;
- étudier / identifier les risques de financement ;

- réaliser des montages financiers complexes ;
- réaliser une modélisation financière sous tableur ;
- identifier, analyser et évaluer des risques financiers ;
- négocier les termes financiers d'un contrat.

**\* COMPETENCES FINANCIERES PUBLIQUES RELATIVES A L'OPTIMISATION DE LA GESTION PUBLIQUE ET DES SERVICES PUBLICS :**

- élaborer et analyser un budget public ;
- analyser la situation financière, évaluer les risques financiers, valider les choix fiscaux et établir un plan de financement ;
- superviser et coordonner le contrôle de gestion ;
- gérer la dette, piloter la gestion de la trésorerie et émettre des recommandations.

**\* COMPETENCES EN MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE :**

- élaborer les orientations et les objectifs stratégiques des services publics ;
- définir les objectifs et les moyens des programmes d'action des services publics et en négocier les financements ;
- contrôler, évaluer la mise en œuvre des stratégies et des programmes d'action des services publics et émettre des préconisations

- développer un réseau de partenaires (autres services de l'Etat, réseau associatif, entreprises privées,

**...) et le mobiliser ;**

- piloter le développement des compétences et mobiliser des équipes ;
- réaliser un diagnostic organisationnel et identifier les marges de manœuvre ;
- mettre en place les dispositifs et les outils de suivi (tableau de bord...).

**\* COMPETENCES EN MANAGEMENT DE PROJET ET EN CONSEIL :**

- concevoir et piloter la mise en œuvre de projets multi-acteurs ;
- monter des prestations de conseil : analyser les besoins, définir les objectifs et le cadre d'intervention, préconiser des solutions et mettre en place le dispositif de mise en œuvre (formation, groupes de projet ...) et de suivi (groupe de pilotage, indicateurs de suivi...) ;
- accompagner un client (interne ou externe) dans la mise en œuvre d'un projet ou d'une action et le conseiller sur les modalités d'organisation (procédures, outils...) et réglementaires (conseil sur les questions d'ordre juridique).

**SECTEURS D'ACTIVITE OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DE CE DIPLOME, CE TITRE OU CE CERTIFICAT LE TITULAIRE**

**DE CETTE CERTIFICATION PEUT EXERCER DANS LES CONTEXTES D'EMPLOIS SUIVANTS :**

- Banques (financement des services publics)
- Fonds d'investissement (sur des projets d'investissements publics)
- Associations

- Cabinets de conseil (management, finance)
- Cabinets d'avocats
- Secteur public : collectivités territoriales, établissements publics
- Economie mixte : SEM, SEMOP, SPL
- Entreprises gestionnaires de service public ou entreprises de construction d'infrastructures de service public

**LE TITULAIRE DE CETTE CERTIFICATION PEUT EXERCER LES TYPES D'EMPLOIS SUIVANTS :**

- Consultant en stratégie, organisation, finance, gestion de projet
- Juriste (droit public des affaires)
- Responsable de projet
- Chargé de mission, de service ou de direction au sein des collectivités territoriales ou des établissements publics
- Chargé de développement économique
- Banquier / Investisseur en lien avec le financement des projets publics

**CODES DES FICHES ROME LES PLUS PROCHES :**

**K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics**

**K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics**

**K1903 : Défense et conseil juridique**

**M1201 : Analyse et ingénierie financière**

**M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise**

**MODALITES D'ACCES A CETTE CERTIFICATION DESCRIPTIF DES COMPOSANTES DE LA**

**CERTIFICATION**

La spécialité ***Management des services publics et des partenariats public-privé (MSP3P)*** du diplôme  
*Grade - Master* de l'Institut d'études politiques de Lyon **est composée des UE suivantes :**

**SEMESTRES 1 ET 2 :**

- UE Tronc commun pluridisciplinaire : 12 crédits ECTS
- UE Secteur *Affaires publiques* : 9 crédits ECTS
- UE Parcours au choix\* : 12 crédits ECTS

\* *Action et gestion publiques* **ou** *Affaires juridiques* **ou** *Economie et management des organisations et des ressources humaines*

- UE *Outils* : 14 crédits ECTS
- UE *Recherche* : 13 crédits ECTS

**SEMESTRES 3 ET 4 :**

- UE *Tronc commun pluridisciplinaire* : 15 crédits ECTS

- UE *Droit public* : 7 crédits ECTS
- UE *Finance* : 7 crédits ECTS
- UE *Management, gestion* : 7 crédits ECTS
- UE *Cours d'ouverture et projet tutoré* : 4 crédits ECTS
- UE *Expérience professionnelle* : 20 crédits ECTS

- Validation d'une expérience professionnelle d'au minimum 6 mois équivalent temps plein : stage de fin d'études de 6 mois **ou** alternance (3 jours entreprise / 2 jours IEP de début septembre à fin mars, puis période(s) longue(s) à temps plein en entreprise) **ou** projet en entreprise pour les apprenants en formation continue

- Rapport de l'expérience professionnelle ou mémoire (+ soutenance).

\* La validation de la totalité des UE permet d'obtenir le **diplôme de l'Institut d'études politiques de Lyon**, spécialité *Management des services publics et des partenariats public-privé*.

\* La validation des UE des semestres 3 et 4 uniquement permet d'obtenir le **certificat de spécialité professionnelle de niveau I** *Management des services publics et des partenariats public-privé*.

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<b>Jury de délivrance du titre</b> : directeur IEP (président du jury), directeur des études, responsable(s) pédagogiques de la spécialité, enseignants-chercheurs et intervenants professionnels ayant participé aux enseignements.
En contrat d'apprentissage	X		Idem ci-dessus (Projet ouverture UFA : rentrée 2018)
Après un parcours de formation continue	X		Idem ci-dessus
En contrat de professionnalisation	X		Idem ci-dessus
Par candidature individuelle	X		Idem ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		<b>Jury de VAE</b> : directeur IEP ou son représentant (président du jury), directeurs <i>Etudes &amp; Formation continue</i> , responsable(s) pédagogique(s) de la spécialité, enseignant-chercheur accompagnateur (rapporteur), 1 ou 2 enseignants-chercheurs, 1 ou 2 professionnels pouvant apprécier la nature des acquis. <i>Majorité d'enseignants - chercheurs</i>

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie			X
Accessible en Polynésie Française			X

**REFERENCE ARRETE CREATION (OU DATE 1ER ARRETE ENREGISTREMENT) :**

Décret n°89-901 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Etudes politiques, publié au JO du 19 décembre 1989

**REFERENCE DU DECRET ET/OU ARRETE VAE : REFERENCES AUTRES :**

Pour plus d'informations **Statistiques** :

Entre 15 et 20 titulaires de la certification par an.

**AUTRES SOURCES D'INFORMATION :**

[www.sciencespo-lyon.fr](http://www.sciencespo-lyon.fr)

<https://www.sciencespo-lyon.fr/formations/specialites-et-masters/specialites-du-diplome/management-du-secteur-public-collectivites>

**LIEU(X) DE CERTIFICATION :**

Institut d'études politiques de Lyon (Sciences Po Lyon) : Auvergne-Rhône-Alpes - Rhône (69) 14, avenue Berthelot 69365

Lyon Cedex 07



## Annexe 14 tableau de synthèse offre de formation du second cycle

### Cycle 2 – correspondances entre les années 4 et 5

#### 4<sup>E</sup> ANNÉE, AFFAIRES INTERNATIONALES PARCOURS

Firmes et mondialisations	Relations internationales contemporaines	Enjeux de la globalisation
<p>5<sup>e</sup> année</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• spécialité Affaires européennes : entreprises et institutions</li> <li>• Master mention Etudes internationales et européennes parcours <a href="#">Asie</a> orientale contemporaine</li> <li>• spécialité Coopération et développement au Maghreb et au Moyen Orient</li> <li>• spécialité Gestion de projets, coopération et développement en Amérique latine</li> <li>• spécialité Globalisation et gouvernance</li> </ul>	<p>5<sup>e</sup> année</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• spécialité Affaires européennes : entreprises et institutions</li> <li>• Master mention Etudes internationales et européennes parcours <a href="#">Asie</a> orientale contemporaine</li> <li>• spécialité Coopération et développement au Maghreb et au Moyen Orient</li> <li>• spécialité Gestion de projets, coopération et développement en Amérique latine</li> <li>• spécialité Globalisation et gouvernance</li> <li>• spécialité Stratégies des échanges culturels internationaux</li> </ul>	<p>5<sup>e</sup> année</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• spécialité Affaires européennes : entreprises et institutions</li> <li>• Master mention Etudes internationales et européennes parcours <a href="#">Asie</a> orientale contemporaine</li> <li>• spécialité Coopération et développement au Maghreb et au Moyen Orient</li> <li>• spécialité Gestion de projets, coopération et développement en Amérique latine</li> <li>• spécialité Globalisation et gouvernance</li> <li>• spécialité Stratégies des échanges culturels internationaux</li> </ul>

## 4<sup>E</sup> ANNÉE, AFFAIRES PUBLIQUES PARCOURS

<b>Action et gestion publique</b>	<b>Affaires juridiques</b>	<b>Enjeux de la globalisation</b>	<b>Economie et management des organisations et des ressources humaines</b>
<p>5<sup>e</sup> année</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Master mention Sciences sociales parcours Administration des institutions de recherche et de diffusion des connaissances</li> <li>• spécialité Affaires européennes : entreprises et institutions</li> <li>• spécialité Carrières publiques</li> <li>• spécialité Management des services publics et des partenariats publics/privés</li> <li>• Master mention science politique parcours :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des Politiques Publiques</li> <li>- Evaluation des Politiques Publiques</li> <li>- Histoire de la Pensée Politique</li> <li>- Politique de l'Alimentation et</li> </ul> </li> </ul>	<p>5<sup>e</sup> année</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Master mention Sciences sociales parcours Administration des institutions de recherche et de diffusion des connaissances</li> <li>• spécialité Affaires européennes : entreprises et institutions</li> <li>• spécialité Carrières publiques</li> <li>• spécialité Management des services publics et des partenariats publics/privés</li> <li>• Master mention science politique parcours :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des Politiques Publiques</li> <li>- Evaluation des Politiques Publiques</li> <li>- Politique de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires</li> </ul> </li> </ul>	<p>5<sup>e</sup> année</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• spécialité Affaires européennes : entreprises et institutions</li> <li>• spécialité Carrières publiques</li> <li>• spécialité Globalisation et gouvernance</li> <li>• Master mention science politique parcours :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Histoire de la Pensée Politique</li> <li>• spécialité Management des services publics et des partenariats publics/privés</li> <li>• spécialité Stratégies des échanges culturels internationaux</li> </ul> </li> </ul>	<p>5<sup>e</sup> année</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Master mention Sciences sociales parcours Administration des institutions de recherche et de diffusion des connaissances</li> <li>• spécialité Affaires européennes : entreprises et institutions</li> <li>• spécialité Carrières publiques</li> <li>• spécialité Management des services publics et des partenariats publics/privés</li> <li>• Master mention science politique parcours :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des Politiques Publiques</li> <li>- Evaluation des Politiques Publiques</li> <li>- Politique de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires</li> </ul> </li> </ul>

Gestion des Risques Sanitaires • spécialité Stratégies des échanges culturels internationaux			
-------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

## 4<sup>E</sup> ANNÉE, ACTIONS, CHANGEMENTS ET TERRITOIRES PARCOURS \*

<b>AlterEurope</b> * *	<b>AlterVilles</b> * *	<b>Développement durable des territoires</b>	<b>Enjeux et politique de santé</b> * *
<b>5<sup>e</sup> année</b> • Master mention Etudes internationales et européennes parcours AlterEurope *	<b>5<sup>e</sup> année</b> • Master mention Ville et environnement urbain parcours AlterVilles *	<b>5<sup>e</sup> année</b> • spécialité Conduites de projets et développement durable des territoires	<b>5<sup>e</sup> année</b> • Master mention science politique parcours Enjeux et politique de santé

\* Tous les enseignements de ce secteur sont dispensés dès la 4<sup>e</sup> année sur le campus de Saint-Etienne

\*\* Ces trois parcours sont croisés avec la première année de master des formations concernées

## 4<sup>E</sup> ANNÉE, COMMUNICATION PARCOURS

<b>Journalisme</b>	<b>Communication, culture et institutions</b>	<b>Economie et management des organisations et des ressources humaines</b>
<p>5<sup>e</sup> année</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• spécialité Journalisme, médias et territoires</li></ul>	<p>5<sup>e</sup> année</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• spécialité Communication, culture et institutions</li><li>• spécialité Stratégies des échanges culturels internationaux</li><li>• Master mention Sciences sociales parcours Administration des institutions de recherche et de diffusion des connaissances</li></ul>	<p>5<sup>e</sup> année</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• spécialité Carrières publiques</li><li>• spécialité Stratégies des échanges culturels internationaux</li><li>• Master mention Sciences sociales parcours Administration des institutions de recherche et de diffusion des connaissances</li></ul>

## Annexe 15 répartition des étudiants de 5 année

Répartitions étudiants de 5A 2016-2017		totaux
	<b>effectifs</b>	
<b>spécialités internes</b>		
Globalisation et gouvernance	21	
Affaires européennes	19	
Carrières publiques	10	
Coopération et développement au Maghreb et Moyen Orient	12	
Communication, Culture et Institutions	22	
Conduite de projets et développement durable des territoires	10	
Gestion de projets, coopération et développement en Amérique Latine	8	
Journalisme, médias et territoires	17	
Management du secteur public et des partenariats publics privés	11	
Stratégies des échanges culturels internationaux	22	152
<b>parcours de Master mis en œuvre par l'IEP de Lyon</b>		
mention science politique parcours Analyse des politiques publiques	5	
mention science politique parcours Evaluation des politiques publiques	1	
mention science politique parcours Histoire de la pensée politique	2	
mention études internationales et européennes parcours ASIIOC	19	
mention études internationales et européennes parcours ALTEREUROPE	3	
mention Ville et environnement urbain parcours ALTERVILLES	14	44
<b>double diplôme avec EM Lyon</b>	13	
<b>double diplôme avec Institut d'Urbanisme de Lyon</b>	8	
<b>admire</b>	1	
<b>Autres masters sur le site de Lyon-St-Etienne</b>	15	37

<b>5A dans un autre IEP (mutualisation)</b>	
Lille	2
Grenoble	3
Bordeaux	1
Aix	1
<b>Autres masters en France ou à l'étranger</b>	23
	263



# L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES 2015

---

18 mois après l'obtention du diplôme

Etude réalisée par Sciences Po Lyon

## Sommaire

1. Présentation de l'enquête.....	3
1.1. Objectif et méthodologie.....	3
1.2. Taux de réponse.....	4
2. Le profil des répondants.....	5
2.1. Sexe selon les secteurs de 4 <sup>ème</sup> année et la spécialisation de 5 <sup>ème</sup> année.....	5
2.2. Niveau d'études et concours d'entrée.....	6
2.3. Les DE suivis, l'année de mobilité et les cursus en parallèle.....	7
3. L'insertion professionnelle.....	8
3.1. Situation des répondants.....	8
3.2. Accès à l'emploi.....	9
Premier emploi.....	9
Durée de la recherche.....	10
Moyens d'accès à l'emploi.....	10
3.3. Description de l'emploi.....	11
L'employeur.....	11
Le niveau de l'emploi.....	13
Le contrat de travail.....	14
Lieu de travail et langues utilisées.....	15
Salaire.....	18
3.4. Satisfaction vis-à-vis de l'emploi actuel.....	21
3.5. Service Civique, Volontariat.....	22
Service civique.....	22
VIE/VIA.....	23
3.6. Répondants en recherche d'emploi.....	24
3.7. Poursuite d'études et doctorats.....	24
Poursuite d'études.....	24
Doctorats.....	25
4. Evaluation de la formation.....	26
4.1. Satisfaction vis-à-vis de la formation.....	26
4.2. Satisfaction vis-à-vis du stage de fin d'études.....	27
5. L'insertion selon les secteurs de 4 <sup>ème</sup> année.....	27



5.1.	L'employeur .....	27
5.2.	Taille de l'entreprise .....	28
5.3.	Secteurs d'activité.....	29
5.4.	Niveau de l'emploi .....	29
6.	Annexes .....	31
	Annexe 1 : Autres Masters 2.....	31
	Annexe 2 : Les cursus en parallèle.....	33
	Annexe 3 : Autres moyens d'accès à l'emploi.....	33
	Annexe 4 : Autres employeurs .....	34
	Annexe 5 : Autres secteurs d'activité .....	35
	Annexe 6 : Autres types de contrat.....	35

# 1. Présentation de l'enquête

## 1.1. Objectif et méthodologie

Dans le cadre du suivi de ses diplômés, Sciences Po Lyon réalise des enquêtes sur leur insertion professionnelle. Celles-ci permettent d'apporter des informations (l'emploi actuel, les moyens d'accès à cet emploi, la satisfaction vis-à-vis de l'emploi et de la formation, etc..) afin d'améliorer l'enseignement dispensé au sein de l'Institut et d'avoir une vision claire et précise des parcours post-IEP ainsi que des conditions d'insertion professionnelle.

Ce document présente les résultats sur le devenir professionnel des diplômés de la promotion 2014-2015. L'insertion est mesurée sur le mois d'avril 2017 soit 18 mois après l'obtention du diplôme.



L'enquête concerne l'ensemble des diplômés de 2015 de niveau Master à l'exception de ceux issus du processus de mutualisation (20 diplômés concernés), soit 258 diplômés au total.

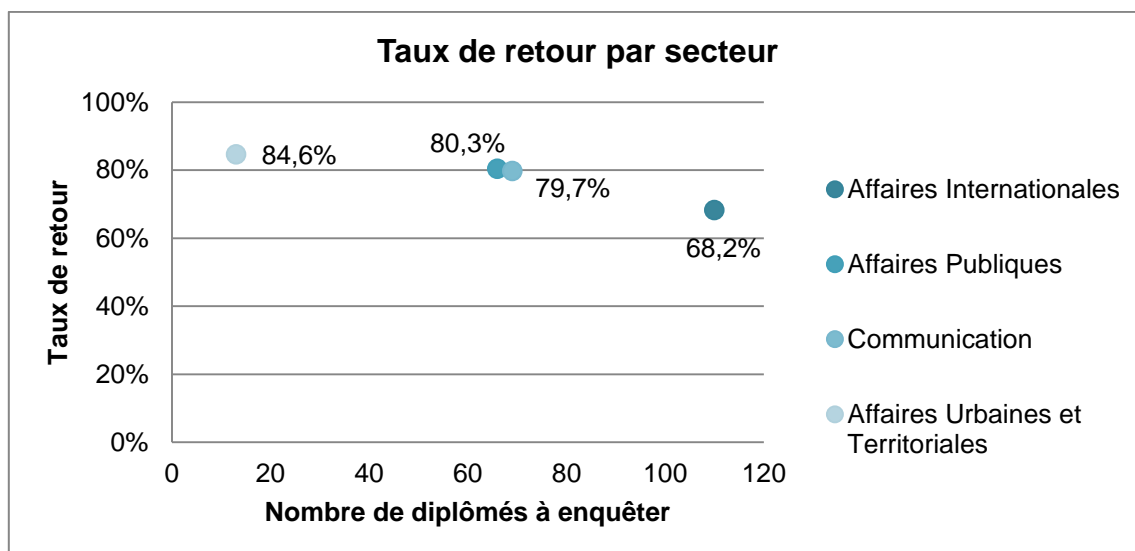
Cette enquête a été réalisée d'avril à septembre 2017. Le questionnaire a été administré par mail et plusieurs relances téléphoniques et relances par mail ont été nécessaires.

La base de données anonyme obtenue à partir du recueil des données nous permet d'analyser le profil des répondants, leur situation professionnelle au moment de l'enquête ainsi que l'insertion selon les secteurs de 4<sup>ème</sup> année et d'évaluer le niveau de satisfaction des répondants concernant leur cursus et leur emploi.

## 1.2. Taux de réponse

Parmi les 258 diplômés de la promotion 2014-2015 que nous avons enquêtés, 194 réponses exploitables ont été obtenues, soit un taux de réponse de 75,2%.

Le graphique ci-dessous présente le taux de réponse selon les **secteurs de 4<sup>ème</sup> année** :



Voici à présent les taux de réponse selon la **spécialisation de 5<sup>ème</sup> année** :

Les spécialités de 5<sup>ème</sup> année de Sciences Po Lyon

Spécialités	Diplômés	Répondants	Taux de réponse
Affaires européennes : entreprises et institutions	14	12	85,7%
Affaires asiatiques	5	4	80,0%
Carrières publiques	22	18	81,8%
Communication, culture et institutions	18	16	88,9%
Conduite de Projets et Développement Durable des Territoires	2	1	50,0%
Coopération et Développement au Maghreb et au Moyen-Orient	11	5	45,5%
Gestion de Projets, Coopération et Développement en Amérique latine	12	10	83,3%
Globalisation et Gouvernance	22	18	81,8%
Journalisme, Médias et Territoires	15	10	66,7%
Management du secteur public et des partenariats public/privé	14	11	78,6%
Stratégies des échanges culturels internationaux	21	15	71,4%
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>120</b>	<b>76,9%</b>

## Les Masters gérés par Sciences Po Lyon

Masters	Diplômés	Répondants	Taux de réponse
Asie Orientale Contemporaine	11	5	45,5%
Histoire de la pensée politique	5	2	40,0%
Analyse des Politiques Publiques	3	3	100,0%
Altevelles	9	9	100,0%
Administrateur des Institutions de Recherche et de Diffusion des Connaissances	1	1	100,0%
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>69,0%</b>

## Les autres Masters

Il s'agit de masters d'un autre IEP, d'une université ou d'une grande école, qui ne sont pas proposés à Sciences Po Lyon. Ces masters sont donc très variés.

Autres Masters	Diplômés	Répondants	Taux de réponse
Autres	73	54	74,0%
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>54</b>	<b>74,0%</b>

Ces taux, pour la plupart supérieurs à 70%, nous permettent de réaliser des analyses fiables et pertinentes.

## 2. Le profil des répondants

### 2.1. Sexe selon les secteurs de 4<sup>ème</sup> année et la spécialisation de 5<sup>ème</sup> année

Les répondants sont majoritairement des femmes avec un taux de 64,9% contre 35,1% pour les hommes. Ce qui est cohérent avec les données sur les inscrits : 62,4% de femmes et 37,6% d'hommes.

Secteurs	Totaux		Féminin		Masculin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Affaires Internationales	75	38,7%	53	70,7%	22	29,3%
Communication	55	28,4%	42	76,4%	13	23,6%
Affaires Publiques	53	27,3%	23	43,4%	30	56,6%
Affaires urbaines et territoriales	11	5,7%	8	72,7%	3	27,3%
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>100,0%</b>	<b>126</b>	<b>64,9%</b>	<b>68</b>	<b>35,1%</b>

Il y a plus de femmes dans chacun des secteurs avec des taux supérieurs à 70%, sauf en Affaires Publiques où le taux de féminisation est de 43,4%. On constate que le secteur Affaires Internationales est le plus prisé avec 38,7% des répondants suivi des secteurs

Communication (28,4%) et Affaire Publiques (27,3%). Les répondants se dirigent moins vers le secteur Affaires Urbaines et territoriales : seulement 5,7% des répondants.

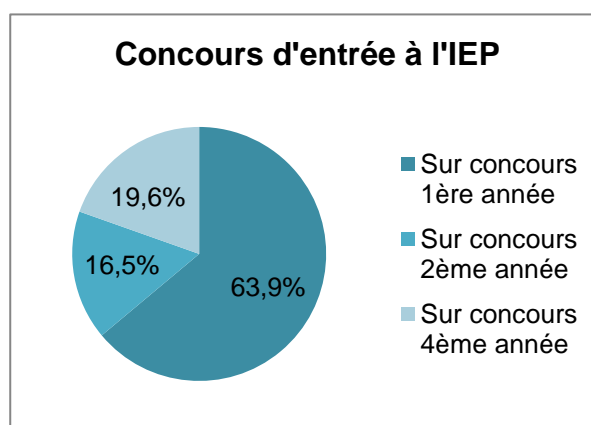
Formations	Totaux		Féminin		Masculin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Une spécialité de 5ème année de Sciences Po Lyon	120	61,9%	77	64,2%	43	35,8%
Un master 2 d'une université, d'un autre IEP ou d'une grande école	54	27,8%	36	66,7%	18	33,3%
Un master géré par Sciences Po Lyon	20	10,3%	13	65,0%	7	35,0%
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>100,0%</b>	<b>126</b>	<b>64,9%</b>	<b>68</b>	<b>35,1%</b>

Ces résultats sont représentatifs de la population des diplômés.

## 2.2. Niveau d'études et concours d'entrée

A l'entrée à l'IEP, la plupart des répondants ont un niveau d'études BAC ou BAC+1 : 71,6%. Ces derniers entrent alors sur concours 1<sup>ère</sup> année (63,9%) ou 2<sup>ème</sup> année (16,5%) pour les BAC+1 mais aussi pour les BAC+2 et les BAC+3 et plus. L'entrée sur concours 4<sup>ème</sup> année représente 19,6% des répondants.

Niveau d'études	Effectif	%
BAC	83	42,8%
BAC + 1	56	28,9%
BAC + 2	19	9,8%
BAC + 3 et plus	36	18,6%
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>100,0%</b>



Niveau d'études	Sur concours 1 <sup>ère</sup> année	Sur concours 2 <sup>ème</sup> année	Sur concours 4 <sup>ème</sup> année
BAC	66,9%	-	-
BAC + 1	33,1%	46,9%	-
BAC + 2	-	50,0%	7,9%
BAC + 3 et plus	-	3,1%	92,1%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Si on s'intéresse aux répondants ayant un niveau d'études supérieur au BAC (57,2% soit 111 diplômés), on remarque que 54,1% d'entre eux ont fait une année préparatoire et 28,8% sont allés à l'université.

Formations	Effectif	%
Année préparatoire	60	54,1%
Université	32	28,8%
Autre	18	16,2%
IUT/Lycée (BTS)	1	0,9%
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>100,0%</b>

### 2.3. Les DE suivis, l'année de mobilité et les cursus en parallèle

En premier cycle, les étudiants de l'IEP ont le choix de suivre ou non un Diplôme d'Établissement (DE). Sur les 194 répondants, 55,2% ont indiqué avoir suivi un DE. Leur choix s'est plutôt porté vers le DE d'Études Européennes (DEEE) avec une part de 30,8%, puis le DE du Monde Arabe Contemporain (DEMAC) avec 19,6% des répondants. Arrivent ensuite le DEMEOC et le DELUSA avec des parts égales de 16,8%. Seul 1 diplômé avait choisi le DEASC.

DE suivis	Effectif	%
DEEE	33	30,8%
DEMAC	21	19,6%
DEMEOC	18	16,8%
DELUSA	18	16,8%
DEALC	16	15,0%
DEASC	1	0,9%
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>100,0%</b>

La troisième année est une année de mobilité. Parmi les répondants ayant effectué leur troisième année à l'IEP de Lyon (entrée sur concours 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année, soit 156 diplômés), 83,3% des répondants (soit 130 diplômés) avaient choisi un séjour académique d'une année à l'université et 16,7% (soit 26 diplômés) un séjour mixte, c'est-à-dire un séjour académique puis un stage. La majorité sont partis en Europe et 1/3 en Amérique du Nord ou en Asie.

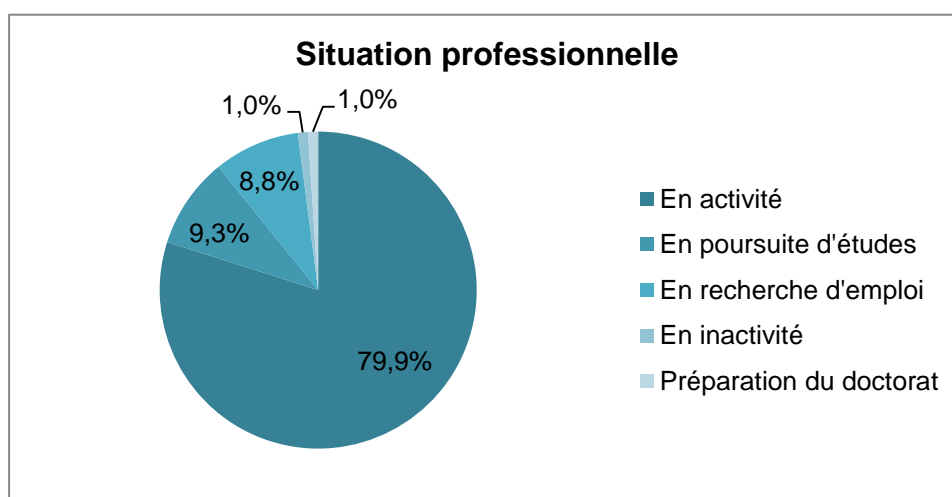
Continents	Effectif	%
Europe	79	50,6%
Amérique du nord	32	20,5%
Asie	20	12,8%
Amérique centrale et du sud	15	9,6%
Afrique	8	5,1%
Océanie	2	1,3%
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>100,0%</b>

Par ailleurs, 16 diplômés (8,2% des répondants) ont suivi un parcours en parallèle à celui de l'IEP (Annexe 2).

### 3. L'insertion professionnelle

#### 3.1. Situation des répondants

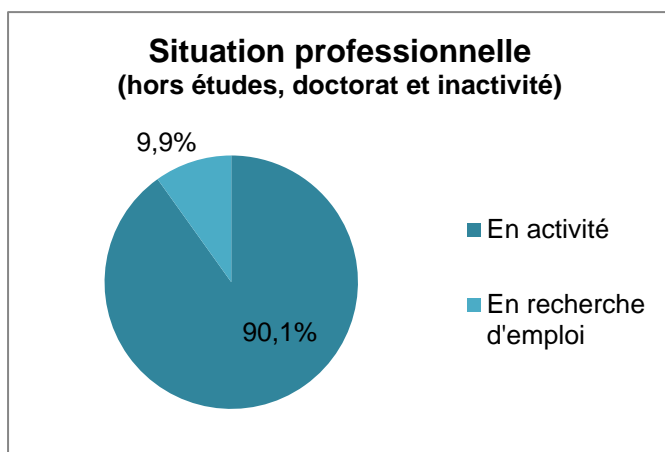
Sur l'ensemble des répondants, 79,9% sont en activité en Avril 2017. On considère comme étant en activité, les diplômés ayant un emploi, dont ceux qui préparent un diplôme ou un concours en même temps, ainsi que les diplômés en VIE et en Service civique. 9,3% poursuivent leurs études (préparation d'un diplôme ou d'un concours) et 1% font un doctorat. 18 mois après l'obtention de leur diplôme, 8,8% sont en recherche d'un premier emploi ou d'un nouvel emploi. 1% sont en inactivité.



Situation	Effectif
En activité	155
En poursuite d'études	18
En recherche d'emploi	17
En inactivité	2
Préparation du doctorat	2
<b>Total</b>	<b>194</b>

Situation	Effectif	%
En activité	127	81,9%
En activité préparant un concours	3	1,9%
En activité préparant un diplôme	6	3,9%
Service civique	9	5,8%
Volontariat international	10	6,5%
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>100,0%</b>

On s'intéresse maintenant à la sous-population n'ayant pas poursuivi d'études, effectué un doctorat ou étant volontairement en inactivité, soit 172 diplômés.



Secteurs	Taux net d'emploi
Affaires Publiques	93,8%
Affaires urbaines et territoriales	90,0%
Affaires Internationales	89,1%
Communication	88,0%
<b>Total</b>	<b>90,1%</b>

On a alors un taux net d'emploi<sup>1</sup> de 90,1%.

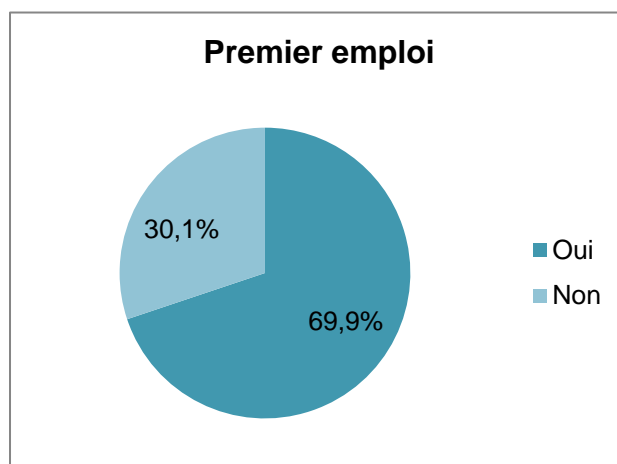
### 3.2. Accès à l'emploi



**136** Nous prenons en compte ici uniquement les répondants en activité hors VIE et Service civique.

#### Premier emploi

Parmi les répondants ayant un emploi au moment de l'enquête, 69,9% d'entre eux sont dans leur premier emploi. Les autres (30,1% soit 41 diplômés), ont déjà occupé de 1 à 3 emplois de plus de 3 mois (Y compris leur emploi actuel) depuis la fin de leurs études à Sciences Po Lyon.



<sup>1</sup> Taux net d'emploi = (En activité) / (En activité + En recherche d'emploi)



### Durée de la recherche

La durée moyenne d'accès à leur emploi actuel est de 3,5 mois. La durée médiane est de 2 mois. 64,7% ont trouvé cet emploi en 3 mois ou moins. 3 répondants sur 10 l'ont trouvé immédiatement après la fin de leur cursus à l'IEP. Seul 2,9% (4 diplômés) ont mis plus d'un an, dont 3 diplômés recherchaient leur premier emploi.

Durée	Total		Féminin		Masculin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Immédiatement	41	30,1%	26	29,5%	15	31,3%
De 1 à 3 mois	47	34,6%	34	38,6%	13	27,1%
De 4 à 6 mois	22	16,2%	14	15,9%	8	16,7%
De 7 à 9 mois	10	7,4%	5	5,7%	5	10,4%
De 10 à 12 mois	12	8,8%	5	5,7%	7	14,6%
Plus de 12 mois	4	2,9%	4	4,5%	-	-
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100,0%</b>	<b>88</b>	<b>100,0%</b>	<b>48</b>	<b>100,0%</b>

68,2% des femmes (60 diplômés) ont trouvé leur emploi actuel en 3 mois ou moins contre 58,3% des hommes (28 diplômés).

### Moyens d'accès à l'emploi

En ce qui concerne les moyens ayant permis d'obtenir cet emploi, on trouve en premier lieu les stages de fin d'études, puis les sites internet spécialisés dans l'emploi, les candidatures spontanées (hors candidature via un site internet) ainsi que les concours et les relations personnelles. 6,6% des répondants ont indiqué un autre moyen que ceux proposés dans le questionnaire (Annexe 3). Nous noterons que les réseaux sociaux professionnels ont permis à 3,7% des répondants de trouver leur emploi.

Moyens	Effectif	%
Stage de fin d'études	40	29,4%
Sites internet spécialisés dans l'emploi (dont APEC)	26	19,1%
Candidature spontanée (hors candidature via un site internet)	18	13,2%
Concours	17	12,5%
Relations personnelles	15	11,0%
Autre	9	6,6%
Réseau social professionnel (Viadéo, LinkedIn)	5	3,7%
Réseau des diplômés	2	1,5%
Cabinet de recrutement	2	1,5%
Intérim	1	0,7%
Création de son emploi (chef d'entreprise, profession libérale, travailleur indépendant(e)...)	1	0,7%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100,0%</b>

### 3.3. Description de l'emploi

#### L'employeur

##### L'entreprise



**Nous prenons en compte les répondants en doctorat et en activité hors VIE et Service civique.**

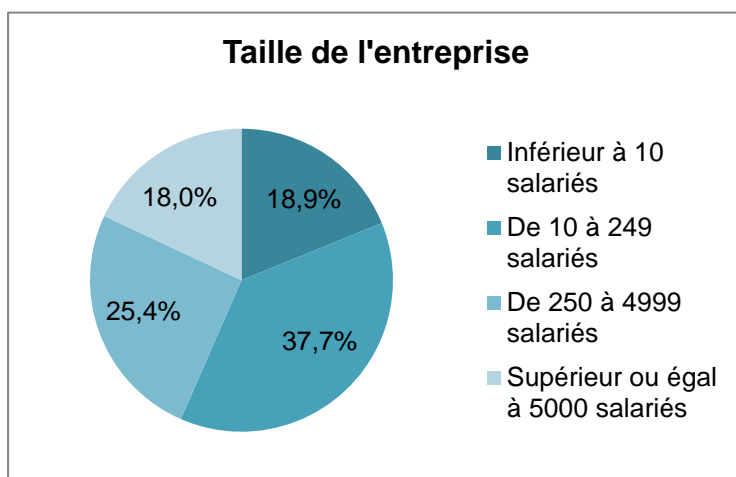
Les principaux employeurs des répondants en activité sont les entreprises de droit privé. Les administrations publiques représentent 23,2% des employeurs. 11,6% des répondants ont indiqué avoir un autre type d'employeur (Annexe 4). 1,4% ont une activité indépendante (journalisme, auto-entrepreneur, profession libérale, commerçant,...).

Employeurs	Effectif	%
Entreprises de droit privé	63	45,7%
Administrations publiques	32	23,2%
Economie sociale (coopératives, associations, mutuelles, syndicats et fondations)	10	7,2%
Organisations non gouvernementales	9	6,5%
Entreprises publiques	6	4,3%
Activité indépendante (journaliste, auto-entrepreneur, profession libérale, commerçant...)	2	1,4%
Autres	16	11,6%
<b>Total</b>	<b>138</b>	<b>100,0%</b>

##### Taille de l'entreprise



**Pour cette analyse la sous-population concernée est la même que précédemment mais les entreprises de type « Autres » sont exclues (138-16).**



56,6% des répondants travaillent dans une entreprise de moins de 250 salariés dont 18,9% dans une très petite entreprise (TPE, moins de 10 salariés).

## Les secteurs d'activité



**Les entreprises de types « Autres » et « Administrations publiques » sont exclues de l'analyse (138-16-32).**

Les secteurs de l'Information et communication, des Autres activités de service et des Arts, spectacles et activités récréatives emploient 42,2% des répondants. De nombreux répondants (24,4% soit 22 diplômés) ont précisé un autre secteur d'activité (Annexe 5) que ceux que nous avons proposé.

Secteurs d'activité	Total		Féminin		Masculin		% Femmes
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Autres	22	24,4%	18	29,5%	4	13,8%	81,8%
Information et communication	15	16,7%	8	13,1%	7	24,1%	53,3%
Autres activités de service	12	13,3%	8	13,1%	4	13,8%	66,7%
Arts, spectacles et activités récréatives	11	12,2%	9	14,8%	2	6,9%	81,8%
Santé humaine et action sociale	8	8,9%	5	8,2%	3	10,3%	62,5%
Commerce, transports, hébergement et restauration	7	7,8%	5	8,2%	2	6,9%	71,4%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4	4,4%	2	3,3%	2	6,9%	50,0%
Activités de services administratifs et de soutien	3	3,3%	2	3,3%	1	3,4%	66,7%
Enseignement	3	3,3%	3	4,9%	-	-	100,0%
Activités financières et d'assurance	2	2,2%	-	-	2	6,9%	-
Industries (manufacturières, extractives et autres)	2	2,2%	-	-	2	6,9%	-
Construction	1	1,1%	1	1,6%	-	-	100,0%
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100,0%</b>	<b>61</b>	<b>100,0%</b>	<b>29</b>	<b>100,0%</b>	<b>67,8%</b>

Les femmes travaillent plutôt dans les secteurs de type Autres et Arts spectacles et activités récréatives où elles sont majoritaires (81,8% des emplois pour ces deux secteurs). Elles sont d'ailleurs plus présentes que les hommes dans chacun des secteurs sauf en Activités spécialisées, scientifiques et techniques où la part des hommes est égale (50%). Il ne faut pas oublier que la proportion de femmes qui ont répondu à l'enquête est plus élevée que celle des hommes car il y a plus de diplômés féminins. Elles sont en revanche absentes dans les secteurs de la Finance et de l'Industrie.

---

**Note** : Les secteurs d'activité que nous proposons aux répondants dans le questionnaire sont issus de la nomenclature d'activités française (NAF) selon l'INSEE.

---

### Les fonctions dans les administrations publiques



32

**Seules les administrations publiques sont concernées.**

Fonctions	Total		Féminin		Masculin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Etat	25	78,1%	10	71,4%	15	83,3%
Collectivités territoriales	6	18,8%	3	21,4%	3	16,7%
Etablissements hospitaliers	1	3,1%	1	7,1%	-	-
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>100,0%</b>	<b>14</b>	<b>100,0%</b>	<b>18</b>	<b>100,0%</b>

Les administrations publiques dans lesquelles nous le rappelons 23,2% des répondants travaillent, relèvent à 78,1% de la fonction publique d'état. Elles attirent un peu plus les hommes (56,3%, soit 18 diplômés) que les femmes (43,8%, soit 14 diplômés).

### Le niveau de l'emploi



122

**Pour cette analyse la sous-population concernée est la même que précédemment mais les entreprises de type « Autres » sont exclues (138-16).**

71,3% des répondants en emploi ont un statut de cadre. 15,6% ont un emploi de niveau intermédiaire. Les statuts d'employé de bureau ou de commerce, les professions libérales ou assimilées et les personnels de catégorie C représentent 13,1% des répondants.

Le taux de répondants ayant le statut de cadre est plus élevé chez les hommes avec 80,9% que chez les femmes avec 65,3%.

Niveaux d'emploi	Total		Féminin		Masculin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Cadre, ingénieur, profession intellectuelle et artistique	60	49,2%	38	50,7%	22	46,8%
Catégorie A	27	22,1%	11	14,7%	16	34,0%
Emploi de niveau intermédiaire : agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, technicien, VRP	17	13,9%	14	18,7%	3	6,4%
Catégorie B	2	1,6%	2	2,7%	-	-
Employé de bureau ou de commerce, ouvrier, personnel de service	11	9,0%	7	9,3%	4	8,5%
Profession libérale ou assimilée	2	1,6%	2	2,7%	-	-
Catégorie C	3	2,5%	1	1,3%	2	4,3%
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>100,0%</b>	<b>75</b>	<b>100,0%</b>	<b>47</b>	<b>100,0%</b>

### Le contrat de travail



**Ne concerne pas les entreprises de type « Autres » et « Activité indépendante » (138-16-2).**

La plupart des répondants en emploi ont signé un CDI : 47,5%. Les CDD représentent 32,5% (soit 39 diplômés en CDD) des contrats de travail. Leur durée est généralement de plus de 6 mois (74,4%). Les titulaires de la fonction publique regroupent 10% des répondants. Les 4 contrats à l'étranger durent plus de 6 mois et un diplômé est en mission intérim pour 4 à 6 mois. 5,8% des répondants ont indiqué avoir un autre type de contrat (Annexe 6).

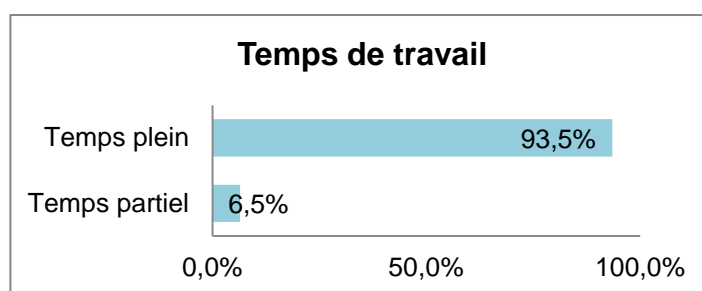
La part des hommes en CDI est un peu plus importante que celle des femmes mais il y a autant d'hommes en CDD que de femmes. Les contrats à l'étranger et les missions intérim sont plutôt féminins.

Contrats	Total		Féminin		Masculin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
CDI	57	47,5%	34	45,9%	23	50,0%
CDD	39	32,5%	24	32,4%	15	32,6%
Titulaire de la fonction publique	12	10,0%	4	5,4%	8	17,4%
Contrat à l'étranger	4	3,3%	4	5,4%	-	-
Mission intérim	1	0,8%	1	1,4%	-	-
Autre	7	5,8%	7	9,5%	-	-
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>100,0%</b>	<b>74</b>	<b>100,0%</b>	<b>46</b>	<b>100,0%</b>

Contrats	CDD	Contrat à l'étranger	Mission intérim
1 - 3 mois	7,7%	-	-
4 - 6 mois	17,9%	-	100,0%
+ de 6 mois	74,4%	100,0%	-
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Sur les 108 répondants en contrat (hors titulaire de la fonction publique), 93,5% travaillent à temps plein. Pour ceux étant à temps partiel, voici leur quotité travaillée :

Quotité travaillée (en %)	Effectif
30	1
50	2
60	1
70	1
75	1
86	1
<b>Total</b>	<b>7</b>



**Note** : la question sur le type du contrat était optionnelle pour les répondants travaillant dans une administration publique. Si le diplômé n'est pas contractuel, il est alors titulaire de la fonction publique. C'est cette modalité que nous avons imputée aux non réponses. La question sur le temps de travail n'a pas été posée à ces titulaires de la fonction publique. De plus, l'ensemble des questions sur le contrat de travail, la durée et le temps de travail n'ont pas été posées aux entreprises de types « Autre » et « Activité indépendante » mais il ne faut pas les oublier.

### Lieu de travail et langues utilisées

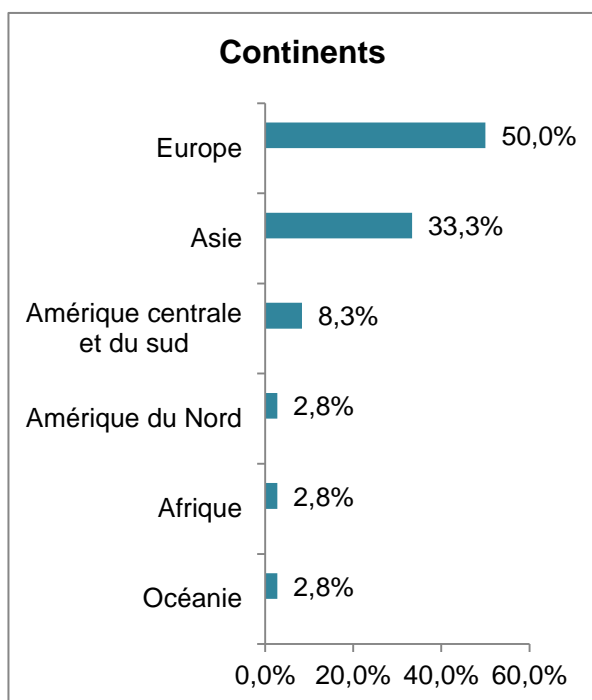


**157** Nous prenons en compte l'ensemble des répondants en activité et en doctorat.

#### Localisation

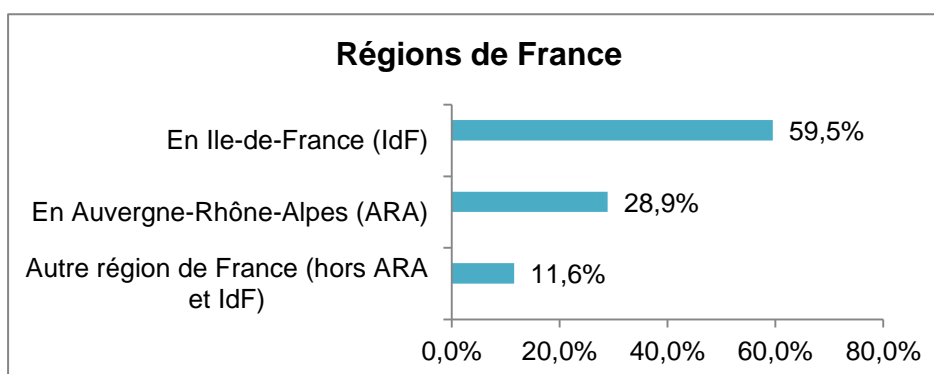
Une grande partie des répondants travaillent en France : 77,1%, et 22,9% à l'étranger.

Parmi les emplois à l'étranger (36 emplois), la moitié sont en Europe, en particulier en Allemagne, Belgique et Royaume-Uni qui représentent à eux trois 72,2% des destinations européennes. Un répondant sur trois travaille sur le continent asiatique.



Pays	Effectif	%
Allemagne	5	13,9%
Belgique	4	11,1%
Royaume-Uni	4	11,1%
Liban	2	5,6%
Vietnam	2	5,6%
Brésil	1	2,8%
Chine	1	2,8%
Angleterre	1	2,8%
Taiwan	1	2,8%
Mexique	1	2,8%
Suède	1	2,8%
Corée	1	2,8%
Japon	1	2,8%
Jérusalem	1	2,8%
Burkina Faso	1	2,8%
Équateur	1	2,8%
Perou	1	2,8%
Norvège	1	2,8%
Espagne	1	2,8%
Népal	1	2,8%
Suisse	1	2,8%
Australie	1	2,8%
Emirat Arabes Unis	1	2,8%
Laos	1	2,8%
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100,0%</b>

En France (121 emplois), c'est la région Ile-de-France qui accueille le plus de répondants (72 emplois) suivie par Auvergne-Rhône-Alpes (35 emplois). On trouve en premier lieu les départements de Paris et du Rhône qui représentent 66,9% des répondants mais aussi les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis.



Départements	Effectif	%
Paris	51	42,1%
Rhône	30	24,8%
Hauts-de-Seine	8	6,6%
Seine-Saint-Denis	7	5,8%
Doubs	3	2,5%
Bouches-du-Rhône	3	2,5%
Isère	3	2,5%
Yvelines	3	2,5%
Nord	2	1,7%
Ille-et-Vilaine	2	1,7%
Loire	2	1,7%
Val-d'Oise	2	1,7%
Sarthe	1	0,8%
Hauts de seine	1	0,8%
Morbihan	1	0,8%
Territoire de Belfort	1	0,8%
<b>Total</b>	<b>120*</b>	<b>100,0%</b>

\*Un diplômé n'a pas précisé le département de localisation de son emploi.

C'est fort logiquement le secteur Affaires Internationales qui a le plus tendance à partir à l'étranger (34,5% des répondants de ce secteur).

Localisation	Affaires Internationales	Affaires Publiques	Affaires urbaines et territoriales	Communication
A l'étranger	34,5%	13,3%	10,0%	20,5%
En France	65,5%	86,7%	90,0%	79,5%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

### Langues utilisées

De nombreux répondants (60,5%, soit 95 diplômés) ont indiqué utiliser une à plusieurs langues étrangères dans leur emploi. Quasiment tous utilisent l'anglais (94,7%) et un certain nombre de diplômés utilisent une autre langue, notamment l'espagnol et l'allemand. 6 diplômés ont indiqué utiliser une langue non enseignée à l'IEP : le catalan, le coréen, le norvégien, le portugais, le suédois ou encore le vietnamien.



Langues	Part des répondants qui utilisent des langues étrangères
Anglais	94,7%
Espagnol	14,7%
Allemand	13,7%
Arabe	9,5%
Italien	4,2%
Chinois	4,2%
Japonais	1,1%

Pour les emplois en France, il y a presque autant de diplômés qui utilisent des langues étrangères (49,6%) que de diplômés qui n'en n'utilisent pas (50,4%).

On constate que ce sont les diplômés en Affaires Internationales qui utilisent le plus souvent les langues étrangères (70,7% des répondants de ce secteur) mais aussi la Communication (61,4% indiquent utiliser des langues étrangères).

Utilisation des langues étrangères?	Affaires Internationales	Affaires Publiques	Affaires urbaines et territoriales	Communication
Non	29,3%	46,7%	70,0%	38,6%
Oui	70,7%	53,3%	30,0%	61,4%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Salaire

On demande aux diplômés leur **salaire brut annuel, primes comprises**. Ils ont le choix de répondre ou non à la question.



**86** Nous prenons en compte les répondants travaillant à temps plein en France.

18,6% des répondants ont un salaire brut annuel inférieur à 25 000€, 43% perçoivent entre 25 000€ et 39 999€ brut annuel et 16,3% gagnent 40 000€ ou plus brut par an. 19 diplômés n'ont pas souhaité répondre ou la valeur indiquée a été écartée car non cohérente.

Salaires	Effectif	%
Moins de 20000	2	2,3%
De 20000 à 24999	14	16,3%
De 25000 à 29999	12	14,0%
De 30000 à 34999	15	17,4%
De 35000 à 39999	10	11,6%
40000 et plus	14	16,3%
Sans réponse	19	22,1%
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>100,0%</b>

**Note** : La question sur le salaire a été retraitée car nous avons constaté de nombreux chiffres erronés, trop faibles pour être un salaire brut annuel (primes comprises). Certains répondants ont dû se tromper en inscrivant leur salaire en k€ ou bien mensuel. Afin d'obtenir des statistiques correctes, l'ensemble des réponses inférieures à la valeur du SMIC<sup>2</sup> (17763,20€) ont été rejetées et considérées comme des données manquantes. Les salaires maximum n'étant pas excessifs, nous les avons conservés.

Les calculs des rémunérations ont été effectués sur la population des répondants travaillant à temps plein en France.

Les salaires pouvant être surestimés, et la sous-population analysée étant de 67 diplômés : 27 hommes et 40 femmes, les résultats suivant sont à interpréter avec prudence.



**Dans les analyses suivantes, nous conservons les salaires précédents, les non réponses sont exclues.**

#### Salaire moyen, médian

Le salaire moyen des répondants est de 31 503,03€ brut annuel primes comprises pour un emploi à temps plein en France et le salaire médian est de 31 000,00€.

Le salaire moyen des femmes est de 31 488,58€, très légèrement inférieur à celui des hommes 31 524,44€.

#### Salaire selon la localisation de l'emploi

Si on regarde les salaires selon le lieu de l'emploi en France, on remarque sans surprise que c'est dans la région Ile-de-France que les diplômés ont un meilleur salaire : une moyenne de 33 097,55€ par an.

<sup>2</sup> D'après le site du service public ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)) le montant du Smic brut annuel est de 17 763,20€.

Régions	Total		Féminin	Masculin
	Effectif	Salaire moyen	Salaire moyen	Salaire moyen
En Ile-de-France (IdF)	49	33 097,55	33 082,07	33 120,00
En Auvergne-Rhône-Alpes (ARA)	14	28 101,64	27 740,33	28 752,00
Autre région de France (hors ARA et IdF)	4	23 875,00	25 250,00	22 500,00
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>31 503,03</b>	<b>31 488,58</b>	<b>31 524,44</b>

#### Salaire selon le niveau de l'emploi

Les répondants ayant le statut de cadre ont un salaire moyen plus avantageux : 35 201,54€ pour les cadres et 29 333,00€ pour le personnel de catégorie A (fonction publique). Néanmoins, on remarque qu'avec le même statut de cadre, les femmes ont un salaire plus faible que celui des hommes.

Niveaux d'emploi	Total		Féminin	Masculin
	Effectif	Salaire moyen	Salaire moyen	Salaire moyen
Cadre, ingénieur, profession intellectuelle et artistique	39	35 201,54	35 124,00	35 340,00
Catégorie A	11	29 333,00	26 254,33	30 487,50
Emploi de niveau intermédiaire : agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, technicien, VRP	12	25 265,00	25 853,33	23 500,00
Catégorie B	1	24 000,00	24 000,00	-
Employé de bureau ou de commerce, ouvrier, personnel de service	3	23 333,33	28 000,00	21 000,00
Profession libérale ou assimilée	1	18 000,00	18 000,00	-
Catégorie C	0	-	-	-
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>31 503,03</b>	<b>31 488,58</b>	<b>31 524,44</b>

#### Salaire selon le secteur d'activité



**Nous analysons les salaires moyens pour les emplois à temps plein, en France selon les secteurs d'activité des employeurs. Les entreprises de types « Autres » et « Administrations publiques » ne sont pas prises en compte.**

Secteurs d'activité	Total		Féminin	Masculin
	Effectif	salaires moyen	salaires moyen	salaires moyen
Autres	18	34 954,44	34 984,29	34 850,00
Information et communication	9	30 088,89	28 240,00	32 400,00
Autres activités de service	9	31 911,11	32 640,00	31 000,00
Arts, spectacles et activités récréatives	6	28 933,33	29 120,00	28 000,00
Activités de services administratifs et de soutien	3	38 000,00	34 500,00	45 000,00
Commerce, transports, hébergement et restauration	3	29 666,67	29 666,67	-
Santé humaine et action sociale	2	24 880,00	-	24 880,00
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2	23 250,00	-	23 250,00
Activités financières et d'assurance	1	45 000,00	-	45 000,00
Construction	1	35 000,00	35 000,00	-
Enseignement	1	24 000,00	24 000,00	-
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>32 073,45</b>	<b>32 132,78</b>	<b>31 961,05</b>

On peut dire que dans le secteur « Autres », les salaires hommes-femmes sont les mêmes. En revanche il y a des écarts plus ou moins importants dans les autres secteurs. Les Activités de services administratifs et de soutien ainsi que l'Information et communication rémunèrent beaucoup mieux les hommes. Par exemple en Information et communication les hommes ont un salaire moyen de 32,4k€ contre 28,2k€ pour les femmes. Les femmes ont un salaire moyen supérieur à celui des hommes dans les secteurs des Arts, spectacles et les Autres activités de service. Dans ce dernier les femmes gagnent en moyenne 32,6k€ et les hommes 31k€.

**Note** : Les effectifs étant très faibles dans chacun des secteurs, il faut traiter ces résultats avec précaution.

### 3.4. Satisfaction vis-à-vis de l'emploi actuel



**136** Seuls les répondants en activité, hors service civique et VIE, ont été interrogés sur la satisfaction de leur emploi.

En général les répondants sont satisfaits de leur emploi. En effet, 39% ont indiqué que le contenu de l'emploi est « bien » et 37,5% « très bien ». Il en va de même pour les perspectives de carrière qui sont plutôt « bien » pour 35,3% des répondants. Pour l'autonomie, les répondants sont plus unanimes : 57,4% de « très bien ». En ce qui concerne

la rémunération, les avis sont plus partagés. Elle est évaluée de façon « bien » à 34,6% et les parts « très bien » et « à améliorer » sont similaires : 23,5% et 22,1%.

Contenu de l'emploi	Effectif	%
Très bien	51	37,5%
Bien	53	39,0%
Satisfaisant	16	11,8%
A améliorer	13	9,6%
Sans réponse	3	2,2%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100,0%</b>

Perspectives de carrière	Effectif	%
Très bien	46	33,8%
Bien	48	35,3%
Satisfaisant	19	14,0%
A améliorer	20	14,7%
Sans réponse	3	2,2%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100,0%</b>

Autonomie	Effectif	%
Très bien	78	57,4%
Bien	35	25,7%
Satisfaisant	15	11,0%
A améliorer	5	3,7%
Sans réponse	3	2,2%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100,0%</b>

Rémunération	Effectif	%
Très bien	32	23,5%
Bien	47	34,6%
Satisfaisant	24	17,6%
A améliorer	30	22,1%
Sans réponse	3	2,2%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100,0%</b>

### 3.5. Service Civique, Volontariat



**19** Nous nous intéressons aux répondants en service civique et en volontariat international au moment de l'enquête.

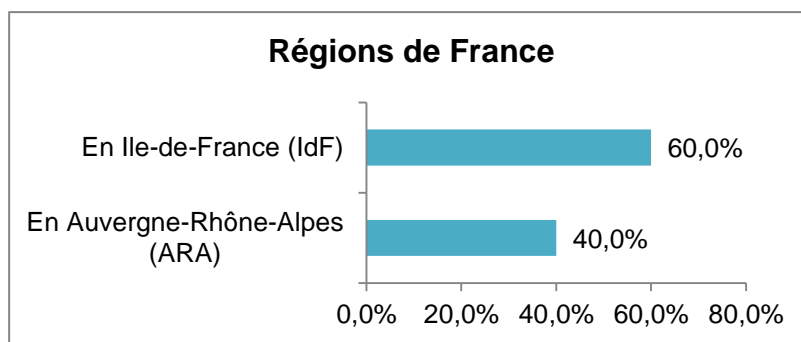
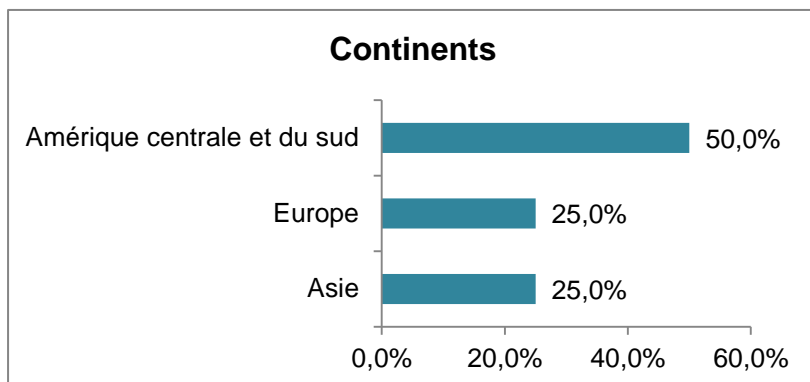
Lors de l'analyse sur la situation professionnelle de l'ensemble des répondants, nous avons indiqué que les services civiques et les volontariats (VIE/VIA) faisaient partie des 79,9% de répondants en activité. Parmi eux, on a donc 5,8% de service civique (soit 9 diplômés) et 6,5% de volontariat international (soit 10 diplômés).

#### Service civique

Les services civiques représentent 11,1% des emplois à l'étranger et 4,1% des emplois en France. Nous détaillons ci-dessous les lieux de travail de cette sous-population uniquement.

Les répondants en service civique à l'étranger (44,4% soit 4 diplômés) sont en Amérique centrale et du sud (2 diplômés dont l'un est parti en Equateur et le second au Pérou), en Europe (1 diplômé travaille en Allemagne) et en Asie (1 diplômé est au Vietnam). Les 55,6% (soit 5 diplômés) des services civiques effectués en France se situent en Ile-de-France pour 3 diplômés, et les deux autres répondants sont en Auvergne-Rhône-Alpes.

Localisation	Effectif	%
En France	5	55,6%
A l'étranger	4	44,4%
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>100,0%</b>



## VIEVIA

Les répondants en volontariat international travaillent à l'étranger (27,8% des emplois à l'étranger), le plus souvent sur les continents européen (40%) et asiatique (40%).

Pays	Effectif	%
Belgique	1	10,0%
Royaume-Uni	1	10,0%
Chine	1	10,0%
Liban	1	10,0%
Angleterre	1	10,0%
Mexique	1	10,0%
Corée	1	10,0%
Jérusalem	1	10,0%
Burkina Faso	1	10,0%
Norvège	1	10,0%
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>100,0%</b>

90% d'entre eux utilisent des langues étrangères dont 88,9% indiquent utiliser l'anglais mais aussi l'allemand et l'arabe (pour ces deux langues la part de répondants qui l'utilisent est de 22,2%).

En ce qui concerne leur salaire, la moyenne pour les VIE/VIA est de 27 931,56€ brut annuel.

### 3.6. Répondants en recherche d'emploi



17

**Nous nous intéressons aux répondants en recherche d'emploi.**

Nous avons vu que 8,8% des répondants sont en recherche d'un emploi au moment de l'enquête en Avril 2017. Mais nous ne savons pas s'ils recherchent toujours leur premier emploi ou un nouvel emploi, car la question ne leur a pas été posée. Nous leur avons demandé de sélectionner parmi une liste de difficultés, celles qu'ils rencontrent. Ils peuvent faire plusieurs choix. Voici les réponses :

Difficultés	Part des répondants qui rencontrent la difficulté
Manque d'expérience professionnelle	82,4%
Difficulté à mettre en valeur mes compétences	52,9%
Difficulté à trouver des offres	41,2%
Méconnaissance des débouchés possibles pour ma formation	23,5%
Salaire proposé insuffisant	17,6%
Formation inadaptée au marché de l'emploi	17,6%
Mobilité géographique difficile	5,9%
Formation mal, ou pas, reconnue par les employeurs	5,9%
Autre difficulté	5,9%
Mauvaise technique de recherche d'emploi	0,0%

Le manque d'expérience professionnelle est la difficulté la plus souvent évoquée : 82,4% des répondants. Mettre en valeur ses compétences est un point compliqué pour 52,9% des répondants. 41,2% ont du mal à trouver des offres mais aucun diplômé n'estime avoir une mauvaise technique de recherche.

### 3.7. Poursuite d'études et doctorats



29

**Nous nous intéressons aux répondants qui poursuivent leurs études (18) ou qui sont en activité et qui préparent un diplôme ou un concours (9) et ceux en doctorat (2).**

#### Poursuite d'études

Les répondants choisissent pour 9,3% (soit 18 diplômés) d'entre eux de poursuivre leurs

études en préparant un diplôme ou un concours. De plus, certains répondants en activité préparent aussi en parallèle un diplôme ou un concours. C'est le cas pour 5,8% des répondants en activité (soit 9 diplômés).

Voici dans le tableau ci-dessous les concours et les diplômes en préparation :

Diplômes et concours	Effectif
3A - M1 manager de projets internationaux	1
Administratrice commission européenne	1
Agrégation externe d'histoire et CAPES externe d'histoire-géographie	1
Agrégation histoire	1
Bachelor instrumentiste à la Haute Ecole de Musique de Genève	1
Concours d'officier sur titres de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr	1
Concours des IRA (Instituts Régionaux d'Administration)	1
Conservateur des bibliothèques	1
Diplôme de l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité sociale (débouchant sur un emploi à partir de juillet 2017)	1
Diplôme de langue chinoise	1
Diplôme en Médiation Inter-culturelle - Spécialité Crises, conflits, société civile	1
EMLYON Business School - Msc in Luxury	1
Esj Lille master 1	1
IJBA (Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine)	1
Inspection des douanes	1
Journalisme	2
Le CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat)	2
Management de la technologie et de l'innovation	1
Master 2 "Inégalités et discriminations" de l'IETL (Université de Lyon 2)	1
Master 2 Lettres Modernes	1
Master 2 Philosophie contemporaine	1
Master de journalisme de l'ipj	1
Master Droit mention Droit social	1
Master Education et promotion de la santé (Université de Lyon 1)	1
Rédacteur territorial	1
<b>Total</b>	<b>27</b>

### Doctorats

Sur les 194 répondants, seules 2 diplômées sont inscrites en doctorat. Leur thèse est préparée dans le cadre d'un contrat doctoral. Ces deux diplômées sont en France, l'une dans une administration publique de 250 à 4999 salariés et la seconde à l'Université de Cergy-Pontoise.



## 4. Evaluation de la formation

### 4.1. Satisfaction vis-à-vis de la formation

Nous avons demandé aux diplômés d'évaluer la formation qu'ils ont suivie au sein de l'institut sur plusieurs critères.

Tout d'abord l'adéquation entre la formation universitaire et l'emploi est d'après les répondants en activité -hors service civique et VIE- (136 diplômés) « à améliorer » (39%). Seuls 5,1% pensent que l'adéquation est « très bien ».

Sur l'ensemble des répondants, 46,4% pensent que les études sont un bon moyen d'accès à l'emploi (« Bien » et « Très bien »). Pour la formation en elle-même, 38,7% ont déclaré que le contenu était « bien » et 20,1% déclarent qu'il est « à améliorer ». L'organisation des enseignements est « bien » pour 35,6% des répondants et « à améliorer » pour 22,7% d'entre eux.

Contenu de la formation	Effectif	%
Très bien	37	19,1%
Bien	75	38,7%
Satisfaisant	40	20,6%
A améliorer	39	20,1%
Sans réponse	3	1,5%
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>100,0%</b>

Organisation des enseignements	Effectif	%
Très bien	20	10,3%
Bien	69	35,6%
Satisfaisant	57	29,4%
A améliorer	44	22,7%
Sans réponse	4	2,1%
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>100,0%</b>

Adéquation formation universitaire et emploi	Effectif	%
Très bien	7	5,1%
Bien	41	30,1%
Satisfaisant	31	22,8%
A améliorer	53	39,0%
Sans réponse	4	2,9%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100,0%</b>

Les études comme bon moyen d'accès à l'emploi	Effectif	%
Très bien	21	10,8%
Bien	69	35,6%
Satisfaisant	41	21,1%
A améliorer	58	29,9%
Sans réponse	5	2,6%
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>100,0%</b>

## 4.2. Satisfaction vis-à-vis du stage de fin d'études

Au niveau de la satisfaction concernant le stage de fin d'études, 41,4% des répondants sont très contents des compétences acquises (« Très bien »). 61,9% pensent que ce stage est un élément déterminant de l'insertion professionnelle (« Bien » et « Très bien »).

Pour l'encadrement du stage par la structure d'accueil, 72,4% des répondants sont satisfaits (« Bien » et « Très bien ») et 13,3% estiment que c'est « à améliorer ». Les diplômés sont moins satisfaits de l'encadrement du stage par les enseignants puisque 40,3% ont répondu « Bien » et « Très bien » et 33,1% déclarent que c'est « à améliorer ».

Encadrement du stage par les enseignants	Effectif	%
Très bien	15	8,3%
Bien	58	32,0%
Satisfaisant	48	26,5%
A améliorer	60	33,1%
Sans réponse	-	-
<b>Total</b>	<b>181</b>	<b>100,0%</b>

Encadrement du stage par l'entreprise, la structure d'accueil	Effectif	%
Très bien	60	33,1%
Bien	71	39,2%
Satisfaisant	25	13,8%
A améliorer	24	13,3%
Sans réponse	1	0,6%
<b>Total</b>	<b>181</b>	<b>100,0%</b>

Élément déterminant de l'insertion professionnelle	Effectif	%
Très bien	67	37,0%
Bien	45	24,9%
Satisfaisant	31	17,1%
A améliorer	35	19,3%
Sans réponse	3	1,7%
<b>Total</b>	<b>181</b>	<b>100,0%</b>

Compétences acquises	Effectif	%
Très bien	75	41,4%
Bien	53	29,3%
Satisfaisant	30	16,6%
A améliorer	20	11,0%
Sans réponse	3	1,7%
<b>Total</b>	<b>181</b>	<b>100,0%</b>

## 5. L'insertion selon les secteurs de 4<sup>ème</sup> année

Dans cette partie, une analyse des emplois occupés est faite par secteur de 4<sup>ème</sup> année afin de mettre en avant d'éventuelles différences.

### 5.1. L'employeur

Les diplômés en Affaires Internationales se dirigent plutôt dans des entreprises de droit privé (54,3% des répondants) tout comme le secteur Communication (50%). Le secteur Affaires Publiques se concentre dans des administrations publiques (45,2% des répondants) et des entreprises de droit privé (35,7%). De même pour les Affaires urbaines et territoriales mais avec des parts plus faibles : 30% pour chacun de ces deux employeurs, car la répartition est plus hétérogène. Les affaires internationales se dirigent plus que les autres dans des organisations non gouvernementales.

Employeurs	Affaires Internationales	Affaires Publiques	Affaires urbaines et territoriales	Communication	Total
Entreprises de droit privé	54,3%	35,7%	30,0%	50,0%	45,7%
Administrations publiques	10,9%	45,2%	30,0%	12,5%	23,2%
Economie sociale (coopératives, associations, mutuelles, syndicats et fondations)	4,3%	4,8%	10,0%	12,5%	7,2%
Organisations non gouvernementales	13,0%	4,8%	-	2,5%	6,5%
Entreprises publiques	4,3%	-	10,0%	7,5%	4,3%
Activité indépendante (journaliste, auto-entrepreneur, profession libérale, commerçant...)	2,2%	-	-	2,5%	1,4%
Autres	10,9%	9,5%	20,0%	12,5%	11,6%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## 5.2. Taille de l'entreprise

Les diplômés en Affaires publiques sont soit dans des PME (36,8%) ou à l'inverse dans des grandes entreprises (36,8%). Les répondants du secteur Affaires Internationales travaillent principalement dans des entreprises de 10 à 4999 salariés (65,9%). Le secteur des Affaires Urbaines et Territoriales se dirigent en majorité dans les PME (62,5%). En communication, 40% des répondants travaillent aussi dans une entreprise de 10 à 249 salariés.

Taille de l'entreprise	Affaires Internationales	Affaires Publiques	Affaires urbaines et territoriales	Communication	Total
Inférieur à 10 salariés	22,0%	13,2%	12,5%	22,9%	18,9%
De 10 à 249 salariés	31,7%	36,8%	62,5%	40,0%	37,7%
De 250 à 4999 salariés	34,1%	13,2%	25,0%	28,6%	25,4%
Supérieur ou égal à 5000 salariés	12,2%	36,8%	-	8,6%	18,0%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

### 5.3. Secteurs d'activité

De nombreux répondants ont indiqué un autre secteur d'activité que ceux que nous proposons (nomenclature NAF), ce qui rend difficile l'exploitation de ces résultats.

Secteurs d'activité	Affaires Internationales	Affaires Publiques	Affaires urbaines et territoriales	Communication	Total
Autres	27,8%	31,6%	60,0%	10,0%	24,4%
Information et communication	8,3%	10,5%	-	33,3%	16,7%
Autres activités de service	22,2%	15,8%	-	3,3%	13,3%
Arts, spectacles et activités récréatives	8,3%	-	-	26,7%	12,2%
Santé humaine et action sociale	11,1%	5,3%	20,0%	6,7%	8,9%
Commerce, transports, hébergement et restauration	5,6%	5,3%	20,0%	10,0%	7,8%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,8%	10,5%	-	3,3%	4,4%
Activités de services administratifs et de soutien	5,6%	5,3%	-	-	3,3%
Enseignement	5,6%	-	-	3,3%	3,3%
Activités financières et d'assurance	-	10,5%	-	-	2,2%
Industries (manufacturières, extractives et autres)	2,8%	-	-	3,3%	2,2%
Construction	-	5,3%	-	-	1,1%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

### 5.4. Niveau de l'emploi

87,5% des répondants du secteur Affaires urbaines et territoriales sont cadres contre seulement 54,3% du secteur communication. Les statuts sont très variés pour les répondants en Affaires internationales. Cette situation est sans doute due au fait que les catégories proposées correspondent au marché de l'emploi français.

Niveau de l'emploi	Affaires Internationales	Affaires Publiques	Affaires urbaines et territoriales	Communication	Total
Cadre, ingénieur, profession intellectuelle et artistique	65,9%	36,8%	50,0%	42,9%	49,2%
Catégorie A	4,9%	47,4%	37,5%	11,4%	22,1%
Emploi de niveau intermédiaire : agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, technicien, VRP	14,6%	7,9%	12,5%	20,0%	13,9%
Catégorie B	2,4%	2,6%	-	-	1,6%
Employé de bureau ou de commerce, ouvrier, personnel de service	4,9%	5,3%	-	20,0%	9,0%
Profession libérale ou assimilée	2,4%	-	-	2,9%	1,6%
Catégorie C	4,9%	-	-	2,9%	2,5%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## 6. Annexes

### Annexe 1 : Autres Masters 2

Les masters d'un autre IEP, d'une université ou d'une grande école, qui ne sont pas proposés à Sciences Po Lyon et qui ont été suivis par certains répondants sont les suivants :

Autres masters	Effectif
AlterEurope	1
Année d'échange à la School of Oriental and African Studies, University of London - Master Conflicts, Rights and Justice.	1
Communication des Organisations en alternance - IEP Rennes	1
Communication et stratégie de marques, à l'ICOM de l'Université Lyon 2	1
EHESS Paris, Sociologie Générale. (Par ailleurs, comme ce cadre me permet de détailler mes réponses, j'en profite: je suis parti en Palestine lors de ma 3ème année. J'ai mis Asie, faute de mieux...)	1
EM LYON - Management	8
Environmental Law and Sustainable Development à l'Université de Londres en Droit de l'environnement, Mineure Arabe	1
Établissement : Université Paris Saclay (ex-Université Paris-Sud XI) / Faculté Jean Monnet Formation : master 2 Diplomatie et négociations stratégiques spécialité Diplomatie de crise	1
Ethnic & Migration issues à UCLA	1
IAE de Lyon - Management territorial	1
IEP Lille Master Communication Publique et Corporate	1
IEP Lille préparation à l'agrégation SES	1
Institut Français de Presse - Paris	1
Institut pour le Développement économique et social - Université Paris 1 Pantheon-Sorbonne Etudes de développement, mention Crises: interventions d'urgence et actions de développement	1
ISCOM - Communication, Marketing et Management	1
Journalisme - Celsa (école de journalisme rattachée à la Sorbonne - Paris IV)	1
Journalisme au CUEJ (Strasbourg)	1
Luxury Management and Marketing	1
M2 Coopération internationale et développement (IEP de Bordeaux)	1
M2 Droit Public des Affaires (Lyon III)	1
M2 Préparation à l'Agrégation de sciences économiques et sociales - IEP de Lille	1
M2 Recherche histoire moderne et contemporaine - Universitaire Lumière Lyon 2	1
Management et Carrières d'artistes - Université Lumière Lyon 2	1
Master 2 histoire et relations internationales, Université Rennes 2	1

Master 1 et 2 au Cuej, Centre universitaire d'enseignement du journalisme (spécialité radio)	1
Master 2 "Urbanisme & Politiques urbaines" à l'Institut d'urbanisme de Lyon	1
Master 2 Communication des Entreprises et des Organisations Internationales au Celsa (Paris-Sorbonne)	1
Master 2 de l'IAE Gustave Eiffel de Créteil "Management de la Responsabilité Sociale des Entreprises"	1
Master 2 Droit Fiscal - Université Lyon 3	1
Master 2 Entrepreneuriat de projet en économie sociale et solidaire	1
Master 2 Expertise et Intervention sur l'Emploi et les RH à Lyon 2	1
Master 2 Relations Internationales. Lyon 3. Parcours Sécurité et défense	1
Master Géographie et Aménagement - Politiques d'Aménagement des Collectivités Territoriales. Lyon III	1
Master Gouvernance des Risques Environnementaux (RISE), porté par l'Université Lyon 2, l'Université Lyon 3, et l'ECL, en partenariat avec l'IEP de Lyon	1
master marketing et management des services	1
Master Spécialisé Management Urbain et Immobilier	1
Mastere spécialisé marketing et management des services EM Lyon	1
MS Management de l'édition à l'ESCP-Europe	1
Msc in International Hospitality Management EMLYON	1
Politiques de développement en Afrique et dans les pays du sud à l'IEP de Bordeaux	1
Politiques européennes et coopération franco-germanique à Sciences Po Strasbourg	1
Sociologie Appliquée au Développement Local - Université Lyon II	1
Sport Industry Management - EM Lyon	2
Stratégie, intelligence, gestion des risques - Sciences Po Lille	1
Université Lyon 2. Master 2 Histoire moderne et contemporaine.	1
Urbanisme et politiques urbaines, IUL	1
<b>Total</b>	<b>54</b>

## Annexe 2 : Les cursus en parallèle

Cursus et établissement	Effectif
3ème cycle (2 ans) et cycle de perfectionnement (2 ans) au Conservatoire (CRR) de Lyon	1
Classe Préparatoire aux concours de journalisme : "Egalité des Chances" mise en place par l'ESJ Lille	1
Conservatoire de Lyon - chant lyrique	1
Ens de lyon, sociologie Et Master class commissariat d'exposition	1
Licence d'Histoire - Université Paris X	1
Licence Lettres Modernes - Université Sorbonne-Nouvelle	1
M1 de Droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3	1
M1 Droit Public Général (Lyon II) en parallèle de la 4ème année à l'IEP	1
Master d'histoire moderne, Université Lyon II	1
Master de l'Institut Pratique du Journalisme - Paris Dauphine	1
Master philosophie Lyon 3	1
MSc in Management, EM Lyon Business School	4
Université Lyon 2 - Master Histoire européenne des femmes et du genre	1
<b>Total</b>	<b>16</b>

## Annexe 3 : Autres moyens d'accès à l'emploi

Moyens	Effectif
Formation en alternance suivie après l'IEP	1
Formation en apprentissage via l'école le CELSA	1
Offres d'emplois envoyées par l'IUL	1
Participation au forum Grandes Ecoles de l'Université Paris Dauphine	1
Recherche google cabinets de conseil en conduite du changement	1
Rencontre lors d'un échange interculturel, qui a donné lieu à un service civique, suivi aujourd'hui d'un contrat aidé	1
Site internet de l'institution	1
Stage alterné en cursus avec 3A - réseau de l'école 3A	1
Stage de 4 mois (après 3 autres stages incluant mon stage de fin d'études) débouchant sur un CDD de 6 mois (jusqu'en septembre 2017).	1
<b>Total</b>	<b>9</b>



## Annexe 4 : Autres employeurs

Employeurs	Effectif
Auto entrepreneur	1
Centre Dramatique National (SARL subventionnée par différentes tutelles)	1
Compagnie de Théâtre	1
Contrat Local dans un lycée français à l'étranger (géré par l'AEFE)	1
Député (Assemblée Nationale)	1
Députée	1
Education Nationale	1
En juillet 2017, organismes de sécurité sociale (mais actuellement, je suis une employée de l'En3s)	1
France Bleu Besançon, Radio France	1
Institution européenne	1
Intermittente du spectacle (1re assistante mise en scène)	1
Parlement Européen	2
Sécurité Sociale	1
Union européenne (SEAE)	1
Université de Cergy-Pontoise	1
<b>Total</b>	<b>16</b>

## Annexe 5 : Autres secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Effectif
Activité associative	1
Affaires p	1
cabinet de conseil	1
Conseil	1
Conseil en management	2
Conseil en management des systèmes d'informations	1
Conseil en stratégie opérationnelle	1
Consulting, Coopération au développement	1
Développement Durable	1
Education populaire	1
Énergie	1
Energie - gestionnaire du réseau de transport de gaz	1
Finance dans l'audiovisuel (cinéma)	1
Formation professionnelle	1
Ingénierie de l'environnement	1
Jeux vidéo	1
Prévention de la criminalité (collaboration avec des États, administrations publiques et collectivités, universités)	1
Société d'études marketing	1
Solidarité internationale et altermondialisme	1
Télécommunications	1
Urbanisme	1
<b>Total</b>	<b>22</b>

## Annexe 6 : Autres types de contrat

Type de contrat	Effectif
Alternance	1
Contrats CDD statut journaliste pigiste	1
CUI-CAE	1
CUI-CAE, CDD de + de 6 mois	1
fourniture de services professionnels (consultante)	1
Stage	1
Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)	1
<b>Total</b>	<b>7</b>





**Charge de mission pédagogique pour l'année universitaire 2017-2018**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu le référentiel des activités d'encadrement et d'appui des enseignants-chercheurs adoptés par le Conseil d'Administration Restreint dans sa séance du 5 juillet 2017

**Exposé des motifs**

Dans la continuité de la mission confiée en novembre 2016 pour la mise en place du 1<sup>er</sup> cycle sur le campus de Saint Etienne, le directeur propose :

- de créer une charge de mission pédagogique relative à la mise en œuvre de la Convention d'application relative aux coopérations entre l'IAE (UJM) et l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon adoptée lors du Conseil d'Administration du 16 juin 2017.

- d'accorder à l'enseignant-chercheur chargé de mission qui sera désigné par le directeur 12 HETD au titre du référentiel des activités d'encadrement et d'appui des enseignants-chercheurs.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

**Après avoir délibéré a approuvé** la mission pédagogique relative à la mise en place du campus de Saint-Étienne et l'attribution liée de 12 HETD au titre du référentiel des activités d'encadrement et d'appui des enseignants-chercheurs.

**Résultats des votes :**

**Membres présents ou représentés : 26**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER





CA du 2 mars 2018

Délibération n° 19-20180302

## Modalités de prise en charge des conventions d'enseignement

### Exposé des motifs :

Mise en œuvre des notes de la DGESIP B2 n°2013 -0260 du 26 juillet 2013 et A1- 0011 du 20 février 2014 relatives à l'application des textes réglementaires concernant les conventions d'enseignement.

### **Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1989 relatif au taux de rémunération des heures complémentaires ;

### **Après avoir délibéré a approuvé les modalités suivantes :**

1) Une action de formation (diplômante ou non) étant considérée comme une action de formation continue à partir du moment où au moins un des apprenants de la formation est inscrit au titre de la formation continue, les conventions d'enseignement ne peuvent être signées qu'avec des organismes de formation déclarés en préfecture conformément à l'article L 6351- 1 du code du travail. L'IEP reste maître des modalités de validation de l'enseignement concerné et garant de la qualité de la formation délivrée.

2) Le tarif de base retenu pour une heure équivalent TD (HETD) d'enseignement est celui du taux horaire brut d'une HETD soit 41.41 € à la date du 2 mars 2018.

3) Chaque application des modalités dérogatoires à ce tarif donne lieu à un accord explicite et préalable du directeur. Ces modalités dérogatoires tiendront compte du public destinataire, du niveau d'expertise de l'intervenant mais aussi de la difficulté et de la rareté de la matière concernée. Le tarif dérogatoire est fixé à 65 € pour une HETD.

Cette délibération s'applique à compter de l'année universitaire 2018 -2019, la directrice générale des services est chargée de son exécution.

### Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



**Attribution d'aides exceptionnelles à des étudiants**

Vu le code de l'Education,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu l'analyse et l'avis émis par l'assistante sociale du CROUS en charge du suivi des étudiants de l'IEP

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 2 mars 2018,**

**Après avoir délibéré a approuvé le versement sur le budget 2018 de l'IEP de l'aide exceptionnelle suivante,**

- 800 € pour contribuer aux dépenses incompressibles (loyer, alimentation) d'une étudiante effectuant sa mobilité de 3<sup>ème</sup> année en Finlande.

**Résultats des votes :**

**Membres présents ou représentés : 26**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Lyon, le 2 mars 2018

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER